Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2020_CT2_353

OBJET : Habitat et aménagement du territoire – Gens du voyage – AVIS – Présentation des Rapports d'Activité 2019 du délégataire pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais

---

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix–en–Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211–1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean–Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CORNO Jean–François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean–Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean–Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD–DESNUELLE Marie–Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121–20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean–David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie–Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à MERCIER Arnaud – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD–DESNUELLE Marie–Pierre – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne–Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean–Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean–Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean–Christophe – ZERKANI–RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci–joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et aménagement du territoire
Gens du voyage

■ **Séance du 10 décembre 2020**

04_3_01

■ Présentation des Rapports d'Activité 2019 du délégataire pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cohésion sociale, habitat, logement

■ **Séance du 17 Décembre 2020**

23

CHL 023-17/12/20 BM

■ Présentation des Rapports d'Activité 2019 du délégataire pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) métropolitaine, attribuée à l'Association ALOTRA dans le cadre d'une convention d'affermage, a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des Aires d'Accueil Métropolitaines pour les Gens du Voyage, Le Réaltor (Aix en Provence), Rives Hautes (Fuveau/Meyreuil),de La Malle (Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue) et La Garenne (Salon de Provence).

Cette délégation de service public métropolitaine a pris effet au 1er juin 2019.

Auparavant les 3 aires permanentes d'accueil des gens du voyage du Pays d'Aix (Le Réaltor, Rives hautes, la Malle) étaient gérées dans le cadre d'une DSP, attribuée au même délégataire, l'Association ALOTRA et qui s'est achevée au 31 mai 2019

De même pour l'aire d'accueil permanente d'accueil du Pays Salonais (La Garenne).

Du 1er janvier 2019 au 31 Mai 2019 ces missions ont donc relevé de deux DSP différentes et spécifiques à chaque Territoire et à compter du 1er Juin 2019, la nouvelle DSP Métropolitaine globale s'est indistinctement appliquée à ces quatre Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage, soit Le Réaltor, Rives Hautes, La Malle et La Garenne.

Afin de permettre la vérification optimale du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le délégataire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1er mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines. Ceux-ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Par souci de détail et de lisibilité, pour chacune des périodes précédemment mentionnées concernant 2019, les Rapports d'Activités consolidés joints à cet exposé et spécifiques aux quatre Aires d'Accueil, sont accompagnés de leurs synthèses respectives et de deux Rapports d'Activités synthétiques globaux.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil d'Aix en Provence, Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane Collongue, La Malle et l'Aire d'Accueil de Salon de Provence/Lançon-Provence/ Pélissanne, La Garenne, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services Métropolitains, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Dans le domaine de la gestion sociale, les animations, les actions en matière de santé et de scolarisation, ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les quatre Aires d'Accueil dans le cadre des Projets Sociaux contractualisés, traduisent de réelles avancées. Elles sont sommairement énumérées ci-après pour chacun des axes concernés.

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc ...
En 2019, dans ce secteur ont été engagés 3114 entretiens et interventions auprès des familles résidant sur ces quatre Aires d'Accueil. (+ 3,93%).

- Santé et prévention : consultations médicales, prévention et dépistages, sensibilisation aux violences, sensibilisation en faveur de l'hygiène et de l'éducation à la santé, etc ...
Bien que les permanences PMI aient été suspendues par les services concernés, 298 personnes ont participé aux actions engagées en 2019 sur les quatre sites, dans les domaines de la santé et de la prévention (+ 26,27 %).

- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaisons avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc ...
En 2019, 420 enfants ont bénéficié des actions publiques en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire (+ 0,23 %).

- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre ...) développement de projets spécifiques (débats, vidéo, spectacles, sports) etc ...
En 2019, 2288 actions ont été engagées auprès des populations résidant sur les quatre Aires d'Accueil, dans les secteurs de l'animation et de la culture (+ 10,58 %).

Dans le domaine de la gestion locative une progression de la fréquentation globale est à constater. En effet, en 2019 1210 personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, de 80 places famille, soit un taux d'occupation presque identique à 2018. Cette stabilité est générée par la forte attractivité de ce nouvel Equipement Public qui voit sa durée moyenne de séjour s'établir à 44 jours par famille.

A cette fréquentation s'ajoutent les 632 personnes, soit + 10,10 %, accueillies en 2019 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, qui dispose d'une capacité limitée à 23 places famille. Désormais concurrencée par les trois autres Aires plus récentes et de jauges supérieures, la qualité de ses équipements et de sa gestion maintiennent néanmoins sa durée moyenne de séjour à 40 jours par famille.

En 2019, l'Aire de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue, La Malle, d'une capacité de 30 places famille,a accueilli 595 personnes, soit -2,29 %, et voit sa durée moyenne de séjour se fixer à 44 jours par famille en seconde partie de l'année.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

L'accueil de 2019 de l'Aire d'Accueil de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne, La Garenne, d'une capacité de 25 places famille, se fixe à 216 personnes, soit + 13,08 % que 2018. La durée moyenne de séjour s'établit à 46 jours par famille.

En 2019, ces quatre Aires d'Accueil Métropolitaines, toutes périodes confondues, ont accueilli 2653 personnes, (+ 1,80 %), soit 1108 caravanes (- 0,45 %). Les taux d'occupation annuels respectifs se fixent à 56 % pour Le Réaltor, à 65 % pour Rives Hautes, à 87 % pour La Malle, et à 74 % pour La Garenne, confirmant ainsi la pertinence de ces équipements.

Ainsi, pour ces mêmes périodes, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, l'occupation globale annuelle des quatre Aires d'Accueil s'est maintenue à 33 738 journées/caravanes, représentant seulement -3,55 % par rapport à 2018.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de 281 941 € TTC, soit plus 12,22 % par rapport à 2018 . Cependant les produits totaux des budgets d'exploitation atteignent 1 062 035 € TTC, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à 997 575 € TTC, dégageant ainsi un résultat global excédentaire de 64 460 € TTC.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs/Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public se fixe à 28,26 %. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP Métropolitaine.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable si ces Aires d'Accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites, de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet ou de populations sédentarisées.

Ces occupations génèrent des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations, ...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces états de faits risquent donc de déséquilibrer l'économie de la DSP de gestion des Aires d'Accueil, d'induire des difficultés de gestion et de poser de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publique.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion déléguée de ces quatre Aires d'Accueil, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière de la Métropole et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés.

En effet, impactée par la récente procédure de consultation, en 2019 la Contribution Financière forfaitaire (CFf) globale de gestion versée par la Métropole au délégataire s'est fixée à 318 629 € TTC soit 0,33 € TTC / Personne Accueillie / Jour.

Les propos techniques et financiers qui précèdent démontrent que ces quatre Aires remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passages, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré tout, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à l'accueil, la gestion, les services et les animations proposés. Ils souhaitent voir se développer sur la Métropole Aix-Marseille-Provence d'autres Equipements de qualité, semblables à ces Aires d'Accueil incluses dans cette DSP.

Il est donc proposé à l'assemblée de prendre acte des 3 rapports annuels d'activités pour l'exercice 2019, des 3 Délégations de service public précités.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et de procédures publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEVT 004-6009/19/CM du Conseil de Métropole du 16 Mai 2019 relative à l'approbation du délégataire ;
- La délibération n° DEVT 002-5196/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 relative au prolongement de 5 mois de la convention de DSP en vigueur ;
- La délibération n° HN 001-8073/20CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Les avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 décembre 2020.

Ouï le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est pris connaissance des rapports annuels d'activité, sur l'exercice 2019, des Délégations de Service Public (DSP), afférentes à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle, et de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne, La Garenne, confiées à l'association ALOTRA.

Délibère

Article 1 :

Il est pris acte du rapport annuel d'activité de l'Association ALOTRA, ci annexé, pour l'exercice 2019 période du 1er janvier au 31 mai, de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires permanentes d'Accueil des Gens du Voyage du Pays d'Aix (« Le Réaltor » d'Aix en Provence, « Rives hautes » de Fuveau/ Meyreuil, « La Malle » de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Article 2:

Il est pris acte du rapport annuel d'activité, de l'Association ALOTRA, ci annexé, pour l'exercice 2019 période du 1er janvier au 31 mai, de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion de l'Aire permanente d'Accueil des Gens du Voyage du Pays Salonais (« La Garenne » de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne).

Article 3 :

Il est pris acte du rapport annuel d'activité de l'Association ALOTRA, ci annexé, pour l'exercice 2019 période du 1er Juin au 31 décembre, de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires permanentes d'Accueil des Gens de la Métropole (« Le Réaltor » d'Aix en Provence, « Rives hautes » de Fuveau/ Meyreuil, « La Malle » de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue, « La Garenne » de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne).

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

Frédéric GUINIERI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2020_CT2_353

OBJET : Habitat et aménagement du territoire – Gens du voyage – AVIS – Présentation des Rapports d'Activité 2019 du délégataire pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci–joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 15 DEC. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra
association pour le logement des travailleurs

AIX MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

PAYS D'AIX

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'AIX-EN-PROVENCE LE REALTOR

DU 01 JANVIER 2019 AU 31 MAI 2019



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE 5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2019 9
A. Régime financier et des biens 9
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 9
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 10
3. État des variations du patrimoine immobilier 10
4. Situation des biens et immobilisation 11
5. Suivi du programme contractuel d'investissement 11
6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés 11
7. Inventaire des biens désignés au contrat 11
8. Engagements à incidences financières 11
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 11
B. Personnel et entretien 12
1. Effectifs du délégataire 12
2. Travaux réalisés en 2019 15
3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP TPA et ALOTRA 18
4. Adaptations à envisager en seconde moitié de l'année 2019 18
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 19
A. Action de gestion 19
1. Moyens techniques 19
2. Services effectifs 23
1. Accueil et du suivi des familles 32
3. Santé et prévention 43
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 45
5. Activités de loisirs 46
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 50
A. Tarification 50
1. Le droit d'usage 50
2. Perception du droit 50
3. Tarification cantine scolaire et services rendus 51
4. Consommations et coûts des fluides 51
B. Les subventions et participations 52
C. Rappel de faits de janvier à mai 2019 52
VI. CONCLUSION 53
VII. ANNEXES 54

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2019, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
    - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
      Le Bargemont pour la Commune de Martigues,
    - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
    - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et Les Côteaux/Restanques, dans les 13ème et 14ème arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllis, dans le 16ème arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage…) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer La Délégation de Service Public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018, puis jusqu'au 31 mai 2019, fin de cette DSP.

Eu égard au renouvellement de la délégation de service public, en date du 1er Juin 2019, ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil Le Réaltor du 1er Janvier 2019 au 31 Mai 2019.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage d'AIX EN PROVENCE

Le Réaltor

Adresse de la structure

Route du Jas de Marroc
Plateau de l'Arbois
13290 Aix en Provence
Tel : 04.42.69.12.42 - Tel : 04 42 69 18 53
(Gestion Locative) (Gestion Sociale)
Fax: 04.42.63.05.58
Mail: gl.realtor@alotra.fr
psa.realtor@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Aix en Provence (Plateau de l'Arbois) sur un terrain de 37 203 m² sis sur les parcelles cadastrées LB 354, LB 355 et LB 357.
- A 12 km d'Aix en Provence et 5 km de Vitrolles.
- A proximité de la gare ferroviaire AIX-TGV.
- Proche des voies de circulation RD9 et A7 ainsi que des commerces et Equipements Publics d'Aix Les Milles et des communes voisines, Cabriès et Vitrolles.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence, Vitrolles et l'aéroport de Marseille-Provence.
- Proche de la retenue d'eau du Réaltor et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 80 places de 120 m^2 minimum, dont 4 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Le Réaltor s'effectue depuis la RD9 et la RD9g.
- Chaque place dispose de :
  - 1 bloc sanitaire composé de :
    - 1 WC isolé.
    - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
    - 1 évier et sa paillasse.
    - 1 espace cuisine/buanderie.
    - 1 auvent en dur.
    - 1 accès à l'énergie électrique.
    - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
    - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
    - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
    - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
    - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
  - 1 étendoir à linge.
  - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 327 m², abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
  - 1 bureau pour la gestion sociale.
  - 1 bureau pour la gestion des animations.
  - 1 bureau administratif.
  - 1 bureau pour les permanences médicales.
  - 1 salle de réunions et d'animations modulable.
  - 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
  - 2 WC.
  - 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
  - 1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
  - 1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 logement de fonction en rez de chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m², disposant :
  - 1 stationnement.
  - 1 garage.
  - 1 terrasse privative.
  - 1 jardin privatif.
- 1 école maternelle, TICKNO NIGLO, en rez de chaussée, meublée, de 232 m², abritant :
  - 1 salle de classe.
  - 1 salle de motricité.
  - 1 salle de repos.
  - 1 bureau du directeur.
  - 1 local de rangement.
  - 1 local à vélos.
  - 2 WC.
  - 1 salle de propreté pour les élèves.
  - 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
  - 1 vestiaire/douche pour le personnel.
  - 1 préau.
  - 1 cour de récréation.
- 1 patio central paysager constituant un puits de lumière naturelle.
- 34 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 12 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 micro station d'épuration 400 EH pour le traitement des eaux usées et son champ d'épandage.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau du secteur géographique.

Au titre des biens et équipements

- 10 conteneurs poubelles.
- 5 colonnes pour tri sélectif.
- 51 candélabres d'éclairage dont 2 pour le carrefour d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 2 boulodromes.
- 2 parcs à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans, dont un doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 10 places de parking privatives.
- 2 barrières divisionnaires répartitrices des stationnements.
- 3 bassins de rétention des eaux pluviales.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au dispositif d'assainissement autonome. (Micro Step).
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 2 panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison	22 mars 2017
Ouverture au Public	22 mars 2017
Inauguration	11 juillet 2017





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Horaires et temps de séjour

L'Accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les Jours Fériés

Une astreinte technique téléphonique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU
Directeur général : Marc JEANJEAN

ALOTRA a obtenu un agrément Centre Social pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage Le Réaltor ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement. Ces agréments valent également pour les autres Aires d'Accueil du Territoire du Pays d'Aix.

Selon les disponibilités, 80 familles peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative sur cette Aire d'Accueil.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. LES DONNEES COMPTABLES 2019

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

CHARGES	2018 Du 01/01 au 31/05/2019	2019 Du 01/01 au 31/05/2019	Evolution	Commentaires
	5 mois	5 mois		
60 – Achats	**40 507,67**	**56 668,81**	**40%**	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	32 177,00	49 452,00	54%	Hausse du Taux d'occupation +21 pts
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 323,60	1 533,54	16%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 330,44	1 023,92	-23%	
5 - Fournitures Admin & Autres	906,27	1 098,40	21%	
6 - Animations / Actions sociales	4 770,37	3 560,95	-25%	
61 - Services extérieurs	**11 902,28**	**17 816,14**	**50%**	
2 - Locations mobilières et immo	841,46	997,29	19%	
3 - Entretien et réparation	8 077,06	13 838,73	71%	contrat maintenance 5 mois pleins en 2019
5 – Assurance	2 702,51	2 689,28	0%	
7 - Cotisations diverses	281,25	290,83	3%	FNASAT
62 - Autres services extérieurs	**6 689,36**	**3 056,32**	**-54%**	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	4 415,40	488,76	-89%	
2 - Publicité, publications...	103,88	-	-100%	
3 - Déplt, Mission & Réception	409,50	823,30	101%	
4 - Frais postaux et télécom	1 730,55	1 658,00	-4%	
5 - Services bancaires	30,03	86,26	187%	
63 - Impots et taxes	**6 076,26**	**6 352,74**	**5%**	
1 - Impôts et taxes sur rém.	4 773,00	5 703,82	20%	
2 - Autres impôts et taxes	1 303,25	648,92	-50%	Redevance d'occupation du domaine public
64 - Charges de personnel	**88 691,86**	**82 146,16**	**-7%**	
1 - Rémunérations du personnel	58 552,43	58 976,63	1%	
2 - Charges sociales	30 139,44	23 169,53	-23%	Baisse des taux de charges
3 - Autres charges du personnel	-		-	
65 - Autres charges de gestion courante	**10 898,96**	**14 519,66**	**33%**	
1 - Créances Irrécouvrables	32,69	103,66	217%	
2 - Charges de Structure	10 416,67	10 416,00	0%	Selon DSP
Divers	449,60	4 000,00	790%	Pénalités Métropole AMP TPA
66 - Charges financières	**5 745,78**	**7 904,00**	**38%**	
2 - Autres charges financières	5 745,78	7 904,00	38%	Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	**43,19**	**-**	**-100%**	
2 - Dotations aux provisions	43,19		-100%	
Total général	**170 555,36**	**188 463,83**	**11%**	

Commentaires :

L'augmentation globale des charges s'explique par une maintenance prise en charge pleinement sur les 5 mois 2019 par rapport à 2018,des consommations fluides plus importantes liées à la hausse du taux d'occupation et les pénalités appliquées par la Métropole.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Recettes et évolution

PRODUITS	2018 Du 01/01 au 31/05/2019	2019 Du 01/01 au 31/05/2019	Evolution	Commentaires
	5 mois	5 mois		
70 - Prestations de services	**56 335,67**	**69 678,40**	**24%**	
1 - Prestations d'hébergement	21 188,75	24 450,00	15%	+21 pts de taux d'occupation
2 - Fluides quittancés	34 639,18	43 498,90	26%	+21 pts de taux d'occupation
3 - Produits annexes	507,74	1 729,50	241%	Dont Cotisations Adhérents
74 - Subventions d'exploitation	**132 415,60**	**132 194,24**	**0%**	
CAF	3 333,33	2 095,00	-37%	Baisse de l'aide
CNAF	27 788,75	28 205,42	1%	Augmentation des plafonds
Commune (projets spécifiques)	2 020,83	2 020,83	0%	ALSH CEJ
Territoire du Pays d'Aix	10 253,51	10 253,18	0%	Selon DSP
Département	3 239,17	3 239,17	0%	
AGAA	85 780,00	86 380,64	1%	Participation de l'Etat
75 - Produits divers de gestion	**51,05**	**-**	**-100%**	
Divers	51,05		-100%	
78 - Reprise sur amortissement et provisions	**-**	**103,66**	**-**	
79 - Transfert de charges	**594,77**	**552,30**	**-7%**	
Total général	**189 397,09**	**202 528,60**	**7%**	

Commentaires :

→L'augmentation des recettes est due à l'augmentation du taux d'occupation sur les 5 premiers mois de l'année.

RESULTAT GLOBAL	2018 Du 01/01 au 31/05/2019	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019	**Evolution %** Du 01/01 au 31/05/2019
	18 842	**14 065**	**-25%**

Ce résultat positif s'explique de la manière suivante :

→ Ce résultat reste positif, la baisse s'explique par une augmentation plus importante de charges que de produits

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT (5 mois)	1 180€ répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 291 € pour Le Réaltor

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire d'Aix en Provence Le Réaltor	Zéro

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Situation des biens et immobilisation

Description des biens :
Un véhicule utilitaire Peugeot Partner,
Un véhicule Peugeot 207

Programme d'investissement :
Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés

L'ouverture de la nouvelle Aire d'Accueil LE REALTOR en mars 2017 n'a pas engendré de dépenses de renouvellements.

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Bien de reprise par le TPA :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner
- Véhicule Peugeot 207

Bien propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériels d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 3 ETP				
Responsable de la Gestion Locative	**Nathalie GARDETTE**	CDI	Niveau bac	Du 01/01/2019 au 30/09/2019
Responsable Pôle Social Animation	**Fatiha ALI SOUDJA**	CDI	DEJEPS	Du 01 /01/19 au 31/05/2019
Gestionnaire Sociale	**Julie ZOZI**	CDI	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Du 01 /01/19 au 31/05/2019
Poste 2 / 2 ETP				
Agent d'accueil et Astreintes	**Michel MEYER**	CDI	Niveau Bac	Du 01/01/19 au 31/05/2019
Agent astreintes	**Pascal HUY**	CDI	Sans qualification	Du 01/01/19 au 31/05/2019
Agent technique	**Franck ALAGNA**	CDI	Niveau Bac	Du 01/01/2019 au 31/05/2019

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil de la Métropole AMP Territoire d'Aix-Marseille.

Une **mission de coordination** prise en charge par la Responsable de la Gestion Locative de l'Aire d'Accueil Le Réaltor, a été mise en place pour veiller à :

- L'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil.
- La coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites.
- L'assurance d'une transversalité avec la Responsable du Pôle Social Animation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La responsable du Pôle Social Animation de l'Aire d'Accueil assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux Gestionnaires Locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La Gestionnaire Sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites. Les démarches administratives sont effectuées sur rendez-vous. L'accompagnement est variable en fonction de la famille et de son degré d'autonomie. Certaines viennent simplement chercher des informations alors que d'autres, un accompagnement plus important est nécessaire.

La Responsable de la Gestion Locative effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du Règlement Intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'Aire d'Accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent d'accueil et technique

- Accompagne le Gestionnaire Locatif dans la gestion courante du site
- Assure l'accueil des voyageurs en l'absence du Gestionnaire Locatif
- Assure et veille au respect du Règlement Intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue en collaboration avec l'Agent Technique de la maintenance et réparation des équipements (sanitaires, bureaux, local technique...)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc.)
- Assure un service de proximité avec les résidents

L'Agent Technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique...)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc.)
- Assure un service de proximité avec les résidents

L'Agent d'Astreinte cet agent à le même profil de l'agent technique. Il est disponible les weekends pour assurer les astreintes techniques. Il intervient sur des situations exceptionnelles ou urgentes. L'agent est amené à intervenir sur plusieurs sites.

Les astreintes téléphoniques sont assurées par un agent d'astreinte le week-end et l'Agent Technique en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

En 2019, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Une formation sur **l'analyse des pratiques professionnelles** a été suivie par la responsable du Pôle Social Animation et la Gestionnaire Sociale (Janvier à Décembre 2019) avec l'UNAFO.
- Participation à un groupe de travail sur **l'accompagnement numérique des publics en difficulté** avec la FNASAT depuis mars 2016, par la responsable du Pôle Social Animation.
- La formation de l'habilitation électrique a été suivie par l'ensemble des agents technique et par certains chefs d'établissement.

Les projets de formation pour 2020 sont les suivantes :

- Reconduction de la formation **sur l'analyse des pratiques professionnelles** pour la responsable du Pôle Social Animation et la Gestionnaire Sociale (Janvier à Décembre 2020) avec l'UNAFO.
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- Niveau 2 sur le management de proximité avec le cabinet Convergence



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés en 2019

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/ jour	**X**		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	**X**		
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 70 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	**X**		
Nettoyage des locaux techniques	quotidien	Tout au long de l'année	**X**		
Nettoyage des installations de chauffage	1 fois par semestre	Contrat entretien auprès de l'entreprise Sud Art	**X**		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	**X**		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Curage du réseau d'eaux usées	Selon besoins	néant	**X**		
Entretien de la Step et évacuation des déchets	2 fois/Semaine	Tout au long de l'année	**X**		
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, évents en toiture	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Entretien des façades					
Entretien des façades	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,…	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Maçonnerie					
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf	**X**		
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf	**X**		
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC…	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Plomberie/sanitaire					
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Neuf	**X**		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Neuf	**X**		
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	Qualiconsult le 18/10/2019 Vérification des extincteurs par ADI le 09/02/2019		**X**	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	2 fois par an	Neuf	**X**		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	A faire en octobre		**X**	
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	Plusieurs fois dans l'année	De mai à octobre	**X**		
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l'année.		**X**	
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf		**X**	
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf	**X**		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	2 fois /an		**X**	
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Graissage des systèmes d'ouvertures et réparation portail		**X**	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Selon besoin	**X**		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Neuf	**X**		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Selon besoin	**X**		





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP TPA et ALOTRA

Travaux réalisés par la Métropole AMP TPA Du 01/01 au 31/05/2019	**Travaux réalisés par ALOTRA** Du 01/01 au 31/05/2019
• Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent	• Rénovation des enduits sur plusieurs blocs • Remplacement de plusieurs chasses d'eau sur différents emplacements • Remplacement de nombreux mitigeurs éviers. • Remplacement de nombreux robinets extérieurs. • Réparation sur différentes fuites d'eau sur robinets. • 2 remplacements de prises caravanes. • Réparations de chasse d'eau sur de nombreux emplacements. • Reprise de peinture sur différentes portes. • Remplacement de faïence. • Intervention de la société Atys sur contacteur eau emplacement 48 • Elimination fréquente de graffitis sur les murs des emplacements • Entretien tout au long de l'année de la station des traitements des eaux usées par entreprise • Entretien périodique du local poubelle • Changement régulier des fils étendages • Réparations régulières des pierres sèches du mur bâtiment administratif • Changement de plusieurs battants wc • Nettoyage fréquent des emplacements inoccupés • Réglage sur les chauffes eau 29 et 30 • Entretien mensuel du local encombrant • Réparation éviers et bondes des emplacements 1, 2, 23, 29, 42,73, 80

4. Adaptations à envisager de juin à décembre 2019

Travaux à envisager Du 01/06 au 31/12/2019	**Commentaires**
• Envisager l'adaptation des limiteurs de puissance	• Inadaptés
• Reprise d'enduits à poursuivre	• Enduit trop fragile
• Remplacement de plusieurs évacuations pvc extérieur	• Système trop fragile, non adapté
• Envisager un moyen , pour empêcher l'accès au toit du bâtiment d'accueil	• Travaux à réaliser par la Métropole AMP (étude en cours)
• Réfection de la barrière d'entrée	• Celle-ci est régulièrement tordue par les véhicules
• Réfection de la toiture du bloc 74	• Travaux dans cadre des GPA (en cours ; la reprise n'a pas tenu)
• Réfection de la toiture du bloc 49	• Travaux dans cadre des GPA (en cours)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations Electriques	Octobre 2019	QUALICONSULT
Extincteurs	07/02/19	ADI
Eau chaude	Septembre 2019	LABORATOIRE CARSO
Contrôle éclairage de sécurité	Décembre 2019	ADI
TPA Direction des risques	Non effectué en 2019	Territoire du Pays d'Aix

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2019 AU 31/12/2019	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI
Contrôle éclairage de sécurité	ADI
Travaux électriques	ECB
Direction des risques bâtiments	Territoire du Pays d'Aix
Contrôle alarme	Groupe Fauché
STEP	Occitane d'environnement
Désinsectisation	SUD HYGIENE
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	BRUNEAU/AMAZON



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
MAMP Territoire du Pays d'Aix Direction des gens du voyage	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du Pays d'Aix est le délégant.
Territoire du Pays d'Aix Direction des Sports	Institutionnel	Coordination avec les associations sportives	L'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	ALOTRA est inscrit au dispositif PRODAS
Caisse d'allocations Familiale	Institutionnel	Coordination	Agrément centre social	Nouvel agrément 2018-2021
Ville d'Aix en Provence Direction Jeunesse Contrat Enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	Régie de recettes pour la caisse des écoles Convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les activités périscolaires Accompagnement et soutien technique dans les projets ponctuels	Conventions signées
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenaire
Pôle insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Centre Communal D'action sociale Ville d'Aix-en-Provence	Institutionnel	Partenariat social	Aide sociale	Partenaire
DRJSCS	Institutionnel	Cadre Réglementaire	Agrément Accueil Collectif pour Mineurs (ALSH) Soutien technique Contrôle	Attestation annuelle
Service Culture de la Ville d'Aix	Institutionnel	Partenariat culturel	Projet Culturel avec la Ville	Partenaire
Directeur de l'Ecole Maternelle Tickno Niglo	Institutionnel	Coordination/ actions socioéducatives	Favoriser la scolarisation en maternelle Projets d'activités communs (atelier cuisine, santé, fête de l'école…)	Ecole maternelle présente sur le site *Convention signée*
Bibliothèque Méjanes	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Action culturelle : ateliers de lecture de rue Prêt d'ouvrages	Développement d'action autour de l'accès à la culture
Pompiers sans Frontières	Associatif	Réalisations d'actions de prévention	Sessions d'initiation aux gestes de premiers secours, ateliers de prévention des accidents de la vie courante.	Convention signée
Institut de Formation en soins Infirmiers	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers alimentation : les sucres cachés / enquête terrain pour le projet 2020	Convention Signée
Apport Santé	Associatif	Réalisation action prévention	Séance de prévention sur les maladies cardio vasculaire	Partenaire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
ARCADES dépistages des cancers dans les bouches du Rhône	Associatif	Information	Opération octobre Rose Sensibilisation au dépistage du cancer du sein en direction des femmes de plus de 50 à 74 ans	Fournitures de documentation
CODEPS 13	Associatif	Projets santé multipartenaires	Formations étudiants IFSI, actions santé	Subvention projet ARS
L'atelier de Margoulette	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers art plastiques, projet autour de l'œuvre de Gabi Jiménez	Prestataire
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	Prestataire
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : Atelier Art plastique	Prestataire
Ludothèque Le cerf-volant	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Jean Luc Irondelle	Associatif	Réalisation d'actions artistiques	Ateliers musique et écriture projet Nomad Land	Prestataire
Image Clé	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers durant la semaine de lutte contre l'illettrisme / journée des droits de l'enfant	Prestataire
Educ Sport 13	Associatif	Réalisation d'actions sportives et d'expression	Ateliers sportifs et musique	Prestataire
Unis Cite Méditerranée	Associatif	Réalisation d'actions	Animations d'ateliers environnement, et projets lecture	Convention d'intermédiation
Association Origen	Associatif	Réalisation actions concrètes	Initiation danse des caraïbes	Convention signée
Les petits Débrouillards PACA	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers scientifiques autour du numérique	Prestataire
La RE SI FA S'il	Associatif	Réalisation d'actions	Activités manuelles fabrication d'instruments en argile	Prestataire
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers poterie	Prestataire
Cie Rara Woulib	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Concert de musique afro caribéen	Prestataire
Sport et jeunes Vitrollais	Associatif	Réalisation d'actions Concrètes	Animations Ring de BOXE	Dispositif PRDAS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Association Attelage en Pays D'Arles'	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Promenade en calèche	Prestataire
Association Art & Co	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier bien être femme	Prestataire
Wimoov	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Prévention routière	Prestataire
Le Fil d'Ariane	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier initiation cirque	Prestataire
Les Ornicarinks	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier art plastique	Prestataire
Pitchoun Art	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier théâtre	Prestataire

c. Agréments

Agréments	Institutions	Dates
Centre social	CAF 13	01/01/2018 au 31/12/2021
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Accueil Collectif pour Mineurs)	Direction Régionale Jeunesse et Sport Cohésion Sociale	04/09/2018 au 31/08/2019 et 01/07 2020
Domiciliation	Préfecture et DRDJSCS	20/10/2017 au 19/10/2022
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Services effectifs

a. *Fréquentation de l'Aire d'Accueil*

Définitions :

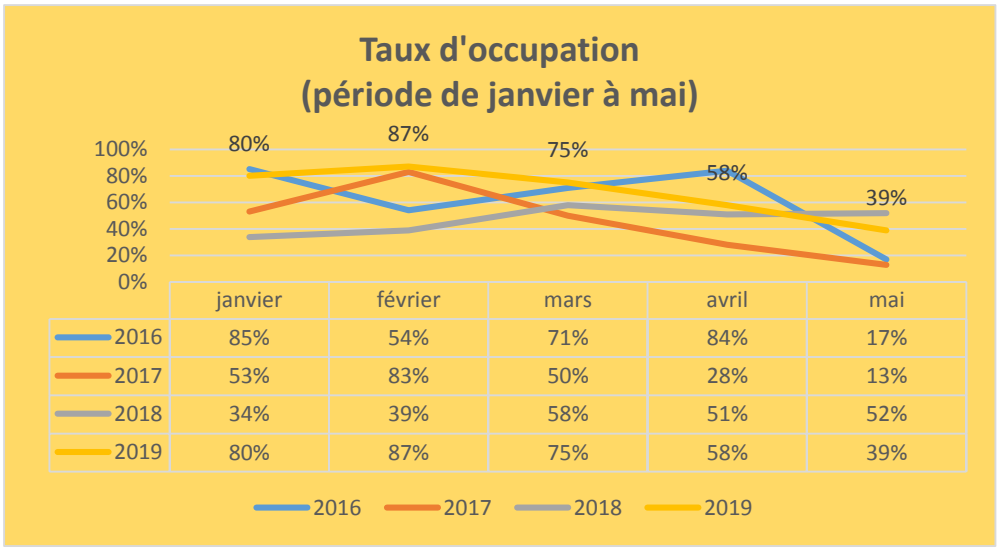
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* **:** Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

Chiffres pris en considération du 1er Janvier au 31 Mai	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre de caravanes	135	72	185	**267**
Nombre total de personnes accueillies	288	347	445	**640**
Nombre de familles accueillies	89	119	129	**193**
Taux d'occupation (%)	62%	46%	47%	**68%**
Nombre moyen journalier de caravanes	23	43	47	**31**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	42	44	43	**44**

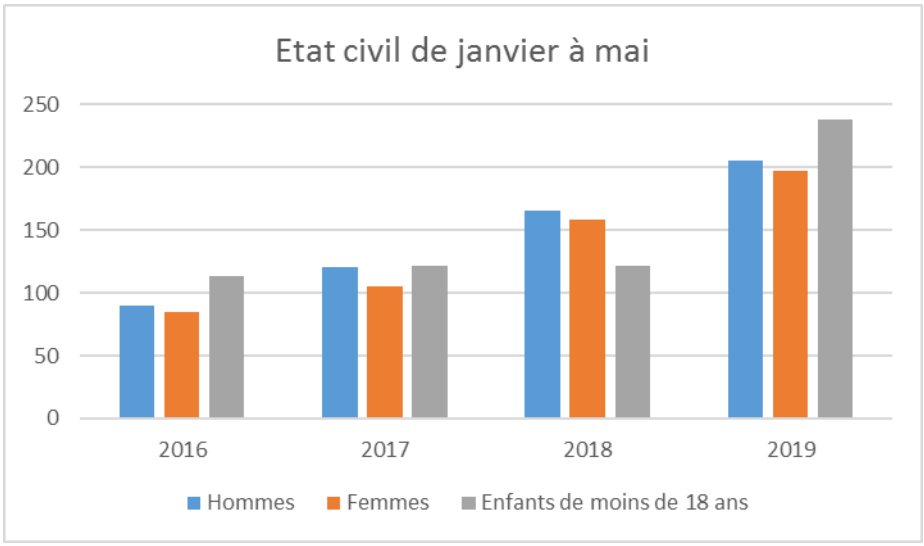
Commentaires :

- Le taux d'occupation pour la période de janvier à mai 2019 s'élève à 68 %. Nous enregistrons une hausse du taux de fréquentation par rapport à l'année 2018 pour la même période
- Par conséquent le nombre total de personnes accueillies augmente également et s'élève à 640 personnes de janvier à mai 2019, de tous âges confondus soit 195 personnes de plus qu'en 2018 sur la même période.
- Le nombre total de famille accueillies est de 193 soit 49% de plus qu'en 2018 sur la même période.
- La durée moyenne de séjour par famille est quant à elle stable, elle se fixe à 44 jours/famille.
- Malgré l'éloignement de cet équipement des principaux services et son environnement peu agréable (stationnements illicites et des dépôts sauvages des déchets), l'Aire d'Accueil fait néanmoins l'objet d'une forte demande des usagers.
- La mise en place d'une équipe solidaire et compétente participe à ce bilan encourageant, sur un équipement particulièrement difficile par rapport à son gigantisme.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Etat civil **Du 01/01 au 31/05**	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Hommes	90	120	165	**205**
Femmes	85	105	158	**197**
Enfants de moins de 18 ans	113	122	122	**238**
Nombre d'adultes	175	225	323	**402**

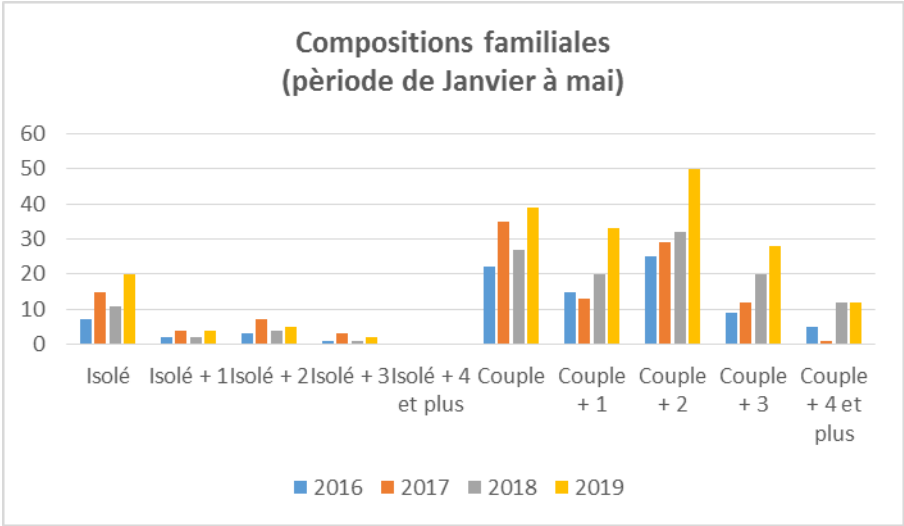


Commentaires:
En cette première partie d'année 2019, la part d'adultes et d'enfants de moins de 18 ans accueillie est en augmentation par rapport à la même période 2018 (+44%)
En 2019, la répartition de la population accueillie laisse paraitre une certaine équité entre les sexes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

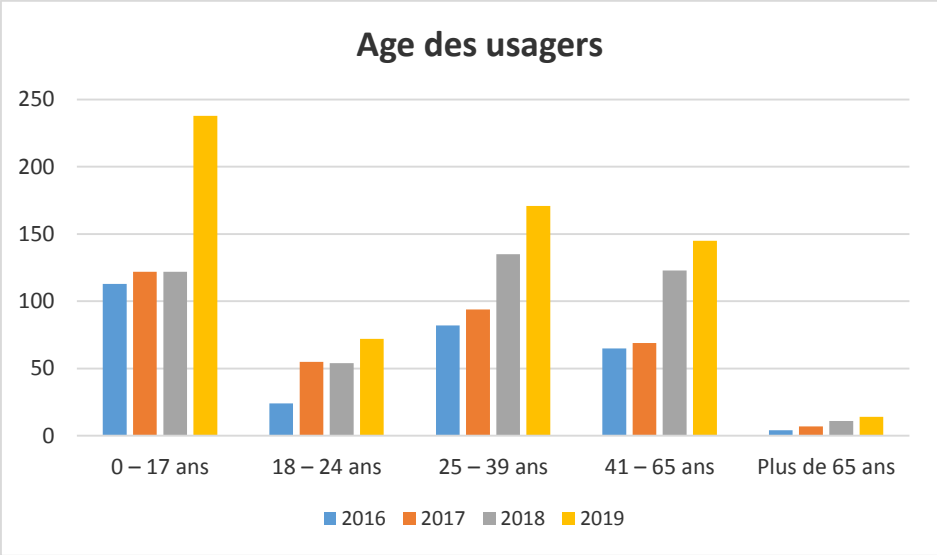
Composition des ménages Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Isolé	7	15	11	**20**
Isolé + 1	2	4	2	**4**
Isolé + 2	3	7	4	**5**
Isolé + 3	1	3	1	**2**
Isolé + 4 et plus	0	0	0	**0**
Couple	22	35	27	**39**
Couple + 1	15	13	20	**33**
Couple + 2	25	29	32	**50**
Couple + 3	9	12	20	**28**
Couple + 4 et plus	5	1	12	**12**

Observations :
Nous notons, qu'en cette première partie d'année le nombre de familles monoparentales est en augmentation par rapport à 2018
L'aire conserve sa vocation familiale comme le prouve la part significative de l'accueil des familles avec 2 ou 3 enfants, voire plus.



Age des usagers Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
0 – 17 ans	113	122	122	**238**
18 – 24 ans	24	55	54	**72**
25 – 39 ans	82	94	135	**171**
41 – 65 ans	65	69	123	**145**
Plus de 65 ans	4	7	11	**14**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Observations :
37% du public accueilli est constitué d'enfants, une augmentation de plus de 7% sur les 5 premiers mois de l'année 2019 par rapport à 2018.
Nous notons une nette progression sur la fréquentation des 25-39 ans par rapport à 2018.
L'aire conserve sa vocation familiale comme le prouve la part significative de l'accueil des familles avec 2 ou 3 enfants, voire plus.

Caractéristiques socio-économiques

L'activité économique d'une partie des gens du voyage généralement non-salariée, est soumise à d'importants aléas.
Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché mais aussi une vulnérabilité face à une concurrence accrue.
Les difficultés sont multiples : la disparition de bon nombre de leurs métiers, la forte concurrence (recyclage des métaux soumis aux valeurs du marché), durcissement de l'attribution des places sur les marchés fragilisent leur activité économique.



Ils font face également à des difficultés en matière d'insertion économique. Des cas de discriminations directes à l'embauche ou à l'acquisition de marché sont fréquents. L'illettrisme et l'absence de diplôme peuvent en partie l'expliquer.
La faible activité économique de nombreux gens du voyage conduit à une précarité plus importante.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Accueil

Depuis la loi égalité et citoyenneté du 29 janvier 2017, les gens du voyage n'ont plus à justifier d'un titre de circulation.

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre d'usagers	474	466	479	**576**
Nombre d'adhérents	80	80	80	**80**
Nombre participants	774	367	656	**529**

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor était jusqu'au premier semestre 2013, le seul équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 40 places disponibles ne pouvaient répondre seules aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

Au second semestre 2013, une nouvelle Aire d'Accueil des gens du voyage est apparue sur le Territoire du Pays d'Aix, sur la commune de Fuveau, au nombre de 23 places familles.

Depuis fin décembre 2016, 30 places familles ont été ouvertes au public sur la commune de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue.

En mars 2017, l'ancienne Aire d'Accueil du Réaltor a été détruite et une nouvelle aire de 80 places familles a été construite à proximité.

L'aire Le Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages …). Elle permet des relations constantes avec les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire. Depuis loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 et l'abrogation de la loi de 1969, la présentation du livret de circulation n'est plus une condition d'accès sur les aires d'accueil (cf. Le RI) ;
- De présenter l'aire et la place familles qui leur sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution …).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins, du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, de l'Aire d'Accueil. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes :** L'ouverture de l'aire est assurée de 7H30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public :** Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi (fermeture à 17h00 le vendredi). Le relais est assuré par une astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :
- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Sur les 5 premiers mois de l'année, la durée moyenne du séjour par famille est en légère baisse (environ de 3 jours par mois)
Les nombres de séjours de moins d'un mois sont en nette progression.
Les séjours de 1 à 3 mois sont en augmentation par rapport à l'année 2018 ; les familles étant bien installées, elles profitent de leur temps de séjour au maximum.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Moins de 1 mois	48	50	56	**106**
De 1 à 3 mois	35	59	60	**85**
3 à 6 mois	5	10	13	**6**
Plus de 6 mois	0	0	0	**4**

Durée moyenne de séjour par famille du 01 Janvier 2019 au 31 Mai 2019 : 44 jours

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre de caravanes	135	72	185	**267**
Nombre de familles accueillies	89	119	129	**193**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	42	44	43	**44**
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	0	**4**
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	**3**

Dépassement de séjours :

4 familles ont été en dépassement de séjour en raison de problèmes familiaux graves. Le père de famille a eu autorisation à prolonger son temps de séjour en raison d'une lourde chimiothérapie.
3 procédures en justice ont été engagées en début d'année 2019. Ces familles refusaient de quitter le site après une dérogation accordée pour les fêtes de fin d'année 2018 et n'ont pas respectées l'accord.
Ces 3 familles sont en interdiction de terrain sur toutes les aires d'accueil de la Métropole AMP pour une période d'un an et doivent s'affranchir des frais de justice avant de pouvoir de nouveau stationner sur les 3 aires d'accueil.
Il demeure que les familles ont du mal à accepter à se déplacer sur les autres aires d'accueil de la Métropole AMP, qui sont La Malle (Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) et Rives Hautes (Fuveau/Meyreuil). Cela entraine de longues négociations générant parfois des conflits.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.
Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des Aires d'Accueil.
Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à **un Pôle Social Animation qui** a pour mission :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux responsables de sites
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « Responsable de la Gestion Locative » affecté sur chacune des aires d'accueil.
Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des « Responsables de la Gestion Locative» favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par le gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, celui d'Accueil de Loisirs sans Hébergement depuis le 18 février 2009 renouvelé tous les ans au mois d'août.
Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans,** et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation… ;
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses ;
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,) ;
- Favoriser l'autonomie du public ;
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…) ;
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'Aire d'Accueil accueille toute personne dite « gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane (résidence mobile) et qui souhaite séjourner temporairement sur le site. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative sur le Réaltor, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre de familles domiciliées sur le site*	80	80	80	**80**
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …)	505	472	471	**576**
Nombre de dossiers RSA	30	48	22	**124**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	505	472	471	**576**

*L'agrément Domiciliation a été accordé par la DRJSCS pour 80 ménages maximum.

Observations :
La gestionnaire sociale a accueilli **576 personnes** entre le 01 janvier et le 31 mai 2019
Le nombre de familles domiciliées reste constant cela représente près de 220 personnes en 2019 il est lié a notre agreement préfectoral.
L'augmentation du nombre de démarches RSA correspond en partie aux contrôles de situation opérés en 2019 par la CAF. Ces contrôles conduisent généralement au signalement du dossier au Conseil Départemental et entrainent des suspensions temporaire de droits voire des radiations du dispositif RSA.
Les motifs de ces suspensions ou radiations sont le plus souvent liées au fait que les familles ne reçoivent pas le courrier recommandé à temps pour répondre à une convocation du contrôleur CAF. Cela est considéré par l'institution comme « un refus de contrôle ». Les familles doivent donc entreprendre des démarches fastidieuses et longues pour pouvoir recouvrer leurs droits RSA.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'Aire d'Accueil.
- Une orientation des familles vers le droit commun et un accompagnement social des familles de passage en lien avec le travailleur social référent.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).

- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. Réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans. Mise en relation avec l'ADIE pour des demandes de micro crédit entreprise.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.

- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Des actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation :** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté abroge les spécificités relatives au statut des gens du voyage elle entérine : l'abrogation du rattachement à une commune, l'élection de domicile comme unique domicile légal pour les gens du voyage et l'instauration d'un délai transitoire de deux ans durant lequel une personne précédemment rattachée à une commune sans domicile ni résidence fixe et qui n'a pas établi de domiciliation est de droit rattachée à un CCAS ou CIAS. Le décret d'application est paru en novembre 2017.

  En 2019, 80 familles (220 personnes) sont domiciliées au centre social Le Réaltor. Hormis sa fonction première d'accès aux droits, la domiciliation permet aux familles de bénéficier d'un accompagnement social. Nous notons un réel attachement des familles à cette domiciliation, les familles sont suivies depuis plusieurs années maintenant et une relation de confiance s'est instaurée avec la Gestionnaire Sociale.
  L'équipe sociale a aussi initié un **travail sur la réorganisation du service domiciliation avec la FNASAT** (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage). Ce travail s'est traduit par :
  - La réactualisation du règlement de la domiciliation et du service postal avec l'attribution d'un numéro de service postal à chaque famille, la mise en place d'horaires pour le retrait du courrier les après-midis de 14h00 à 16h30 en conformité avec le rythme de vie des familles qui se présentaient rarement le matin pour retirer le courrier.
  - L'expérimentation d'un logiciel de gestion du courrier DOMIFA (innovation provenant d'une startup d'Etat). Ce logiciel facilite la gestion du service de domiciliation par les organismes domiciliaires pour les personnes sans domicile stable. Cet outil permet de dématérialiser une partie de la procédure de domiciliation et d'automatiser le suivi des dossiers (enregistrement et instruction des demandes, suivi des dates d'échéance et de l'archivage des dossiers…).
    La mise en place de ce logiciel nous a permis de répondre d'une part aux difficultés liées à la gestion quotidienne du courrier qui devenait chronophage pour le travailleur social et d'autre part d'éviter aux domiciliés des ruptures de droits, par exemple, lorsqu'ils n'ont pas effectué de demande de renouvellement à temps pour la délivrance de l'attestation de domicile.

- **Le suivi des dossiers RSA** : ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil départemental. Au total, 80 familles allocataires ou ayant une demande en cours de RSA peuvent élire domicile au Réaltor.
  Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, Education nationale, etc.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.
La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs**. Ces derniers revendiquent l'accès à la citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.
La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Activités DSP 2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Totaux
Démarches auprès d'Administrations publique : mairies, trésor, préfecture, domiciliation	1	8	13	18	59	99
CAF: Déclaration trimestrielle RSA / déclaration annuelle	23	12	21	21	11	88
CAF : démarches administratives : mutation de dossiers, envoi compléments d'informations, régularisation de situations	12	16	18	15	2	63
Aides financières : (CCAS, association caritatives, CG)	0	4	4	6	3	17
Conseil Départemental : signature du contrat d'insertion	36	32	29	14	13	124
Divers : renouvellement domiciliation paiement carte adhérent, création adresse mail, divers courriers	8	16	8	17	17	66
Gestion entreprise : déclaration trimestrielle du chiffre d'affaire auprès du RSI	6	9	5	4	5	29
Insertion professionnelle : inscription pôle emploi, actualisation	0	2	0	0	0	2
Organisme de Retraite : demande et suivi de dossiers régularisation, demande ASPA	2	2	5	3	0	12
Santé : démarches auprès de la CPAM : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	12	4	5	4	4	29
Santé : démarches auprès du RSI : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	8	19	3	11	6	47
TOTAUX nombre d'interventions administratives	108	124	111	113	120	576
Nombre de rendez-vous usagers	2	6	5	5	4	22
Nombre de rendez-vous domiciliés	46	41	46	44	40	217

Accusé de réception en préfecture 35
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Quelques points d'observations : sur la période janvier à mai de 2016 à 2019 :

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes sur la période janvier à Mai, nous avons accueilli 244 personnes en 2016, 244 familles en 2017, 232 en 2018 et **239 en 2019.**
Sur la période de janvier à mai entre 2016 et 2019 la gestionnaire sociale accueille plus de 200 personnes. En effet, les usagers se trouvent de plus en plus démunis, face aux répondeurs téléphoniques, aux agents d'accueil qui ne remplissent plus les formulaires dans les différents services public (La poste, le Trésor public, la CAF.) et à la dématérialisation généralisée des démarches d'accès aux droits
Parmi les personnes accueillies nous distinguons les personnes domiciliées et les personnes de passage pour lesquels l'accompagnement diffère.
Concernant les personnes de passage, la gestionnaire sociale est de plus en plus sollicitée. Lorsque cela est possible, l'accompagnement de ces familles s'effectue en lien avec le travailleur social référent. Afin d'éviter des doublons dans les démarches ce qui retarderai encore le traitement du dossier.
L'aide demandée par ces familles se cantonne à des démarches ponctuelles ou de renouvellement de droits. Il ne s'agit pas de démarches d'ouverture de droits. Pour ce type de démarches les personnes s'adressent généralement à leur référent social. **Nous notons que les familles de passage ont une entière confiance en notre travailleur social, lorsqu'elles la sollicitent, elles déclarent que leurs démarches aboutissent favorablement**.
Concernant les personnes domiciliées, il s'agit d'un accompagnement de proximité sur la durée. Nous notons une diminution des sollicitations concernant les petites démarches, les personnes sont de plus en plus autonomes par exemple appel à la CAF pour s'informer de l'avancée d'une démarche, certaines personnes se rendant directement auprès des institutions : centre des impôts, CPAM…elles ont acquis au fil des années une confiance en leur capacité.

Au niveau des aides financières : 7 en 2016, 5 en 2017, 6 en 2018 et **17 en 2019**
Même si les aides financières proposées par le CCAS n'ont qu'une vocation exceptionnelle, nous avons eu une hausse des demandes en 2018 puis 2019.
En effet, en 2019 la Caisse d'Allocations Familles a réalisé de nombreux contrôles de situations entrainant des ruptures de droits. Les familles contrôlées se sont retrouvées sans ressources pour subvenir à leur besoin quotidien. L'aide alimentaire du CCAS a donc permis de pallier ces difficultés jusqu'à la réouverture des droits. Ce sont les seules aides dont les familles ont bénéficié durant la période.

Concernant la CAF au niveau des DTR[1] et régularisations, on note 89 en 2016 ,41 en 2017, 59 en 2018 et **63 en 2019.**
Nous remarquons une diminution des sollicitations pour les déclarations de revenus CAF par internet, les personnes utilisent l'application CAF, et sont guidées par les alertes pour connaitre les échéances
S'agissant d'une démarche simple, la dématérialisation n'est pas un frein pour certains individus, Nous notons qu'ils deviennent plus autonomes. En revanche, d'autres sont encore loin de savoir utiliser internet et ont besoin du travailleur social.
Certains dossiers subissent toujours des délais de traitement très longs ce qui met certaines familles en difficultés.
Nous notons aussi que les contrôles de la Caisse d'Allocation Familiale sont de plus en plus fréquents et que la plupart des familles contrôlées en 2018 n'ont toujours pas recouvres leurs droits RSA en 2019 car les délais de traitements sont très longs et les institutions (CAF, Conseil Départemental) demandent plusieurs fois les mêmes documents.

Concernant les démarches sante auprès de la CPAM- ou de la sécurité sociale des indépendants (CMU-C, régularisations des dossiers) : sur la période janvier à mai nous recensons 102, démarches en 2016, 61 dossiers ont été traités en 2017, 73 en 2018 et **76 en 2019.**
Les familles se déplacent plus facilement vers les institutions de santé et le droit commun. La Gestionnaire Sociale rencontre les familles pour faire un point sur l'évolution de leurs dossiers.

Concernant les démarches auprès du RSI[2] et liées à la gestion d'entreprise, 32 dossiers ont été traités en 2016**,** 16 en 2017**,** 55 en 2018 et 29 **en 2019**. Il faut noter que depuis le 1er janvier 2018, la protection sociale des indépendants (RSI) est confiée au régime général de la Sécurité sociale qui assure déjà celle des salariés

[1] DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA
[2] RSI : Régime Social des Indépendants

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Cette fusion entre les deux régimes sera progressive. Les travailleurs indépendants seront rattachés à la CPAM à compter janvier en 2020. Cela simplifiera les démarches de nos bénéficiaires
La plupart des démarches sont à réaliser en ligne, aussi certaines familles ne se déplacent plus pour un rendez-vous avec la gestionnaire sociale. Nous observons que certaines d'entre elles ont acquis le minimum de compétences pour les réaliser elles-mêmes via le smartphone ou parviennent à se faire aider par des proches.

Concernant les demandes administratives diverses (l'état civil, impôts, préfecture, services contentieux…) :
69 en 2016**,** 76 en 2017, 81 en 2018 et **99 en 2019.** Ces démarches sont en constante augmentation.
Globalement, **ces démarches concernent des institutions pour lesquels la dématérialisation est devenue la règle.** Pour les voyageurs qui ne sont en général pas connectés cela constitue un frein insurmontable et une inégalité criante d'accès aux services publics. La gestionnaire sociale les accompagne pour plus d'autonomie avec l'outil numérique (création d'adresse mail, de compte personnel pour l'accès à ses services publics) mais° ce travail est rendu difficile par l'analphabétisme des individus. A l'analphabétisme s'ajoute donc illectronisme

Concernant les démarches liées aux contrats d'engagement réciproque (signature et suivi des situations suspendues) en 2016 : 30 personnes ont été suivies par la gestionnaire sociale, en 48 en 2017, 22 en 2018 et **124 en 2019**.
On constate une réelle augmentation en 2019. Ceci est lié aux multiples démarches effectuées auprès du conseil départemental, afin de régulariser les situations suspendues lors des contrôles CAF.
Les contrôles sur les démarches d'insertion des familles sont de plus en plus fréquents, les familles comprennent tout l'intérêt et l'obligation de la signature de ce contrat vis-à-vis de leurs droits au RSA.

Concernant les démarches auprès du Pôle emploi, 6 demandes ont été faites en 2016**,** 3 en 2017**,** 3 en 2018 et **2 en 2019**. On remarque encore une diminution des demandes. Ceci est lié au fait que peu d'individu suivi sont inscrits à Pôle Emploi. Ils ne font la démarche que lorsque le Conseil Départementale les enjoint à le faire afin de valider leurs démarches d'insertion professionnelle.
Nous observons que pour ces quelques personnes il est plus simple de se rendre auprès de leur agence pôle emploi pour solutionner leurs problèmes pour éviter d'avoir à utiliser internet.

Concernant les démarches effectuées auprès de la CARSAT, 2 demandes ont été faites en 2016, 1 en 2017 2 en 2018 et **12 en 2019**
Il faut noter que parmi nos domiciliés, de plus en plus de personnes sont en âge ou proche de la retraite. Nous observons une tendance à la sédentarisation de ses personnes en général dans leur région d'origine. Leurs enfants sont toujours sur le voyage et restent certaines périodes de l'année à leurs côtés.
Pour ses personnes le suivi se fait souvent à distance ou avec un enfant qui se déplace au Réaltor.

L'accompagnement proposé par la gestionnaire sociale permet la plupart du temps de faire aboutir les démarches. Cependant dans les cas de rupture de droits CAF, les délais de traitements sont toujours plus longs aussi, nous observons que les personnes n'hésitent plus à se rendre sur place pour faire avancer leurs dossiers.
Nous pouvons souligner que ces voyageurs retirent une certaine satisfaction lorsqu'ils réalisent seuls leurs démarches. **Petit à petit, nous sommes parvenus à les mobiliser sur l'intérêt qu'elles ont à devenir actrices de leur propre vie**. Les personnes peuvent voir dans un délai court les effets concrets de leur implication et les bénéfices pour leur quotidien. Elles acquièrent l'estime d'elle-même et prennent confiance en elles
Toutefois si certains voyageurs sont en voie d'autonomisation, d'autres en sont encore bien loin.
En effet, l'illettrisme voire l'analphabétisme et les habitudes d'assistance représentent un véritable obstacle à l'insertion sociale. **La dépendance administrative est totale, ce qui entraîne une charge de travail et une mobilisation quotidienne importante de la Gestionnaire Sociale. Tout le travail de la Gestionnaire Sociale est de parvenir à les intéresser à leur situation et à donner du sens aux démarches réalisées.**
Les personnes dont il s'agit ici, sont les plus exclues. Les inhibitions et attitudes de repli sur soi sont très fortes.

L'acquisition de l'autonomie est un travail à long terme et les résultats sont très peu visibles tant la désocialisation et l'exclusion sont profondes.

Dans notre accompagnement, nous nous attachons à prendre en compte à la fois la donnée temporelle inhérente au processus d'autonomie et d'évolution des personnes mais également, le statut de voyageur (mobilité, vie en caravane, sentiment de discrimination qui persiste) qui peut rendre difficile le suivi administratif.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les professionnels d'ALOTRA restent les interlocuteurs privilégiés des voyageurs. De par notre proximité, notre connaissance des familles, nous avons à leurs yeux, la capacité à comprendre et à nous rendre compte de leurs difficultés

Cependant, cette proximité avec nos familles à également ses limites. En effet ils ont des difficultés à se rendre dans les services de droits commun en qui ils n'ont pas confiance.

Le partenariat incontournable

Dans le cadre de nos missions, nous pouvons distinguer deux types de partenariats : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous avons ainsi proposé à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles Harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil…)
- Institut de Formation en Soins Infirmiers Aix en Provence
- FNASAT : travail gestion de la domiciliation
- DOMIFA : plateforme de gestion de domiciliation

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».

  De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraine des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
  D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que l'instruction des enfants de 6 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des aires d'accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.

Il faut noter que le projet de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans à partir la rentrée 2019 nous a conduit à effectuer un réel travail de médiation afin d'informer les parents pour qu'ils scolarisent leurs enfants de 3 ans dès la rentrée

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA. Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire.

Du 01/01 au 31/12	2016	2017	2018	2019
Elèves en maternelle (sur site)	97	124	115	**116**
Elèves en primaire	39	96	77	**77**
Elèves en autres établissements	4	4	4	**4**
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	16	13	19	**29**
Elèves en soutien scolaire	163	152	131	**55**

Commentaires :

Ce que l'on remarque avant tout c'est que les familles s'impliquent progressivement dans la scolarité des enfants, elles ont envie que leurs enfants apprennent. L'école primaire est perçue comme importante pour « savoir lire, écrire et compter ». Certains parents ont d'ailleurs séjourné 3 mois sur le site afin que leurs enfants effectuent un trimestre complet.

En primaire pour la période janvier juin 2009, la grande majorité des enfants de 6-11 ans présents sur l'aire d'accueil a été scolarisée. Nous avons inscrit 37 enfants. Nous notons une évolution positive de la scolarisation depuis 2016
Ces enfants sont présents sur l'aire pendant des périodes de 2 à 3 mois. Nous constatons que sur une année scolaire, certains enfants ne sont scolarisés que sur les écoles des Milles pendant 5 mois de septembre à mai, ce qui correspond à la durée de séjour autorisée à la famille, sur une année sur l'Aire d'Accueil. Certaines familles par contre ne veulent absolument pas scolariser leurs enfants, et même notre travail de médiation n'y change rien.
Nous observons aussi que certains enfants qui ne sont pas scolarisés lorsqu'ils stationnent sur le Réaltor ou sur Bouc Bel Air, le sont lorsqu'ils stationnent sur l'aire de Fuveau. Cela pourrait s'expliquer par la crainte du transport (aire le Réaltor) et l'éloignement de l'école sur la commune de Simiane (aire de la Malle).
Depuis quelques années maintenant, la fréquentation effective augmente, cependant, la moindre actualité anxiogène du type accident de bus scolaire, agression sur enfant…suscite peurs et rumeurs et entraine une déscolarisation immédiate Nous observons que les inscriptions augmentent, lorsque dans « le clan familial » un enfant est inscrit. En effet, cela fait naitre le désir chez les enfants d'aller à l'école avec les « cousins », et rassure les parents. Les enfants sont très persuasifs lorsque les parents sont réticents. Cette année les instituteurs notent que nombreux enfants inscrits ne sont pas connus des équipes, ces enfants se sont bien intégrés dans les écoles.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

En maternelle. A la rentrée 2019, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans nous a amenés à effectuer à un travail important de sensibilisation en lien avec le Directeur de l'école. Cela nous a permis d'avoir un argument supplémentaire pour inciter à la scolarisation. Nous avons poursuivi nos visites régulières sur le site et engager des discussions avec les parents.
Cet accompagnement porte ses fruits, les parents perçoivent l'utilité de la scolarisation dès la maternelle (socialisation, éveil, premiers apprentissages.). Le Directeur relève que certains enfants ne sont scolarisés que dans son école. Des progrès sont constatés chez certains enfants. En effet, sur une cohorte d'enfants scolarisés et suivis durant les 3 années de maternelle, les progrès sont significatifs même si parfois pour certains enfants, il faut réapprendre certaines règles du « métier d'élève » parce qu'il n'y a pas eu de scolarisation régulière depuis le départ de la famille de notre Aire d'Accueil.
Les enfants doivent se réapproprier les règles de vie en collectif (écouter les consignes, rester assis à sa table de travail) il faut aussi que retravailler certains acquis perdus (savoir tenir un stylo, écrire son prénom, connaitre les jours de la semaine…).

Le collège reste marqué par des perceptions négatives chez les voyageurs (risque de perte d'identité, lieu de déperdition. Le collège fait peur et apparait comme un lieu de mauvaises influences).
Nous notons une déscolarisation importante dès l'âge de 12 ans. Cela pose la question de l'obligation scolaire pour ces jeunes qui disparaissent des radars de l'Education Nationale entre le primaire et le collège. L'assise scolaire étant insuffisante pour ses jeunes, cela hypothèque leur insertion professionnelle. Il nous parait important de proposer aux familles un accompagnement facilitant une formation professionnelle précoce, en dehors de la transmission familiale.

Les familles privilégient l'inscription au CNED pour ces jeunes. Nous observons aussi une augmentation des demandes d'informations pour des inscriptions d'enfants d'âges primaire. Nous tentons à notre niveau de dissuader les parents et de les inciter à scolariser le plus possible.
Depuis 2013, Le Realtor est inscrit au réseau relais associatif d'appui aux élèves du CNED.
Nous accompagnons les familles dans la rédaction du dossier d'inscription entre le 1er juillet et le 31 octobre. **Pour l'année scolaire 2018/2019, nous avons inscrit 18 enfants au CNED. Parmi les 18 inscrits, 3 sont en âge d'être inscrits en élémentaire.** Trois élèves inscrits pour la première fois au CNED ont passé des épreuves d'évaluations en français et mathématiques, afin qu'ils soient inscrits dans le dispositif correspondant le mieux à leur profil pédagogique.
Cette année, les délais de réception des cours étaient plus rapides que l'année précédente.
En cours d'année, nous avons contacté le CNED pour 3 dossiers au motif que les cours envoyés n'étaient pas au niveau. En effet, les devoirs ayant été fait par des proches, ces enfants sont passés au niveau supérieur mais à la réception des cours en décembre 2018, ils constatent que le proche aidant n'est plus en capacité de faire les devoirs car ils sont plus difficiles.

<u>La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :</u>

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA, conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.
Dès qu'une famille stationne sur l'Aire d'Accueil, elle est informée de l'obligation de scolariser les enfants et des moyens mis à disposition par la Municipalité et l'Education Nationale : accueil des enfants au sein de l'école maternelle Tickno Niglo située sur le site et dans les écoles des Milles, pour les primaires avec la prise en charge des enfants par un bus spécial.

Pour les inscriptions scolaires, l'équipe de gestion complète les formulaires d'inscription qui sont directement transmis par email aux services de la ville en charge d'affecter les enfants sur l'une des deux écoles du groupe scolaire des Milles : Marie Mauron ou Joseph Roumanille.
Un minibus scolaire récupère et ramène les enfants sur l'Aire d'Accueil. Des séances d'aide aux devoirs sont proposées aux enfants les mercredis matin.
Un service supplémentaire est rendu aux familles pour le paiement de la cantine sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

Aide aux démarches d'Inscription des enfants au CNED et organisation de séances de suivi et soutien deux fois par semaine.
Nous jouons un rôle de médiation entre l'école et les familles. Les familles qui entrent sur les aires d'accueil ALOTRA sont systématiquement informées de l'obligation scolaire. Nous sensibilisons également les enfants à l'intérêt de l'école notamment durant les activités ludiques organisées sur le site.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

Une école maternelle sur le terrain : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.
Pour la primaire, l'inscription des enfants se fait auprès du Pôle Social Animations qui assure le lien avec les écoles des Milles et la mairie. Nous jouons un rôle important d'information et de communication avec les établissements scolaires et le service scolarité de la ville. Nos échanges concernent des sujets aussi divers que l'absentéisme, le comportement des élèves en classe et dans l'école, les difficultés d'intégration des enfants, les demandes de changement d'école. **Les familles louent la facilité d'accès à l'inscription ou réinscription de leurs enfants lorsqu'ils stationnent sur le Réaltor.**
La réinscription des enfants dans la même école par la mairie facilite le suivi des acquis scolaires par l'équipe pédagogique**.**
La mise en place **d'un bus de transport** scolaire par les services de la Métropole Aix Marseille Provence Territoire du Pays d'Aix pour scolariser les enfants dans les écoles des Milles : Les enfants sont pris en charge devant l'Aire d'Accueil et déposés dans l'école par les accompagnatrices. Elles sont un bon relais entre le site et l'école. Leur présence a permis aux familles d'être plus en confiance et donc de scolariser leurs enfants de façon plus régulière.
La constitution **d'une régie pour l'encaissement de la cantine** scolaire directement sur site auprès du travailleur social : Les enfants bénéficient d'un tarif spécifique. Le repas est à 1,74 € pour l'année scolaire 2018/2019.
La possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11,90 € par an au 01.44.94.60.00 : Bien souvent, les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
Le suivi des enfants inscrits CNED : généralement, la demande d'aide aux devoirs émane des parents. Elle a été réalisée par le Pôle Social d'Animations et ce, 2 fois par semaine de 14h30 à 16h30. Toutefois, nous restons disponibles, à leur demande, pour favoriser la motivation de l'enfant dans sa démarche.
2 élèves ont pu bénéficier durant leur séjour de l'aide du directeur de l'école maternelle entre 11h20-12h00**. Ce soutien individuel, permet aux enfants de profiter d'une pédagogie adaptée à leur besoin. Ce travail de partenariat développé avec le directeur apporte une réelle plus-value aux élèves inscrits au CNED.**
Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'aire d'accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions faites par le TSA sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription

Une collaboration étroite entre ALOTRA, l'Education Nationale et le CASNAV.
Tous les ans nous poursuivons notre travail de médiation avec les directeurs afin d'aller à la rencontre des parents sur le terrain. Lors des rencontres, les parents peuvent poser des questions sur les progrès, les difficultés de leurs enfants. Cela nous permet également de rencontrer les parents réfractaires pour les inciter à la scolarisation. Pour l'année scolaire 2018/2019, il n'y a pas eu de visite terrain des directrices**.** La visite terrain prévue le 15/03/2019 a été reportée puis annulée en raison des problématiques d'emploi du temps des directrices. Nous avons maintenu les liens par des contacts téléphoniques et mails réguliers.

Les difficultés rencontrées :
Le travail de partenariat avec l'Education Nationale développé depuis plusieurs années a sensiblement amélioré le taux de scolarisation. Cependant, des difficultés demeurent :

- **Notre sentiment d'impuissance** face à **l**'absence d'implication des parents dans la scolarité des enfants et au manque de respect de la réglementation et de l'obligation de scolarisation.
- Le constat que les **procédures classiques d'absentéisme sont très difficiles à appliquer** aux enfants du voyage car souvent les absences sont justifiées par des motifs de convenance personnelle.
- **Difficultés au niveau des élèves inscrits en primaire :** Concernant les enfants de 6 ans qui n'ont jamais été scolarisés. Pour les équipes enseignantes, il ressort que ces élèves ont besoin d'un maintien en maternelle or cela n'est pas possible ou exceptionnel après avis de l'inspectrice. En 2019 cela n'a pas été le cas. Les instituteurs se retrouvent souvent démunis face à ces profils d'enfants qui ne sont pas autonomes et sollicitent les enseignants sur le travail à réaliser.
  Concernant les enfants entre 7-11 ans, les instituteurs repèrent un manque d'autonomie, des lacunes importantes en lecture. Aucun devoir n'est donné aux enfants, le travail scolaire consiste en l'apprentissage des leçons et un renforcement de la lecture.

Le besoin d'un étayage du CASNAV en termes d'outils pédagogiques pour ses enfants se fait sentir. En 2019, le CASNAV n'a pas pu mettre en place de formations pour les enseignants en raison d'une restructuration interne qui a pris du temps.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- **Difficultés en lien avec l'instabilité du poste UPE2A**. En effet, à chaque rentrée scolaire, un nouvel enseignant est nommé sur ce poste. En 4 ans, il y a eu 5 enseignants différents. A leur prise de poste, ces instituteurs ne sont pas formés à ce public spécifique. La connaissance du public, l'acquisition d'outils pédagogiques et la collaboration avec les équipes pédagogiques des écoles nécessitent du temps. Les enfants progressent malgré tout.
- **Difficultés de suivi des élèves inscrits au CNED à deux niveaux :**
  En raison de la dématérialisation des cours du CNED, de nombreux enfants ne disposent pas d'un ordinateur et d'un accès facile à internet, ils sont donc freinés dans la réalisation des évaluations à renvoyer. L'espace numérique de l'Aire d'Accueil leur permet de pallier cette difficulté, le temps de leur séjour, mais cela ne parait pas suffisant.
  En raison de l'important retard scolaire constaté chez certains enfants qui doivent encore consolider leurs acquis de primaire, en lecture et en compréhension de texte, pour réaliser les évaluations à renvoyer au CNED. Nombreux sont ceux qui ne décodent pas ou très peu, ils ont besoin d'un accompagnement renforcé qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur famille. Pour ces jeunes élèves, le CNED n'est pas adapté et notre accompagnement reste difficile car nous ne disposons pas des compétences pédagogiques pour les aider au mieux.
  Nous observons également, un manque de motivation des jeunes pour l'accompagnement mis en place. Les jeunes viennent 2 fois puis ne reviennent plus. En effet, il s'attendent à ce que nous fassions les devoirs à leur place et lorsqu'ils se rendent compte que ce n'est pas le cas, ils sont démotivés.
  Nous insistons sur l'importance de faire les devoirs seuls pour éviter qu'ils ne se retrouvent l'année suivante avec des cours non accessibles

<u>Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation</u>

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne et régulière durant leur séjour sur l'aire.
- Sensibiliser les parents à l'obligation scolaire dès 3 ans. En effet la scolarisation des tout petits renvoie à un sujet sensible pour les mamans qui est la séparation avec leur enfant.
- Poursuivre les liens établis avec l'Inspection académique, les directeurs des écoles des Milles (pour Le Réaltor), de Fuveau (pour Rives Hautes), de Simiane et de Bouc Bel Air (pour La Malle), l'instituteur UPE2A et le CASNAV.
- Poursuivre le travail de réflexion avec le Conseil Départemental 13, l'Education nationale via le CASNAV, les associations de voyageurs et les gestionnaires du Département 13, pour favoriser une réflexion autour de la durée de séjour sur une aire de stationnement en corrélation avec l'apprentissage (lecture, écriture) et le calendrier scolaire (trimestre) des enfants inscrits en primaire.
- Impulser une réflexion au niveau académique pour favoriser la mise en place d'un protocole d'accès au CNED au niveau primaire. L'inscription au CNED ne serait validée que lorsque la grande itinérance des familles est avérée. Ce travail de collaboration se fera en lien avec le CASANV et le Directeur Académique.
- Engager une réflexion avec les parents concernant l'insertion professionnelle des 12-16 ans, particulièrement pour les jeunes garçons. Nous devons accompagner les parents et les inciter à valider professionnellement les savoirs faire appris par les papas. En effet, le cadre juridique des pratiques professionnelles privilégiées par les voyageurs (auto entreprenariat) se durcit et les lacunes dans les savoirs de bases vont à terme hypothéquer l'avenir professionnel de ces jeunes.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courte pour les gens du voyage que pour le reste de la population française.
Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..
Au regard de ces observations, l'axe santé/ prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions de d'accès aux soins et de promotion de la santé ciblées en direction des familles.

Généralement, les gens du voyage accueillis par la gestionnaire sociale bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la CMU Complémentaire. Ils peuvent la renouvelé chaque année avec l'aide du travailleur social de l'aire d'accueil.

En termes de soins, les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur les autres aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence (Malle et de de Rives Hautes).
Les Responsables de la Protection Maternelle Infantile de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'aire d'accueil Le Réaltor.
Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des professionnels. La gestionnaire sociale et la Responsable du Pôle Social Animation développent et animent également des actions de prévention en direction des femmes et des enfants.

En 2019, le Pôle Social Animation entend à développer de nombreuses actions de prévention santé en direction des enfants, des adolescents et des adultes :

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Nombre d'enfants visités	2	2	2	**3**
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	2	2	2	**3**
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	0	13	28	**5**
Nombre d'enfants et adultes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	55	13	83	**9**
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	0	7	0	**0**

Commentaires :

Partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (l'IFSI).



Nous avons poursuivi le partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Comme chaque année, les étudiants ont bénéficié au préalable d'une séance d'information sur les spécificités du public et sur le fonctionnement des aires d'accueil.
En avril 2019, les étudiants ont réalisé une action autour des sucres cachés afin que les enfants se rendent compte de la quantité des sucres cachés présents dans les boissons et les aliments qu'ils consomment régulièrement.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les enfants ont pu échanger avec les étudiants sur leurs comportements alimentaires et bénéficiés de conseils pour éviter ces aliments trop sucrés. Nous avons pu noter que certains enfants ont acquis de bonnes connaissances sur le sujet. D'autres enfants ont été surpris d'apprendre que les aliments du quotidien qu'ils préfèrent de type sodas cachaient autant de sucres.

Le partenariat avec l'IFSI a été conforté par une rencontre entre la Responsable du PSA, la Directrice, et les formateurs de l'IFSI d'Aix en Provence. La rencontre a confirmé le partenariat, et précisé que les interventions des étudiants de l'IFSI s'inscriront désormais dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé. (Lancé en 2018, le service sanitaire permet aux futurs professionnels de la santé de réaliser des actions concrètes de prévention auprès des publics prioritaires).
En ce début d'année 2019, nous avons également concrétisé le partenariat avec le CODEPS 13 que nous avions sollicité en 2018.
Le CODEPS 13 a bénéficié d'une subvention de l'ARS pour mener une action santé alimentation en partenariat avec l'IFSI sur la période 2019/2020 sur les aires de la MAMP.

Les actions en Protection Maternelle et Infantile mises en œuvre en 2019 :

- En avril 2019, nous avons repéré sur le site la présence de 3 futures mamans. Nous leur avons proposé une rencontre avec l'infirmière puéricultrice et une sage-femme qui a eu lieu le 18 avril. Elles ont pu bénéficier de conseils et de prescriptions : (déclaration de grossesse, calendrier des rendez-vous et des examens échographique, prises de sang …). Deux d'entre elles ont profité de la présence de la sage-femme pour demander une orientation vers une gynécologue qui pourra les suivre durant leur grossesse.
  Une femme avec une grossesse à risque a été orientée vers un service spécialisé. L'infirmière a prodiguée des conseils : portage du nourrisson, astuces concernant les symptômes des femmes enceintes ; les nausées, le masque de grossesse. Le 16/05 L'infirmière puéricultrice est revenue sur le site pour une visite de suivi, elle a consulté deux futures mamans.
- Le 21/05 : un dépistage auditif et visuel a été réalisé dans l'école maternelle Tikno Niglo : Cinq enfants ont été testés par l'infirmière PMI. L'infirmière constate que les enfants ne sont pas toujours dépistés en maternelle car très peu sont scolarisés. Nous notons un manque de sensibilisation des parents qui ne repèrent pas les problèmes auditifs ou visuels de leurs enfants car au quotidien les enfants entendent et voient. Ils ne vont consulter que dans les cas graves or certains enfants dépistés ont besoin d'une simple correction visuelle. L'orientation vers les professionnels reste difficile en raison de l'itinérance de certaines familles or certains enfants auraient besoin d'un suivi et d'un appareillage ce qui n'est pas toujours accepté par les parents.

Actions d'information et de sensibilisation à la santé et au bien être en direction des femmes.

- La Gestionnaire Sociale a proposé des ateliers beauté au naturel mais, les femmes ne sont pas toujours disponibles le jour de l'action elle n'a pas réussi à les mobiliser. Pour que les femmes se libèrent du temps, elles doivent aussi pouvoir faire garder les enfants en bas âges. Ces ateliers doivent en outre se dérouler dans un laps de temps très court en début d'après-midi 1h maximum pour leur permettre de retourner à leurs tâches ménagères.
  Nous observons que les femmes ne se mobilisent pas tant elles sont préoccupées par leur quotidien de femmes au foyer et par les jeunes enfants qui restent sous la garde de leurs sœurs ainées.





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aqua city, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative.

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Nous souhaitons garder et déployer les différentes actions que nous menons afin de sensibiliser un plus grand nombre de familles à l'importance de participer aux activités culturelles et de loisirs pour l'épanouissement de leurs enfants.
Les activités menées nous ont permis d'élaborer un partenariat fort avec les structures locales de loisirs, culturelles et sportives :

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Personnes en animation culture et découverte	175	56	154	**79**

Observations :



Nous poursuivons notre partenariat avec **la bibliothèque Méjanes et Unis Cite.** Les interventions ont lieu une fois par mois pour des ateliers de lecture de rue. Des histoires sont lues, les enfants peuvent lire avec la bibliothécaire. Nous pouvons faire une sélection de livres en lien avec notre programme d'activités.
Ces interventions permettent de donner le goût de la lecture aux enfants. A la fin de la séance, des prêts de livres sont possibles et gardés sur le site à disposition des enfants. Certains enfants nous sollicitent pour lire seuls des livres empruntés

Nos actions avec la bibliothèque Méjanes et Unis Cité ont donné lieu en 2019 à un projet autour de l'œuvre de Gabi Jiménez. **Le projet « à l'unisson ».** Nous avons réalisé différents ateliers : ateliers art plastique « peindre à la façon de », ateliers d'expression sur la question du vivre ensemble, du vécu de la discrimination ; photolanguage….

Le projet se concrétisera par une semaine d'exposition et de médiation au sein de la bibliothèque d'Aix les Milles du 11 au 15 juin 2019.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

L'accès à la culture est passé aussi cette année par une action **avec le service socio artistique du festival d'art lyrique d'Aix en Provence. Les enfants ont participé à un atelier de calligraphie autour du spectacle « La Conférence des oiseaux ».** Ils ont lu quelques passages du livre puis appris quelques lettres de l'alphabet arabe et écrit les noms des oiseaux en calligraphie**.**





5. Activités de loisirs

Les jeux vidéo et la télévision occupent une grande place dans la caravane**.** Les enfants sont de grands consommateurs d'objets à la mode et autres jeux High Tech (téléphone dernier cri, overboard …)**.** Heureusement, les enfants manifestent une curiosité et une envie de découvrir quand nous leur proposons des activités.
Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, nous organisons des activités de loisirs avec des intervenants extérieurs ou la Responsable du Pôle Social Animation.

Le calendrier des événements et fêtes nationales est aussi un prétexte pour la mise en place d'ateliers ludiques et créatifs : halloween, carnaval, pâques, noël, chandeleur ….
Nous constatons un réel enthousiasme de nos partenaires lorsqu'ils rencontrent le public. Les activités sont donc des moments d'échanges, de connaissance mutuelle entre le monde des « gadjés » et celui des voyageurs.

Elles permettent de découvrir ou redécouvrir de nouvelles activités : poterie, papier mâché, jeux de société, activités sportives (boxe, capoeira, trottinette sportive…), activités de découverte scientifique, initiation au cirque.
Les animations mises en place sur le site ont toutes une visée éducative. Elles nous permettent de valoriser les enfants, de parler de scolarisation, de porter un autre regard sur eux.

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	401	158	283	**379**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	71	52	49	**9**

Observations :

Les enfants âgés de 6-11 ans adhérents facilement à nos activités. Nos partenaires observent que globalement, les enfants sont impliqués et investis. Les enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants. Ils notent cependant des comportements plus difficiles lorsque les enfants ne sont pas scolarisés : acceptation de l'autorité, difficultés de concentration… Ils constatent également que certains enfants n'ont pas de contraintes éducatives et qu'' ils ont des difficultés à respecter, les règles de vie en groupe et le cadre posé durant l'animation.

Nous constatons encore aujourd'hui, peu d'implication des parents quant au contenu des animations proposées. Les parents voient les animations comme un moyen de se décharger ponctuellement de leurs enfants.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

En effet, il n'est pas rare aussi, que les parents interrompent les enfants pendant l'activité, pour aller faire des courses par exemple Nous devons expliquer aux parents le sens de notre action et l'importance des activités pour l'épanouissement de leurs enfants.

Cette année encore des adultes ont participé à l'atelier mené par la Responsable du Pôle Social Animation en créant une partie de l'œuvre collective servant à décorer les chars pour le carnaval d'Aix.



Nous communiquons sur cet évènement et proposons aux familles de participer avec elles à la parade du carnaval. Malheureusement elles ne souhaitent pas se déplacer sur Aix. Ces ateliers sur site permettent donc aux familles de participer à la vie de la ville.

Nous rencontrons des difficultés à mobiliser les jeunes pré-adolescents surtout les jeunes garçons de 12-14 ans qui errent sur le site et s'ennuient, ce qui peut entraîner des incivilités (petites dégradations, troubles du voisinage). Nous essayons de répondre à cette problématique en proposant des activités adaptées à leurs besoins.

Nous notons chez ces jeunes, un intérêt pour les activités manuelles de type construction d'objets, bricolage.

En travaillant avec leur père, ces jeunes acquièrent des savoirs faire (peinture, élagage, maçonnerie…) et développent ainsi des gestes professionnels.

Les activités sportives (types sport d'opposition, de combat) sont également très appréciées des jeunes.

La pratique du sport est très rare chez les jeunes voyageurs, ils ont besoin de se dépenser. L'aire d'accueil Le Réaltor ne dispose pas d'un espace de jeux dédié aux adolescents pour leur permettre de jouer au foot par exemple. Ils jouent donc devant les bureaux d'accueil ou sur les emplacements libres et causent des nuisances et dégradations.

Ces comportements entrainent des conflits et des difficultés « relationnelles ». Nous observons que ces difficultés relationnelles sont plus prégnantes vis-à-vis des membres féminins de l'équipe. Ces jeunes garçons prêtent peu d'attention à la parole féminine. En effet, dans la construction de la structure familiale chez les gens du voyage, nous observons une hiérarchie entre les sexes (rôle masculin et féminin), la femme gère le quotidien du foyer et tout le reste revient à l'homme. Les contacts entre certains jeunes et l'équipe sont donc le reflet de cette construction familiale.

Il nous parait donc primordial de travailler sur les relations de genres lorsque nous proposons des animations aux adolescents. Toutefois, dans la prise en charge de ces jeunes garçons, nous devons prendre en compte le rôle éducatif que pourrait jouer un référent masculin figure d'autorité. La venue de partenaires extérieurs (éducateurs sportifs par exemple) nous permet de répondre en partie à cette problématique.

En 2019, nous développerons également notre partenariat avec l'association la Caravanade qui dispose d'une caravane atelier, afin de proposer à ces jeunes des petits chantiers de construction valorisant leurs compétences.



La relation qui se noue lors des activités de loisirs avec les adolescents est loin d'être secondaire, elle facilite les contacts et l'écoute dont l'équipe peut avoir besoin dans des situations de gestion locative

.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités PSA : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique, accueil adolescents…	Janvier à Mai : mercredis et vacances scolaires, les après-midis pour les adolescents	85 participants
Ludothèque Le cerf-volant	Janvier à Mai	95 participants
Entrainement sportif : sport d'opposition : Wellinton Da Silva	Janvier à Mai	45 participants
Entrainement sportif : adolescents : Wellinton da Silva	Janvier à mai	26 participants
Activité sportive (trottinette free style) Association Educ sport 13	Février et Avril : 2 séances	Séance 1 : 7 participants Séances2 : 12 participants
Activités manuelles art plastiques thématiques : nouvel an : association l'Usine à Gaz :	Janvier	Séance 1 : 13 participants Séance2 : 12 participants
Activité BOXE dans le cadre du dispositif PRODAS association sport et jeunes vitrollais	Avril 1 séance	20 participants
Activités manuelles Poterie thématiques : pâques : association Rouletaterre	Février et Avril: 2 séances	Séance 1 : 13 participants Séance2 : 19 participants
Activités manuelles et artistiques et thématiques : pâques : Association La Ré Si Fa S'il	Avril : 3 séances	Séance 1 : 5 participants Séance 2 : 9 participants Séance 3 : 18 participants
PROMOTION FAMILIALE		
Atelier participatif adultes création œuvre pour le carnaval d'Aix en Provence	Avril	9 participants
ATELIERS PREVENTION / SANTE		
Atelier santé étudiants IFSI : « les sucres cachés »	Avril	9 participants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Ateliers lecture écriture bibliothèque Méjanes Unis Cité projet « à l'unisson »	Janvier à mai	41 participants
Atelier peinture découverte de l'œuvre de Gabi Jiménez association l'Atelier de margoulette	Février	14 participants
Atelier Peinture Découverte de l'œuvre de Gustav Klimt association l'Atelier de margoulette	Février	9 participants
Atelier initiation au Théâtre adolescents : Christelle Fabre	Février	8 participants
Atelier Calligraphie : Festival d'art lyrique : « La conférence des oiseaux «	Mai	7 participants

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS poursuivies ANNEXE 01

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites.

Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.
Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement

La démarche PREVENTION CANINE poursuivie ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par emplacement

De janvier à mai 2019

- Eau : 3,20 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 10€ minimum

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies	1,00 € la feuille
- Photocopies	0,30 € la feuille
- Timbres-poste	A la valeur faciale

Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1er janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 25 euros par famille pour l'année 2019
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre de journées caravanes	3 766	3 296	5 650	**8 150**
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	15 711 €	19 233 €	44 660 €	**67 949 €**
Impayés	0 €	0 €	0 €	**104 €**

L'application du Règlement Intérieur doit là aussi se faire avec rigueur, si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au gestionnaire de l'Aire d'Accueil de réaliser auprès des familles, un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.

Le système de prépaiement pour les fluides permet une gestion plus sereine avec des paiements selon les consommations réelles de chaque famille, dans un cadre agréable, propre et individuel.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Un régisseur principal et son mandataire suppléant sont nommés par arrêté municipal de la Ville d'Aix en Provence pour la régie des recettes relative à la cantine scolaire.

La tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2018 /2019 était de 1.74 euros

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Fax, photocopies	186 €	45 €	36,75 €	**33.50€**
Cartes d'adhérents	1 300 €	1 560 €	600 €	**750€**

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Taux d'occupation de janvier à mai	62%	46%	47%	**68%**

EAU	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Consommation en m3	2 997	2 783	5 584	**8 750**	**57%**
Coût total en €	4 496	4 733	5 432	**9 289**	**71%**

ELECTRICITE	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Consommation en kWh	93 955	142 725	174 375	**250 589**	**44%**
Coût total en €	15 611	22 876	26 745	**40 163**	**50%**

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Coût total en €	723	1 053	1 572	**1 658**	**5%**

Commentaires :
Les fluides sont, de fait, impactés par la hausse du taux d'occupation de janvier à mai 2019.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Les subventions et participations

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Subventions	57 974	114 431	122 162	**121 941**	**0%**
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	22 733	75 947	85 780	**86 381**	**1%**
CD 13 (Fonctionnement du Centre social)	-	3 239	3 239	**3 239**	**0%**
CAF (Fonctionnement du Centre social)	30 711	30 711	31 122	**30 300**	**-3%**
REGION PACA	2 721	2 721	-	**-**	**-**
ALSH CEJ (financement des animations)	1 813	1 813	2 021	**2 021**	**0%**
Participation Métropole AMP TPA	40 015	25 355	10 254	**10 253**	**0%**

Commentaires :
Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitions chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits de janvier à mai 2019

- Passage régulier tout au long de l'année de la police de proximité sur le site.

Janvier :
- Installation de plusieurs familles sur le terrain jouxtant le site. Ces familles étaient en dépassement de séjour sur le site et refusées de quitter les lieux. Un constat d'huissier a été fait par le service des gens du voyage de la Métropole AMP, ainsi qu'un constat par la ville d'Aix en Provence en tant que propriétaire du terrain. Ce sont rajouté plusieurs familles venant de l'extérieur du site. Les familles ont trouvé à se brancher en électricité et eau sur le squatte des familles roms.
- Vandalisme par les adolescents sur différents emplacements et plusieurs montent sur le toit de notre bâtiment administratif
- Problématique des jeux de ballon sur le devant de notre esplanade

Février :
- Vandalisme de 7 emplacements. Dépôt de plainte auprès de la police ; constat assurance effectué.
- Vol du câble Télécom
- Problème compteurs eau sur emplacements 46 et 56
- Un enfant mordu par un chien détaché d'un voyageur. Enfant évacué par les pompiers pour points de sutures. Chien emmené chez le vétérinaire par les maîtres pour constater que les vaccins étaient à jour.

Mars :
- Coupures fréquentes d'électricité sur tout le plateau de l'Arbois
- Vol du câble Télécom
- Entrée d'une mission sur le site (30 familles) pour une période de 15 jours

Avril :
- Un voyageur accroche la barrière d'entrée avec son camion (déclaration d'assurance)

Mai :
- Installation de la fibre optique

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'Aire d'Accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'animation globale déployée sur le site qui repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette Aire d'Accueil est restée très dynamique. En effet, le Projet Social 2014-2018 correspond prioritairement à cette volonté d'assurer la continuité des services proposés aux gens du voyage.

La gestion de la nouvelle Aire d'Accueil avec ses 80 places familles a nécessité pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec de la Métropole Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de La Délégation de Service Publique nous a été attribuée pour la période de 2011-2018, prolongée jusqu'au 31/05/2019.

Les voyageurs nous font régulièrement des retours positifs sur la qualité de cet équipement.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor, sur ces 5 premiers mois 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets » p 55

2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil » p 56

3) Album photos p 58

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

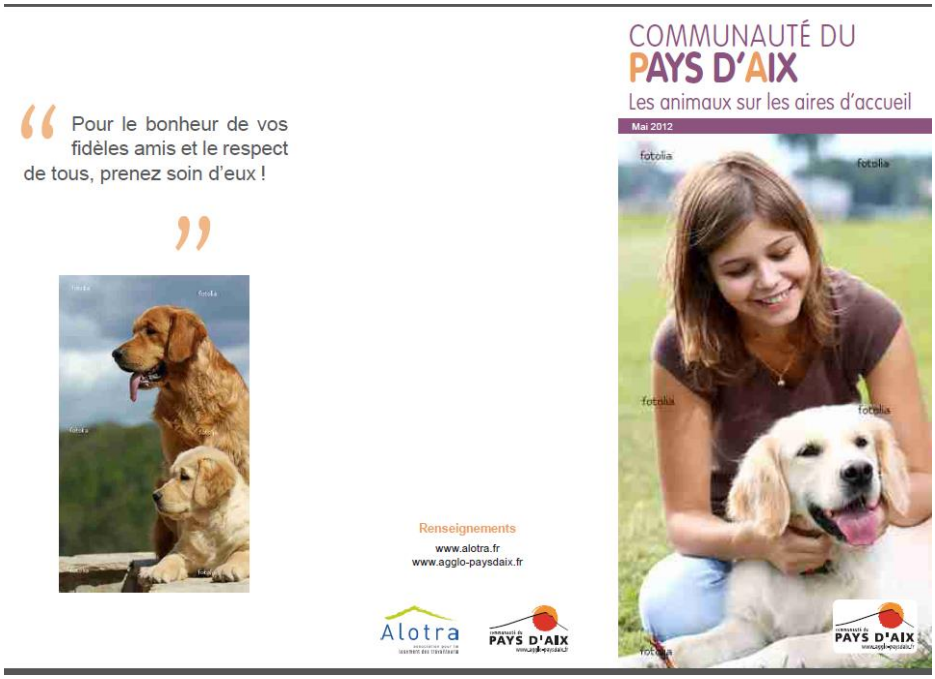
Plaquette « Trier ses déchets » Annexe 01





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » Annexe 02



« Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! »

Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr

COMMUNAUTÉ DU
PAYS D'AIX
Les animaux sur les aires d'accueil
Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage

❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!

❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**

Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).

II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :

- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)

❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).

III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra

PAYS D'AIX

AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX



► CONDITIONS DE DÉTENTION

ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982
ART. L214-1 À 214-6 DU CODE RURAL
ART. R214-17 DU CODE RURAL



► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL
Amende de 1re classe (ou plus 150€)



► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES



► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS



► CHIEN ERRANT INTERDIT

ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL
ART. R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (ou plus 150€)



► DÉJECTION CANINE INTERDITE

ART R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (ou plus 150€)



► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT

ART L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL
ART R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL
Contravention de 3e (ou plus 450€), 4e (ou plus 750€) ou 5e classe (ou plus 1500€)



► VENTE RÉGLEMENTÉE

ART L214-8 DU CODE RURAL
ART R215-5-1 DU CODE RURAL
Contravention de 4e classe (ou plus 750€)



► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



► ABATTAGE INTERDIT

ART. R214-17 ; R214-64 À R214-66 ET R214-69 À R214-71, R215-8, R231-6 ET L654-3 DU CODE RURAL
Contravention de 3e (ou plus 450€), 4e (ou plus 750€) ou 5e classe (ou plus 1500€)



► COMBAT INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



► CHIEN DE 1ère OU 2ème CATÉGORIE INTERDIT

(règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Album Photos — Annexe 03

LECTURE DE RUE BIBILIOTHEQUE MEJANES





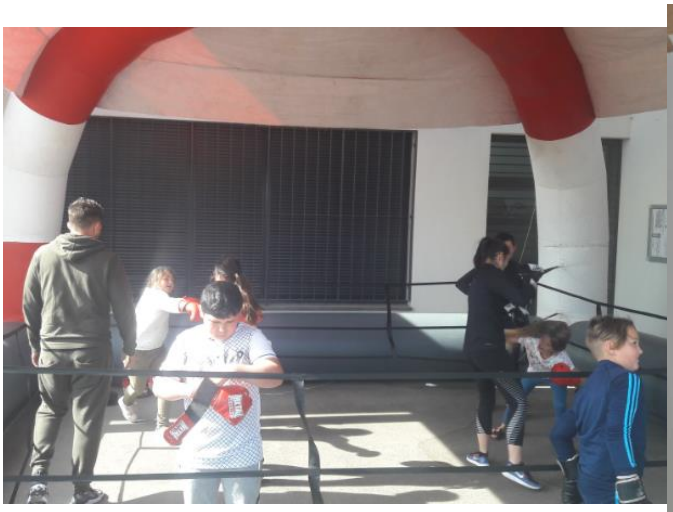
ATELIER CREATIF POUR LE CARNAVAL D'AIX EN PROVENCE





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES SPORTIVES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PRODAS ASSOCIATION SPORT ET JEUNES VITROLLAIS





ATELIER CALLIGRAPHIE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE SOCIO ARTISTIQUE DU





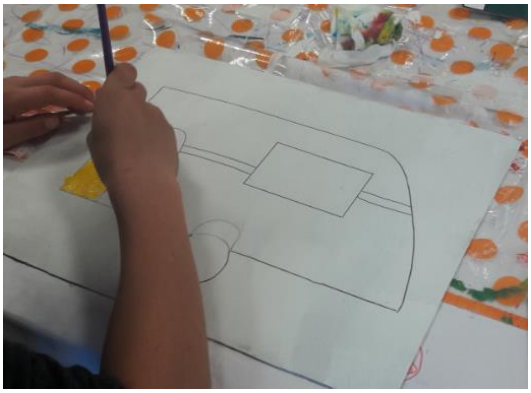


ACTIVITES POLE SOCIAL ANIMATIONS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



PROJET « A l'UNISSON » POUR L'EXPOSITION : PEINDRE A LA MANIERE DE GABI JIMENEZ et ATELIERS ECRIRE SUR LE VIVRE ENSEMBLE







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIER SANTE IFSI : LES SUCRES CACHES







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES TROTINETTES FREE STYLE









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra
association pour le logement des travailleurs

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

PAYS D'AIX

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'AIX-EN-PROVENCE LE REALTOR

DU 01 JUIN 2019 AU 31 DECEMBRE 2019



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE 5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2019 9
A. Régime financier et des biens 9
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 9
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 10
3. État des variations du patrimoine immobilier 10
4. Situation des biens et immobilisation 11
5. Suivi du programme contractuel d'investissement 11
6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés 11
7. Inventaire des biens désignés au contrat 11
8. Engagements à incidences financières 11
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 11
B. Personnel et entretien 12
1. Effectifs du délégataire 12
2. Travaux réalisés en 2019 14
3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2019 17
4. Adaptations à envisager en 2020 18
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 19
A. Action de gestion 19
1. Moyens techniques 19
2. Services effectifs 23
B. Actions socio-éducatives et animations 30
1. Accueil et du suivi des familles 31
2. Scolarisation et soutien scolaire 39
3. Santé et prévention 43
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 46
5. Activités de loisirs 48
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 53
A. Tarification 53
1. Le droit d'usage 53
2. Perception du droit 53
3. Tarification cantine scolaire et services rendus 54
4. Consommations et coûts des fluides 54
B. Les subventions et participations 55
C. Rappel de faits de juin à décembre 2019 55
VI. CONCLUSION 56
5. ANNEXES 57

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2019, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 Aires d'accueil pour les gens du voyage :
    - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
      Le Bargemont pour la Commune de Martigues,
    - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
    - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et Les Côteaux/Restanques, dans les 13ème et 14ème arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllis, dans le 16ème arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage…) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des Aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer La Délégation de Service Public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018, prolongé à nouveau jusqu'au 31 mai 2019.

En mai 2019, Alotra a été retenu pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026 .Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes: «Le Réaltor» d'Aix-en-Provence, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes" de Fuveau et « La Garenne » de Salon.

ALOTRA a été, à nouveau retenu, pour la DSP 2019-2026, à partir du 1er juin 2019.

Eu égard au renouvellement de la délégation de service public, en date du 1er Juin 2019, ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil Le Réaltor du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage d'AIX EN PROVENCE

Le Réaltor

Adresse de la structure

Route du Jas de Marroc
Plateau de l'Arbois
13290 Aix en Provence
Tel : 04.42.69.12.42 - Tel : 04 42 69 18 53
(Gestion Locative) (Gestion Sociale)
Fax: 04.42.63.05.58
Mail: gl.realtor@alotra.fr
psa.realtor@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Aix en Provence (Plateau de l'Arbois) sur un terrain de 37 203 m² sis sur les parcelles cadastrées LB 354, LB 355 et LB 357.
- A 12 km d'Aix en Provence et 5 km de Vitrolles.
- A proximité de la gare ferroviaire AIX-TGV.
- Proche des voies de circulation RD9 et A7 ainsi que des commerces et Equipements Publics d'Aix Les Milles et des communes voisines, Cabriès et Vitrolles.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence, Vitrolles et l'aéroport de Marseille-Provence.
- Proche de la retenue d'eau du Réaltor et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 80 places de 120 m² minimum, dont 4 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Le Réaltor s'effectue depuis la RD9 et la RD9g.
- Chaque place dispose de :
  - 1 bloc sanitaire composé de :
    - 1 WC isolé.
    - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
    - 1 évier et sa paillasse.
    - 1 espace cuisine/buanderie.
    - 1 auvent en dur.
    - 1 accès à l'énergie électrique.
    - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
    - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
    - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
    - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
    - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
  - 1 étendoir à linge.
  - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 327 m², abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
  - 1 bureau pour la gestion sociale.
  - 1 bureau pour la gestion des animations.
  - 1 bureau administratif.
  - 1 bureau pour les permanences médicales.
  - 1 salle de réunions et d'animations modulable.
  - 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
  - 2 WC.
  - 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
  - 1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
  - 1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 logement de fonction en rez de chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m², disposant :
  - 1 stationnement.
  - 1 garage.
  - 1 terrasse privative.
  - 1 jardin privatif.
- 1 école maternelle, TICKNO NIGLO, en rez de chaussée, meublée, de 232 m², abritant :
  - 1 salle de classe.
  - 1 salle de motricité.
  - 1 salle de repos.
  - 1 bureau du directeur.
  - 1 local de rangement.
  - 1 local à vélos.
  - 2 WC.
  - 1 salle de propreté pour les élèves.
  - 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
  - 1 vestiaire/douche pour le personnel.
  - 1 préau.
  - 1 cour de récréation.
- 1 patio central paysager constituant un puits de lumière naturelle.
- 34 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 12 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 micro station d'épuration 400 EH pour le traitement des eaux usées et son champ d'épandage.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau du secteur géographique.

Au titre des biens et équipements

- 10 conteneurs poubelles.
- 5 colonnes pour tri sélectif.
- 51 candélabres d'éclairage dont 2 pour le carrefour d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 2 boulodromes.
- 2 parcs à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans, dont un doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 10 places de parking privatives.
- 2 barrières divisionnaires répartitrices des stationnements.
- 3 bassins de rétention des eaux pluviales.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au dispositif d'assainissement autonome. (Micro Step).
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 2 panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison	22 mars 2017
Ouverture au Public	22 mars 2017
Inauguration	11 juillet 2017





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Horaires et temps de séjour

L'accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

A compter du 1er décembre 2019, un avenant modifie les horaires comme suit :

Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

Une astreinte technique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU
Directeur général : Marc JEANJEAN

ALOTRA a obtenu un agrément Centre Social pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage Le Réaltor ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement. Ces agréments valent également pour les autres Aires d'accueil de la Métropole AMP Territoire du Pays d'Aix.

Selon les disponibilités, 80 familles peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative sur cette Aire d'Accueil.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. LES DONNEES COMPTABLES 2019

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

CHARGES	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	2019 Du 01/06 au 31/12/2019	Evolution	Commentaires
	7 mois	7 mois		
60 - Achats	**72 782,95**	**60 384,84**	**-17%**	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	61 120,01	45 156,45	-26%	Baisse du taux d'occupation - 23 pts
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 853,04	2 146,96	16%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 862,61	1 433,49	-23%	
5 - Fournitures Admin & Autres	1 268,77	1 537,76	21%	
6 - Animations / Actions sociales	6 678,51	10 110,18	51%	Cahier des charges Nouvelle DSP
61 - Services extérieurs	**16 663,19**	**24 931,10**	**50%**	
2 - Locations mobilières et immo	1 178,04	1 152,68	-2%	
3 - Entretien et réparation	11 307,88	19 606,27	73%	
5 - Assurance	3 783,52	3 764,99	0%	
7 - Cotisations diverses	393,75	407,17	3%	
62 - Autres services extérieurs	**9 365,11**	**21 839,89**	**133%**	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	6 181,55	18 697,33	202%	Intérim AT
2 - Publicité, publications...	145,44	13,05	-91%	
3 - Déplt, Mission & Réception	573,31	753,44	31%	
4 - Frais postaux et télécom	2 422,76	2 301,20	-5%	
5 - Services bancaires	42,05	44,87	7%	
Divers	-	30,00	-	
63 - Impots et taxes	**8 506,76**	**10 482,70**	**23%**	
1 - Impôts et taxes sur rém.	6 682,20	9 574,21	43%	
2 - Autres impôts et taxes	1 824,56	908,49	-50%	Redevance d'occup. du domaine public
64 - Charges de personnel	**124 168,60**	**126 261,32**	**2%**	
1 - Rémunérations du personnel	81 973,40	88 157,30	8%	Cahier des charges Nouvelle DSP
2 - Charges sociales	42 195,21	38 104,02	-10%	Baisse du taux de charges
65 - Autres charges de gestion courante	**15 258,54**	**16 306,16**	**7%**	
1 - Créances Irrécouvrables	45,77	-	-100%	
2 - Charges de Structure	14 583,33	16 217,00	11%	Selon DSP
Divers	629,44	89,16	-86%	
66 - Charges financières	**8 044,10**	**11 065,60**	**38%**	
2 - Autres charges financières	8 044,10	11 065,60	38%	Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	**60,47**	**1 916,71**	**3070%**	
1 - Dotations aux amortissements	-	1 916,71	-	Achat véhicule de service
2 - Dotations aux provisions	60,47		-100%	
Total général	**254 849,72**	**273 188,32**	**7%**	

Commentaires :

L'augmentation globale des charges s'explique par le cahier des charges de la nouvelle DSP nécessitant des dépenses plus importantes qu'en 2018 à la même période. (Charges de personnel, Animation, etc…).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Recettes et évolution

PRODUITS	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	2019 Du 01/06 au 31/12/2019	Evolution	Commentaires
	7 mois	7 mois		
70 - Prestations de services	**78 869,93**	**62 918,79**	**-20%**	
1 - Prestations d'hébergement	29 664,25	24 400,20	-18%	Baisse de 23 pts
2 - Fluides quittancés	48 494,85	36 697,14	-24%	
3 - Produits annexes	710,83	1 821,45	156%	
74 - Subventions d'exploitation	**185 381,84**	**226 575,95**	**22%**	
Autres Financements	**43 570,92**	**42 420,58**	**-3%**	
CAF	4 666,67	2 933,00	-37%	
CNAF	38 904,25	39 487,58	1%	
Collectivités Territoriales	**21 718,92**	**80 601,00**	271%	
Commune (projets spécifiques)	2 829,17	2 829,17	0%	
Département	4 534,83	4 534,83	0%	
Territoire du Pays d'Aix	14 354,92	73 237,00	410%	Selon nouvelle DSP
Etat	**120 092,01**	**103 554,37**	-14%	
AGAA	120 092,01	100 054,37	-17%	
Divers	-	3 500,00	-	DRAC
75 - Produits divers de gestion	**71,48**	**0,44**	**-99%**	
Divers	71,48	0,44	-99%	
79 - Transfert de charges	**832,68**	**883,26**	**6%**	
Total général	**265 155,93**	**290 378,44**	**10%**	

Commentaires :
→L'augmentation de la participation de la Métropole AMP selon la nouvelle DSP a permis une augmentation des recettes même avec la baisse du taux d'occupation.

RESULTAT GLOBAL	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	2019 Du 01/06 au 31/12/2019	Evolution % Du 01/06 au 31/12/2019
	10 306	**17 190**	**67%**

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

Ce résultat reste positif, la hausse s'explique notamment par une augmentation plus importante de produits que de charges. Les dépenses liées au cahier des charges de la nouvelle DSP ont été contractées courant du 2e semestre 2019 et non dès le 1er juin 2019, début de la DSP.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT (7 mois)	1 652€ répartis en fonction de la masse salariale des Aires d'accueil d'ALOTRA Dont 407 € pour Le Réaltor

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire d'Aix en Provence Le Réaltor	Zéro

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Situation des biens et immobilisation

Description des biens :
Un véhicule utilitaire Peugeot Partner,
Un véhicule Peugeot 208

Programme d'investissement :
Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

A. Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :
Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire .

6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés

L'ouverture de la nouvelle Aire d'Accueil LE REALTOR en mars 2017 n'a pas engendré de dépenses de renouvellements.

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Bien de reprise par la Métropole AMP :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner
- Véhicule Peugeot 208

Bien propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif :
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériels d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable Pole Gestion Locative	**Nathalie GARDETTE**	CDI	Niveau Bac	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'Etablissement	**Nathalie GARDETTE**	CDI	Niveau Bac	Du 01/06/2019 au 09/09/2019
	Carine VERCHIER	CDI	BAC +4	Du 10/09/2019 au 31/12/2020
Poste 3 / 2 ETP				
Agent Technique /accueil	**Michel MEYER**	CDI	Niveau Bac	Du 01/06/2019 au 31/12/2020
Agent Technique	**Franck ALAGNA**	CDI	Niveau Bac	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
/Astreinte	**Pascal HUY**	CDI	Sans	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
Poste 4 / 0,2 ETP				
Responsable Pole Social Animation	**Fathia ALI SOUDJA**	CDI	DEJEPS	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
Poste 5 / 2 ETP				
Travailleur Social Animation	**Fathia ALI SOUDJA**	CDI	DEJEPS	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
	Aymeline PARROT	INTERIMAIRE	Bac +2	Du 26/08/19 au 31/12/19
Gestionnaire Social	**Julie ZOZI**	CDI	CESF	Du 01/06/2019 au 31/12/2019

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes Aires d'accueil de la Métropole AMP.

Au 1er juin 2019, un poste de **Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'accueil de la Métropole AMP** a été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion locative :

- Le Chef d'Etablissement, Responsable de Gestion Locative à temps plein, Chef d'établissement, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect du règlement intérieur ;
- L'Agent Technique est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements… Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.
- L'Agent d'Astreinte assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture du samedi 12 h au lundi 9h.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP
- L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux chefs d'établissement
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation**,**

- Le Travailleur Social Animation **met en place les différentes actions socio-**éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par le Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En cette seconde partie d'année 2019, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Une formation sur **l'analyse des pratiques professionnelles** a été suivie par la responsable du Pôle Social Animation et la Gestionnaire Sociale (Janvier à Décembre 2019) avec l'UNAFO.
- Participation à un groupe de travail sur **l'accompagnement numérique des publics en difficulté** avec la FNASAT depuis mars 2016, par la responsable du Pôle Social Animation.
- La formation de l'habilitation électrique a été suivie par l'ensemble des agents technique
- La formation « prévenir la maltraitance institutionnelle »animé par CAPMED a été suivi par la responsable Pole Social Animation et La responsable pole gestion Locative le 17/06 et le 10/09/2019.

Les projets de formation pour 2020 sont les suivantes :

- Reconduction de la formation **sur l'analyse des pratiques professionnelles** pour la responsable du Pôle Social Animation et la Gestionnaire Sociale (Janvier à Décembre 2020) avec l'UNAFO.
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- Niveau 2 sur le management de proximité avec le cabinet Convergence

Dans le cadre du projet d'évaluation du Projet social, La Responsable du Pôle de Gestion locative et la Responsable du Pôle Social Animation bénéficient d'une formation – action animée par Cap Méditerranée, depuis juillet 2019 et ce, pour une période de 3 ans, visant :

- l'élaboration des référentiels d'évaluation (effectivité et impact) adaptés au projet social
- l'acquisition d'une méthodologie et d'outils de collecte des données de l'évaluation :
- l'exploitation des données collectées : traitements statistiques, traitement d'observations et de contenus textuels.
- l'analyse itérative au regard de la norme posée par le projet en terme de bonnes pratiques et de résultats.

Pour la période du 02/09/2019 au 02/05/2020, nous avons reçu **une stagiaire** Audrey COURT **préparant le diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants** avec l'IRTS PACA CORSE. Sous le couvert de la Responsable du Pôle Social Animation, elle est intervenue sur les 4 Aires d'accueil de la Métropole AMP.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés en 2019

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/ jour	**X**		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	**X**		
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 70 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	**X**		
Nettoyage des locaux techniques	quotidien	Tout au long de l'année	**X**		
Nettoyage des installations de chauffage	1 fois par semestre	Contrat entretien auprès de l'entreprise Sud Art	**X**		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	**X**		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Curage du réseau d'eaux usées	Selon besoins	néant	**X**		
Entretien de la Step et évacuation des déchets	2 fois/Semaine	Tout au long de l'année	**X**		
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, évents en toiture	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Peinture					
Entretien des façades	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,…	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf	**X**		
Maçonnerie					
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf	**X**		
Plomberie/sanitaire					
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC…	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Neuf	**X**		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Neuf	**X**		
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	Qualiconsult le 18/10/2019 Vérification des extincteurs par ADI le 09/02/2019		**X**	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	2 fois par an	Neuf	**X**		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Contrôle Qualiconsult le 18/10/19		**X**	
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	Plusieurs fois dans l'année	De mai à octobre	**X**		
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l'année.		**X**	
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf		**X**	
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf	**X**		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	2 fois /an		**X**	
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Graissage des systèmes d'ouvertures et réparation portail		**X**	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Selon besoin	**X**		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Neuf	**X**		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Selon besoin	**X**		





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2019

Travaux réalisés par la Métropole AMP Du 01/06 au 31/12/2019	**Travaux réalisés par ALOTRA** Du 01/06 au 31/12/2019
• Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent.	• Rénovation des enduits sur plusieurs blocs • Remplacement de plusieurs chasses d'eau sur différents emplacements • Remplacement de nombreux mitigeurs éviers. • Remplacement de nombreux robinets extérieurs. • 3 débouchages d'évacuation par entreprise, plusieurs débouchages par Agent Technique dans les toilettes. • Réparation sur différentes fuites d'eau sur robinets. • Réparations de chasse d'eau sur de nombreux emplacements. • Réparation de différents panneaux de grillage. • Débroussaillage et tonte sur l'ensemble du site • Entretien des 3 bassins de rétention (tonte et enlèvement des détritus) • Dératisation + traitement anti guêpes • Taille des arbres • Réparation du Pac clim (entreprise SUD ART) • Remplacement de 10 arbres (par entreprise Jardin du golfe) • Elimination fréquente de graffitis sur les murs des emplacements • Entretien tout au long de l'année de la station des traitements des eaux usées par entreprise • Changement de barillets emplacements 1,12, 38,45, 48 • Entretien périodique du local poubelle • Changement régulier des fils étendages • Réparations régulières des pierres sèches du mur bâtiment administratif • Nettoyage fréquent des emplacements inoccupés • Entretien mensuel du local encombrant • Réfection des plafonds salle de bain dû à l' humidité des emplacements :3,4,7,14,16,36,43,44,45,46,47,48,50,51,52,53,55. • Reprise enduit plafond (plusieurs emplacements

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Adaptations à envisager en 2020

Travaux à envisager	Commentaires
• Envisager l'adaptation des limiteurs de puissance	• Inadaptés
• Reprise d'enduits à poursuivre	• Enduit trop fragile
• Remplacement de plusieurs évacuations pvc extérieur	• Système trop fragile, non adapté
• Envisager un moyen, pour empêcher l'accès au toit du bâtiment d'accueil	• Travaux à réaliser par la Métropole AMP (étude en cours)
• Réfection de la barrière d'entrée	• Celle-ci est régulièrement tordue par les véhicules
• Réfection de la toiture du bloc 74	• Travaux dans cadre des GPA (en cours ; la reprise n'a pas tenue)
• Réfection de la toiture du bloc 49	• Travaux dans cadre des GPA (en cours)









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	18/10/19	QUALICONSULT
Extincteurs	07/02/19	ADI
Eau chaude	11/09/2019	LABORATOIRE CARSO
Contrôle éclairage de sécurité	11/12/19	ADI
TPA Direction des risques	Non effectué en 2019	Territoire du Pays d'Aix

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2019 au 31/12/2019	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI
Contrôle éclairage de sécurité	ADI
Travaux électriques	ECB
Direction des risques bâtiments	Territoire du Pays d'Aix
Contrôle alarme	Groupe Fauché
STEP	Occitane d'environnement
Désinsectisation	SUD HYGIENE
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA/AMAZON

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
MAMP Territoire du Pays d'Aix Direction des gens du voyage	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du Pays d'Aix est le délégant.
Territoire du Pays d'Aix Direction des Sports	Institutionnel	Coordination avec les associations sportives	L'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	ALOTRA est inscrit au dispositif PRODAS
Caisse d'allocations Familiale	Institutionnel	Coordination	Agrément centre social	Nouvel agrément 2018-2021
Ville d'Aix en Provence Direction Jeunesse Contrat Enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	Régie de recettes pour la caisse des écoles Convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les activités périscolaires Accompagnement et soutien technique dans les projets ponctuels	Conventions signées
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenaire
Pôle insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Centre Communal D'action sociale Ville d'Aix-en-Provence	Institutionnel	Partenariat social	Aide sociale	Partenaire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
DRJSCS	Institutionnel	Cadre Réglementaire	Agrément Accueil Collectif pour Mineurs (ALSH) Soutien technique Contrôle	Attestation annuelle
Service Culture de la Ville d'Aix	Institutionnel	Partenariat culturel	Projet Culturel avec la Ville	Partenaire
Directeur de l'Ecole Maternelle Tickno Niglo	Institutionnel	Coordination/ actions socioéducatives	Favoriser la scolarisation en maternelle Projets d'activités communs (atelier cuisine, santé, fête de l'école…)	Ecole maternelle présente sur le site *Convention signée*
Bibliothèque Méjanes	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Action culturelle : ateliers de lecture de rue Prêt d'ouvrages	Développement d'action autour de l'accès à la culture
Pompiers sans Frontières	Associatif	Réalisations d'actions de prévention	Sessions d'initiation aux gestes de premiers secours, ateliers de prévention des accidents de la vie courante.	Convention signée
Institut de Formation en soins Infirmiers	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers alimentation : les sucres cachés / enquête terrain pour le projet 2020	Convention Signée
ApportSanté	Associatif	Réalisation action prévention	Séance de prévention sur les maladies cardio vasculaire	Partenaire
ARCADES dépistages des cancers dans les bouches du Rhône	Associatif	Information	Opération octobre Rose Sensibilisation au dépistage du cancer du sein en direction des femmes de plus de 50 à 74 ans	Fournitures de documentation
CODEPS 13	Associatif	Projets santé multipartenaires	Formations étudiants IFSI, actions santé	Subvention projet ARS
L'atelier de Margoulette	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers art plastiques, projet autour de l'œuvre de Gabi Jiménez	Prestataire
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	Partenaire
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : Atelier Art plastique	Prestataire
Ludothèque Le cerf-volant	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Jean Luc Irondelle	Associatif	Réalisation d'actions artistiques	Ateliers musique et écriture projet Nomad Land	Prestataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Image Clé	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers durant la semaine de lutte contre l'illettrisme / journée des droits de l'enfant	Prestataire
Educ Sport 13	Associatif	Réalisation d'actions sportives et d'expression	Ateliers sportifs et musique	Prestataire
Unis Cite Méditerranée	Associatif	Réalisation d'actions	Animations d'ateliers environnement, et projets lecture	Convention d'intermédiation
Association Origen	Associatif	Réalisation actions concrètes	Initiation danse des caraïbes	Convention signée
Les petits Débrouillards PACA	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers scientifiques autour du numérique	Prestataire
La RE SI FA S'il	Associatif	Réalisation d'actions	Activités manuelles fabrication d'instruments en argile	Prestataire
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers poterie	Prestataire
Cie Rara Woulib	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Concert de musique afro caribéen	Prestataire
Sport et jeunes Vitrollais	Associatif	Réalisation d'actions Concrètes	Animations Ring de BOXE	Dispositif PRDAS
Association Attelage en Pays D'Arles'	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Promenade en calèche	Prestataire
Association Art & Co	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier bien être femme	Prestataire
Wimoov	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Prévention routière	Prestataire
Le Fil d'Ariane	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier initiation cirque	Prestataire
Les Ornicarinks	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier art plastique	Prestataire
Pitchoun Art	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier théâtre	Prestataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

c. Agréments

Agréments	Institutions	Dates
Centre social	CAF 13	01/01/2018 au 31/12/2021
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Accueil Collectif pour Mineurs)	Direction Régionale Jeunesse et Sport Cohésion Sociale	04/09/2018 au 31/08/2019 et 01/07 2020
Domiciliation	Préfecture et DRDJSCS	20/10/2017 au 19/10/2022
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

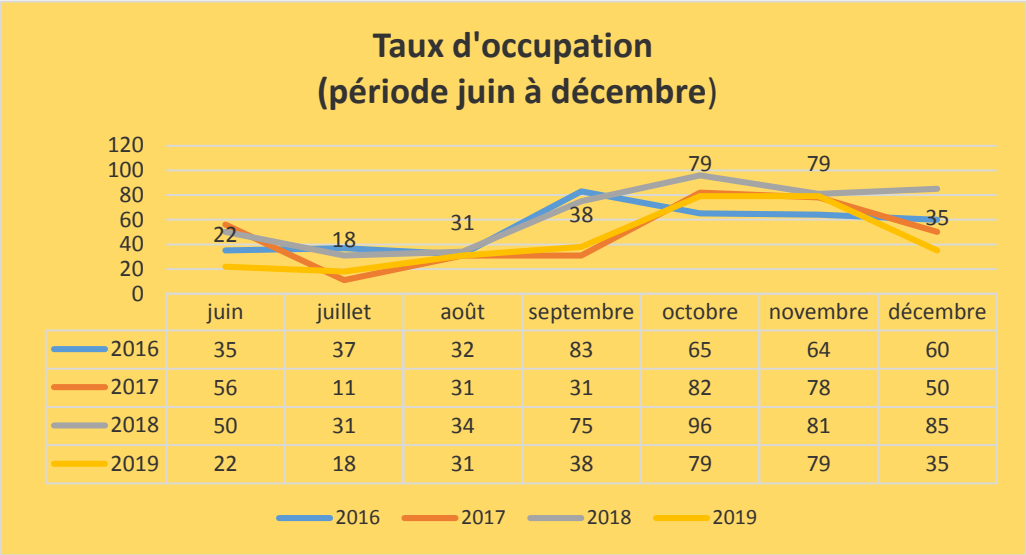
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* **:** Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

Chiffres pris en considération du 1er juin au décembre 2019	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de caravanes	164	181	370	**230**
Nombre total de personnes accueillies	403	486	787	**570**
Nombre de familles accueillies	109	144	257	**174**
Taux d'occupation (%)	62%	48%	66%	**43%**
Nombre moyen journalier de caravanes	23	43	47	**31**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	42	44	43	**44**

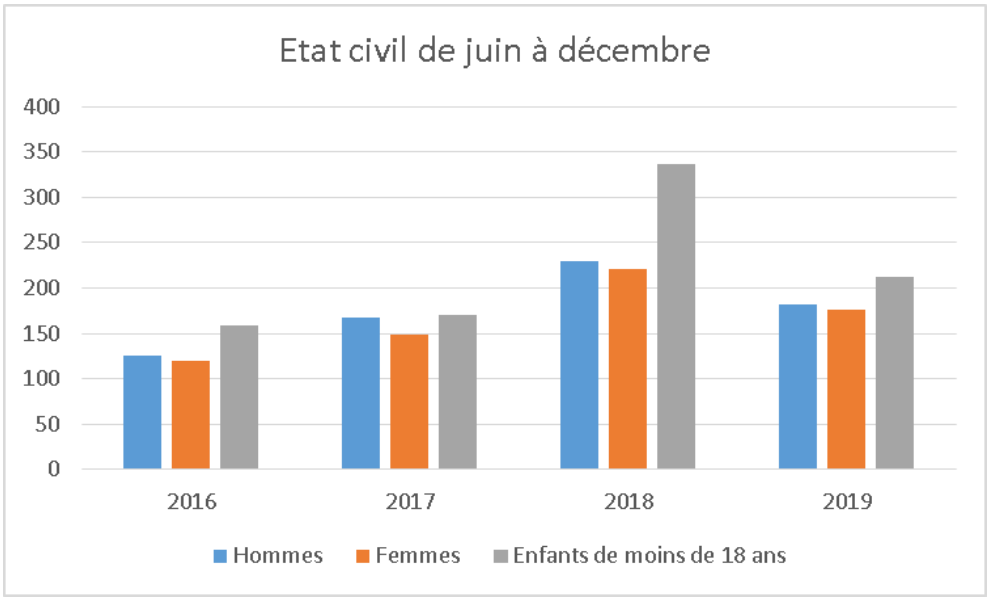
Observations :

- Le taux d'occupation pour la période de juin à décembre 2019 s'élève à 43 %. Nous enregistrons une baisse significative (-23 pts) du taux de fréquentation par rapport à l'année 2018 pour la même période
- Par conséquent le nombre total de personnes accueillies baisse également et s'élève à 570 personnes de juin à décembre 2019, de tous âges confondus soit 217 personnes de moins qu'en 2018 sur la même période.
- Le nombre total de familles accueillies est de 174 soit 32% de moins qu'en 2018 sur la même période.
- La durée moyenne de séjour par famille est quant à elle stable, elle se fixe à 44 jours/famille.
- Malgré l'éloignement de cet équipement des principaux services et son environnement peu agréable (stationnements illicites et des dépôts sauvages des déchets), l'Aire d'Accueil fait néanmoins l'objet d'une forte demande des usagers.
- La mise en place d'une équipe solidaire et compétente participe à ce bilan encourageant, sur un équipement particulièrement difficile par rapport à son gigantisme.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



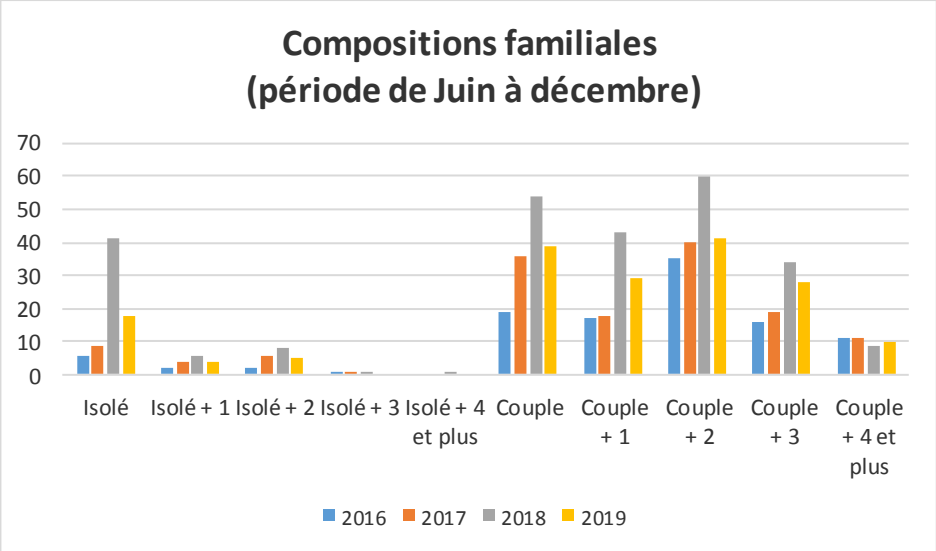
Etat civil **Du 01/06 au 31/12**	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Hommes	125	168	230	**182**
Femmes	120	148	221	**176**
Enfants de moins de 18 ans	158	170	336	**212**
Nombre d'adultes	245	316	451	**358**



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Observations :
Sur la période de juin à décembre de 2019, nous avons accueilli 20% d'adultes en moins par rapport à la même période en 2018 et 37 % d'enfants en moins.
Les femmes restent légèrement minoritaires en nombre.

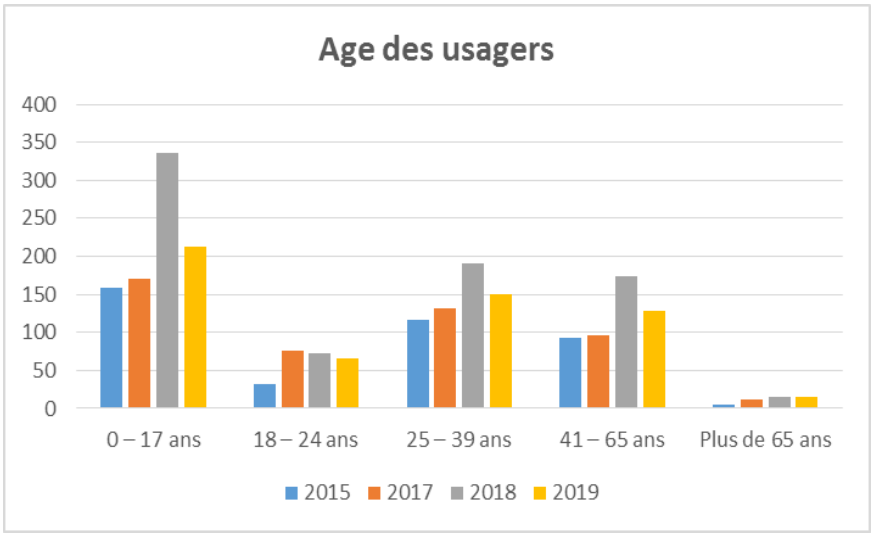
Composition des ménages Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Isolé	6	9	41	**18**
Isolé + 1	2	4	6	**4**
Isolé + 2	2	6	8	**5**
Isolé + 3	1	1	1	**0**
Isolé + 4 et plus	0	0	1	**0**
Couple	19	36	54	**39**
Couple + 1	17	18	43	**29**
Couple + 2	35	40	60	**41**
Couple + 3	16	19	34	**28**
Couple + 4 et plus	11	11	9	**10**



Commentaires :
En ce qui concerne la composition familiale, nous pouvons observer que nous avons reçu moins de familles monoparentales que de couples avec enfants. En effet, nous pouvons constater que la part relative aux couples est 3 fois plus importante.
Certes, l'aire conserve sa vocation familiale comme le prouve la part significative de l'accueil des familles avec enfants.

Age des usagers Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
0 – 17 ans	158	170	336	**212**
18 – 24 ans	32	76	73	**65**
25 – 39 ans	116	132	190	**150**
41 – 65 ans	92	97	173	**128**
Plus de 65 ans	5	11	15	**15**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Commentaires :
37% du public accueilli est constitué d'enfants. Une baisse de 36% pour la même période en 2018
Nous notons une baisse aussi dans la tranche de 25-65 ans .La fréquentation des plus de 65 ans, reste stable par rapport à 2018.

Caractéristiques socio-économiques

L'activité économique d'une partie des gens du voyage généralement non-salariée, est soumise à d'importants aléas.
Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché mais aussi une vulnérabilité face à une concurrence accrue.
Les difficultés sont multiples : la disparition de bon nombre de leurs métiers, la forte concurrence (recyclage des métaux soumis aux valeurs du marché), durcissement de l'attribution des places sur les marchés fragilisent leur activité économique.
Ils font face également à des difficultés en matière d'insertion économique. Des cas de discriminations directes à l'embauche ou à l'acquisition de marché sont fréquents. L'illettrisme et l'absence de diplôme peuvent en partie l'expliquer.
La faible activité économique de nombreux gens du voyage conduit à une précarité plus importante.

b. Accueil

Depuis la loi égalité et citoyenneté du 29 janvier 2017, les gens du voyage n'ont plus à justifier d'un titre de circulation.
Définition
Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Nombre d'usagers	987	907	997	**1143**
Nombre d'adhérents	80	80	80	**80**
Nombre participants*	809	742	780	**936**

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor était jusqu'au premier semestre 2013, le seul équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 40 places disponibles ne pouvaient répondre seules aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

Au second semestre 2013, une nouvelle Aire d'Accueil des gens du voyage est apparue sur le Territoire du Pays d'Aix, sur la commune de Fuveau, au nombre de 23 places familles.

Depuis fin décembre 2016, 30 places familles ont été ouvertes au public sur la commune de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue.

En mars 2017, l'ancienne Aire d'Accueil du Réaltor a été détruite et une nouvelle aire de 80 places familles a été construite à proximité.

L'Aire Le Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages …). Elle permet des relations constantes avec les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire. Depuis loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 et l'abrogation de la loi de 1969, la présentation du livret de circulation n'est plus une condition d'accès sur les Aires d'accueil (cf. Le RI) ;
- De présenter l'aire et la place familles qui leur sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution …).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins, du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, de l'Aire d'Accueil. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 1er décembre 2019,** un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil qui se décompose comme suit :
  Les horaires d'accueil des caravanes : L'ouverture de l'aire est assurée de 9H00 à 12h30 et de 13h30 à 17H00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
  Accueil du public : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

Depuis le 1er juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an (sous l'ancienne DSP la durée de séjour était de 5 mois par an) sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance

Durée moyenne de l'accueil (en familles) : de juin à décembre 2019

Sur les 7 derniers mois de l'année, la durée moyenne du séjour par famille est en légère baisse Les nombres de séjours de moins d'un mois sont en baisse.
Les séjours de 1 à 3 mois sont en augmentation par rapport à l'année 2018 ; les familles étant bien installées, elles profitent de leur temps de séjour au maximum.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Moins de 1 mois	61	70	143	**96**
De 1 à 3 mois	41	60	81	**76**
3 à 6 mois	7	14	33	**2**

Durée moyenne de séjour par famille du 01 Juin 2019 au 31 Décembre 2019 : 44 jours

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de caravanes	164	181	370	**230**
Nombre de familles accueillies	109	144	257	**174**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	42	44	43	**44**
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1	1	1	**0**
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	**0**

Dépassement de séjours :

4 familles ont été en dépassement de séjour en raison de problèmes familiaux graves. Le père de famille a eu autorisation à prolonger son temps de séjour en raison d'une lourde chimiothérapie.
3 procédures en justice ont été engagées **en début d'année 2019**. Ces familles refusaient de quitter le site après une dérogation accordée pour les fêtes de fin d'année 2018 et n'ont pas respectées l'accord.
Ces 3 familles sont en interdiction de terrain sur toutes les Aires d'accueil de la Métropole AMP pour une période d'un an et doivent s'affranchir des frais de justice avant de pouvoir de nouveau stationner sur les 4 Aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Il demeure que les familles ont du mal à accepter à se déplacer sur les autres Aires d'Accueil de la Métropole AMP, qui sont La Malle (Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) et Rives Hautes (Fuveau/Meyreuil) et La Garenne (Salon). Cela entraine de longues négociations générant parfois des conflits.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.
Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des Aires d'Accueil.

En mai 2019, ALOTRA a été retenu comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des Aires d'Accueil sur le territoire d'AMP, pour une durée de (7) sept ans et ce à compter du 01 juin 2019.
Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'accueil relevant de la Délégation de service public
Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les Aires d'Accueil sont rattachées à **un Pôle Social Animation qui** a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'Accueil
- L'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux responsables de sites
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque chef d'établissement affecté sur chacune des Aires d'Accueil.
Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des chefs d'établissement favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Une autre partie au siège du Pôle Social Animation localisé sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par le gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, celui d'Accueil de Loisirs sans Hébergement depuis le 18 février 2009 renouvelé tous les ans au mois d'août.
Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans,** et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation… ;
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses ;
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,) ;
- Favoriser l'autonomie du public ;
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…) ;
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'Aire d'Accueil accueille toute personne dite « gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane (résidence mobile) et qui souhaite séjourner temporairement sur le site. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative sur le Realtor, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de familles domiciliées sur le site*	80	80	80	**80**
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …)	504	647	679	**588**
Nombre de dossiers RSA	37	88	58	**98**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	504	322	679	**588**

*L'agrément Domiciliation a été accordé par la DRJSCS pour 80 ménages maximum.

Observations

La Gestionnaire Sociale a reçu **588 personnes** entre le 01 juin et le 31 décembre 2019 pour des rendez-vous liés aux démarches d'accompagnement social et administratif. Le nombre des rendez-vous varie peu depuis 2016 sur la même période.

Les démarches liées au RSA sont en augmentation depuis le début de l'année 2019. Le traitement des dossiers prend du temps et les démarches engagées en raison de la suspension ou de la radiation des droits RSA sont nombreuses.

Le nombre de familles domiciliées reste constant depuis 2016. Les familles sont très attachées à cette domiciliation et satisfaites des services qui sont proposés (courrier, accompagnement social de proximité).

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'Aire d'Accueil.
- Une orientation des familles vers le droit commun et un accompagnement social des familles de passage en lien avec le travailleur social référent.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).

- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. Réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans. Mise en relation avec l'ADIE pour des demandes de micro crédit entreprise.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.

- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Des actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation :** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté abroge les spécificités relatives au statut des gens du voyage elle entérine : l'abrogation du rattachement à une commune, l'élection de domicile comme unique domicile légal pour les gens du voyage et l'instauration d'un délai transitoire de deux ans durant lequel une personne précédemment rattachée à une commune sans domicile ni résidence fixe et qui n'a pas établi de domiciliation est de droit rattachée à un CCAS ou CIAS. Le décret d'application est paru en novembre 2017.
  En 2019, 80 familles (220 personnes) sont domiciliées au centre social Le Réaltor. Hormis sa fonction première d'accès aux droits, la domiciliation permet aux familles de bénéficier d'un accompagnement social. Nous notons un réel attachement des familles à cette domiciliation, les familles sont suivies depuis plusieurs années maintenant et une relation de confiance s'est instaurée avec la Gestionnaire Sociale.

  En 2019, l'équipe sociale a initié un travail sur la réorganisation du service domiciliation avec la FNASAT (**Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage). Ce travail s'est traduit par :**
  - La réactualisation du règlement de la domiciliation et du service postal avec l'attribution d'un numéro de service postal à chaque famille, la mise en place d'horaires pour le retrait du courrier les après-midis de 14h00 à 16h30 en conformité avec le rythme de vie des familles qui se présentaient rarement le matin pour retirer le courrier.
  - L'expérimentation d'un logiciel de gestion du courrier DOMIFA (innovation provenant d'une startup d'Etat). Ce logiciel facilite la gestion du service de domiciliation par les organismes domiciliaires pour les personnes sans domicile stable. Cet outil permet de dématérialiser une partie de la procédure de domiciliation et d'automatiser le suivi des dossiers (enregistrement et instruction des demandes, suivi des dates d'échéance et de l'archivage des dossiers…).
  - La mise en place de ce logiciel nous a permis de répondre d'une part aux difficultés liées à la gestion quotidienne du courrier qui devenait chronophage pour le travailleur social et d'autre part d'éviter aux

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

domiciliés des ruptures de droits, par exemple, lorsqu'ils n'ont pas effectué de demande de renouvellement à temps pour la délivrance de l'attestation de domicile.

- **Le suivi des dossiers RSA** : ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil départemental. Au total, 80 familles allocataires ou ayant une demande en cours de RSA peuvent élire domicile au Réaltor.
  Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, Education nationale, etc.

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.
La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs**. Ces derniers revendiquent l'accès à la citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.
La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Activités DSP Juin / Décembre 2019	Juin	Juillet	Aout	Sept	Octobre	Nov	Déc	Totaux
Démarches auprès d'Administrations publique : mairies, trésor, préfecture, domiciliation	9	6	8	28	33	21	12	117
CAF: Déclaration trimestrielle RSA / déclaration annuelle	12	13	11	15	14	13	13	91
CAF : démarches administratives : mutation de dossiers, envoi compléments d'informations, régularisation de situations	11	7	6	10	15	8	8	65
Aides financières : (CCAS, association caritatives, CG)	2	4	3	4	2	2	0	17
Conseil Départemental : signature du contrat d'insertion	8	10	12	27	19	9	13	98
Divers : renouvellement domiciliation paiement carte adhérent, création adresse mail, divers courriers	12	16	5	20	25	12	6	96
Gestion entreprise : déclaration trimestrielle du chiffre d'affaire auprès du RSI	3	6	2	9	1	4	2	27
Insertion professionnelle : inscription pôle emploi, actualisation	0	0	0	0	0	1	1	2
Organisme de Retraite : demande et suivi de dossiers régularisation, demande ASPA	2	3	1	2	0	0	6	14
Santé : démarches auprès de la CPAM : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	0	1	3	7	3	7	5	26
Santé : démarches auprès du RSI : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	7	4	2	7	5	8	2	35
TOTAUX nombre d'interventions administratives	66	70	53	129	117	85	68	588
Nombre de rendez-vous usagers	0	1	0	3	4	3	7	18
Nombre de rendez-vous domiciliés	33	44	23	47	47	33	30	257

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Quelques points d'observations : sur la période Juin à Décembre 2019 :

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes sur la période juin à décembre, nous avons accueilli en 2016, 293 personnes, 322 en 2017, 301 en 2018 et **275 en 2019.**
Parmi les personnes accueillies nous distinguons les personnes domiciliées et les personnes de passage pour lesquels l'accompagnement diffère.
Concernant les personnes de passage, la Gestionnaire Sociale est de plus en plus sollicitée. Aussi **depuis septembre 2019 nous proposons un accueil sans rendez-vous le jeudi réservé aux familles du terrain**. Cela leur évite une trop longue attente car les créneaux de rendez-vous sont pris d'assaut par les personnes domiciliées.
L'aide demandée par ces familles se cantonne à des démarches ponctuelles ou de renouvellement de droits. Il ne s'agit pas de démarches d'ouverture de droits. Pour ce type de démarches les personnes s'adressent généralement à leur référent social. Lorsqu'une demande concerne le suivi social, la Gestionnaire Sociale prend contact avec le référent pour assurer un suivi coordonné des démarches.
Nous notons que les familles de passage ont une entière confiance en notre travailleur social, lorsqu'elles la sollicitent, elles déclarent que leurs démarches aboutissent favorablement.

Concernant les personnes domiciliées, il s'agit d'un accompagnement de proximité sur la durée. Nous notons une diminution des sollicitations concernant les petites démarches, les personnes sont de plus en plus autonomes par exemple appel à la CAF pour s'informer de l'avancée d'une démarche, certaines personnes se rendant directement auprès des institutions : centre des impôts, CPAM…elles ont acquis au fil des années une confiance en leur capacité.

Au niveau des aides financières : 10 en 2016, 2 en 2017, 17 en 2018 et **17 en 2019**
Même si les aides financières proposées par le CCAS n'ont qu'une vocation exceptionnelle. Nous observons une augmentation de ces demandes dues aux nombreux contrôles de situations entrainant des ruptures de droits. Les familles contrôlées se sont retrouvées sans ressources pour subvenir à leur besoin quotidien. L'aide financières du CCAS d'Aix en Provence dans le cadre de l'urgence a donc permis de pallier ces difficultés jusqu'à la réouverture des droits. Ce sont les seules aides dont les familles ont bénéficié durant la période. Lorsque nous leur proposons de se rendre auprès d'associations qui distribuent des colis alimentaire, nous observons une réticence des familles (honte du regard de la communauté). Elles préfèrent bénéficier des bons leur permettant d'aller faire leurs courses de premières nécessité ou compter sur le soutien de proches.

Concernant la CAF au niveau des DTR[1] et régularisations, on note 119 en 2016, 126 en 2017, 114 en 2018 et **91 en 2019.**
Globalement nous notons forte une diminution des sollicitations pour les déclarations de revenus CAF.
Ces démarches s'effectuent tous les trimestres via le site internet de la CAF. Nous remarquons que la plupart des familles sont munies de smartphone et utilisent l'application CAF. Cela semble être le résultat de l'accompagnement de la Gestionnaire Sociale. En s'appuyant le plus souvent sur les enfants (plus à l'aise avec l'outil), elle a pu les guider et les former à l'utilisation de l'application CAF. Les personnes sont capables de suivre leurs démarches et contacte la Gestionnaire Sociale dès qu'ils sont alerter par l'application.
S'agissant d'une démarche simple, la dématérialisation n'est pas un frein pour certains individus. En revanche, d'autres sont encore loin de savoir utiliser internet et ont besoin du travailleur social.

Nous notons aussi que les contrôles de situation de la Caisse d'Allocation Familiale sont de plus en plus fréquents. La plupart des familles contrôlées en 2018 n'ont toujours pas recouvrées leurs droits RSA en 2019.
Les personnes font face à des lourdeurs administratives importantes (les institutions demandent plusieurs fois les mêmes documents).
Certains dossiers subissent toujours des délais de traitement très longs ce qui met certaines familles en difficultés.

Concernant les démarches santé auprès de la CPAM ou auprès du RSI (CMU-C, régularisations des dossiers) : sur la période juin à décembre 77 en 2016, 98 dossiers ont été traités en 2017, 103 en 2018 et **61 en 2019.**
Les familles se déplacent plus facilement vers les institutions de santé et le droit commun. La Gestionnaire Sociale rencontre les familles pour faire un point sur l'évolution de leurs dossiers.
Globalement les démarches auprès de la sécurité sociale des indépendants sont plus nombreuses. Il faut noter que depuis le 1er janvier 2018, la protection sociale des indépendants (RSI) est confiée au régime général de la

[1] DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Sécurité sociale qui assure déjà celle des salariés Cette fusion entre les deux régimes sera progressive. Les travailleurs indépendants seront rattachés à la CPAM à compter janvier en 2020. Cela simplifiera les démarches de nos bénéficiaires

Pour les démarches auprès du Régime Général, il s'agit le plus souvent du renouvellement de la CMU ou de la mise à jour de situations. En outre, pour les bénéficiaires du RSA depuis la fin d'année 2019, les droits CMU sont renouvelés automatiquement d'où une diminution des démarches.

Concernant les démarches auprès du RSI[2] et liées à la gestion d'entreprise, 39 dossiers ont été traités en 2016**,** 19 en 2017**,** 36 en 2018 et **27 en 2019.**

La plupart des démarches sont à réaliser en ligne, aussi certaines familles ne se déplacent plus pour un rendez-vous avec la Gestionnaire Sociale. Nous observons que certaines d'entre elles ont acquis le minimum de compétences pour les réaliser elles-mêmes via le smartphone ou parviennent à se faire aider par des proches.

Concernant les demandes administratives diverses (l'état civil, impôts, préfecture, services contentieux…) :
42 en 2016**,** 55 en 2017, 37 en 2018 et **117 en 2019.**
Globalement, **ces démarches concernent des institutions pour lesquels la dématérialisation est devenue la règle.** Pour les voyageurs qui ne sont en général pas connectés cela constitue un frein insurmontable et une inégalité criante d'accès aux services publics. La Gestionnaire Sociale les accompagne pour plus d'autonomie avec l'outil numérique (création d'adresse mail, de compte personnel pour l'accès à ses services publics) mais° ce travail est rendu difficile par l'analphabétisme des individus. A l'analphabétisme s'ajoute donc illectronisme

Concernant les démarches liées aux contrats d'engagement réciproque (signature et suivi des situations suspendues) 37 en 2016 : 30 personnes ont été suivies par la Gestionnaire Sociale, en 88 en 2017, 58 en 2018 et **98 en 2019**.
On constate une réelle augmentation en 2019. Ceci est lié aux multiples démarches effectuées auprès du Conseil Départemental, afin de régulariser les situations suspendues lors des contrôles CAF. Les contrôles sur les démarches d'insertion des familles sont de plus en plus fréquents. Les familles comprennent tout l'intérêt et l'obligation de la signature de ce contrat vis-à-vis de leurs droits au RSA.

Concernant les démarches auprès du Pôle emploi, 11 demandes ont été faites en 2016**,** 16 en 2017**,** 7 en 2018 et **2 en 2019**. On remarque une diminution de ce type de démarches. Ceci est lié au fait que peu d'individu suivi sont inscrits à Pôle Emploi. Ils ne font la démarche que lorsque le Conseil Départemental les enjoint à le faire afin de valider leurs démarches d'insertion professionnelle.
Nous observons que pour ces quelques personnes il est plus simple de se rendre auprès de leur agence pôle emploi pour solutionner leurs problèmes pour éviter d'avoir à utiliser internet.

Concernant les démarches effectuées auprès de la CARSAT, 1 demande a été faite en 2016, 1 en 2017, 11 en 2018 et **14 en 2019**
Il faut noter que parmi nos domiciliés, de plus en plus de personnes sont en âge ou proche de la retraite.
Les démarches pour demander la retraite sont dans la majorité des cas complexes car la plupart des voyageurs n'ont jamais travaillé ou étaient auto entrepreneurs. Les délais de traitement sont plus longs et les personnes sont le plus souvent sans ressources dans l'attente d'une réponse de l'administration. Nous notons donc une précarisation de la situation de personnes âgées suivies par la Gestionnaire Sociale. Pour ses personnes qui se sont sédentarisés, le suivi se fait souvent à distance ou avec un enfant qui se déplace au Réaltor.

[2] RSI : Régime Social des Indépendants

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

L'accompagnement proposé par la Gestionnaire Sociale permet la plupart du temps de faire aboutir les démarches. Cependant dans les cas de rupture de droits CAF, les délais de traitements sont toujours plus longs aussi, nous observons que les personnes n'hésitent plus à se rendre sur place pour faire avancer leurs dossiers.
Nous pouvons souligner que ces voyageurs retirent une certaine satisfaction lorsqu'ils réalisent seuls leurs démarches. **Petit à petit, nous sommes parvenus à les mobiliser sur l'intérêt qu'elles ont à devenir actrices de leur propre vie**. Les personnes peuvent voir dans un délai court les effets concrets de leur implication et les bénéfices pour leur quotidien. Elles acquièrent l'estime d'elle-même et prennent confiance en elles
Toutefois si certains voyageurs sont en voie d'autonomisation, d'autres en sont encore bien loin.
En effet, l'illettrisme voire l'analphabétisme et les habitudes d'assistance représentent un véritable obstacle à l'insertion sociale. **La dépendance administrative est totale, ce qui entraîne une charge de travail et une mobilisation quotidienne importante de la Gestionnaire Sociale. Tout le travail de la Gestionnaire Sociale est de parvenir à les intéresser à leur situation et à donner du sens aux démarches réalisées.**
L'acquisition de l'autonomie est un travail à long terme et les résultats sont très peu visibles tant la désocialisation et l'exclusion sont profondes.

Les enjeux de l'accompagnement social des voyageurs face à la problématique de la rupture numérique, nous a conduit à former la jeune génération plus à l'aise avec l'internet à se familiariser avec l'utilisation du numérique pour les démarches d'accès aux droits. Cette action vise un double objectif : d'une part rendre les familles plus autonomes en impliquant les enfants, qui en sont capables, dans les démarches d'accès aux droits de leurs parents ; et elle vise d'autre part l'autonomie de ces jeunes lorsqu'ils atteindront l'âge adulte.
Nous observons que ces jeunes sont très attentifs aux conseils donnés, qu'ils acquièrent confiance en eux et retirent une certaine fierté lorsque les démarches auxquelles ils ont participées aboutissent.
Nous poursuivrons cette action en 2020 afin de former un maximum de jeunes voyageurs pour qu'ils puissent aider leurs parents et acquérir des compétences qui leur seront utiles pour s'insérer socialement.

Dans notre accompagnement, nous nous attachons à prendre en compte à la fois la donnée temporelle inhérente au processus d'autonomie et d'évolution des personnes mais également, le statut de voyageur (mobilité, vie en caravane, sentiment de discrimination qui persiste) qui peut rendre difficile le suivi administratif.

Les professionnels d'ALOTRA restent les interlocuteurs privilégiés des voyageurs. De par notre proximité, notre connaissance des familles, nous avons à leurs yeux, la capacité à comprendre et à nous rendre compte de leurs difficultés
Cependant, cette proximité avec nos familles à également ses limites. En effet ils ont des difficultés à se rendre dans les services de droits commun en qui ils n'ont pas confiance.

<u>Le partenariat incontournable</u>

Dans le cadre de nos missions, nous pouvons distinguer deux types de partenariats : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.
L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous avons ainsi proposé à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles Harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil…)
- Institut de Formation en Soins Infirmiers Aix en Provence
- FNASAT : travail gestion de la domiciliation
- DOMIFA : plateforme de gestion de domiciliation

<u>Les problématiques spécifiques rencontrées :</u>

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
  De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraine des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
  D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que l'instruction des enfants de 6 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des Aires d'Accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.

La Loi pour une Ecole de la confiance promulguée au Journal Officiel le du 28 juillet 2019 porte l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Aussi à partir la rentrée 2019 en lien avec le Directeur de l'école Maternelle, nous avons effectué un réel travail de médiation afin d'encourager les parents pour qu'ils scolarisent leurs enfants.

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA. Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire.

Du 01/01 au 31/12	2016	2017	**2018**	**2019**
Elèves en maternelle (sur site)	97	124	**115**	**116**
Elèves en primaire	39	96	**77**	**77**
Elèves en autres établissements	4	4	**4**	**4**
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	16	13	**19**	29
Elèves en soutien scolaire	163	152	**131**	**55**

Commentaires :

Ce que l'on remarque avant tout c'est que les familles s'impliquent progressivement dans la scolarité des enfants, elles ont envie que leurs enfants apprennent. L'école primaire est perçue comme importante pour « savoir lire, écrire et compter ». Certains parents ont d'ailleurs séjourné 3 mois sur le site afin que leurs enfants effectuent un trimestre complet.

En primaire pour l'année 2019, la grande majorité des enfants de 6-11 ans présents sur l'Aire d'Accueil a été scolarisée. Nous avons inscrit 52 enfants. Ces enfants sont présents sur l'aire pendant des périodes de 2 à 3 mois. Nous constatons que sur une année scolaire, certains enfants ne sont scolarisés que sur les écoles des Milles pendant 5 mois de septembre à mai, ce qui correspond à la durée de séjour autorisée à la famille, sur une année sur l'Aire d'Accueil. Certaines familles par contre ne veulent absolument pas scolariser leurs enfants, et même notre travail de médiation n'y change rien.
Nous observons aussi que certains enfants qui ne sont pas scolarisés lorsqu'ils stationnent sur le Réaltor ou sur Bouc Bel Air, le sont lorsqu'ils stationnent sur l'Aire de Fuveau. Cela pourrait s'expliquer par la crainte du transport (Aire le Réaltor) et l'éloignement de l'école sur la commune de Simiane (Aire de la Malle).
Depuis quelques années maintenant, la fréquentation effective augmente, cependant, la moindre actualité anxiogène du type accident de bus scolaire, agression sur enfant…suscite peurs et rumeurs et entraine une déscolarisation immédiate Nous observons que les inscriptions augmentent, lorsque dans « le clan familial » un enfant est inscrit. En effet, cela fait naitre le désir chez les enfants d'aller à l'école avec les « cousins », et rassure les parents. Les enfants sont très persuasifs lorsque les parents sont réticents. Cette année les instituteurs notent que nombreux enfants inscrits ne sont pas connus des équipes, ces enfants se sont bien intégrés dans les écoles.

En maternelle, **à la rentrée 2019/2020 16 enfants ont été inscrits**, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans nous a amenés à effectuer à un travail important de sensibilisation en lien avec le Directeur de l'école. Cela nous a permis d'avoir un argument supplémentaire pour inciter à la scolarisation. . Nous observons que la séparation des mères avec leur enfants de 3 ans est difficile voire impossible.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Un aménagement des horaires est proposé par le Directeur de l'école. Les enfants ne vont à l'école que le matin, pour s'adapter progressivement au rythme scolaire d'une journée de classe. Les enfants prennent leurs marques et s'habituent au métier d'élève.

Le directeur d'école observe que plus la scolarisation est précoce plus l'adaptation est facile et rapide.

Par ailleurs, nous notons que certains parents, craignent une rupture de droits CAF ce qui les incitent à scolariser les enfants à partir de 3 ans.

Nous avons poursuivi nos visites régulières sur le site et engager des discussions avec les parents.

Ce travail de médiation porte ses fruits, les parents perçoivent l'utilité de la scolarisation dès la maternelle (socialisation, éveil, premiers apprentissages.). Le Directeur relève que certains enfants ne sont scolarisés que dans son école. Des progrès sont constatés chez certains enfants. En effet, sur une cohorte d'enfants scolarisés et suivis durant les 3 années de maternelle, les progrès sont significatifs même si parfois pour certains enfants, il faut réapprendre certaines règles du « métier d'élève » parce qu'il n'y a pas eu de scolarisation régulière depuis le départ de la famille de notre Aire d'Accueil.

Les enfants doivent se réapproprier les règles de vie en collectif (écouter les consignes, rester assis à sa table de travail) il faut aussi que retravailler certains acquis perdus (savoir tenir un stylo, écrire son prénom, connaitre les jours de la semaine…).

Le collège reste marqué par des perceptions négatives chez les voyageurs (risque de perte d'identité, lieu de déperdition. Le collège fait peur et apparait comme un lieu de mauvaises influences).

Nous notons une déscolarisation importante dès l'âge de 12 ans. Cela pose la question de l'obligation scolaire pour ces jeunes qui disparaissent des radars de l'Education Nationale entre le primaire et le collège. L'assise scolaire étant insuffisante pour ses jeunes, cela hypothèque leur insertion professionnelle. Il nous parait important de proposer aux familles un accompagnement facilitant une formation professionnelle précoce, en dehors de la transmission familiale.

Les familles privilégient l'inscription au CNED pour ces jeunes. Nous observons aussi une augmentation des demandes d'informations pour des inscriptions d'enfants d'âges primaire. Nous tentons à notre niveau de dissuader les parents et de les inciter à scolariser le plus possible.

Depuis 2013, Le Realtor est inscrit au réseau relais associatif d'appui aux élèves du CNED.

Nous accompagnons les familles dans la rédaction du dossier d'inscription entre le 1er juillet et le 31 octobre. **Pour l'année scolaire2019/2020, nous avons inscrit 18 enfants au CNED. Parmi les 18 inscrits, 3 sont en âge d'être inscrits en élémentaire.** Trois élèves inscrits pour la première fois au CNED ont passé des épreuves d'évaluations en français et mathématiques, afin qu'ils soient inscrits dans le dispositif correspondant le mieux à leur profil pédagogique.

Cette année, les délais de réception des cours étaient plus rapides que l'année précédente.

En cours d'année, nous avons contacté le CNED pour 3 dossiers au motif que les cours envoyés n'étaient pas au niveau. En effet, les devoirs ayant été fait par des proches, ces enfants sont passés au niveau supérieur mais à la réception des cours en décembre 2019, ils constatent que le proche aidant n'est plus en capacité de faire les devoirs car ils sont plus difficiles. Grâce à ces démarches, de nouveaux cours seront envoyés.

<u>La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :</u>

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA, conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille stationne sur l'Aire d'Accueil, elle est informée de l'obligation de scolariser les enfants et des moyens mis à disposition par la Municipalité et l'Education Nationale : accueil des enfants au sein de l'école maternelle Tickno Niglo située sur le site et dans les écoles des Milles, pour les primaires avec la prise en charge des enfants par un bus spécial.

Pour les inscriptions scolaires, l'équipe de gestion complète les formulaires d'inscription qui sont directement transmis par email aux services de la ville en charge d'affecter les enfants sur l'une des deux écoles du groupe scolaire des Milles : Marie Mauron ou Joseph Roumanille.

Un minibus scolaire récupère et ramène les enfants sur l'Aire d'Accueil. Des séances d'aide aux devoirs sont proposées aux enfants les mercredis matin.

Un service supplémentaire est rendu aux familles pour le paiement de la cantine sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

Aide aux démarches d'Inscription des enfants au CNED et organisation de séances de suivi et soutien deux fois par semaine.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Nous jouons un rôle de médiation entre l'école et les familles. Les familles qui entrent sur les Aires d'Accueil ALOTRA sont systématiquement informées de l'obligation scolaire. Nous sensibilisons également les enfants à l'intérêt de l'école notamment durant les activités ludiques organisées sur le site.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- **Une école maternelle sur le terrain** : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.

- **Pour la primaire**, l'inscription des enfants se fait auprès du Pôle Social Animation qui assure le lien avec les écoles des Milles et la mairie. Nous jouons un rôle important d'information et de communication avec les établissements scolaires et le service scolarité de la ville. Nos échanges concernent des sujets aussi divers que l'absentéisme, le comportement des élèves en classe et dans l'école, les difficultés d'intégration des enfants, les demandes de changement d'école. **Les familles louent la facilité d'accès à l'inscription ou réinscription de leurs enfants lorsqu'ils stationnent sur le Réaltor.**
  La réinscription des enfants dans la même école par la mairie facilite le suivi des acquis scolaires par l'équipe pédagogique**.**
  La mise en place **d'un bus de transport** scolaire par les services de la Métropole Aix Marseille Provence Territoire du Pays d'Aix pour scolariser les enfants dans les écoles des Milles : Les enfants sont pris en charge devant l'Aire d'Accueil et déposés dans l'école par les accompagnatrices. Elles sont un bon relais entre le site et l'école. Leur présence a permis aux familles d'être plus en confiance et donc de scolariser leurs enfants de façon plus régulière.

- La constitution **d'une régie pour l'encaissement de la cantine** scolaire directement sur site auprès du travailleur social : Les enfants bénéficient d'un tarif spécifique. Le repas est à 1,78 € pour l'année scolaire 2019/2020

- La possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11,90 € par an au **Notre sentiment d'impuissance** face à l'absence d'implication des parents dans la scolarité des enfants et au manque de respect de la réglementation et de l'obligation de scolarisation.

- Le constat que les procédures classiques d'absentéisme sont très difficiles à appliquer aux enfants du voyage car souvent les absences sont justifiées par des motifs de convenance personnelle.

- **Difficultés au niveau des élèves inscrits en primaire** :
  Concernant les enfants de 6 ans qui n'ont jamais été scolarisés. Pour les équipes enseignantes, il ressort que ces élèves ont besoin d'un maintien en maternelle or cela n'est pas possible ou exceptionnel après avis de l'inspectrice. En 2019 cela n'a pas été le cas. Les instituteurs se retrouvent souvent démunis face à ces profils d'enfants qui ne sont pas autonomes et sollicitent les enseignants sur le travail à réaliser.
  Concernant les enfants entre 7-11 ans, les instituteurs repèrent un manque d'autonomie, des lacunes importantes en lecture. Aucun devoir n'est donné aux enfants, pour l'équipe en charge de l'aide aux devoirs sur le site, notre accompagnement consiste en l'apprentissage des leçons et un renforcement de la lecture.
  Le besoin d'un étayage du CASNAV en termes d'outils pédagogiques pour ses enfants se fait sentir. En 2019, le CASNAV n'a pas pu mettre en place de formations pour les enseignants en raison d'une restructuration interne qui a pris du temps.

- **Difficultés en lien avec l'instabilité du poste UPE2A**. En effet, à chaque rentrée scolaire, un nouvel enseignant est nommé sur ce poste. En 4 ans, il y a eu 5 enseignants différents. A leur prise de poste, ces instituteurs ne sont pas formés à ce public spécifique. La connaissance du public, l'acquisition d'outils pédagogiques et la collaboration avec les équipes pédagogiques des écoles nécessitent du temps. Les enfants progressent malgré tout.

- **Difficultés de suivi des élèves inscrits au CNED à deux niveaux :**
  En raison de la dématérialisation des cours du CNED, de nombreux enfants ne disposent pas d'un ordinateur et d'un accès facile à internet, ils sont donc freinés dans la réalisation des évaluations à renvoyer. L'espace numérique de l'Aire d'Accueil leur permet de pallier cette difficulté, le temps de leur séjour, mais cela ne parait pas suffisant.
  En raison de l'important retard scolaire constaté chez certains enfants qui doivent encore consolider leurs acquis de primaire, en lecture et en compréhension de texte, pour réaliser les évaluations à renvoyer au CNED. Nombreux sont ceux qui ne décodent pas ou très peu, ils ont besoin d'un accompagnement renforcé

013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur famille. Pour ces jeunes élèves, le CNED n'est pas adapté et notre accompagnement reste difficile car nous ne disposons pas des compétences pédagogiques pour les aider au mieux.
Nous observons également, un manque de motivation des jeunes pour l'accompagnement mis en place. Les jeunes viennent 2 fois puis ne reviennent plus. En effet, il s'attendent à ce que nous fassions les devoirs à leur place et lorsqu'ils se rendent compte que ce n'est pas le cas, ils sont démotivés.
Nous insistons sur l'importance de faire les devoirs seuls pour éviter qu'ils ne se retrouvent l'année suivante avec des cours non accessibles .

- **Le suivi des enfants inscrits CNED** : généralement, la demande d'aide aux devoirs émane des parents. Elle a été réalisée par le Pôle Social Animation et ce, 2 fois par semaine de 14h30 à 16h30. Toutefois, nous restons disponibles, à leur demande, pour favoriser la motivation de l'enfant dans sa démarche.
  En début d'année scolaire**, 2 élèves collégiens ont pu bénéficier durant leur séjour de l'aide du directeur de l'école maternelle** entre 11h20-12h00. Ce soutien individuel, permet aux enfants de profiter d'une pédagogie adaptée à leur besoin. Ce travail de partenariat développé avec le directeur apporte une réelle plus-value aux élèves inscrits au CNED.
  Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'Aire d'Accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions faites par le TSA sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription

- **Une collaboration étroite entre ALOTRA, l'Education Nationale et le CASNAV**.
  Tous les ans nous poursuivons notre travail de médiation avec les directeurs afin d'aller à la rencontre des parents sur le terrain. Lors des rencontres, les parents peuvent poser des questions sur les progrès, les difficultés de leurs enfants. Cela nous permet également de rencontrer les parents réfractaires pour les inciter à la scolarisation.
  En septembre 2019, un nouvel instituteur UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) a pris ses fonctions au sein de l'école Joseph Roumanille pour accompagner les enfants en difficultés.
  Dès septembre 2019, nous avons organisé une rencontre pour préparer la nouvelle rentrée :
  Le 17 /09/2019 : réunion de rentrée scolaire 2019/2020 sur le Réaltor : en présence des directrices des écoles de Milles, de la psychologue scolaire ; des accompagnatrices du bus et du directeur de l'école Tikno Niglo. Il s'agissait de faire un point sur l'organisation de la rentrée ; nos modalités de travail partenarial. A l'issue de la réunion, une visite terrain rapide été organisée.
  Le 04/10/2019 : première visite terrain du nouvel enseignant UPE2A, rencontre avec les parents des enfants bénéficiant du soutien. Cela a permis de faire un retour individuel sur le niveau et les difficultés de chaque enfant. Les parents déclarent être surpris de la venue des enseignants sur le site, ils apprécient ces échanges car souvent ils ne sont pas en capacité de se déplacer jusqu'aux écolés.
  D'autres visites terrain s seront programmées durant l'année scolaire.

Le travail de partenariat avec l'Education Nationale développé depuis plusieurs années a sensiblement amélioré le taux de scolarisation. Cependant, des difficultés demeurent.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne et régulière durant leur séjour sur l'aire.
- Sensibiliser les parents à l'obligation scolaire dès 3 ans. En effet la scolarisation des tout petits renvoie à un sujet sensible pour les mamans qui est la séparation avec leur enfant.
- Poursuivre les liens établis avec l'Inspection académique, les directeurs des écoles des Milles (pour Le Réaltor), de Fuveau (pour Rives Hautes), de Simiane et de Bouc Bel Air (pour La Malle), l'instituteur UPE2A et le CASNAV.
- Poursuivre le travail de réflexion avec le Conseil Départemental 13, l'Education nationale via le CASNAV, les associations de voyageurs et les gestionnaires du Département 13, pour favoriser une réflexion autour de la durée de séjour sur une aire de stationnement en corrélation avec l'apprentissage (lecture, écriture) et le calendrier scolaire (trimestre) des enfants inscrits en primaire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- Impulser une réflexion au niveau académique pour favoriser la mise en place d'un protocole d'accès au CNED au niveau primaire. L'inscription au CNED ne serait validée que lorsque la grande itinérance des familles est avérée. Ce travail de collaboration se fera en lien avec le CASANV et le Directeur Académique.
- Engager une réflexion avec les parents concernant l'insertion professionnelle des 12-16 ans, particulièrement pour les jeunes garçons. Nous devons accompagner les parents et les inciter à valider professionnellement les savoirs faire appris par les papas. En effet, le cadre juridique des pratiques professionnelles privilégiées par les voyageurs (auto entreprenariat) se durcit et les lacunes dans les savoirs de bases vont à terme hypothéquer l'avenir professionnel de ces jeunes.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courte pour les gens du voyage que pour le reste de la population française.
Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..
Au regard de ces observations, l'axe santé/ prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions d'accès aux soins et de promotion de la santé ciblées en direction des familles.

Généralement, les gens du voyage accueillis par la Gestionnaire Sociale bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la CMU Complémentaire. Ils peuvent la renouvelé chaque année avec l'aide du travailleur social de l'Aire d'Accueil.

En termes de soins, les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur les autres Aires d'Accueil de la Métropole Aix Marseille Provence (Malle et de de Rives Hautes).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les Responsables de la Protection Maternelle Infantile de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.
Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des professionnels. La Gestionnaire Sociale et la Responsable du Pôle Social Animation développent et animent également des actions de prévention en direction des femmes et des enfants.

Sur la période juin à décembre, le Pôle Social Animation entend développer de nombreuses actions de prévention santé en direction des enfants, des adolescents et des adultes :

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre d'enfants visités	3	1	0	**3**
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	3	1	0	**3**
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	0	0	0	**0**
Nombre d'enfants et adultes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	56	44	29	**65**
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	14	0	6	**4**

Commentaires :

Partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (l'IFSI).

Nous avons poursuivi le partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et accueillie la charge de mission du CODEPS 13 qui a bénéficié d'une subvention de l'ARS pour mener cette action santé sur les Aires de la MAMP pour .la période 2019/2020 en partenariat avec les étudiants et ALOTRA pour

Ainsi en octobre 2019, la nouvelle promotion d'étudiants infirmiers a mené une enquête auprès des adultes et des enfants autour de la thématique alimentation. La construction des questionnaires (adultes et enfants) a été élaborée avec le soutien du CODEPS 13 et des formateurs IFSI L'enquête terrain s'est déroulée sur 3 Aires d'accueil AMP (Fuveau, Aix et Bouc Bel Air). **Sur l'Aire du Réaltor, 8 adultes et 12 enfants ont été interrogés**.
Les personnes sollicitées ont répondu facilement aux questions des étudiants et se sont montrées intéressées par l'enquête. Ce questionnaire a fait émerger les comportements alimentaires des familles interrogées. (Alimentation variée mais riche, aliments sucrés donnés aux enfants). Il est important de signaler que les étudiants ont eu le sentiment que les réponses de certains des adultes n'étaient pas toujours sincères contrairement aux enfants qui ont répondu de manière très spontanée. Cette enquête débouchera sur des actions collectives en mars / avril 2020.

Actions d'information et de sensibilisation à la santé et au bien être en direction des femmes.

- La Gestionnaire Sociale a proposé des ateliers beauté au naturel mais, les femmes ne sont pas toujours disponibles le jour de l'action elle n'a pas réussi à les mobiliser. Pour que les femmes se libèrent du temps, elles doivent aussi pouvoir faire garder les enfants en bas âges. Ces ateliers doivent en outre se dérouler dans un laps de temps très court en début d'après-midi 1h maximum pour leur permettre de retourner à leurs tâches ménagères.
  Nous observons que les femmes ne se mobilisent pas tant elles sont préoccupées par leur quotidien de femmes au foyer et par les jeunes enfants qui restent sous la garde de leurs sœurs ainées.

  En décembre 2019, notre stagiaire Educatrice jeunes enfants, a sollicité des associations pour obtenir des jouets à destination des enfants de 1 à 3 ans. Ce fut un réel succès. Nous avons récolté de nombreux dons

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

que nous avons partagés entre les quatre Aires d'accueil MAMP. Cela va nous permettre de proposer des ateliers aux mamans avec la mise en place d'une « garderie » dans les locaux pour les enfants en bas âges. Nous espérons faciliter la participation des femmes qui pourront bénéficier sereinement de ces ateliers.

En octobre 2019, nous avons proposé une séance bien être autour des bienfaits des huiles essentielles. L'intervenante a expliqué les principales propriétés des huiles, les indications thérapeutiques en fonctions des maux du quotidien… avant la fin de la séance, les femmes volontaires ont bénéficié d'un massage.

Nous notons un réel engouement autour de cet atelier.
Les participantes prennent des notes, et reviennent nous faire part des connaissances acquises par le biais des achats qu'elles ont effectuées grâce aux conseils entendus durant la séance. L'intervenante à su instaurer un climat de confiance qui permet aux femmes de se livrer et de profiter d'un moment de détente
Nous poursuivrons ce partenariat En 2020, qui permet aux femmes d'avoir un lieu d'échange et de discussion autour de leur santé.

- Le 11/10/2019 : **dans le cadre d'octobre rose,** nous avons mené une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. **L'action a touché 13 femmes âgées de 50 à 74 ans**. Chaque femme sensibilisée s'est vue offrir une rose. Nous notons un manque de mobilisation des gens du voyage quant aux campagnes organisées autour du dépistage des cancers. Nous identifions plusieurs freins :
  Cette maladie est vue comme significative de « mort » et reste très tabou chez les gens du voyage.
  L'évocation même du mot « cancer » fait peur, ils parlent de « la maladie ».
  Les situations d'illettrisme et la méconnaissance des différents dispositifs relatifs à l'accès aux soins et à santé. En effet, les invitations au dépistage sont faites par courriers, nous constatons dans le cadre de la domiciliation postale notamment, que ces courriers sont ignorés et souvent jetés, non pas par désintérêt mais plus par le fait que le destinataire ne peut comprendre le contenu sans aide.
  Les différents échanges que nous avons eus ont révélé que de nombreuses familles sont touchées mais une majorité de femmes rencontrées refusent de se faire dépister par crainte : **« non, *j'ai peur ! Je ne préfère pas savoir, je ne veux pas attraper la maladie !! ».***
  Nous devons donc travailler avec les familles à la déconstruction des idées reçues autour de la prévention du cancer, mener des campagnes d'informations et sensibiliser les familles afin d'augmenter à terme le nombre de dépistages.





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aqua city, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative.

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Nous souhaitons garder et déployer les différentes actions que nous menons afin de sensibiliser un plus grand nombre de familles à l'importance de participer aux activités culturelles et de loisirs pour l'épanouissement de leurs enfants.
Les activités menées nous ont permis d'élaborer un partenariat fort avec les structures locales de loisirs, culturelles et sportives :

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Personnes en animation culture et découverte	125	249	192	**183**



Observations :
Nous poursuivons notre partenariat avec **la bibliothèque Méjanes et Unis Cite.** Les interventions ont lieu une fois par mois pour des ateliers de lecture de rue. Des histoires sont lues, les enfants peuvent lire avec la bibliothécaire. Nous pouvons faire une sélection de livres en lien avec notre programme d'activités.
Ces interventions permettent de donner le goût de la lecture aux enfants. A la fin de la séance, des prêts de livres sont possibles et gardés sur le site à disposition des enfants. Certains enfants nous sollicitent pour lire seuls des livres empruntés

Au cours de cette seconde période, le projet « à l'unisson » autour de l'œuvre de Gabi Jiménez mené avec la bibliothèque Méjanes et Unis Cité s'est concrétisé par une semaine d'exposition et de médiation au sein de la bibliothèque d'Aix les Milles. Durant une semaine, du 11 au 15 juin 2019. **344 visiteurs, écoliers et habitants des Milles ont découvert l'exposition et participé aux ateliers de médiation.**

La thématique découverte de l'environnement a aussi pris place dans notre programme d'activité.
En partenariat avec les volontaires en service civique avec Unis Cité, les enfants ont construit et peint des jardinières en palettes puis planter des herbes aromatiques.
A l'issue de cet atelier, nous avons organisé un après-midi jeux dans le cadre de la fête des fruits et légumes frais.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les volontaires ont proposé des jeux et quizz sur les fruits de saison puis prépares avec les enfants une salade de fruits frais.
Nous notons que les enfants prennent plaisir à participer à ce type d'ateliers.
Une maman nous a fait part de sa surprise en voyant son fils goûter des fruits alors que selon elle « il n'aime pas les fruits ! ».

Dans la continuité de ce projet, de découverte de l'environnement, les enfants ont participés en décembre 2019 a un atelier dessin et BD autour du jardin avec une illustratrice de BD. Cet atelier était une invitation à observer et s'inventer des histoires autour de la vie micro terrienne : des insectes, plantes et autres merveilles de la terre.



Dans le cadre de nos actions visant l'ouverture culturelle et pour fêter la fin de l'année, nous avons proposé une soirée concert autour de la découverte de la musique afro caribéenne avec la Compagnie Rara Woulib.
Les 30 chanteurs et musiciens ont déambulé sur l'aire d'accueil afin d'inciter un maximum de familles à venir les écouter dans la salle d'animation pour le concert. Ce concert fut un merveilleux moment de partage entre les chanteurs et les familles.
Nous avons vu les enfants s'exprimer et danser sur les chants proposés. A l'issue du concert un moment convivial partagé avec les familles et les chanteurs a été organisé par l'équipe. Les parents présents nous ont fait part de leur grande satisfaction : « c'est bien, j'ai jamais vu ça sur d'autres terrains désignés ! Au moins on montre qu'on est ouverts et qu'on sait appréciés ce genre de musique !! » Les chanteurs pour leur part étaient agréablement surpris par la qualité des installations, et par la qualité des échanges qu'ils ont eu avec les parents.

Ces retours positifs de part et d'autre, nous encourage à poursuivre ces actions qui permettent à la fois une ouverture culturelle et qui viennent casser les représentations entre les gens du voyage et les « gadjos ».



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

5. Activités de loisirs

Les jeux vidéo et la télévision occupent une grande place dans la caravane**.** Les enfants sont de grands consommateurs d'objets à la mode et autres jeux High Tech (téléphone dernier cri, overboard …)**.** Heureusement, les enfants manifestent une curiosité et une envie de découvrir quand nous leur proposons des activités.
Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, nous organisons des activités de loisirs avec des intervenants extérieurs ou la Responsable du Pôle Social Animation.

Le calendrier des événements et fêtes nationales est aussi un prétexte pour la mise en place d'ateliers ludiques et créatifs : halloween, carnaval, pâques, noël, chandeleur ….
Nous constatons un réel enthousiasme de nos partenaires lorsqu'ils rencontrent le public. Les activités sont donc des moments d'échanges, de connaissance mutuelle entre le monde des « gadjés » et celui des voyageurs.

Elles permettent de découvrir ou redécouvrir de nouvelles activités : poterie, papier mâché, jeux de société, activités sportives (boxe, capoeira, trottinette sportive…), activités de découverte scientifique, initiation au cirque.
Les animations mises en place sur le site ont toutes une visée éducative. Elles nous permettent de valoriser les enfants, de parler de scolarisation, de porter un autre regard sur eux.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	468	317	381	**540**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	45	42	96	**80**

Observations :

Les enfants âgés de 6-11 ans adhérents facilement à nos activités. **Nos partenaires observent que globalement, les enfants sont impliqués et investis.** Les enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants. Ils notent cependant des comportements plus difficiles lorsque les enfants ne sont pas scolarisés : acceptation de l'autorité, difficultés de concentration… Ils constatent également que certains enfants n'ont pas de contraintes éducatives et qu'' ils ont des difficultés à respecter, les règles de vie en groupe et le cadre posé durant l'animation.

Nous constatons encore aujourd'hui, peu d'implication des parents quant au contenu des animations proposées. Les parents voient les animations comme un moyen de se décharger ponctuellement de leurs enfants.
En effet, il n'est pas rare aussi, que les parents interrompent les enfants pendant l'activité, pour aller faire des courses par exemple Nous devons expliquer aux parents le sens de notre action et l'importance des activités pour l'épanouissement de leurs enfants.

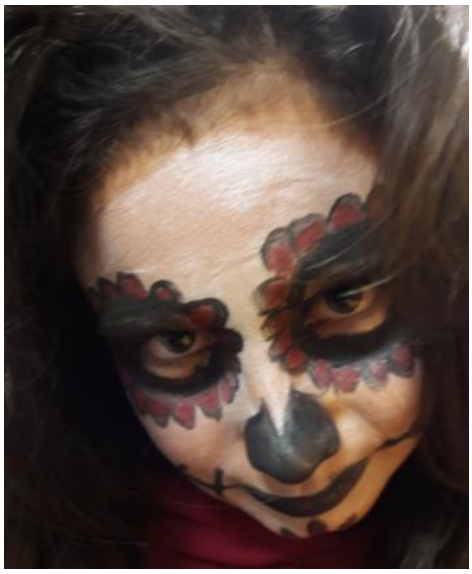
Nous rencontrons des difficultés à mobiliser les jeunes pré-adolescents surtout les jeunes garçons de 12-14 ans qui errent sur le site et s'ennuient, ce qui peut entraîner des incivilités (petites dégradations, troubles du voisinage). Nous essayons de répondre à cette problématique en proposant des activités adaptées à leurs besoins.
Nous notons chez ces jeunes, un intérêt pour les activités manuelles de type construction d'objets, bricolage.
En travaillant avec leur père, ces jeunes acquièrent des savoirs faire (peinture, élagage, maçonnerie…) et développent ainsi des gestes professionnels.
Les activités sportives (types sport d'opposition, de combat) sont également très appréciées des jeunes.
La pratique du sport est très rare chez les jeunes voyageurs, ils ont besoin de se dépenser. L'aire d'accueil Le Réaltor ne dispose pas d'un espace de jeux dédié aux adolescents pour leur permettre de jouer au foot par exemple. Ils jouent donc devant les bureaux d'accueil ou sur les emplacements libres et causent des nuisances et dégradations.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Ces comportements entrainent des conflits et des difficultés « relationnelles ». Nous observons que ces difficultés relationnelles sont plus prégnantes vis-à-vis des membres féminins de l'équipe. Ces jeunes garçons prêtent peu d'attention à la parole féminine. En effet, dans la construction de la structure familiale chez les gens du voyage, nous observons une hiérarchie entre les sexes (rôle masculin et féminin), la femme gère le quotidien du foyer et tout le reste revient à l'homme. Les contacts entre certains jeunes et l'équipe sont donc le reflet de cette construction familiale.
Il nous parait donc primordial de travailler sur les relations de genres lorsque nous proposons des animations aux adolescents. Toutefois, dans la prise en charge de ces jeunes garçons, nous devons prendre en compte le rôle éducatif que pourrait jouer un référent masculin figure d'autorité. La venue de partenaires extérieurs (éducateurs sportifs par exemple) nous permet de répondre en partie à cette problématique.

En 2019, nous développerons également notre partenariat avec l'association la Caravanade qui dispose d'une caravane atelier, afin de proposer à ces jeunes des petits chantiers de construction valorisant leurs compétences.

La relation qui se noue lors des activités de loisirs avec les adolescents est loin d'être secondaire, elle facilite les contacts et l'écoute dont l'équipe peut avoir besoin dans des situations de gestion locative





.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	***DATES***	***NOMBRE DE PARTICIPANTS***
Activités PSA : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique, accueil adolescents…	Juin à Décembre : mercredis et vacances scolaires, les après-midis pour les adolescents	170 participants
Ludothèque Le cerf-volant	Juin à décembre	53 participants
Entrainement sportif : capoeira et sport d'opposition : Wellinton Da Silva	Juin à décembre	45 participants
Entrainement sportif : adolescents : Wellinton da Silva	Juin à décembre	20 participants
Activité sportive (trottinette free style) Association Educ sport 13	Aout/ octobre	Séance 1 : 13 participants Séance 2 : 16 participants
Activités manuelles art plastiques thématiques : halloween association l'Usine à Gaz :	Octobre	Séance 1 : 20 participants Séance 2 : 20 participants
Activités manuelles Poterie thématiques : halloween : association Rouletaterre	Octobre	Séance 1 : 27 participants Séance 2 : 16 participants
Activités manuelles et artistiques et thématiques : été, halloween, noël : Association La Ré Si Fa S'il	Aout / Décembre	Séance 4 : 4 participants Séance 5 : 14 participants Séance 6 : 28 participants Séance 7 : 7 participants Séance 8 : 8 participants
Grand jeu d'halloween : association LudO'sphère	Octobre	29 participants
Activités manuelles : l'atelier de margoulette	Octobre	17 participants
Atelier découverte du DJING expression artistique enfants	Octobre	20 participants
Atelier découverte du DJING expression artistique adolescents	Novembre	Séance 1 :8 adolescents Séance 2 : 5 participants
PROMOTION FAMILIALE		
Concert de musique Afro caribéenne	Décembre	30 participants
Calèche de noël association attelage en pays d'Arles	Décembre	50 personnes

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT		
Atelier environnement : création de jardinières en palettes avec les volontaires Unis Cité	Juin	6 participants
Ateliers scientifiques Les petits débrouillards :	Juillet et Aout	Séance 1 : 7 participants Séance 2 : 10 participants
Ateliers lecture BD autour du jardin découverte des « lombrics cloportes et autres merveilles »	Décembre	18 participants
ATELIERS PREVENTION / SANTE		
Animation santé fête des fruits et légumes frais »	Juin	9 participants
Octobre rose : information prévention Cancer du sein	Octobre	13 femmes sensibilisées
Enquête terrain IFSI : santé alimentation	Octobre	12 enfants interrogés 8 adultes interrogés
Ateliers femmes bien être : découverte des bienfaits des huiles essentielles	Octobre	4 femmes
Ateliers prévention des risques routiers adolescents	Novembre	Séance 1 : 12 participants Séance 2 : 8 participants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Ateliers lecture écriture bibliothèque Méjanes et Unis Cité	Juin	24 participants
Atelier lecture : Projet partir en livre association les ornicarinks	Juillet	Séance 1 : 6 participants Séance 2 : 6 participants
Atelier initiation au cirque association le fil d'Ariane :	Aout	11 participants
Action lecture/ écriture dans le cadre de la semaine de lutte contre l'illettrisme : association Image Clé	Septembre	Séance 1 : 7 participants Séance 2 : 7 participants
Atelier lecture bibliothèque Méjanes Unis Cité	Octobre et Décembre	Séance 1 : 20 participants Séance 2 : 4 participants
Ateliers découverte des peuples nomades : Projet Nomad : écriture et lecture avec Jean Luc Irondelle	Novembre	Séance1 : 10 participants Séance 2 : 10 participants Séance 3 : 7 participants
Ateliers écriture, photos et projection de courts métrages dans le cadre de la journée Internationale des Droits de l'Enfant : association image clé	Novembre :	Séance 1 : 14 participants Séance 2 : 16 participants

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS poursuivies ANNEXE 01

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites.

Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.
Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement

La démarche PREVENTION CANINE poursuivie ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille (1 ou 2 caravanes)

De juin à décembre 2019

- Eau : 3,20 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 10€ minimum

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies	1,00 € la feuille
- Photocopies	0,30 € la feuille
- Timbres-poste	A la valeur faciale

Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1er janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 25 euros par famille pour l'année 2019
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de journées caravanes	4 610	11 545	11 301	**7 394**
Droits d'usage encaissés	19 231 €	67 368 €	89 327 €	**61 097 €**
Impayés	355 €	1 497 €	0 €	**0 €**

L'application du Règlement Intérieur doit là aussi se faire avec rigueur, si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au Chef d'établissement de l'Aire d'Accueil de réaliser auprès des familles, un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.
Le système de prépaiement pour les fluides permet une gestion plus sereine avec des paiements selon les consommations réelles de chaque famille, dans un cadre agréable, propre et individuel.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Un régisseur principal et son mandataire suppléant sont nommés par arrêté municipal de la Ville d'Aix en Provence pour la régie des recettes relative à la cantine scolaire.

La tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019 /2020 était de 1.78 euros

Du 01/06 au 31/12	2016	2017	2018	**2019**
Fax, photocopies	186 €	45 €	36,75 €	**8.60€**
Cartes d'adhérents	1 300 €	1 560 €	600 €	**725€**

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Taux d'occupation de juin à décembre	62%	48%	66%	**43%**

EAU	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**	**Evolution** **%**
Consommation en m3	3 177	3 897	16 987	**11 757**	**-31%**
Coût total en €	4 766	6 627	16 525	**12 481**	**-24%**

ELECTRICITE	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**	**Evolution** **%**
Consommation en kWh	107 708	199 814	290 763	**203 876**	**-30%**
Coût total en €	15 069	32 026	44 595	**32 676**	**-27%**

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**	**Evolution** **%**
Coût total en €	1 012	1 474	2 200	**2 301**	**5%**

Commentaires :

Les fluides sont de fait impactés par la baisse du taux d'occupation de juin à décembre 2019.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Les subventions et participations

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution %**
Subventions	81 164	160 203	171 027	**153 339**	**-10%**
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	31 826	106 326	120 092	**100 054**	**-17%**
DRAC				**3 500**	
CD 13 (Fonctionnement du Centre social)	-	4 535	4 535	**4 535**	**0%**
CAF (Fonctionnement du Centre social)	42 996	42 996	43 571	**42 420**	**-3%**
REGION PACA	3 809	3 809	-	**-**	**-**
ALSH CEJ (financement des animations)	2 538	2 538	2 829	**2 829**	**0%**
Participation Métropole AMP TPA	56 021	35 498	14 355	**73 237**	**410%**

Commentaires :
Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitions chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits de juin à décembre 2019

- Passage régulier tout au long de l'année de la police de proximité sur le site.

Septembre :
- Entrée de 38 familles qui étaient en stationnement illicite sur la commune de Marignane

Octobre :
- Demande d'intervention de la police nationale suite à un conflit avec une famille
- Visite des candidats à l'appel d'offre de la future DSP

Novembre :

- Visite de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Visite de la Communauté de Communes de la ville de Sophia Antipolis (renseignement sur le système de prépaiement Atys)

Décembre :

- Fête de fin d'année avec promenade en calèche sur tout le site

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VI. CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1er juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 Aires d'Accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des Aires d'Accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la Métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des Aires d'Accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des Aires d'Accueil.





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

5. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets » p 58

2) Plaquettes « Les animaux sur les Aires d'accueil » p 59

3) Album photos p 61

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Plaquette « Trier ses déchets » Annexe 01





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

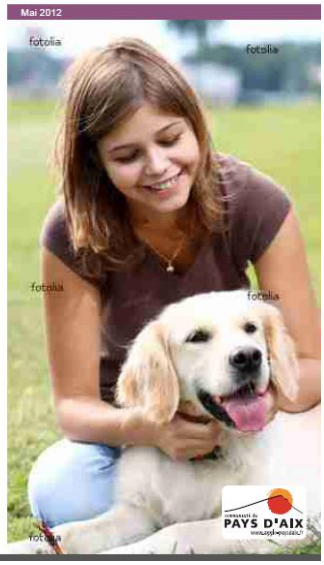
Plaquette « Les animaux sur les Aires d'accueil » Annexe 02

"Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux !"



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr

COMMUNAUTÉ DU
PAYS D'AIX
Les animaux sur les aires d'accueil
Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage





❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!



❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**





Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).





II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)



❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra

PAYS D'AIX

AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX



► CONDITIONS DE DÉTENTION

ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982
ART. L214-1 À 214-6 DU CODE RURAL
ART. R214-17 DU CODE RURAL



► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL
Amende de 1re classe (au plus 150€)



► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES



► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS



► CHIEN ERRANT INTERDIT

ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL
ART. R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



► DÉJECTION CANINE INTERDITE

ART R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT

ART L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL
ART R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



► VENTE RÉGLEMENTÉE

ART L214-8 DU CODE RURAL
ART R215-5-1 DU CODE RURAL
Contravention de 4e classe (au plus 750€)



► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



► ABATTAGE INTERDIT

ART. R214-17 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R231-6 et L654-3 DU CODE RURAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



► COMBAT INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



► CHIEN DE 1ère OU 2ème CATÉGORIE INTERDIT

(règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Album Photos

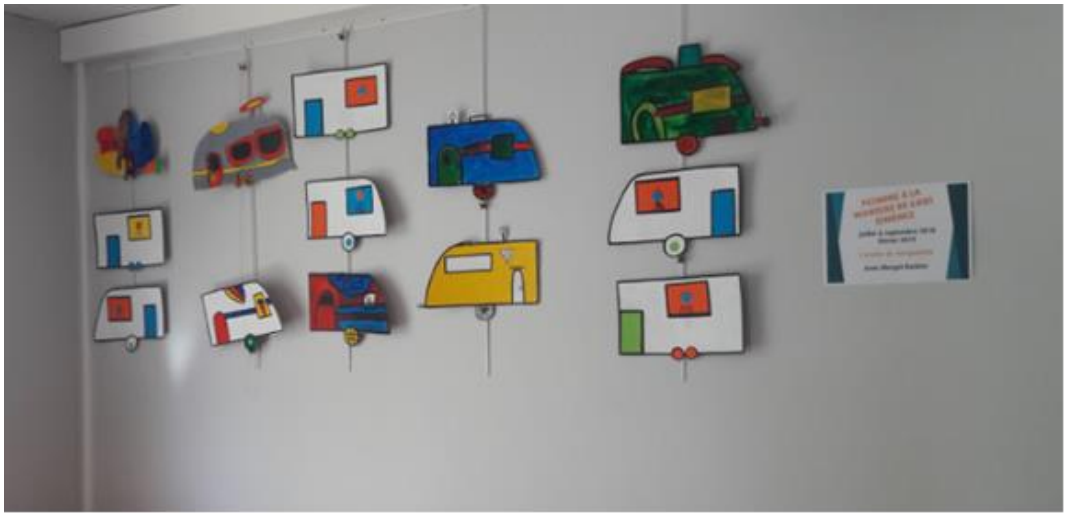
Annexe 03

BIBILIOTHEQUE LI CAPANETO EXPOSITION « A L'UNISSON »



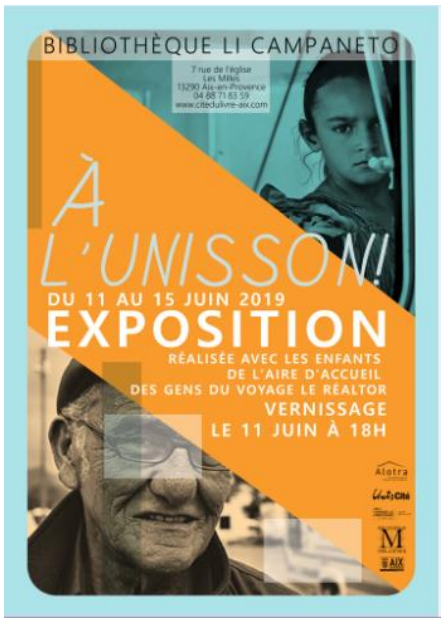






Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020







8 Pays d'Aix

GRÉASQUE

Comment devenir écoresponsable ?

Aujourd'hui et demain 9 heures à 18 heures, devant l'Intermarché de la Zac des Pradeaux le Pays d'Aix a programmé des ateliers prévention des déchets ménagers et assimilés. L'objectif est de donner quelques astuces pour limiter le gaspillage alimentaire grâce à l'opération "mieux consommer, moins jeter". Car le gaspillage alimentaire représente un coût de 400 € par an pour une famille de 4 personnes. / PHOTO NICOLAS VALLAURI

Garda visite de agroéco

Qu'est-ce qu'une fer permanent d'initiat 10 heures une visite qui s'occupe des cha limitée. 1051 chemin de Ra

EN BREF

LES MILLES

"À l'unisson" l'expo qui raconte la vie des gens du voyage

En partenariat avec la bibliothèque Méjanes des ateliers ont été menées sur l'aire du Réaltor. / PHOTO R.S.

Mardi soir à la bibliothèque Li Campaneto a eu lieu le vernissage de l'exposition "À l'unisson" fruit de plusieurs années de partenariat entre la bibliothèque Méjanes et l'aire d'accueil des gens du voyage du Réaltor, où le médiabus et des jeunes en service civique rendent visite chaque mois aux enfants, pour un temps de lecture et d'échanges.

Cette exposition présente les travaux réalisés par toutes ces petites mains et permettra de découvrir leur quotidien en images, en photographies et en vidéos ! Souvent méconnues, les aires d'accueil des gens du voyage sont bien plus que de simples emplacements et l'exposition permettra d'en apprendre davantage sur leur quotidien et leur mode de vie, au-delà des idées préconçues.

Fatiha Ali Soudja responsable du pôle social de l'aire d'accueil du Réaltor était aux côtés de Camille Audéoudet Sarah Dubray effectuant leur service civique et très impliquées dans ce projet pour présenter le travail aux multiples partenaires et élus.

Un atelier pour les enfants du village est prévu demain à 15 heures. R.S.

Exposition à visiter au 7 rue de l'église du village.

L'humori sort de n

TRETS L'EP est prévu pc

Natif d'Aubagne, Éric Fanino est un "enfant du pays". À l'âge de 6 ans en colonie de vacances, il gagne un radio crochet avec la chanson "Reste au creux de moi". Chanson qui ne le quitte plus.

À 12 ans, ses parents lui achètent sa première guitare et il gratte ses premiers accords avec le voisin du 7e étage Monsieur Frau, musicien à la retraite. Avec une poignée de copains, il crée un petit groupe et donne quelques concerts de reprises. Il crée également un premier spectacle pour enfants à 17 ans, et commence à composer ses premières chansons.

C'est vers 25 ans qu'il rencontre Daniel Bessaih qui sera son partenaire d'écriture pour le premier album de compositions. Inspiré par le chant des cigales et le soleil du midi, il

ZOOM SUR La Duranne

Pour la 4e année consécutive l'entreprise Travaux.com d'Aix-La Duranne a joué la carte de la solidarité. Le directeur, Sergio Branco, a totalement soutenu Frédérique Besset et Houria Benghébrid pour l'établissement de leur projet. Frédérique et Houria, tatie d'une petite patiente de 10 ans se sont impliquées généreusement pour organiser un pique-nique solidaire au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose. L'entreprise, par le biais de son comité charity a doublé la somme récoltée auprès des employés : ce sont plus de 732 € qui ont été rassemblés au profit de la lutte contre la mucoviscidose. Nabila Maman d'Ibtissem atteinte de la maladie, Christine et Rahia, bénévoles de la Virade de

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIER CREATION DE JARDINIERES









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

FETE DES FRUITS ET LEGUMES FRAIS



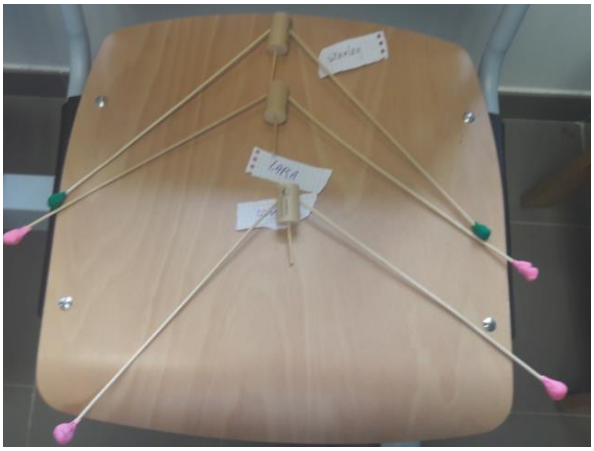




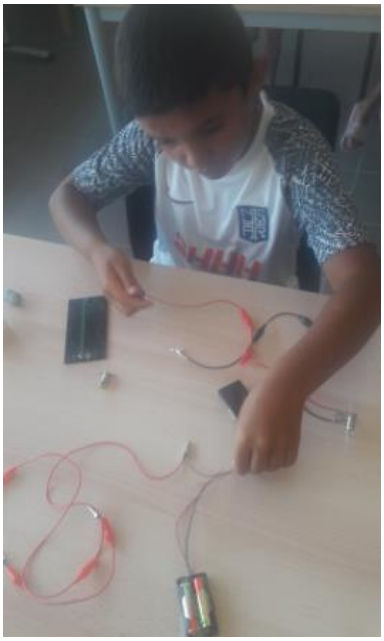


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIERS DECOUVERTES SCIENTIFIQUES ET CODAGE INFORMATIQUE









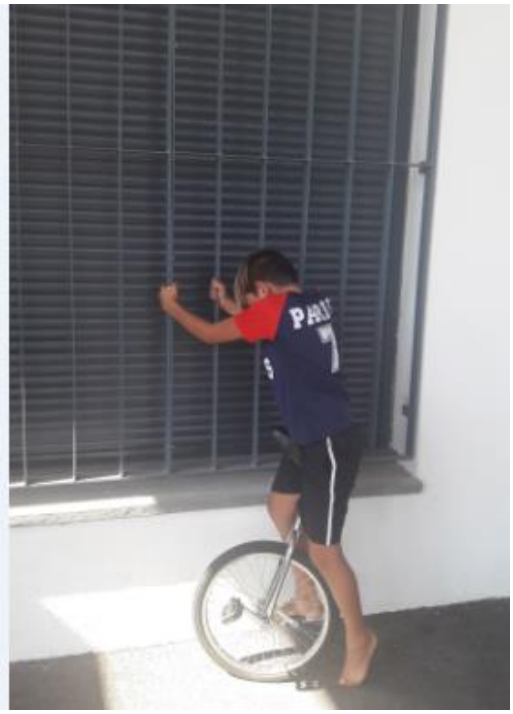


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIER INITIIATION CIRQUE









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ENTRIANEMENT SPORTIF ADOLESCENTS





ATELIER DECOUVERTE DJING ADOLESCENTS







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ENTRAINEMENT SPORTIF ENFANTS



ATELIER DECOUVERTE DJING ENFANTS







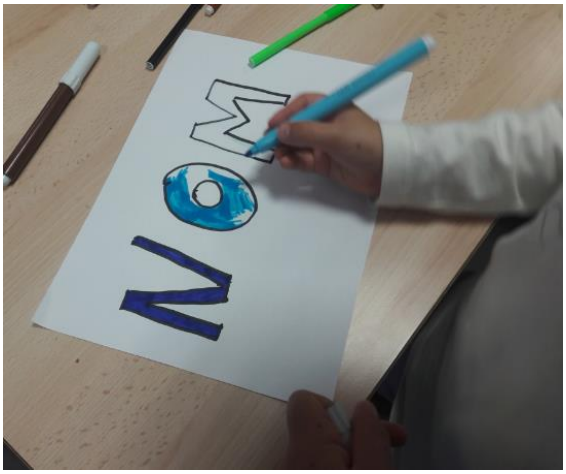
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIER LECTURE PROJET « NOMAD LAND





MEDIATION JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT





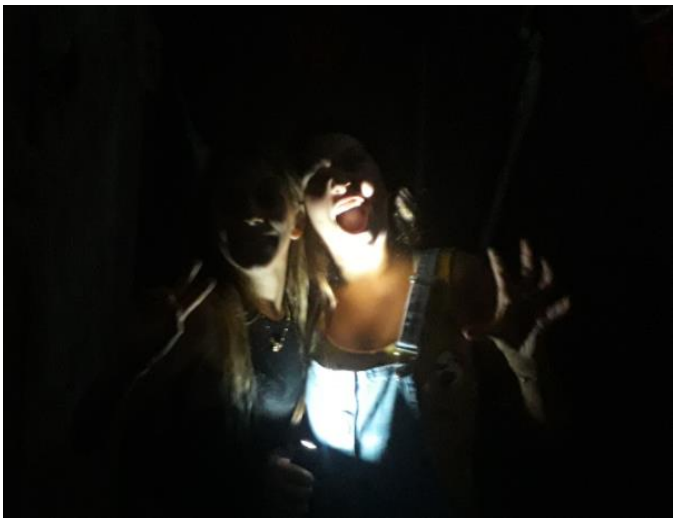


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES











PARTENARIAT AVEC LE SERVICE SOCIO ARTISTIQUE DU

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020





CALECHE DE NOEL 2019







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE FUVEAU/MEYREUIL RIVES HAUTES

DU 01 JANVIER 2019 AU 31 MAI 2019



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE 5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2019 8
A. Régime financier et des biens 8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 8
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 9
3. État des variations du patrimoine immobilier 9
4. Situation des biens immobiliers 9
5. Suivi du programme contractuel d'investissement 10
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés 10
7. Inventaire des biens désignés au contrat 10
8. Engagements à incidences financières 10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 10
B. Personnel et entretien 11
1. Effectifs du délégataire 11
2. Travaux réalisés en 2019 13
3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP TPA et ALOTRA 16
4. Adaptations à envisager en seconde moitié de l'année 2019 17
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 18
A. Action de gestion 18
1. Moyens techniques 18
2. Services effectifs 20
B. Actions socio-éducatives et animations 27
1. Accueil et du suivi des familles 28
2. Scolarisation et soutien scolaire 30
3. Santé et prévention 32
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 34
5. Activités de loisirs 35
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 37
A. Tarification 37
1. Le droit d'usage 37
2. Perception du droit 37
3. Tarification cantine scolaire et services rendus 37
4. Consommations et coûts des fluides 38
B. Les subventions et participation 39
C. Rappel de faits du 1er janvier 2019 au 31 mai 2019 39
VI. CONCLUSION 40
VII. ANNEXES 41

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2019, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
    - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
      Le Bargemont pour la Commune de Martigues,
    - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
    - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et Les Côteaux/Restanques, dans les 13ème et 14ème arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllis, dans le 16ème arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage…) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de Gestionnaire Social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage «LE REALTOR ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018 et prolongée à nouveau jusqu'au 31 mai 2019.

Eu égard au renouvellement de la délégation de service public, en date du 1er Juin 2019, ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil Rives Hautes du 1er Janvier 2019 au 31 Mai 2019.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de FUVEAU/MEYREUIL

Rives Hautes

Adresse

332, Route de Fuveau à Beaurecueil
Quartier Rives Hautes - 13710 Fuveau
Tel : 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65
Mail : gl.fuveau@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Fuveau sur un terrain de 23 913 m² sis sur les parcelles cadastrées AL 103 et AL 121.
- A 10 km d'Aix en Provence, 11 km de Trets et 5 km du centre-ville de Fuveau.
- A proximité de la gare de péage autoroutier de La Barque.
- Proche des voies de circulation RD6, A52 et A8 ainsi que des commerces et Equipements Publics de Fuveau et des communes voisines, Châteauneuf le Rouge, Meyreuil, Rousset, Trets et Gardanne .
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et le département du Var.
- Proche de la station d'épuration biologique de Fuveau.
- Face à la montagne Sainte Victoire et la Barre du Cengle.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 23 places de 120 m² minimum, dont 1 affectée aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Rives Hautes s'effectue depuis la RD6 et la RD46.
- Chaque place dispose :
  - 1 bloc sanitaire composé de :
    - 1 WC isolé.
    - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
    - 1 évier et sa paillasse.
    - 1 espace cuisine/buanderie.
    - 1 auvent en dur.
    - 1 accès à l'énergie électrique.
    - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
    - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
    - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
    - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
    - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
  - 1 étendoir à linge.
  - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 120 m² abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
  - 1 bureau pour la gestion sociale.
  - 1 bureau pour les permanences médicales.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

1 salle de réunions et d'animations.
1 espace cuisine/détente pour le personnel.
2 WC.
1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
1 local pour le rangement de l'outillage.

- 1 logement de fonction au 1er étage, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :

1 stationnement.
1 terrasse privative.
1 jardin privatif.

- 7 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 2 blocs sanitaires quadruples de 36 m² chacun.
- 1 bloc sanitaire individuel de 9 m².
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau de l'Aire d'Accueil.

Au titre des biens et équipements

- 5 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 14 candélabres d'éclairage dont 4 pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans.
- 1 terrain d'évolution pour activités sportives et diverses.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 sortie de secours, valant aussi entrée privative.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au réseau public d'assainissement.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison	10 avril 2013
Ouverture au Public	1er juillet 2013
Inauguration	03 juillet 2013

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Horaires et temps de séjour

L'accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

Une astreinte technique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU
Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes bénéficie aussi des activités et interventions proposées par le Pôle Social et d'Animations.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. LES DONNEES COMPTABLES 2019

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

CHARGES	2018 Du 01/01 au 31/05/2019	2019 Du 01/01 au 31/05/2019	Evolution	Commentaires
	5 mois	5 mois		
60 - Achats	**19 439,40**	**19 997,98**	**3%**	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	16 318,00	17 215,00	5%	Hausse du taux d'occupation
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	521,95	90,62	-83%	Pas de voiture de service
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	923,42	1 155,13	25%	Entretien courant
5 - Fournitures Admin & Autres	119,12	103,38	-13%	
6 - Animations / Actions sociales	1 556,92	1 433,85	-8%	
61 - Services extérieurs	**4 179,62**	**5 071,60**	**21%**	
2 - Locations mobilières et immo	346,99	403,93	16%	Photocopieuse/TPE
3 - Entretien et réparation	3 085,01	4 098,31	33%	Entretien courant
5 - Assurance	635,79	480,19	-24%	
7 - Cotisations diverses	111,83	89,17	-20%	FNASAT
62 - Autres services extérieurs	**16 279,33**	**21 220,91**	**30%**	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	15 283,07	19 998,26	31%	Intérim remplt Agent tech.
2 - Publicité, publications...	35,48	-	-100%	
3 - Déplt, Mission & Réception	393,08	610,23	55%	
4 - Frais postaux et télécom	559,66	596,37	7%	
5 - Services bancaires	8,04	16,05	100%	
63 - Impots et taxes	**939,76**	**1 346,11**	**43%**	
1 - Impôts et taxes sur rém.	889,87	1 304,44	47%	
2 - Autres impôts et taxes	49,90	41,67	-16%	Redevance d'occup.du domaine public
64 - Charges de personnel	**19 219,58**	**18 475,98**	**-4%**	
1 - Rémunérations du personnel	12 390,55	13 328,63	8%	
2 - Charges sociales	6 829,04	5 147,35	-25%	
65 - Autres charges de gestion courante	**5 171,67**	**5 168,83**	**0%**	
1 - Créances Irrécouvrables	-		-	
2 - Charges de Structure	5 169,17	5 168,83	0%	Selon DSP
Divers	2,50		-100%	
66 - Charges financières	**1 651,91**	**2 272,40**	**38%**	
2 - Autres charges financières	1 651,91	2 272,40	38%	Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	**374,56**	**-**	**-100%**	
1 - Dotations aux amortissements	374,56		-100%	
Total général	**67 255,85**	**73 553,80**	**9%**	

Commentaires :

→ Les charges 2018 ont été proratisées au 5/12, afin de comparer 2018 avec 2019 sur le même nombre de mois. La fin de la DSP étant le 31/05/19.
Nous constatons une augmentation des charges liées notamment au remplacement de l'agent technique sur les 5 mois pleins en 2019.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Recettes et évolution

PRODUITS	2018 Du 01/01 au 31/05/2019 5 mois	2019 Du 01/01 au 31/05/2019 5 mois	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	**19 365,28**	**21 565,94**	**11%**	
1 - Prestations d'hébergement	6 852,00	7 419,00	8%	Hausse du Taux d'Occupation
2 - Fluides quittancés	12 512,15	13 761,25	10%	Hausse du Taux d'Occupation
3 - Produits annexes	1,13	385,69	34184%	Facturation dégradations
74 - Subventions d'exploitation	**27 561,24**	**28 382,22**	**3%**	
Territoire du Pays d'Aix	2 947,88	2 947,80	0%	Selon DSP
AGAA	24 613,36	25 434,42	3%	Participation de l'Etat
75 - Produits divers de gestion	**1,84**	**4,38**	**138%**	
Divers	1,84	4,38	138%	
79 - Transfert de charges	**456,72**	**393,75**	**-14%**	
Total général	**47 385,08**	**50 346,29**	**6%**	

Commentaires :

→ Les produits sont en hausse. Le taux d'occupation sur les 5 mois de 2019 est de 5 points supérieur à celui de 2018, la hausse de l'aide de l'état est plus faible car les modalités de calcul de l'aide AGAA modifie la part fixe au 1er janvier 2019, selon le décret du 09/03/18.

RESULTAT GLOBAL	2018 Du 01/01 au 31/05/2019	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019	**Evolution %** Du 01/01 au 31/05/2019
	- 19 871	**- 23 208**	**17**

Explication du résultat

→ L'augmentation des charges a été plus importante que celle des produits expliquant ce résultat négatif plus important.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT (5 mois)	1 180 € répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 89 € pour Rives Hautes

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Fuveau/Meyreuil Rives Hautes	Zéro

4. Situation des biens immobiliers et immobilisations

Description des biens:

Néant

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements ALOTRA s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par le TPA :

- Mobilier

Bien propre au délégataire:

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

ALOTRA ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

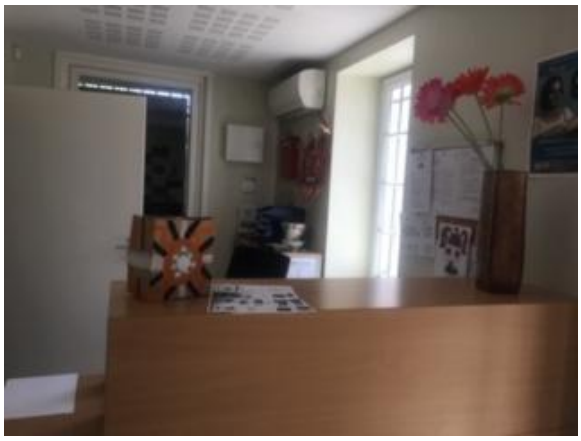
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 1 ETP				
Responsable de la Gestion Locative	**Carine VERCHIER**	CDI	BAC +4	Du 01/01/2019 au 31/05/2019
Poste 2 / 1 ETP				
Agent Technique et Astreinte	**Frédéric MOREY**	CDI	CAP/BAC	En arrêt maladie du 01/01/2019 au 31/05/2019
	Pascal HUY	CDI	Sans	Du 01/01/2019 au 31/05/2019
	Laurent FLEURY	Intérim	CAP plomberie	Du 01/01/2019 au 31/05/2019

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes Aires d'accueil de la Métropole AMP Territoire du Pays d'Aix.

Une **mission de coordination** prise en charge par la Responsable de la Gestion Locative de l'Aire d'Accueil Le Réaltor, a été mise en place pour veiller à :

- L'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil.
- La coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites.
- L'assurance d'une transversalité avec la Responsable du Pôle Social et d'Animation.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La Responsable du Pôle Social Animation des aires d'accueil de la Métropole AMP du TPA assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque Responsable de Gestionnaire Locatif affecté sur chacune des Aires d'Accueil.

La Gestionnaire Sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites. Nous notons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

La Responsable de la Gestion Locative effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du Règlement Intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'Aire d'Accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

Agent technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc)
- Assure un service de proximité avec les résidents
- Entretenir l'Aire d'Accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

Les astreintes téléphoniques sont assurées pour les interventions techniques par un agent d'astreinte le week-end et par l'agent technique en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En cette première partie d'année 2019, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation sur **l'Analyse des Pratiques Professionnelles** animée par l'UNAFO de janvier à mai 2019 suivie par le Responsable de la Gestion Locative et l'agent technique, à raison d'une séance par mois.

Les projets de formation pour la seconde moitié de l'année 2019 sont les suivantes :

- Reconduction de la formation sur **l'analyse des pratiques professionnelles** (juin à décembre 2020) avec l'UNAFO.
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- **Habilitation électrique niveau 1** pour agent technique
- Formation équipier de 1ère intervention incendie pour un salarié du site

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés en 2019

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	**X**		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	**X**		
Nettoyage des abords de l'aire.	Quotidien	Tous les jours	**X**		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	**X**		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	**X**		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon les besoins	Plusieurs fois dans l'année	**X**		
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	A faire en septembre	**X**		
Curage du réseau d'eaux usées	Selon les besoins	Mars 2019	**X**		
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, évents en toiture	Selon les besoins	Plusieurs dans l'année	**X**		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	A faire en Septembre/décembre 2019	**X**		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Néant	**X**		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Entretien des façades					
Entretien des façades	Selon besoins	Suivi des fissures	**X**		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Néant	**X**		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie…	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Maçonnerie					
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant			
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant	**X**		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant	**X**		
Plomberie/sanitaire					
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC…	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année 2019	**X**		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant	**X**		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année 2019	**X**		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Tout au long de l'année 2019		**X**	
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	A faire en novembre 2019	**X**		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	1 contrôle par an	**X**		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	A faire en novembre 2019			
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	De mars à octobre 2019	**X**		
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l'année 2019	**X**		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Néant	**X**		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Néant	**X**		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	Néant	**X**		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Tout au long de l'année 2019	**X**		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Mars/avril 2019	**X**		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Remplacement des fils selon besoin	**X**		



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP TPA et ALOTRA

Travaux réalisés par la Métropole AMP TPA Du 01/01 au 31/05/2019	**Travaux réalisés par ALOTRA** Du 01/01 au 31/05/2019
➢Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent	➢Réfection des murs- local poubelle. (Agent technique) ➢Réfection peinture anti rouille des portes accès SDB et WC (Agent technique) ➢Réfection des bancs de l'aire de jeux. (Agent technique) ➢Elagage de l'ensemble des arbres de l'aire : Peupliers placés sous haute tension et autres essences (Entreprise HAMIDI) 02/04/2019 ➢Plantations de 5 arbustes morts et/ou manquants (Entreprise HAMID) 02/04/2019 ➢Taille des arbres débroussaillage, bêchage, ratissage et dépôt des déchets. (Agent technique) ➢Tonte des espaces verts 2 (Avril à Mai) par l'agent technique. ➢Entretien des zones de délimitation de l'aire ➢Vérification du système d'arrosage des espaces verts (Agent technique) ➢Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo Agent technique) en fonction des besoins ➢Remplacement de divers robinets extérieurs en fonction des besoins (Agent technique) ➢Remplacement de plusieurs bouchons de siphon ➢Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent technique) ➢Assurer la maintenance des écoulements de douches et WC (Débouchage) en fonction des besoins ➢Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements éviers (Agent technique) ➢Remplacement de deux globes lumineux sur éclairage extérieur bâtiment administratif ➢Remplacement d'ampoule sur les emplacements en fonction des besoins ➢Réparation d'un chauffe-eau –Emplacement 7- (SUD ART) ➢Vérification et nettoyage des bouches d'égout- quotidienne (Agent technique) ➢Reprise de l'arrête de la porte du local technique agent Réfection peinture (reprise des arrêtés et rebouchage des trous…) - Agent technique ➢Nettoyage des bureaux et salle d'animation ➢Nettoyage des emplacements vacants/ Murs, sols et portes, et sanitaires (Agent technique) ➢Réfection de la boite aux lettres ➢Réparation de la gomme du sol souple de l'aire de jeux pour enfants (Agent technique) Régulièrement ➢Remplacement en fonction des besoins des fils de tous les étendages (Agent technique) ➢Nettoyage des containers poubelles ➢Entretien des abords et espaces verts ➢Remplacement de la serrure du portillon de l'aire de jeux pour enfants (Agent technique) ➢Réparation du compteur d'eau brute (SCP) -Mars 2019 ➢Réparation fuite d'eau dans station d'épuration (SEM) Mars- Avril 2019 ➢Entretien de la station de potabilisation (SEM) Mai 2019 ➢Analyses d'eau à raison de deux fois par an (Agence CARSO)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Adaptations à envisager du 01/06/2019 au 31/12/ 2019

Travaux à envisager Du 01/06 au 31/12/2019	**Commentaires**
➢Réfection en peinture des façades intérieures extérieures des emplacements 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14 ➢Réfection peinture des murets délimitant les espaces verts et les emplacements 17 et 23 et accès prairie. ➢Remplacement des robinets d'évacuation extérieure manquante ➢Poursuivre la maintenance des évacuations des écoulements de douche et WC ➢Poursuivre les réparations éventuelles en cas de fuite diverses ➢Remplacement de 2 poteaux et 3 panneaux de clôture de l'aire de jeux pour enfants ➢Reprise de l'arrête du local technique agent ➢Préparation des supports des emplacements avant réfection peinture (reprise des arrêtes et rebouchage des trous…) ➢Remplacement du tableau d'affichage extérieur ➢Réparation de la gomme du sol souple de l'aire de jeux à contrôler ➢Poursuite des travaux d'entretien des espaces verts de l'aire- Entretien des espaces verts délimitant l'aire – Zone de sécurité incendie et Bassin de rétention	La liste des travaux est prise en charge par Alotra



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations électriques	Planification second semestre 2019	Qualiconsult
Extincteurs	22/05/2019	ADI protection incendie
Eau potable	Planifié pour Novembre 2019 (tous les 6 mois)	ARS (Agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2019 au 31/12/2019	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI PROTECTION INCENDIE
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA TERRE D'HYGIENE



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Directeur du groupe scolaire La Barque	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Ateliers alimentation : les sucres cachés/ enquête terrain projet 2020	Convention signée
Lis Relie	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers lecture	Partenariat
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'art plastique	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira	Prestataire
Association Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier poterie	Prestataire
Association Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier de découverte scientifique et de santé	Prestataire
Jean Luc Irondelle	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Dub Poésie	Prestataire
Wimoov	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Atelier de prévention routière	Prestataire
Educ sport 13	Associatif	Réalisations d'actions concrètes	Ateliers sportifs	Prestataire
La Ré Si Fa s'il	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'art plastique	Prestataire
Le Fil D'Ariane	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'expression : cirque	Prestataire
Delphine Bournet	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier lecture	Prestataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social Le Realtor mutualisé pour les Aires d'Accueil Rives Hautes et La Malle.

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

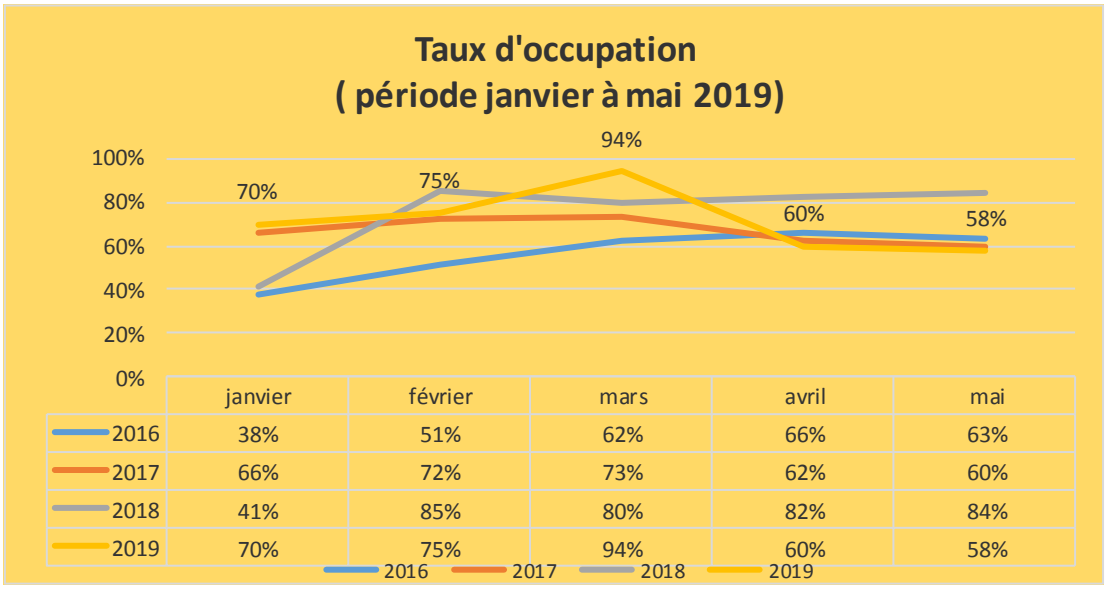
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

Chiffres pris en considération du 1er Janvier au 31 Mai	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Nombre de caravanes	106	114	96	**94**
Nombre total de personnes accueillies	273	179	271	**263**
Nombre de familles accueillies	87	54	71	**70**
Taux d'occupation	63%	67 %	66%	**71%**
Nombre journalier moyen de caravanes	20	34	47	**36**
Durée moyenne de séjour / famille (en jours)	25	43	49	**49**

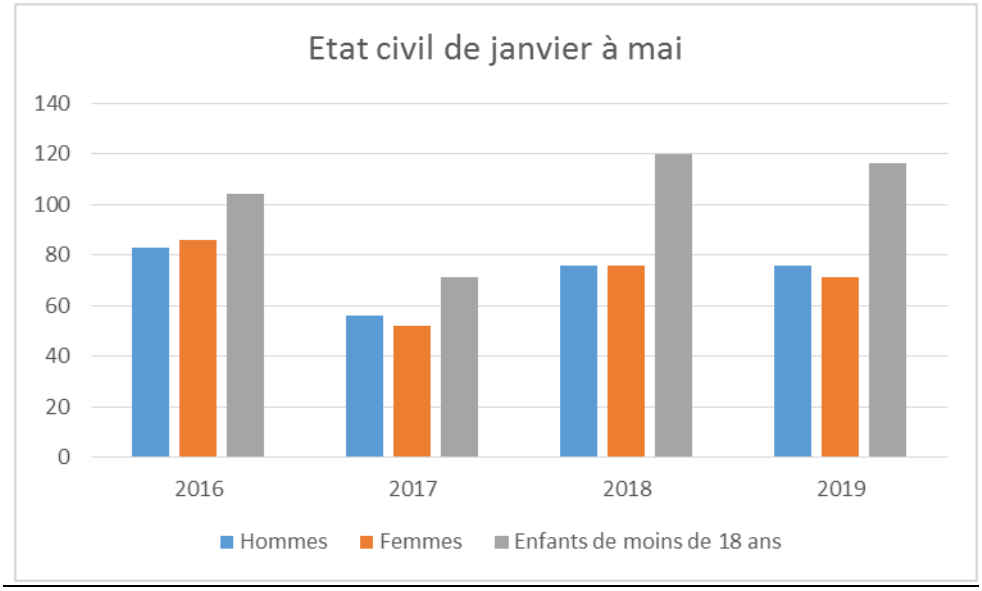
Observations :

- Le taux d'occupation pour l'Aire d'Accueil de Rives Hautes du 01/01 au31/05/2019 s'élève à 71 %. Ce chiffre démontre une réelle attractivité de l'aire en cette première période de l'année 2019. Effectivement, on observe une augmentation de la fréquentation de 5 points par rapport à la même période en 2018.
- Ce taux équivaut à un accueil de l'ordre de 4946 nuitées. L'Aire d'Accueil a ainsi enregistré une augmentation de 378 nuitées supplémentaires par rapport à l'année 2018 durant la même période.
- En ce qui concerne le nombre total de personnes accueillies au cours de ces 5 premiers mois 2019, ce dernier s'élève à 263 personnes tous âges confondus, soit un accueil de 8 personnes en moins par rapport aux 5 premiers mois de 2018.
- La durée moyenne de séjour par famille à quant à elle reste stable par rapport à l'année 2018. Elle se traduit par une moyenne de l'ordre de 49 jours par famille. Nous pouvons observer que plus de 60% des voyageurs demeurent au moins un mois sur l'aire et que près de 40 % d'entre eux utilisent la totalité de leur temps de séjour, leur étant accordée, soit trois mois consécutifs.
- Au niveau de l'accueil, nous avons pu constater que les familles reviennent régulièrement sur l'aire. Nous avons ainsi pu comptabiliser le retour d'un nombre important d'habitués. Chiffre auquel, nous dévons ajouter les effectifs de nouvelles familles, qui apprécient le calme et la sérénité de cette Aire d'Accueil à échelle humaine et à vocation familiale. Soit l'entrée de 21 primo- arrivants en ce début d'année 2019.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



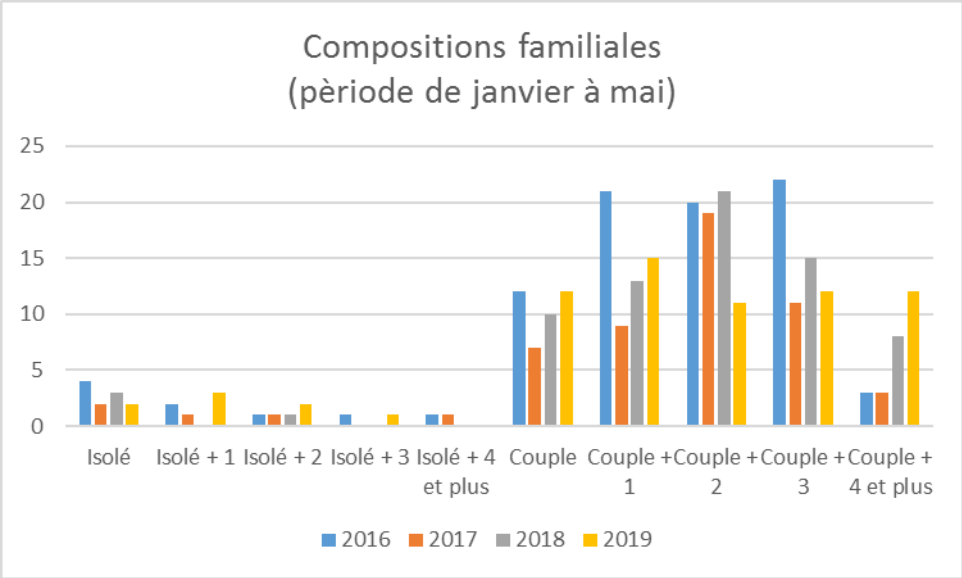
Etat civil **Du 01/01 au 31/05**	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Hommes	83	56	76	**76**
Femmes	86	52	76	**71**
Enfants de moins de 18 ans	104	71	120	**116**
Nombre d'adultes	169	108	151	**147**



Commentaires:
En cette première partie d'année 2019, la part d'adultes et d'enfants de moins de 18 ans accueillie est assez stable par rapport à la même période 2018
En 2019, la répartition de la population accueillie laisse paraitre une certaine équité entre les sexes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

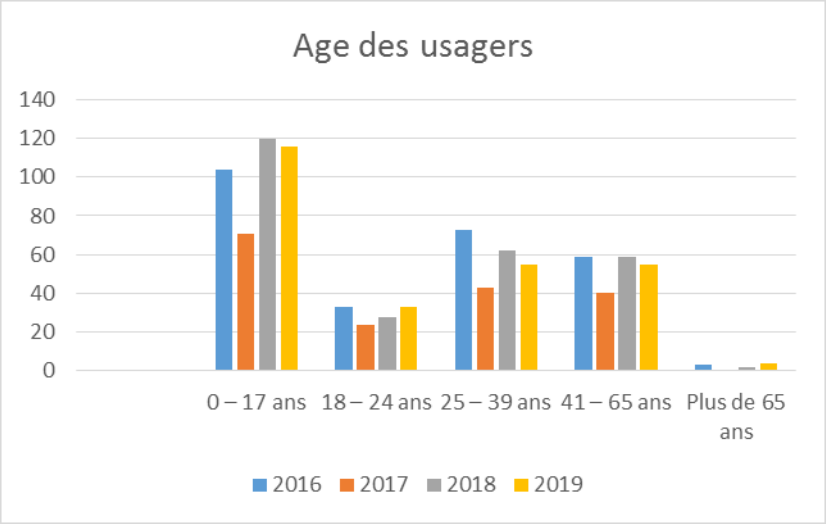
Composition des ménages Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Isolé	4	2	3	**2**
Isolé + 1	2	1	0	**3**
Isolé + 2	1	1	1	**2**
Isolé + 3	1	0	0	**1**
Isolé + 4 et plus	1	1	0	**0**
Couple	12	7	10	**12**
Couple + 1	21	9	13	**15**
Couple + 2	20	19	21	**11**
Couple + 3	22	11	15	**12**
Couple + 4 et plus	3	3	8	**12**



Observations :
En ce qui concerne la composition familiale, nous pouvons observer que l'année 2019 amorce une stabilité certaine, quant à l'accueil de familles monoparentales.
L'aire conserve sa vocation familiale comme le prouve la part significative de l'accueil des familles avec 2 ou 3 enfants, voire plus.

Age des usagers Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
0 – 17 ans	104	71	120	**116**
18 – 24 ans	33	24	28	**33**
25 – 39 ans	73	44	62	**55**
41 – 65 ans	59	40	59	**55**
Plus de 65 ans	3	0	2	**4**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Commentaires :

Depuis son ouverture, l'Aire d'Accueil de Fuveau a pour vocation, un accueil d'une population jeune. En effet, la tranche des moins de 18 ans représente près de la moitié du public accueilli.
Cependant, nous pouvons constater une petite augmentation du nombre de séniors accueillis en cette année 2019.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.
Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan.

Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, L'AAH[1], l'allocation spéciale vieillesse.



b. Accueil

Définition :
Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre d'usagers	130	104	98	**263**
Nombre participants*	143	141	223	**256**

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

[1] Allocation Adulte Handicapé

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes est le deuxième équipement aménagé, géré et animé sur le Territoire du Pays d'Aix. Jusqu'en mars 2017, les 93 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'aire Le Réaltor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'aire Le Réaltor de 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'aire Rives Hautes remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du Territoire du Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages …).

L'Aire d'Accueil assure des relations constantes avec les services de la Métropole AMP TPA, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que la mairie, la police municipale les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution …).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- L'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil et procède au nettoyage, au minimum trois fois par jour. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes :** L'ouverture de l'aire est assurée de 7H30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public :** Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi (fermeture à 17h00 le vendredi). Le relais est assuré par une astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au respect du temps de séjour indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demande de dérogation de dépassement de séjour durant l'année 2019.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Moins de 1 mois	57	27	45	**46**
De 1 à 3 mois	25	16	18	**22**
3 à 6 mois	5	11	8	**2**

Durée moyenne de séjour par famille du 01 Janvier 2019 au 31 Mai 2019 : 49 jours

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre de caravanes	106	114	96	**94**
Nombre de familles accueillies	87	54	71	**70**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	25	43	49	**49**
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	0	**0**
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	**0**

Commentaires :

- Ces premiers mois de l'année 2019 se caractérisent par une nouvelle augmentation du nombre, tant de personnes accueillies, que de caravanes, si l'on compare aux chiffres de 2018 et ce, sur la même période. Cette augmentation du nombre de caravanes peut se justifier par l'avancée en âge des enfants qui disposent d'année en année de leur propre lieu de vie.
- L'aire de Fuveau répond à nouveau en cette année 2019 à sa vocation d'accueil plutôt familiale et d'habitués. Cependant, elle a été en capacité d'ouvrir ses portes à des voyageurs de passage, comme le justifie les séjours de 21 nouvelles familles enregistrés en ce début d'année.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- Le site de Rives Hautes après avoir connu une baisse de son taux d'occupation renoue avec une attractivité certaine. Cette situation peut se traduire de par le contexte géographique et la typologie des lieux. La durée du temps de séjour se stabilise quant à elle, autour d'une moyenne de 49 jours par famille. Parallèlement, les temps d'occupation sont rigoureusement respectés.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.
Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des Aires d'Accueil.
Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, **les Aires d'Accueil sont rattachées à un Pôle Social Animation** qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « Responsable de la Gestion Locative » affecté sur chacune des aires d'accueil.
Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « Responsables Gestionnaires Locatifs » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Des permanences d'aides aux démarches administratives avec un travailleur social.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation…
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.





1. Accueil et suivi des familles

Le Pôle Social Animation accompagne les familles séjournant sur les aires d'accueil d'AMP dans leurs démarches administratives et sociales. Une Gestionnaire sociale assure des permanences sur l'Aire d'Accueil. La permanence se tient le jeudi matin sur l'aire de Rives Hautes.

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …) lecture courriers, devis, factures	32	103	98	**47**
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	0	0	0	**0**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	20	6	9	**7**

Observations :

En ce début d'année 2019, **70 familles ont été accueillies** sur l'aire de Rives Hautes, cependant nous recensons **une baisse significative du nombre des interventions administratives réalisées** par le travailleur social par rapport à 2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Cette baisse s'explique principalement par le fait que les personnes n'honorent pas leur rendez-vous considérant que leur requête ne peut pas attendre le jour de permanence du travailleur social. En effet, sur la période de janvier à mai 2019, la permanence du jeudi matin sur l'aire de Fuveau n'était pas très fréquentée.
Il faut noter, qu'en l'absence du gestionnaire social, certaines démarches sont prises en charge par le gestionnaire locatif. Ce sont des demandes qui ne nécessitent pas de rendez-vous social approfondi liées a l'accueil : lecture et aide à la compréhension de courriers, réalisation de devis ou facture pour les autoentrepreneurs.
Nous observons que les familles qui séjournent sur Rives Hautes, sont moins demandeuses d'accompagnement social individualisé.

L'action sociale d'ALOTRA en direction des gens du voyage séjournant sur les aires d'accueil MAMP prend en compte les besoins et attentes des voyageurs.

Il est proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existant

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).

- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. Réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.

- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2013, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Aussi, le travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours engagé depuis 2015, s'est poursuivi en 2019, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.
Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles, et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

En 2019, l'équipe a poursuivi le développement et le renforcement du partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraine des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
  D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire



Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des aires d'accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour. Il faut noter que l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans depuis la rentrée 2019 nous a conduit à effectuer un réel travail de médiation afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants en maternelle.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Du 01/01 au 31/12	2016	2017	2018	2019
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	6	12	7	**8**
Elèves en primaire (Ecole de la Barque)	21	24	33	**73**

La scolarisation des enfants du voyage en maternelle et en primaire reste toujours difficile. Cependant Les efforts entrepris les années précédentes portent leurs fruits. Les résultats sont positifs vis-à-vis des familles habituées qui font l'effort de scolariser car un lien de confiance s'est instauré avec les équipes pédagogiques de l'école de la Barque. Leurs retours sont positifs concernant les progrès scolaires des enfants et leurs comportements à l'école. Cependant, nous notons que pour les nouvelles familles, la démarche est plus difficile. Nous devons sans cesse les mobiliser pour inscrire leurs enfants.

Globalement, les parents souhaitent que leurs enfants apprennent à lire et à écrire car eux-mêmes rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives.
Les parents nous font part de leur satisfaction car ils constatent les progrès de leurs enfants. Ils acceptent également plus facilement que leurs enfants participent aux sorties scolaires. Cependant nous constatons que la scolarisation des garçons et la scolarisation des enfants d'âge maternelle reste plus complexe.
Le comportement des enfants scolarisés évolue positivement, ils sont plus enclins à respecter les règles de vie sur le site.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.
Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).
L'inscription est réalisée par la gestionnaire locative en lien avec le service enfance jeunesse et le service restauration scolaire de la ville de Fuveau.
Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain.
Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.
Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

En accord avec la municipalité de Fuveau, les inscriptions sont effectuées par le responsable de site, qui se charge de transmettre tous les documents en mairie et à l'école primaire ou maternelle du groupe scolaire de la Barque.
A ce jour, il n'y a toujours pas de transport scolaire effectuant les allers/retours mais nous noterons que cela ne gêne pas tellement les familles qui préfèrent accompagner leurs enfants à l'école qui se trouve à moins de 5 minutes de l'Aire d'Accueil en voiture.
Les inscriptions à la cantine sont aussi prises en charge par le responsable de site.
Toutes ces démarches qui sont effectuées sur site, évitent aux parents de se déplacer en mairie et de rencontrer des difficultés lors des inscriptions. Depuis le 11/02/2014, la gestionnaire locative est nommée par arrêté municipal, mandataire de la régie Restauration scolaire pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les difficultés rencontrées :

- La difficulté à vérifier que certains enfants sont réellement scolarisés. En effet certains parents déclarent que leur enfant est scolarisé, alors que l'on repère sa présence sur l'Aire d'Accueil pendant le temps scolaire.
- Des difficultés ont été rencontrées au niveau du suivi des enfants inscrits au CNED. Cette année, on note un retard important dans l'envoi des cours par le CNED, ce qui entraine des inquiétudes chez certains parents qui craignent « d'être embêter » car les enfants ont renvoyé les évaluations en retard.
  Notre travail a consisté à les rassurer par rapport à ces dysfonctionnements internes au CNED.
  On note également, que le niveau scolaire des enfants est très faible. Ils n'ont pas acquis toutes les bases en lecture et écriture, ce qui rend difficile la réalisation des devoirs. De plus, au sein des familles, les enfants ont peu l'occasion de pratiquer l'écrit ou même la lecture. Ces deux dernières années, nous observons une augmentation des inscriptions CNED pour les enfants d'âges primaire. Il est difficile pour le travailleur social d'accompagner ces enfants car la grande majorité qui ne savent ni lire ni écrire
- L'absence d'implication des parents dans la scolarité des enfants.
- Le sentiment d'impuissance des équipes face au manque de respect de la réglementation et de l'obligation de scolarisation par les gens du voyage
- Le constat que les procédures classiques d'absentéisme sont très difficiles à appliquer aux enfants du voyage car souvent les absences sont justifiées par des motifs de convenance personnelle.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation :

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Renforcer la communication avec le service Restauration Scolaire lorsqu'une famille quitte le terrain pour éviter que des repas soient commandés alors que les enfants sont radiés de l'école.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11.90 €/ an qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Projet de mise en place d'une « passerelle » entre les deux groupes scolaires qui accueillent les enfants scolarisés aux Milles et à la Barque. En effet, nous souhaitons améliorer le suivi scolaire de ses enfants en proposant un outil de suivi pédagogique. En le consultant, chaque enseignant qui accueille l'enfant, découvre ce qu'il sait faire et peut à son tour le faire progresser. Cet outil ne serait pas donner aux familles mais il se transmettrait entre les directeurs. Cela nécessitera une étroite collaboration entre les directeurs d'école.
- Contact régulier avec la Directrice du groupe scolaire de la Barque.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courte pour les gens du voyage que pour le reste de la population française.
Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..
Au regard de ces observations, l'axe santé/ prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions de d'accès aux soins et de promotion de la santé ciblées en direction des familles.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Généralement, les gens du voyage accueillis par les travailleurs sociaux sur les sites bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la CMU Complémentaire. Ils peuvent la renouvelé chaque année avec l'aide du travailleur social de l'Aire d'Accueil.
Un médecin généraliste (qui intervient également sur les sites de la Malle et du Réaltor) et des infirmières libérales de Fuveau se déplacent à la demande des patients.
Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes.

Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. Le Travailleur Social Animation développe et anime également des actions de prévention.

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	0	12	22	**10**



En 2019, le Pôle Social et d'Animation a poursuivi son **partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers** (IFSI). Comme chaque année, les étudiants ont bénéficié au préalable d'une séance d'information sur les spécificités du public et sur le fonctionnement des aires d'accueil. En avril 2019, les étudiants ont réalisé une action autour des sucres cachés afin que les enfants se rendent compte de la quantité des sucres cachés présents dans les boissons et les aliments qu'ils consomment régulièrement. Les enfants ont pu échanger avec les étudiants sur leur comportement alimentaire et bénéficié de conseils pour éviter ses aliments trop sucrés.

Le partenariat avec l'IFSI a été conforté par une rencontre entre la Responsable du PSA, la Directrice, et les formateurs de l'IFSI d'Aix. La rencontre a confirmé le partenariat, et précisé que les interventions des étudiants de l'IFSI s'inscriront désormais dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé. (Lancé en 2018, le service sanitaire permet aux futurs professionnels de la santé de réaliser des actions concrètes de prévention auprès des publics prioritaires).
L'action des étudiants débutera en Octobre 2019 pour se poursuivre sur l'année 2020

Nous avons également concrétisé le partenariat avec le CODEPS 13 que nous avions sollicité en 2018.
Le CODEPS 13 a bénéficié d'une subvention de l'ARS pour mener une action santé alimentation en partenariat avec l'IFSI sur la période 2019/2020.

En 2019, nous avons également initié un partenariat avec l'association Wimoov qui mène des actions autour de la mobilité responsable et des risques routiers.
En effet, nous observons que dès l'âge de 12 ans, les jeunes garçons sont initiés à la conduite par leurs pères au mépris de la réglementation et de leur sécurité. Nous observons que certains jeunes n'hésitent pas à prendre la voiture parfois même à l'insu des parents. Généralement ; les familles optent pour l'apprentissage anticipée de la conduite ainsi dès l'âge de 15 ans, les jeunes voyageurs apprennent à conduire (la plupart savent déjà conduire) et pourront se présenter à l'examen du permis à 17 ans.
Face à ce constat, nous souhaitons sensibiliser et responsabiliser les familles. L'action débutera en fin d'année 2019.

Des actions en direction des femmes sont également développées afin de leur permettre de prendre soin d'elles, de prendre du temps pour elles.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La gestionnaire sociale a proposé des ateliers beauté au naturel mais, les femmes ne sont pas toujours disponibles le jour de l'action. Sur les deux ateliers proposés entre janvier et mai les femmes ne se sont pas mobilisées malgré l'intérêt qu'elles ont porté à l'action.

Pour que les femmes se libèrent du temps, elles doivent aussi pouvoir faire garder les enfants en bas âges. Ces ateliers doivent en outre se dérouler dans un laps de temps très court, en début d'après-midi, sur une durée de 1h maximum, pour leur permettre de retourner à leurs tâches ménagères.
Face à ce constat, nous souhaitons adapter notre action afin de permettre à toutes les femmes qui le souhaitent de participer à ces ateliers.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la créativité individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable
Les partenaires existants sont ceux qui interviennent sur l'Aire d'Accueil du Réaltor d'Aix en Provence.

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Personnes en animation culture, découverte	44	23	72	**41**

Commentaires :
Le partenariat avec l'association Lis Relis s'est poursuivi cette année, des ateliers lecture ont lieu tous les mercredis matin avec une bénévole de l'association. Ces ateliers rencontrent un franc succès auprès des enfants. En effet, l'intervenante a su créer une ambiance propice qui favorise l'écoute, le calme et l'attention des enfants. Nous observons que les enfants acquièrent le goût de lire, certains enfants essaient de lire des histoires au groupe.
Nous poursuivons nos animations culturelles et ludiques avec les intervenants extérieurs.
En 2019, nous avons développé le projet « à l'unisson » qui nous permet de faire connaitre aux enfants l'œuvre de Gabi Jiménez et de mener des ateliers de médiation artistiques autour du vivre ensemble. Ce projet sera développé sur les 3 aires du Territoire Pays d'Aix, dans l'objectif d'organiser une exposition itinérante qui se déploiera au sein des bibliothèques des différentes communes.
Sur l'aire de Fuveau, ce projet a donné lieu à des ateliers d'art plastique et médiation en direction des enfants. Une exposition sera présentée en septembre au sein de la Médiathèque de Fuveau.
Les animations culturelles sont des temps ludiques et éducatifs qui favorisent l'ouverture culturelle et la découverte.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

5. Activités de loisirs

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	82	93	120	**205**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture,…)	17	13	9	**0**

Le volet des activités de loisirs est très important et loin d'être secondaire. La relation qui se noue lors des activités de loisirs peut faciliter l'écoute et les contacts dont peut avoir besoin le gestionnaire lorsqu'il doit gérer des problématiques de comportement et d'incivilités sur le site dues aux enfants par exemple.
Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.

La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes est en grande partie prise en charge par des partenaires extérieurs.

Le partenariat développé depuis quelques années maintenant, avec diverses associations du territoire, nous permet de proposer une diversité d'activités culturelles ludiques et de découverte.
Les activités se déroulent dans la salle d'animation de l'Aire d'Accueil. Ainsi, cette année encore, nous avons proposé des activités manuelles (poterie, peinture), des séances de jeux avec la ludothèque et du sport.

Commentaires :

Les enfants savent que des animations sont proposées, nous notons qu'ils adhèrent facilement aux activités et font preuve de curiosité. Nous notons une préférence pour les activités manuelles de type peinture, et poterie.
Les animations jeux avec la ludothèque sont des temps éducatifs car ils permettent aux enfants de découvrir des jeux différents : jeux en bois, jeux du monde, jeux de stratégie. Leur participation à cette activité favorise chez certains enfants, la concentration, l'écoute et la coopération.

Nous notons que les adolescents de 12 ans sont plus difficiles à mobiliser. En effet, les jeunes filles sont occupées à réaliser les tâches ménagères et les jeunes garçons suivent leur père dans leurs activités professionnelles. Lorsqu'ils participent à nos activités, nous avons pu repérer chez certains des lacunes dues à l'absence de scolarisation (problème de motricité fine, difficulté à tenir un stylo, difficulté en lecture et en écriture).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES DE LOISIRS EXPRESSIONS ARTISTIQUES ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ludothèque	Janvier à Mai	110
Association "Lis Relie"	Janvier à Mai	42
Animations sportives : sport d'opposition	Février	9
Animations Sportives : association Educ sport 13	Février et avril	29
Atelier poterie : association RTT	Avril	15
PROMOTION FAMILIALE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
Pas d'action		
ATELIERS PREVENTION SANTE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
Atelier santé ifsi : les sucres caches	Avril	10
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES ENVIRONNEMENT	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
création de jardinières en palettes et plantation d'herbes aromatiques / Unis Cite Aix	Mai	15
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET OU CREATIVITE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
Ateliers de médiation artistique exposition Gabi Jiménez : association l'Usine à Gaz	Mars à Mai	26



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

De janvier à mai 2019

- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies	1,00 € la feuille
- Photocopies	0,30 € la feuille
- Timbres-poste	A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Nombre de journées caravanes	2 190	2 318	2 284	**2 473**
Droits d'usage encaissés (Fluide compris)	18 468 €	20 295 €	19 364 €	**21 180 €**
Impayés	0 €	0 €	0 €	**0 €**

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes pas sujets aux impayés.
Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour cette année.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1 500€, soit

- 1 enfant/foyer : 0,97€
- 2 enfants/foyer : 0,91€
- 3 enfants/foyer : 0,86€
- + de 4 enfants/foyer : 0,81€

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Tarifs garderie soir court (16h30-17h30)

- 1 enfant /foyer : 0,42€
- 2 enfants/foyer : 0,37€
- 3 enfants /foyer : 0,32€
- + de 4 enfants/foyer : 0,26€

Tarifs garderie soir long (16h30-18h30)

- 1 enfant/foyer : 0,77€
- 2 enfants /foyer : 0,66€
- 3 enfants/foyer : 0,56€
- + de 4 enfants/foyer : 0,45€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'Aire d'Accueil Rives Hautes est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuveau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Taux d'occupation annuel	63%	67%	66%	**71%**

EAU	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Consommation en m3	962	1 352	1 079	**1 069**	**-1%**
Coût total en €	3 848	5 732	4 031	**4 769**	**18%**

ELECTRICITE	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Consommation en kWh	68 290	82 489	77 279	**76 669**	**-1%**
Coût total en €	10 501	12 363	12 287	**12 445**	**1%**

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Coût total en €	588	550	518	**562**	**9%**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Les subventions et participation

Du 01/01 au 31/05	2016 5 mois	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Subventions	26 726	27 095	25 800	**25 434**	**-1**
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	26 726	27 095	25 800	**25 434**	**-1**
Participation Métropole AMP TPA	21 673	14 579	2 948	**2 948**	**0**

Commentaires :
Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitions chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits du 1er janvier 2019 au 31 mai 2019

Janvier 2019

Poursuite de l'activité proposée par un partenaire associatif « Lis et relie ». Une bénévole propose des temps de lecture tous les mercredis matin. Cette nouvelle animation rencontre un vif succès et propose un moment convivial et serein
Importants problèmes électriques sur l'aire. Nombreux voyageurs ayant rencontré des dysfonctionnements avec leurs appareils électriques.

Février 2019 :

Importantes problématiques dans le cadre de la gestion de l'eau- Demandes de diverses interventions des professionnels.

Mars 2019 :

Elagage de l'aire complète avec un fort taux d'occupation.

Avril 2019 :

Actions des animations de prévention des élèves infirmiers sur l'aire. Travaux proposés autour des conséquences médicales de l'action du sucre sur l'organisme humain. Activités ludo-éducatives ayant rencontrées un grand succès tant au niveau des enfants que des adultes.

Mai 2019 :
Accueil des voyageurs Anglais et irlandais. Il est à constater cette année, une arrivée plus massive et précoce que les autres années. Les temps de séjour ont également été rallongés Nous avons eu le plaisir d'accueillir ces voyageurs « Gypsies ou Travellers » Irlandaises et Anglaises durant plusieurs mois.

Au cours de l'année :

Passage régulier de la police municipale et de la gendarmerie sur site.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec le Territoire du Pays d'Aix.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :
- Assurer la gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil ;
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace ;
- Ouvrir l'Aire d'Accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant à Rives Hautes et la forte fréquentation de cette Aire d'Accueil, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par le Territoire du Pays d'Aix pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette Aire d'Accueil.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil sur ces 5 premiers mois 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VII. ANNEXES

ANNEXES

---

1) Plaquette « Trier ses déchets » **p 42**

2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil » **p 43**

3) Album photos **P 45**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Plaquette « Trier ses déchets » Annexe 01

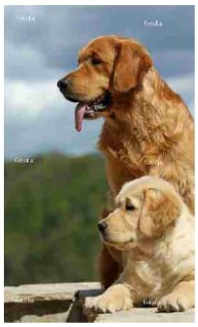




Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » Annexe 02

« Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! »

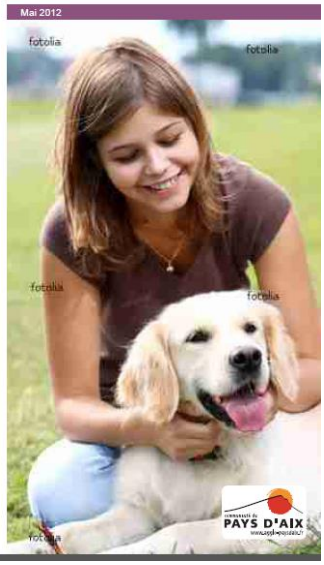


Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr

Alotra

PAYS D'AIX

COMMUNAUTÉ DU
PAYS D'AIX
Les animaux sur les aires d'accueil
Mai 2012



PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage





❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!



❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :
- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**





Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :
- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).





II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :
- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)



❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra

PAYS D'AIX

AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX



► CONDITIONS DE DÉTENTION

ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982
ART. L214-1 À 214-6 DU CODE RURAL
ART. R214-17 DU CODE RURAL



► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL
Amende de 1re classe (au plus 150€)



► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES



► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS



► CHIEN ERRANT INTERDIT

ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL
ART. R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



► DÉJECTION CANINE INTERDITE

ART R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT

ART L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL
ART R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



► VENTE RÉGLEMENTÉE

ART L214-8 DU CODE RURAL
ART R215-5-1 DU CODE RURAL
Contravention de 4e classe (au plus 750€)



► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



► ABATTAGE INTERDIT

ART. R214-77 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R231-6 et L654-3 DU CODE RURAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



► COMBAT INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



► CHIEN DE 1ère OU 2ème CATÉGORIE INTERDIT

(règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Album Photos **Annexe 03**

ATELIERS ART PLASTIQUE

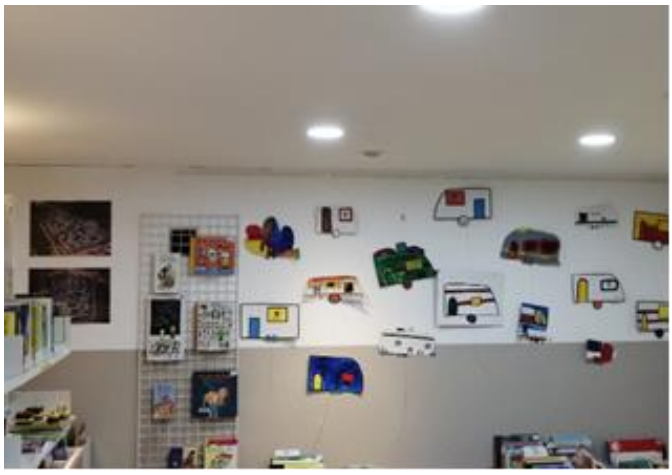






Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

PROJET « A L'UNISSON » EXPOSTION MEDIATHEQUE DE FUVEAU









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



23/09/19 LA PROVENCE Pays d'Aix Sud

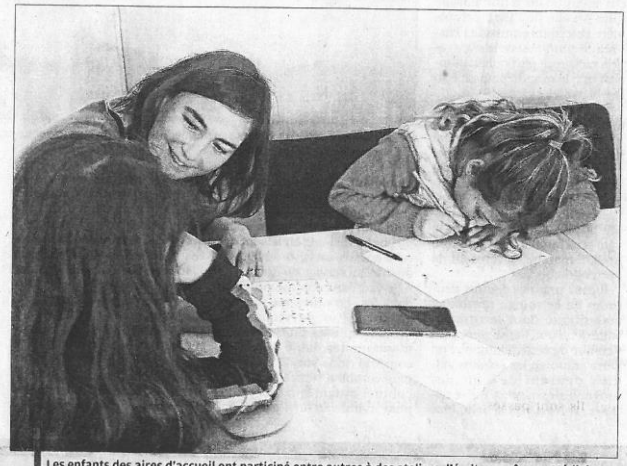
Une exposition À l'Unisson par l'association Alotra

FUVEAU Quarante enfants ont pu participer à des ateliers artistiques

Dès aujourd'hui et jusqu'au 30 septembre la bibliothèque municipale accueille "A l'unisson !" Une exposition itinérante portée par l'association Alotra, *" un projet né des ateliers artistiques mis en place sur les aires d'accueil métropolitaines avec des partenaires associatifs : Usine à Gaz, l'atelier de Margoulette et la Re Si Fa S'il, la bibliothèque Méjanes et les volontaires en service civique Unis Cité"*, explique Fatiha Ali Soudja, responsable du pôle social-animations d'Alotra.

Les objectifs du projet sont pluriels, pour les enfants des aires d'accueil il s'est ouvert sur une découverte de l'artiste Gabi Jimenez à travers son œuvre, la possibilité de s'exprimer sur la discrimination et le vivre ensemble.

Pour le public, c'est l'opportunité de faire connaissance avec les gens du voyage et de leur mode de vie. *" Ce projet s'est déroulé en trois temps sur plusieurs mois*, précise Fatiha Ali Soudja, *à travers des ateliers artistiques sur l'œuvre de Gabi Jimenez "Peindre à la manière de…", des ateliers de lecture, écriture et photo langage pour permettre aux enfants de s'exprimer sur le thème de la discrimination, du vivre ensemble avec deux jeunes volontaires et le Médiabus de la Méjanes, une exposition et des ateliers de médiation durant une semaine en juin au sein de la bibliothèque Li Campaneto avec des scolaires des écoles des Milles et les habitants"*.



Les enfants des aires d'accueil ont participé entre autres à des ateliers d'écriture grâce au Médiabus de la Méjanes. / PHOTO F.V.

"Les enfants sur les aires d'accueil ont découvert un artiste tsigane, cela a suscité chez eux de la fierté."

Chacun des partenaires a mené des ateliers sur les aires d'accueil, la Re Si Fa S'il (animatrice Iris le Fur) sur l'aire d'accueil de la Malle à Bouc-Bel-Air, l'Usine à Gaz (animatrice Sylvie Criqui) sur l'aire d'accueil de Rives Hautes à Fuveau, l'atelier de Margoulette (animatrice Margot Barbier), le Médiabus (animatrice Caroline Blanchard) ainsi que les deux volontaires Unis Cité (Camille Audeoud et Sarah Dubray) sur l'aire d'accueil du Réaltor à Aix les Milles. *" Les moyens financiers/humains (personnels) pour les ateliers sont alloués par Alotra qui est en délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil du Territoire Métropolitain"* remarque Fatiha Ali Soudja qui se réjouit qu'au total ce projet ait permis à 40 enfants de participer aux ateliers artistiques sur les aires d'accueil mais aussi à 10 classes soit 279 enfants de se rendre aux ateliers de médiation et à l'exposition à la bibliothèque Li Campaneto des Milles et à 65 enfants habitants de la ville d'explorer l'exposition. *" Les enfants sur les aires d'accueil ont découvert un artiste Tsigane, cela a suscité chez eux de la fierté. Ils se sont exprimés sur les discriminations qu'ils peuvent vivre à l'école ou dans leur quotidien en raison de leur mode de vie.*

Ils ne comprennent pas pourquoi ils sont ainsi discriminés et disent "nous sommes comme les autres on vit juste en caravane !" confie Fatiha Ali Soudja en ajoutant que les intervenants sont des partenaires de l'association Alotra depuis plusieurs années maintenant. *" Ils connaissent notre public et ont plaisir à venir sur les sites pour partager des moments ludiques et créatifs avec nos enfants"*.

F.V.

▶ PRATIQUE

Bibliothèque municipale, rue Scudo, exposition jusqu'au 30 septembre, vernissage demain, mardi 24 septembre à 19 heures à l'occasion de ce vernissage, Marc Bordigoni, anthropologue au CNRS, à l'Institute d'Ethologie méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix et auteur de " Gitans, Tsiganes, Roms .. ; idées reçues sur le monde du Voyage" éclairera le public sur les préjugés culturels, la stigmatisation voire le racisme qui perdurent encore de nos jours. Entrée libre – Tous publics.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIER LUTTE CONTRE L'ILLETRISME





ANIMATION CARNAVAL







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ANIMATIONS SPORTIVES







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE FUVEAU/MEYREUIL RIVES HAUTES

DU 01 JUIN 2019 AU 31 DECEMBRE 2019



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE 5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2019 8
A. Régime financier et des biens 8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 8
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 9
3. État des variations du patrimoine immobilier 10
4. Situation des biens immobiliers 10
5. Suivi du programme contractuel d'investissement 10
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés 10
7. Inventaire des biens désignés au contrat 10
8. Engagements à incidences financières 10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 11
B. Personnel et entretien 11
1. Effectifs du délégataire 11
2. Travaux réalisés en 2019, prévus en 2020 13
3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA 16
4. Adaptations à envisager pour l'année 2020 17
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 18
A. Action de gestion 18
1. Moyens techniques 18
2. Services effectifs 20
B. Actions socio-éducatives et animations 27
1. Accueil et du suivi des familles 28
2. Scolarisation et soutien scolaire 30
3. Santé et prévention 33
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 35
5. Activités de loisirs 36
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 40
A. Tarification 40
1. Le droit d'usage 40
2. Perception du droit 40
3. Tarification cantine scolaire et services rendus 40
4. Consommations et coûts des fluides 41
B. Les subventions et participation 42
C. Rappel de faits du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019 42
VI. CONCLUSION 44
VII. ANNEXES 45

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2019, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
    - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
      Le Bargemont pour la Commune de Martigues,
    - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
    - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et Les Côteaux/Restanques, dans les 13ème et 14ème arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllis, dans le 16ème arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage…) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de Gestionnaire Social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage «LE REALTOR ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018, prolongé à nouveau jusqu'au 31 mai 2019.

En mai 2019, Alotra a été retenu pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026 .Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes: «Le Réaltor» d'Aix-en-Provence, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes" de Fuveau et « La Garenne » de Salon.

Alotra a donc été **retenue pour la nouvelle DSP Métropolitaine 2019-2026.**

Eu égard au renouvellement de la délégation de service public, en date du 1er Juin 2019, ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil Rives Hautes du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de FUVEAU/MEYREUIL

Rives Hautes

Adresse

332, Route de Fuveau à Beaurecueil
Quartier Rives Hautes - 13710 Fuveau
Tel : 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65
Mail : gl.fuveau@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Fuveau sur un terrain de 23 913 m² sis sur les parcelles cadastrées AL 103 et AL 121.
- A 10 km d'Aix en Provence, 11 km de Trets et 5 km du centre-ville de Fuveau.
- A proximité de la gare de péage autoroutier de La Barque.
- Proche des voies de circulation RD6, A52 et A8 ainsi que des commerces et Equipements Publics de Fuveau et des communes voisines, Châteauneuf le Rouge, Meyreuil, Rousset, Trets et Gardanne .
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et le département du Var.
- Proche de la station d'épuration biologique de Fuveau.
- Face à la montagne Sainte Victoire et la Barre du Cengle.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 23 places de 120 m² minimum, dont 1 affectée aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Rives Hautes s'effectue depuis la RD6 et la RD46.
- Chaque place dispose :
  - 1 bloc sanitaire composé de :
    - 1 WC isolé.
    - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
    - 1 évier et sa paillasse.
    - 1 espace cuisine/buanderie.
    - 1 auvent en dur.
    - 1 accès à l'énergie électrique.
    - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
    - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
    - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
    - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
    - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
  - 1 étendoir à linge.
  - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 120 m² abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
  - 1 bureau pour la gestion sociale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

1 bureau pour les permanences médicales.
1 salle de réunions et d'animations.
1 espace cuisine/détente pour le personnel.
2 WC.
1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
1 local pour le rangement de l'outillage.

- 1 logement de fonction au 1er étage, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :
  1 stationnement.
  1 terrasse privative.
  1 jardin privatif.
- 7 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 2 blocs sanitaires quadruples de 36 m² chacun.
- 1 bloc sanitaire individuel de 9 m².
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau de l'Aire d'Accueil.

Au titre des biens et équipements

- 5 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 14 candélabres d'éclairage dont 4 pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans.
- 1 terrain d'évolution pour activités sportives et diverses.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 sortie de secours, valant aussi entrée privative.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au réseau public d'assainissement.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison	10 avril 2013
Ouverture au Public	01er juillet 2013
Inauguration	03 juillet 2013

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Horaires et temps de séjour

L'accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

A compter du 1er décembre 2019, un avenant modifie les horaires comme suit :

Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

Une astreinte technique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU
Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.
L'Aire d'Accueil Rives Hautes bénéficie aussi des activités et interventions proposées par le Pôle social et d'Animation.
La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. LES DONNEES COMPTABLES 2019

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	2019 Du 01/06 au 31/12/2019	Evolution	Commentaires
CHARGES	**7 mois**	**7 mois**		
60 - Achats	**21 152,97**	**25 306,18**	**20%**	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	16 783,00	16 205,65	-3%	
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	730,74	226,17	-69%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 292,78	4 663,76	261%	Remise en état suite constat huissier
5 - Fournitures Admin & Autres	166,76	1 127,89	576%	Routeur informatique
6 - Animations / Actions sociales	2 179,68	3 082,71	41%	
61 - Services extérieurs	**5 851,47**	**9 337,39**	**60%**	
2 - Locations mobilières et immo	485,79	430,51	-11%	
3 - Entretien et réparation	4 319,02	8 301,86	92%	Remise en état suite constat huissier
5 - Assurance	890,11	480,19	-24%	
7 - Cotisations diverses	156,56	124,83	-20%	
62 - Autres services extérieurs	**22 791,07**	**18 534,50**	**-19%**	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	21 396,29	16 941,67	-21%	Remplacement AT + Cap Med
2 - Publicité, publications...	49,68	12,99	-74%	
3 - Déplt, Mission & Réception	550,32	751,92	37%	
4 - Frais postaux et télécom	783,53	806,10	3%	
5 - Services bancaires	11,25	21,82	94%	
63 - Impots et taxes	**1 315,67**	**2 582,23**	**96%**	
1 - Impôts et taxes sur rém.	1 245,81	2 523,90	103%	
2 - Autres impôts et taxes	69,85	58,33	-16%	Redevance occup.domaine Public
64 - Charges de personnel	**26 907,42**	**45 822,89**	**70%**	
1 - Rémunérations du personnel	17 346,76	34 087,01	97%	Selon DSP
2 - Charges sociales	9 560,65	11 735,88	23%	
65 - Autres charges de gestion courante	**7 240,34**	**7 154,74**	**-1%**	
1 - Créances Irrécouvrables	-	22,65	-	
2 - Charges de Structure	7 236,83	7 117,00	-2%	Selon DSP
Divers	3,51	15,09	330%	
66 - Charges financières	**2 312,68**	**3 181,36**	**38%**	
2 - Autres charges financières	2 312,68	3 181,36	38%	Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	**524,38**	**1 319,60**	**152%**	
1 - Dotations aux amortissements	524,38	1 319,60	152%	Partner
Total général	**88 095,99**	**113 430,97**	**29%**	

Commentaires :

→ Les charges ont globalement augmenté. La nouvelle DSP a suscité des coûts supplémentaires notamment dans les postes liés au personnel. De plus, des travaux d'entretien ont été nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Recettes et évolution

	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	2019 Du 01/06 au 31/12/2019	Evolution	Commentaires
PRODUITS	**7 mois**	**7 mois**		
70 - Prestations de services	**20 958,35**	**22 741,45**	**9%**	
1 - Prestations d'hébergement	7 596,00	9 715,20	28%	Hausse du Taux d'occupation + tarif
2 - Fluides quittancés	13 360,77	12 770,15	-4%	Moins de conso. des usagers
3 - Produits annexes	1,58	256,10	16160%	
74 - Subventions d'exploitation	**38 585,74**	**113 817,07**	**195%**	
Collectivités Territoriales	**4 127,04**	**80 976,00**	1862%	
Contribution Métropole AMP	4 127,04	80 976,00	1862%	Selon nouvelle DSP
Etat	**34 458,70**	**32 841,07**	-5%	
AGAA	34 458,70	32 841,07	-5%	Participation de l'Etat
75 - Produits divers de gestion	**2,58**	**0,51**	**-80%**	
79 - Transfert de charges	**639,41**	**511,84**	**-20%**	
Total général	**60 186,07**	**137 070,87**	**128%**	

Commentaires :

→ Les produits sont nettement en hausse, notamment par l'augmentation de la contribution de la Métropole AMP selon la nouvelle DSP. On constate une légère hausse du taux d'occupation mais une baisse de la refacturation des consommations des usagers. L'aide de l'Etat baisse encore au 1er janvier 2019, suite à la modification du calcul de l'aide AGAA selon le décret du 9/03/18, ce qui baisse l'aide malgré un taux d'occupation en hausse.

RESULTAT GLOBAL	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	2019 Du 01/06 au 31/12/2019	Evolution % Du 01/06 au 31/12/2019
	- 27 910	**23 640**	**185**

Explication du résultat

→ Ce résultat positif s'explique par une augmentation des charges plus faible que ce que prévoit la nouvelle DSP, la notification de la prise en gestion étant intervenue tardivement.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT (7 mois)	1 652 € répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 125 € pour Rives Hautes

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Fuveau/Meyreuil Rives Hautes	Zéro

4. Situation des biens immobiliers

Description des immobilisations :

1 utilitaire Peugeot Partner

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :
Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :
Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner

Bien propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparait pas au Cadre Financier de Reference de la convention encours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable Pole Gestion Locative	**Nathalie GARDETTE**	CDI	Niveau Bac	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'Etablissement	**Carine VERCHIER**	CDI	BAC +4	Du 01/06/2019 au 09/09/2019 Du 09/12/2019 au 31/12/2019
	Nancy CALLERI	Période d'essai	Bac +2	Du 09/09/2019 au 09/12/2019
Poste 3 / 1 ETP				
Agent Technique et Astreintes	**Frédéric MOREY**	CDI	CAP/BAC	En arrêt maladie du 01/06/2019 au 13 /08/2019 Rupture de contrat au 13/08/2019
	Pascal HUY	CDI	Sans	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
	Laurent FLEURY	Intérim	CAP plomberie	Du 01/06/2019 au 10/07/2019
	GOREZ Johan	Intérim CDI	CAP	Du 11/07/2019 au 31/08/2019 Du 01/09/2019 au 31/12/2019
Poste 4 / 0,1 ETP				
Responsable Pôle Social Animation	**Fathia ALI SOUDJA**	CDI	DEJEPS	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
Poste 5 / 0,5 ETP				
Travailleur Social Animation	**Ophilia ABURABI**	CDI	DE Assistante Service Social	Du 05/08/19 au 31/12/2019

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil de la Métropole AMP.

Au 1er juin 2019, un poste de **Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'Accueil de la Métropole AMP** a été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion locative :

- Le Chef d'Etablissement, Responsable de Gestion Locative à temps plein, Chef d'établissement, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;
- L'Agent Technique est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements… Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.

- L'Agent d'Astreinte assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture du samedi 12 h au lundi 9h.

La Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la Métropole AMP
- L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux chefs d'établissement
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation**,**

- Le Travailleur Social Animation **met en place les différentes actions socio-**éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par le Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En cette seconde partie d'année 2019, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Habilitation électrique : les 20 et 21/11/2019. Formation dispensée par l'organisme BCFTP Formation pour l'Agent Technique
- Gestion du BATI : du 30/09 au 02/10. Formation dispensée par l'UNAFO pour le chef d'établissement
- Analyse des pratiques professionnelles pour tous les salariés du site

Dans le cadre du projet d'évaluation du Projet social, La Responsable du Pôle de Gestion locative et la Responsable du Pôle Social Animation bénéficie d'une formation – action animée par Cap Méditerranée, depuis juillet 2019 et ce, pour une période de 3 ans, visant :

- l'élaboration des référentiels d'évaluation (effectivité et impact) adaptés au projet social
- l'acquisition d'une méthodologie et d'outils de collecte des données de l'évaluation :
- l'exploitation des données collectées : traitements statistiques, traitement d'observations et de contenus textuels.
- l'analyse itérative au regard de la norme posée par le projet en terme de bonnes pratiques et de résultats.

Les projets de formation pour l'année 2020 sont les suivantes :

- Poursuite de la formation sur l'analyse des Pratiques Professionnelles à raison d'une séance trimestrielle.
- Formation à la méthodologie de projet avec Convergence pour la Responsable du Pôle Gestion Locative Métropole AMP et la Responsable de Pôle social Animation

Pour la période du 02/09/2019 au 02/05/2020, nous avons reçu **une stagiaire** Audrey COURT **préparant le diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants** avec l'IRTS PACA CORSE. Sous le couvert de la Responsable du Pôle Social Animation, elle est intervenue sur les 4 aires d'accueil de la métropole.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés en 2019

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	**X**		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	**X**		
Nettoyage des abords de l'aire.	Quotidien	Tous les jours	**X**		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	**X**		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	**X**		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon les besoins	Plusieurs fois dans l'année	**X**		
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Septembre 2019	**x**		
Curage du réseau d'eaux usées	Selon les besoins	Mars 2019			
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, évents en toiture	Selon les besoins	Plusieurs dans l'année	**X**		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Septembre/décembre 2019	**X**		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Néant	**X**		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Façade					
Entretien des façades	Selon besoins	Suivi des fissures	**X**		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Néant	**X**		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie…	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Maçonnerie					
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant	**X**		
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant	**X**		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant	**X**		
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC…	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Plomberie et sanitaire					
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant	**X**		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Tout au long de l'année		**X**	
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	Novembre	**X**		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	1 contrôle par an	**X**		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Novembre 2019	**X**		
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	De mars à octobre 2019	**X**		
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Néant	**X**		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Néant	**X**		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	Néant	**X**		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Mars/avril 2019	**X**		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Remplacement des fils selon besoin	**X**		



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2019

Travaux réalisés par la Métropole AMP Du 01/06 au 31/12/2019	**Travaux réalisés par ALOTRA** Du 01/06 au 31/12/2019
➢Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent	➢Réfection complète des façades intérieures et extérieures des emplacements suivants : 1.2.3.4.5.6.7.8..9.10.11.12.13.14 ➢Poursuite de la réfection peinture anti rouille des portes accès SDB et WC (Agent Technique et agent intérimaire) ➢Taille des arbres débroussaillage, bêchage, ratissage et dépôt des déchets. (Agent Technique et agent intérimaire) ➢Tonte des espaces verts 2 (Juin à octobre (Agent Technique) ➢Entretien des zones de délimitation de l'aire ➢ Entretien du bassin de rétention ➢Vérification du système d'arrosage des espaces verts (Agent Technique) ➢Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo Agent Technique) en fonction des besoins ➢Remplacement de divers robinets extérieurs en fonction des besoins (Agent Technique) ➢Remplacement de plusieurs bouchons de siphon ➢Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent Technique) ➢Assurer la maintenance des écoulements de douches et WC (Débouchage) en fonction des besoins ➢Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements éviers (Agent Technique) ➢Dépannage en urgence sur fuite robinet extérieur (SUD ART) le 15/11/2019 ➢Remplacement d'ampoule sur les emplacements en fonction des besoins ➢Reprise alimentation lumière (Ent EPB) 17/10/2019- Empl 8 ➢Vérification périodique des installations électriques-QUALICONSULT-31/10/2019 ➢Réparation de l'armoire électrique générale sise entrée de l'aire – Novembre 2019 ➢Vérification et nettoyage des bouches d'égout- quotidienne (Agent Technique) ➢Curage et nettoyage des canalisations et+ traitement biologique (Assainissement JR) le 21/11/2019 ➢Poursuite de la préparation des supports des emplacements avant réfection peinture (reprises des arrêtes et rebouchage des trous…) par l'Agent Technique ➢Remplacement de 2 poteaux et de 3 panneaux de clôture de l'aire de jeux pour enfants -04/10/2019 fait par l'Agent Technique. ➢Vérification du bloc autonome (Analyse des batteries) ADI Protection incendie -19/07/2019 ➢Remplacement du bloc autonome éclairage signalétique de secours- ADI-19/07/2019 ➢Vérification annuelle de l'alarme ADI--19/07/2019 Mise en fonctionnement de l'alarme –ADI -19/07/2019 ➢Nettoyage des bureaux et salle d'animation ➢Nettoyage des emplacements vacants/ Murs, sols et portes, et sanitaires (Agent Technique) ➢Réparation de la gomme du sol souple de l'aire de jeux pour enfants (Agent Technique) Régulièrement ➢Remplacement en fonction des besoins des fils de tous les étendages (Agent Technique)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Travaux réalisés par la Métropole AMP Du 01/06 au 31/12/2019	**Travaux réalisés par ALOTRA** Du 01/06 au 31/12/2019
	Nettoyage des containers poubelles ➢Entretien des abords et espaces verts ➢Entretien de la station de potabilisation (SEM) oct 2019 ➢Analyses d'eau à raison de deux fois par an (Agence CARSO

4. Adaptations à envisager pour l'année 2020

Travaux à envisager	**Commentaires**
➢Réfection en peinture des façades intérieures extérieures des emplacements 15.16.17.18.19.20.21.22.23 ➢ Finition de la réfection peinture des murets délimitant les espaces verts et les emplacements 17 et 23 et accès prairie. ➢Nettoyage des taches de rouille : Emplacement 6-7 et sanitaires 11.12.14 ➢Remplacement des robinets d'évacuations extérieures manquants ➢Fissures à reboucher sur Empl 6-7 (Racines d'arbres) et rebouchage des trous du bitume dans la zone à encombrants ➢Empl 7- reprise au mortier des bordures d'accès en béton ➢Réfection du ragréage de la dalle de l'auvent de l'emplacement N° 16 ➢Remplacement du tableau d'affichage extérieur ➢Gomme du sol souple de l'aire de jeux à contrôler ➢Bizoter les angles du panneau d'affichage de l'entrée principale ➢Installation d'une plaque de protection sur le grillage de l'Aire de lavage au-dessus du barbecue ➢Remplacement des robinets d'évacuation extérieure manquante ➢Poursuivre la maintenance des évacuations des écoulements de douche et WC ➢Poursuivre les réparations éventuelles en cas de fuite diverses ➢Remplacement de 2 poteaux et 3 panneaux de clôture de l'aire de jeux pour enfants ➢Reprise de l'arrête du local technique agent ➢Préparation des supports des emplacements avant réfection peinture (reprise des arrêtes et rebouchage des trous…) ➢Remplacement du tableau d'affichage extérieur ➢Réparation de la gomme du sol souple de l'aire de jeux à contrôler ➢Poursuite des travaux d'entretien des espaces verts de l'aire- Entretien des espaces verts délimitant l'aire –Zone de sécurité incendie et Bassin de rétention	La liste des travaux est prise en charge par Alotra

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations électriques	14/10/2019	Qualiconsult
Extincteurs	22/05/2019	ADI protection incendie
Eau potable	18/06/2019	ARS (Agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2019 au 31/12/2019	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI PROTECTION INCENDIE
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA TERRE D'HYGIENE



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Directeur du groupe scolaire La Barque	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Ateliers alimentation : les sucres cachés/ enquête terrain projet 2020	Convention signée
Lis Relie	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers lecture	Partenariat
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'art plastique	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira	Prestataire
Association Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier poterie	Prestataire
Association Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier de découverte scientifique et de santé	Prestataire
Jean Luc Irondelle	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Dub Poésie	Prestataire
Wimoov	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Atelier de prévention routière	Prestataire
Educ sport 13	Associatif	Réalisations d'actions concrètes	Ateliers sportifs	Prestataire
La Ré Si Fa s'il	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'art plastique	Prestataire
Le Fil D'Ariane	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'expression : cirque	Prestataire
Delphine Bournet	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier lecture	Prestataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social Le Realtor mutualisé pour les Aires d'Accueil Rives Hautes et Bouc Bel Air.

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

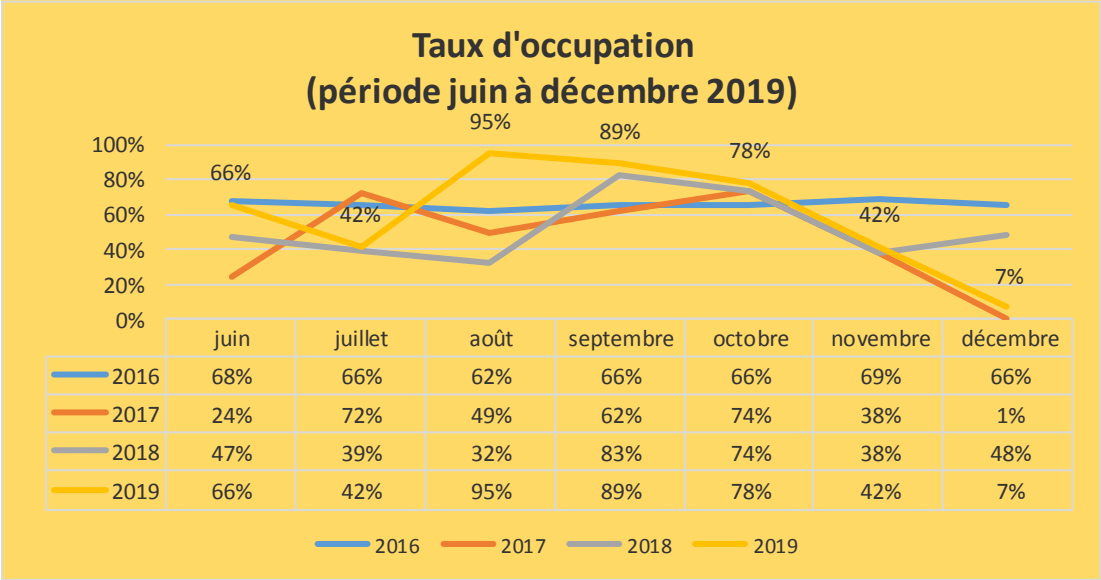
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

Chiffres pris en considération du 1er juin au décembre 2019	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de caravanes	162	130	107	**132**
Nombre total de personnes accueillies	381	377	303	**369**
Nombre de familles accueillies	108	111	79	**98**
Taux d'occupation	68 %	68%	52 %	**60 %**
Nombre journalier moyen de caravanes	20	34	48	**22**
Durée moyenne de séjour / famille (en jours)	30	39	37	**30**

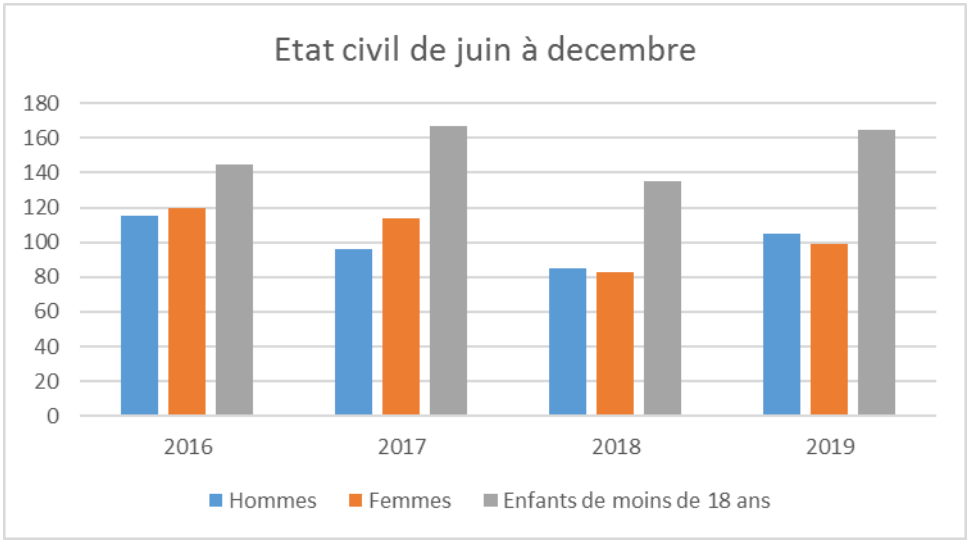
Observations :

- Le taux d'occupation pour l'Aire d'Accueil de Rives Hautes du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019 s'élève à 60%. Ces chiffres traduisent une augmentation de la fréquentation de l'aire de 8 points en cette seconde partie d'année 2019 par rapport à 2018.
- Ce taux équivaut à un accueil de l'ordre de 5 888 nuitées.
- En ce qui concerne le nombre total de personnes accueillies en cette seconde période de l'année 2019, ce dernier s'élève à 369 personnes, tous âges confondus. Soit un accueil de 66 personnes supplémentaires par rapport à la même période de l'année 2018.
- La durée moyenne de séjour par famille, quant à elle est en baisse, par rapport à l'année 2018. Elle se traduit par une moyenne de l'ordre de 30 jours par famille. Nous pouvons observer que plus de 60% des voyageurs demeurent au moins un mois sur l'aire et que près de 40 % d'entre eux utilisent la totalité de leur temps de séjour, leur étant accordée, soit trois mois consécutifs.
- Au niveau de l'accueil, nous avons pu constater que les familles reviennent régulièrement sur l'aire, au cours de mêmes périodes. Nous avons ainsi pu comptabiliser le retour d'un nombre important d'habitués. Chiffre auquel, nous dévons ajouter les effectifs de nouvelles familles, qui apprécient le calme et la sérénité de cette Aire d'Accueil à échelle humaine et à vocation familiale. Soit l'entrée de 25 primo-arrivants en cette seconde partie d'année 2019.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



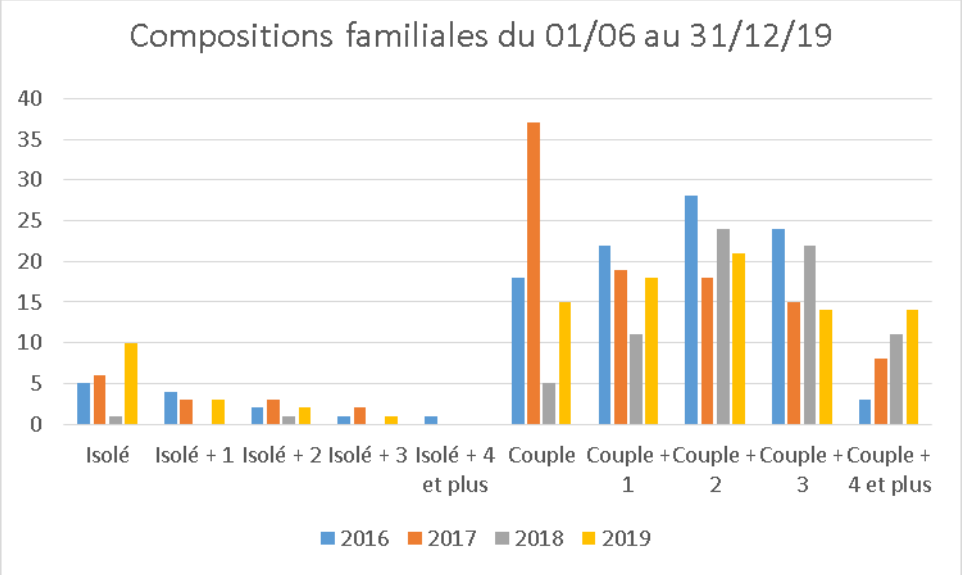
Etat civil **Du 01/06 au 31/12**	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Hommes	115	96	85	**105**
Femmes	120	114	83	**99**
Enfants de moins de 18 ans	145	167	135	**165**
Nombre d'adultes	235	210	168	**204**



Observations :
En cette seconde partie d'année 2019, la part d'adultes accueillis poursuit son augmentation. Elle est de l'ordre de 12%
Parallèlement, l'accueil de la tranche des enfants de moins de 18 ans poursuit son ascension par rapport aux années précédentes et représente d'ores et déjà de 11 % pour cette fin d'année 2019.
Ces chiffres traduisent à nouveau la vocation familiale de l'Aire d'Accueil de Fuveau, avec une augmentation d'année en année du nombre d'enfants de moins de 18 ans accueillis

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

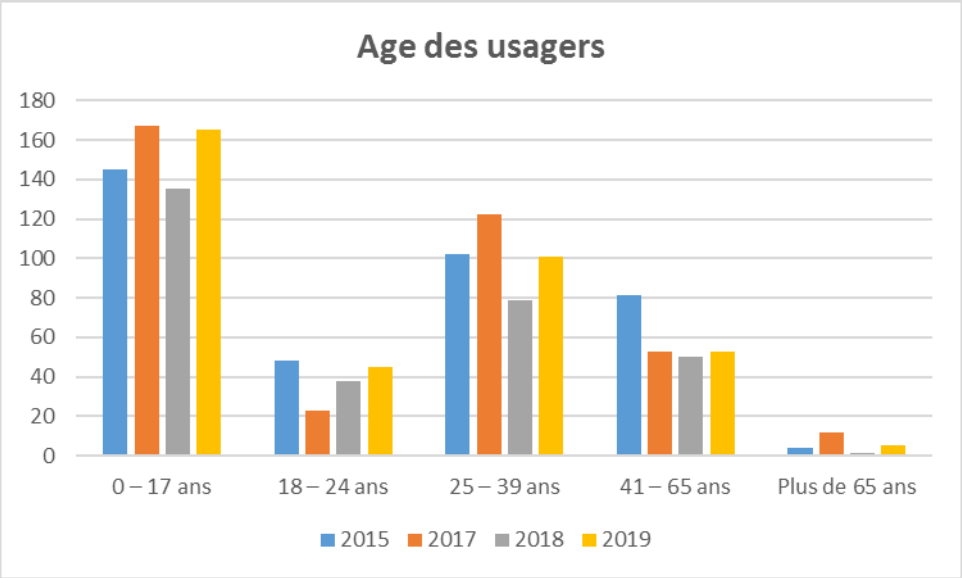
Composition des ménages Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Isolé	5	6	2	**10**
Isolé + 1	4	3	1	**3**
Isolé + 2	2	3	2	**2**
Isolé + 3	1	2	0	**1**
Isolé + 4 et plus	1	0	0	**0**
Couple	18	37	10	**15**
Couple + 1	22	19	15	**18**
Couple + 2	28	18	23	**21**
Couple + 3	24	15	18	**14**
Couple + 4 et plus	3	8	9	**14**



Commentaires :
En ce qui concerne la composition familiale, nous pouvons observer que la seconde partie de l'année 2019 fait état de l'arrivée de plus petites familles (couple avec 1 à 2 enfants) quant à la composition des ménages accueillis.
En effet, nous pouvons constater que la part relative aux couples est 3 fois plus importante.
Certes, l'aire conserve sa vocation familiale comme le prouve la part significative de l'accueil des familles avec enfants. Ces tranches représentent 68 % des voyageurs accueillis durant ce semestre de 2019.

Age des usagers Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
0 – 17 ans	145	167	135	**165**
18 – 24 ans	48	23	38	**45**
25 – 39 ans	102	122	79	**101**
41 – 65 ans	81	53	50	**53**
Plus de 65 ans	4	12	1	**5**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Commentaires :
L'Aire d'Accueil de Fuveau a toujours pour vocation d'accueillir une population jeune. En effet, la tranche d'âge des moins de 18 ans représente 45 % du public accueilli.
Cependant, nous pouvons constater l'accueil de 5 séniors, en cette seconde

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.
Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, L'AAH[1], l'allocation spéciale vieillesse.

b. Accueil

Définition :
Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Nombre d'usagers	180	144	137	**449**
Nombre participants*	197	183	295	**434**

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

[1] Allocation Adulte Handicapé

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

L'Aire d'Accueil Rives Hautes est le deuxième équipement aménagé, géré et animé sur le Territoire du Pays d'Aix. Jusqu'en mars 2017, les 93 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'Aire Le Réaltor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'Aire Le Réaltor de 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'Aire Rives Hautes remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du Territoire du Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages …).

L'Aire d'Accueil assure des relations constantes avec les services de la Métropole AMP, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'Aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'Aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'Aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'Aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution …).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- L'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).
Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil et procède au nettoyage, au minimum trois fois par jour. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 1er décembre 2019,** un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil qui se décompose comme suit :
  Les horaires d'accueil des caravanes : L'ouverture de l'aire est assurée de 9H00 à 12h30 et de 13h30 à 17H00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
  Accueil du public : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Depuis le 1er juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an (sous l'ancienne DSP la durée de séjour était de 5 mois par an) sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demande de dérogation de dépassement de séjour durant l'année 2019.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Moins de 1 mois	70	66	53	**62**
De 1 à 3 mois	31	35	17	**33**
3 à 6 mois	7	10	9	**3**

Durée moyenne de séjour par famille du 01 Juin 2019 au 31 Décembre 2019 : 30 jours

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de caravanes	162	130	107	**132**
Nombre de familles accueillies	108	111	79	**98**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	30	39	37	**30**
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	0	**0**
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	**0**

Commentaires :

- Cette seconde partie d'année 2019 se caractérise par une nouvelle augmentation du nombre, tant de personnes accueillies, que de caravanes, si l'on compare aux chiffres de l'année 2018. Cette augmentation du nombre de caravanes peut se justifier par l'avancée en âge des enfants qui disposent d'année en année de leur propre lieu de vie.
- L'Aire de Fuveau répond à nouveau, à sa vocation d'accueil plutôt familiale et d'habitués. Cependant, elle a été en capacité d'ouvrir ses portes à des voyageurs de passage, comme le justifie les séjours de 24 nouvelles familles enregistrées en ce second semestre d'année.
- Le site de Rives Hautes après avoir connu une baisse de son taux d'occupation, renoue avec une attractivité certaine. Cette situation peut se traduire de par le contexte géographique et la typologie des lieux. La durée du temps de séjour se stabilise quant à elle autour d'une moyenne de 30 jours par famille. Parallèlement, les temps d'occupation sont rigoureusement respectés.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.
Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des aires d'accueil.

En mai 2019, ALOTRA a été retenu comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des aires d'accueil sur le territoire d'AMP, pour une durée de (7) sept ans et ce à compter du 01 juin 2019.
Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'Accueil relevant de la Délégation de service public
Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, **les Aires d'Accueil sont rattachées à un Pôle Social Animation** qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des Chefs d'Etablissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

La nouvelle Convention de Délégation de Service Public pour l'animation, la gestion et l'entretien des aires d'accueil AMP prévoit un personnel supplémentaire Travailleur Social Animation pour le Pôle Social Animations. Ce nouvel agent a pris ses fonctions en août 2019. Il exerce ses missions à mi-temps sur le site de Rives hautes. (Lundi, mardi et mercredi matin) et à mi-temps sur le site de la Malle (mercredi après-midi, jeudi et vendredi).

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.
Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Des permanences d'aides aux démarches administratives avec un travailleur social.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation…
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation(PSA) de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.

Il est important de souligner qu'en fin d'année 2019, le taux d'occupation du site n'a pas permis aux activités du PSA de maintenir ses actions . Ainsi, nous avons dû annuler et reporter de nombreuses activités.

1. Accueil et du suivi des familles

Le Pôle Social Animation accompagne les familles séjournant sur les aires d'accueil d'AMP dans leurs démarches administratives et sociales. Un Travailleur Social Animation (TSA) assure des permanences sur l'aire d'accueil.

Avant le 1er juin 2019, la permanence se tenait le jeudi matin sur l'Aire de Fuveau. L'arrivée du TSA en août 2019 a permis d'amplifier la présence sociale sur ce site. Désormais, les familles peuvent solliciter le TSA : les lundis, mardis et mercredi matin.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …) devis factures, lecture de courriers…	44	145	137	**115**
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	0	0	0	**0**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	29	7	12	**15**

Observations :

En cette seconde partie d'année 2019, ce sont **98 familles qui ont été accueillies** sur l'Aire de Rives Hautes. Cependant, nous recensons **une baisse significative du nombre des interventions administratives réalisées** par le TSA, par rapport à 2018.

Cette baisse s'explique principalement par le fait que les personnes n'honorent pas leur rendez-vous considérant que leur requêtent ne peut pas attendre le jour de permanence du TSA. En effet, sur la période de janvier à juin 2019, la permanence du jeudi matin sur l'Aire de Fuveau n'était pas très fréquentée.

Il faut noter, qu'en l'absence du TSA, certaines démarches sont prises en charge par le gestionnaire locatif. Ce sont des demandes qui ne nécessitent pas de rendez-vous social approfondi , se sont des tâches liées à l'accueil (lecture et aide à la compréhension de courriers, réalisation de devis ou facture pour les auto-entrepreneurs).

Nous observons que les familles qui séjournent sur Rives Hautes, sont moins demandeuses d'accompagnement social individualisé. **L'arrivée du Travailleur Social Animation au cours du dernier semestre 2019 (avec des**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

permanences du lundi au mercredi matin) n'a pas augmentée significativement le nombre de demandes d'accompagnement social.
L'action sociale d'ALOTRA en direction des gens du voyage séjournant sur les aires d'accueil MAMP prend en compte les besoins et attentes des voyageurs.

Il est proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existant

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).

- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. Réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.

- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2013, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Aussi, le travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours engagé depuis 2015, s'est poursuivi en 2019, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.
Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.
En 2019, l'équipe a poursuivi le développement et le renforcement du partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraine des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
  D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des aires d'accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour. Il faut noter que l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans depuis la rentrée 2019 nous a conduit à effectuer un réel travail de médiation afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants en maternelle.

Du 01/01 au 31/12	2016	2017	2018	**2019**
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	6	12	7	**8**
Elèves en primaire (Ecole de la Barque)	21	24	33	**73**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La scolarisation des enfants du voyage en maternelle et en primaire reste toujours difficile. Cependant Les efforts entrepris les années précédentes portent leurs fruits. Les résultats sont positifs vis-à-vis des familles habituées qui font l'effort de scolariser car un lien de confiance s'est instauré avec les équipes pédagogiques de l'école de la Barque. Leurs retours sont positifs concernant les progrès scolaires des enfants et leurs comportements à l'école.
Cependant, nous notons que pour les nouvelles familles, la démarche est plus difficile. Nous devons sans cesse les mobiliser pour inscrire leurs enfants.
Globalement, les parents souhaitent que leurs enfants apprennent à lire et à écrire car eux-mêmes rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives.
Les parents nous font part de leur satisfaction car ils constatent les progrès de leurs enfants. Ils acceptent également plus facilement que leurs enfants participent aux sorties scolaires. Cependant, nous constatons que la scolarisation des garçons et celle des enfants d'âge maternelle reste nt plus complexes.
Le comportement des enfants scolarisés évolue positivement, ils sont plus enclins à respecter les règles de vie sur le site.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA, conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.
Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).
L'inscription est réalisée par la gestionnaire locative en lien avec le service enfance jeunesse et le service restauration scolaire de la ville de Fuveau.
Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain.
Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.
Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

En accord avec la municipalité de Fuveau, les inscriptions sont effectuées par le Chef d'établissement , qui se charge de transmettre tous les documents en mairie et à l'école primaire ou maternelle du groupe scolaire de la Barque.
A ce jour, il n'y a toujours pas de transport scolaire effectuant les allers/retours, mais nous noterons que cela ne gêne pas tellement les familles qui préfèrent accompagner leurs enfants à l'école qui se trouve à moins de 5 minutes de l'Aire d'Accueil en voiture.
Les inscriptions à la cantine sont aussi prises en charge par la Chef d'établissement.
Toutes ces démarches qui sont effectuées sur site, évitent aux parents de se déplacer en mairie et de rencontrer des difficultés lors des inscriptions. Depuis le 11/02/2014, le Chef d'établissement est nommé par arrêté municipal, mandataire de la régie Restauration scolaire pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire.

Les difficultés rencontrées :

- La difficulté à vérifier que certains enfants sont réellement scolarisés. En effet, certains parents déclarent que leur enfant est scolarisé, alors que l'on repère sa présence sur l'Aire d'Accueil, pendant le temps scolaire.
- Des difficultés ont été rencontrées au niveau du suivi des enfants inscrits au CNED. Cette année, on note un retard important dans l'envoi des cours par le CNED, ce qui entraine des inquiétudes chez certains parents qui craignent « d'être embêter », car les enfants ont renvoyé les évaluations en retard.
  Notre travail a consisté à les rassurer par rapport à ces dysfonctionnements internes au CNED.
  On note également, que le niveau scolaire des enfants est très faible. Ils n'ont pas acquis toutes les bases en lecture et écriture, ce qui rend difficile la réalisation des devoirs. De plus, au sein des familles, les enfants ont peu l'occasion de pratiquer l'écrit ou même la lecture. **Ces deux dernières années, nous**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

observons une augmentation des inscriptions CNED pour les enfants d'âge primaire. Il est difficile pour le TSA d'accompagner ces enfants car la grande majorité ne savent ni lire ni écrire

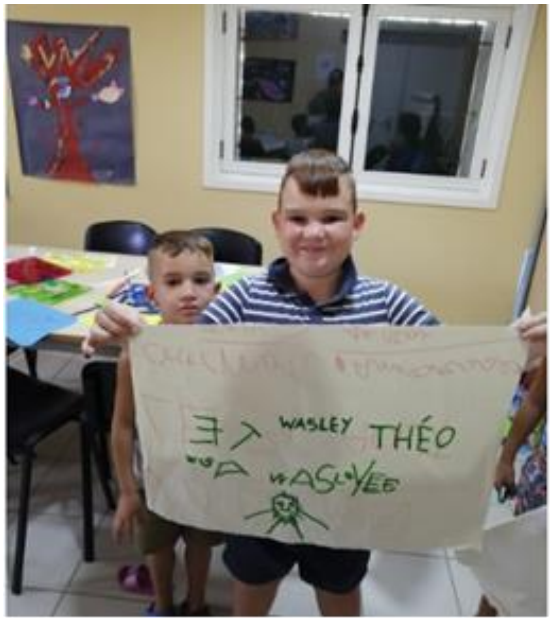
- L'absence d'implication des parents dans la scolarité des enfants.
- **Le sentiment d'impuissance des équipes face au manque de respect de la réglementation et de l'obligation de scolarisation par les gens du voyage**
- Le constat que les procédures classiques d'absentéisme sont très difficiles à appliquer aux enfants du voyage car souvent les absences sont justifiées par des motifs de convenance personnelle.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation :

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Renforcer la communication avec le service Restauration Scolaire lorsqu'une famille quitte le terrain pour éviter que des repas soient commandés alors que les enfants sont radiés de l'école.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11.90 €/ an qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Projet de mise en place d'une « passerelle » entre les deux groupes scolaires qui accueillent les enfants scolarisés aux Milles et à la Barque. En effet, nous souhaitons améliorer le suivi scolaire de ses enfants en proposant un outil de suivi pédagogique. En le consultant, chaque enseignant qui accueille l'enfant, découvre ce qu'il sait faire et peut à son tour le faire progresser. Cet outil ne serait pas donner aux familles mais il se transmettrait entre les directeurs. Cela nécessitera une étroite collaboration entre les directeurs d'école.
- Contact régulier avec la Directrice du groupe scolaire de la Barque.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courte pour les gens du voyage que pour le reste de la population française.
Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..
Au regard de ces observations, l'axe santé/ prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions de d'accès aux soins et de promotion de la santé ciblées en direction des familles.

Généralement, les gens du voyage accueillis par les travailleurs sociaux sur les sites bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la CMU Complémentaire. Ils peuvent la renouvelé chaque année avec l'aide du travailleur social de l'aire d'accueil.
Un médecin généraliste (qui intervient également sur les sites de la Malle et du Réaltor) et des infirmières libérales de Fuveau se déplacent à la demande des patients.
Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'aire d'accueil Rives Hautes.
Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. Le Travailleur Social Animation développe et anime également des actions de prévention.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	0	0	16	**73**

En 2019, le Pôle Social et d'Animation a poursuivi son **partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers** (IFSI). Comme chaque année, les étudiants ont bénéficié au préalable d'une séance d'information sur les spécificités du public et sur le fonctionnement des aires d'accueil. En avril 2019, les étudiants ont réalisé une action autour des sucres cachés afin que les enfants se rendent compte de la quantité des sucres cachés présents dans les boissons et les aliments qu'ils consomment régulièrement. Les enfants ont pu échanger avec les étudiants sur leur comportement alimentaire et bénéficié de conseils pour éviter ses aliments trop sucrés.

Le partenariat avec l'IFSI a été conforté par une rencontre entre la Responsable du PSA, la Directrice, et les formateurs de l'IFSI d'Aix. La rencontre a confirmé le partenariat, et précisé que les interventions des étudiants de l'IFSI s'inscriront désormais dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé. (Lancé en 2018, le service sanitaire permet aux futurs professionnels de la santé de réaliser des actions concrètes de prévention auprès des publics prioritaires).

En 2019, nous avons également concrétisé le partenariat avec le CODEPS 13 que nous avions sollicité en 2018.
Le CODEPS 13 a bénéficié d'une subvention de l'ARS pour mener une action santé alimentation en partenariat avec l'IFSI sur la période 2019/2020.
Ainsi, en octobre 2019, les étudiants IFSI ont mené une enquête auprès des adultes et des enfants autour de la thématique alimentation. La construction des questionnaires (adultes et enfants) a été élaborée avec le soutien du CODEPS 13 et des formateurs IFSI. L'enquête terrain s'est déroulée sur 3 Aires d'accueil AMP (fuveau, Aix et Bouc Bel Air). **Sur l'Aire de Fuveau, 7 adultes et 11 enfants ont été interrogés**. Nous avons noté que les personnes sollicitées ont répondu facilement aux questions des étudiants et se sont montrés intéressés par l'enquête. Ce questionnaire a fait émerger les comportements alimentaires des familles interrogées. (Alimentation variée mais riche en gras, aliments sucré donnés aux enfants). Il est important de signaler que les étudiants ont eu le sentiment que les réponses de certains des adultes n'étaient pas toujours sincères contrairement aux enfants qui ont répondu de manière plus spontanée. Cette enquête débouchera sur des actions collectives en mars / avril 2020.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Comme envisager en début d'année 2019, nous avons concrétisé l'action avec l'association Wimoov
Sur les deux séances programmées, une séance a pu être réalisée. En effet en fin d'année, l'aire de Rives hautes ne comptait aucune famille. La deuxième séance a été reportée à 2020. Lors de cette séance, 5 enfants étaient présents. Ils ont été sensibilisés aux comportements à risques via des jeux pédagogiques et ludiques (quizz sur les dangers de la route, sensibilisation aux risques du téléphone et de l'alcool au volant).
Nous constatons que les enfants ont de bonnes connaissances et s'expriment facilement sur les comportements de leurs parents (téléphone au volant, fatigue liée à leur long trajet en caravane, vitesse.). Ils ont donc conscience du risque et déclarent vouloir transmettre la bonne attitude à leurs parents.

Des actions en direction des femmes ont été développées cette année sur le site :

Nous avons proposé deux ateliers bien être : un atelier manucure et un atelier masque de beauté à la demande des mamans.



Nous notons une bonne participation des femmes présentes sur le site.
Lors de la mise en œuvre des ateliers, les voyageuses présentes sur l'Aire d'Accueil appartenaient à un même « clan familial ». Nous avons observé un effet d'entrainement, en effet, lorsqu'une femme est motivée, elle parvient à mobiliser les autres.
Les femmes ont apprécié de se retrouver entre elles et de partager un moment de détente avec l'équipe. Durant un petit moment, elles oublient leur quotidien de femmes au foyer
Comme chaque année, en octobre, nous participons à la campagne nationale de sensibilisation au cancer du sein. Parce que le thème suscite des peurs et touche à l'intimité, les voyageuses n'abordent pas facilement le sujet. Pour l'action, le TSA, a proposé aux enfants de confectionner des roses en origami, qui ont été offertes aux 2 femmes présentes sur le site. Cela a permis d'échanger avec elles. Nous constatons que d'une année sur l'autre, les femmes sont plus à l 'aise pour échanger sur ce sujet.

En octobre, nous avons également proposé aux familles une animation autour de l'alimentation. En côtoyant les gens du voyage au quotidien, nous avons constaté que les habitudes alimentaires des familles étaient souvent basées sur des aliments gras et sucrés. Nous remarquons aussi des enfants avec des canettes de panaché, cela nous interpelle au regard de la banalisation de la consommation d'alcool dès le plus jeune âge.
Au petit déjeuner, nombreux enfants déclarent boire du café. Le petit déjeuner est pauvre en produits laitiers et fruits frais et comprend des produits ultra transformés (viennoiseries industrielles, par exemple). Face à ce constat, nous souhaitons sensibiliser les enfants et leurs parents à l'importance d'une alimentation équilibrée
Le TSA et la stagiaire éducatrice spécialisée ont proposé aux enfants de confectionner un déjeuner équilibré. Nous constatons une prise de conscience chez certains parents qui demandent des conseils.
Elles déclarent cependant, qu'il est difficile pour elles de faire évoluer leurs habitudes alimentaires et nous disent céder aux « caprices de leurs enfants ».
Lors de cette action, l'éducatrice jeune enfant a porté son analyse sur l'éducation des enfants et nous a orienté vers le développement d'actions autour de la parentalité : (ateliers parents/ enfants autour de la lecture et du jeu, ateliers petit déjeuner équilibré …)

Pour l'année 2020, nous poursuivrons nos actions santé et travaillerons sur la thématique de la parentalité.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement



Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement, par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.
Les partenaires existants sont ceux qui interviennent sur l'Aire d'Accueil du Réaltor d'Aix en Provence.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Personnes en animation culture, découverte	61	33	101	**50**

Commentaires :

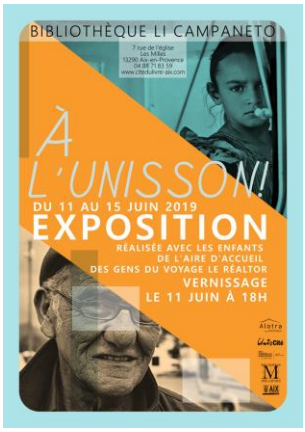
Le partenariat avec l'association Lis Relis s'est poursuivi avec la mise en place de 2 ateliers qui se sont déroulés en juin 2019. La manque de disponibilité de la bénévole ne lui a pas permis de poursuivre son action avec nous. Malgré la volonté d'inscrire cette action dans la durée, la responsable de l'association nous a fait part de sa difficulté à trouver des bénévoles à proximité de l'Aire d'Accueil. Nous restons en contact régulier avec l'association. En parallèle, nous avons initié un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement qui développe le programme « Lire et faire lire » dans le département. Une bénévole nous a contacté à l'été 2019, afin d'offrir de son temps libre pour lire des histoires aux enfants. L'aire d'accueil de Bouc Bel Air étant la plus proche de son domicile, il a été convenu qu'elle se rendra it de préférence sur ce site.

Les animations d'accès à la culture se sont poursuivies au deuxième semestre 2019.
Comme chaque année, le service socio artistique de la Ville d'Aix-en-Provence nous a proposé un atelier de médiation artistique en lien avec la programmation. Les enfants ont participé à un atelier de « mouvement danse » ; avant de profiter de la rencontre en musique avec les jeunes musiciens lyriques.

Nous avons également proposé un atelier d'initiation aux arts du cirque avec l'association le Fil d' Ariane.
Les enfants ont apprécié cette animation qui leur a permis de mettre en jeu les aptitudes physiques (motricité équilibre..). L'intervenant nous a fait part de la bonne implication des enfants qui l'ont sollicité pour d'autres ateliers.

Comme prévu, l'exposition itinérante « à l'unisson » a fait une escale au sein de la médiathèque de Fuveau en septembre 2019.
16 enfants de la ville répartis en deux groupes ont participé à l'atelier de médiation autour de l'œuvre de Gabi Jiménez avec notre partenaire l'association l'Usine à Gaz.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Le vernissage de l'exposition a eu lieu à la Médiathèque en présence de Madame le Maire de Fuveau. Marc Bordigoni -anthropologue à la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme à Aix-en-Provence et auteur de nombreux articles s'intéressant au monde Tsigane- a été invité à donner une conférence sur les gens du voyage.

La quinzaine de personnes présente était attentive aux informations données sur le monde tsigane et sur les gens du voyage en particulier ; histoire, mode de vie, fantasmes et peurs qui imprègnent la société au sujet de cette population.
Ce partenariat fructueux avec la Médiathèque de Fuveau se poursuivra en 2020 et nous permettra de participer aux manifestations culturelles de la Ville (carnaval, expositions…)

La semaine de lutte contre l'illettrisme a aussi été l'occasion de travailler avec les jeunes autour d'ateliers d'écriture et de production vidéo. Le projet « les lettres voyageuses » s'est déroulées en 2 séances. Nous avons observé dans un premier temps, une résistance des jeunes mal à l'aise avec l'écrit. Les phrases « je ne sais pas écrire », « je ne connais pas les lettres » revenaient régulièrement durant l'atelier
Pour l'intervenant, l'approche a été celle de dédramatiser, de proposer des jeux, de repérer des mots dans l'espace, les écrire sans trop se soucier des fautes pour privilégier l'expression, pour ne pas les mettre en situation d'échec. La forme simple de la lettre était adaptée et les jeunes ont pris plaisir à participer à cet atelier. Un site internet privé a été mis en ligne pour permettre aux jeunes de voir les vidéos et les lettres écrites. Cela valorise leur implication sur cet atelier et ils sont fiers de lire leur production

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	114	131	167	**291**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture,…)	22	19	11	**20**

5. Activités de loisirs

Le volet des activités de loisirs est très important et loin d'être secondaire. La relation qui se noue lors des activités de loisirs, peut faciliter l'écoute et les contacts dont peut avoir besoin le chef d'établissement lorsqu'il doit gérer des problématiques de comportement et d'incivilités sur le site dues aux enfants, par exemple.
Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Commentaires :

La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes est en grande partie prise en charge par des partenaires extérieurs particulièrement les mercredis après-midi. En effet, depuis le mois d'Août, le TSA n'est présent sur le site que le mercredi matin et exceptionnellement, le mercredi après-midi en fonction du taux d'occupation et de l'animation mise en place. Le partenariat développé depuis quelques années maintenant, avec diverses associations du territoire, nous permet de proposer une diversité d'activités culturelles ludiques et de découverte.

Les activités se déroulent dans la salle d'animation de l'Aire d'Accueil. Ainsi, cette année encore, nous avons proposé des activités manuelles (poterie, peinture), des séances de jeux avec la ludothèque et du sport.

Les enfants savent que des animations sont proposées. Ils adhèrent facilement aux activités et font preuve de curiosité. Nous notons une préférence pour les activités manuelles de type peinture, et poterie.
Les animations jeux avec la ludothèque sont des temps éducatifs car ils permettent aux enfants de découvrir des jeux différents : jeux en bois, jeux du monde, jeux de stratégie. Leur participation à cette activité favorise chez certains enfants, la concentration, l'écoute et la coopération.

Les adolescents sont encore plus difficiles à mobiliser sur ce site, ils restent dans leur caravane et sortent peu pour participer à nos animations. Nous observons une différence de comportement chez certains adolescents, lorsqu'ils stationnent sur ce site. En effet, la localisation géographique (campagne loin des centres économiques) et la taille du site semblent contribuer à une certaine tranquillité.

Il faut noter que la mise en place d'animations durant l'été est difficile à organiser. En effet, de nombreux opérateurs culturels et de loisirs prennent des congés et le taux d'occupation en période estivale varie d'une année sur l'autre. Aussi, nous tentons d'adapter notre programmation pour permettre aux familles présentes de bénéficier de temps de loisirs.





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES DE LOISIRS EXPRESSIONS ARTISTIQUES ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
LUDOTHEQUE	Juin à Décembre	30 participants
Association "Lis Relie"	Juin	12 participants
ANIMATIONS TSA	À partir d'août 2019	137 participants
Animations sportives : sport d'opposition	Septembre	16 participants
Animations Sportives : association Educ sport 13	Juin à Décembre	15 participants
Atelier manuel association LA RE SI FA S'IL	Juillet : 2 séances	séance1 : 5 participantes séance 2 : 4 participants
Atelier manuels : association LA RE SI FA S'IL	Aout : 2 séances	séance1 : 14 participants séance 2 : 18 participants
Ateliers Halloween: association l'UAG	Octobre : 2 séances	séance 1 : 12 participants séance 2 : 12 participants
Ateliers poterie halloween association rouletaterre	Octobre 2 séances	séance 1 :8 participants séance 2 : 8 participants
PROMOTION FAMILIALE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
Rencontre en musique : Festival d'art lyrique	Juin	20 participants
ATELIERS PREVENTION SANTE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIAPNTS**
Atelier collectif femmes : masque de beauté naturel	Juin	9 participantes
atelier collectif femmes : manucure	Août	14 participantes
Atelier Petit déjeuner équilibré TSA + EJE	Octobre	25 participants
Octobre rose, sensibilisation au dépistage du cancer du sein	Octobre	2 femmes sensibilisées
Enquête terrain thème alimentation étudiants ifsi	Octobre	7 adultes / 11 enfants
Atelier sécurité routière adolescents	Novembre	5 adolescents
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES ENVIRONNEMENT	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
Initiation au codage informatique : les petits débrouillards	juillet	8 participants

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET OU CREATIVITE	DATES	NOMBRE DE PARTICIAPNTS
Atelier Mouvement : Festival d'art lyrique d'Aix en Provence	Juin	7 participants
Initiation cirque Le fil d'Ariane	Juillet	4 participants
Partir en livre Delphine Bournet	Septembre	6 participants
Semaine de lutte contre l'illettrisme	Septembre : 2 séances	séance 1: 4 participants séance 2 : 5 participants
Atelier de médiation projet « l'unisson » au sein de la médiathèque de Fuveau	Septembre	16 participants enfants de la ville de Fuveau



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3,30€ par jour par place famille (1 ou 2 caravanes)

- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies	1,00 € la feuille
- Photocopies	0,30 € la feuille
- Timbres-poste	A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement régulier est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Nombre de journées caravanes	3 352	2 260	2 532	**2 944**
Droits d'usage encaissés (Fluide compris)	28 851 €	17 599 €	20 957 €	**22 485 €**
Impayés	0 €	0 €	0 €	**0 €**

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement nous ne sommes pas sujets aux impayés.
Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour cette année.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1 500€, soit

- 1 enfant/foyer : 0,97€
- 2 enfants/foyer : 0,91€
- 3 enfants/foyer : 0,86€
- + de 4 enfants/foyer : 0,81€

Tarifs garderie soir court (16h30-17h30)

- 1 enfant /foyer : 0,42€
- 2 enfants/foyer : 0,37€
- 3 enfants /foyer : 0,32€
- + de 4 enfants/foyer : 0,26€

Tarifs garderie soir long (16h30-18h30)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- 1 enfant/foyer : 0,77€
- 2 enfants /foyer : 0,66€
- 3 enfants/foyer : 0,56€
- + de 4 enfants/foyer : 0,45€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'Aire d'Accueil Rives Hautes est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuveau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Taux d'occupation de juin à décembre	68%	46%	52%	**60%**

EAU	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution %**
Consommation en m3	2 035	994	1 129	**1 310**	**16%**
Coût total en €	8 140	4 215	4 218	**5 844**	**39%**

ELECTRICITE	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution %**
Consommation en kWh	90 425	62 439	65 514	**63 831**	**-3%**
Coût total en €	13 905	9 358	10 416	**10 362**	**-1%**

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution %**
Coût total en €	823	769	725	**786**	**9%**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Les subventions et participation

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution %**
Subventions	38 047	34 951	34 459	**32 841**	**-5**
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	38 047	34 951	34 459	**32 841**	**-5**
Participation Métropole AMP	30 342	20 411	4 127	**80 976**	**1862**

Commentaires :
Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitions chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019

Juin 2019 :

Signature et mise en application de la nouvelle délégation de service public avec les services de la Métropole Aix Marseille Provence.
Mise en place d'un nouveau règlement intérieur et d'une nouvelle tarification des emplacements (passage de 3 à 3.30 euros par jour)
Rencontre en musique, accueil et prestation sur l'aire de musicien dans la cadre d'un partenariat avec le Festival d'art lyrique de la ville d'Aix-en -Provence. Prestation fortement appréciée par les voyageurs. Un beau moment d'échanges et de participation.

Juillet 2019 :

Procès-verbal d'huissier dans le cadre de la nouvelle Délégation de service public avec la Métropole d'Aix Marseille Provence.
Etablissement d'un état des lieux circonstancié de l'ensemble des équipements de l'aire, des bureaux et du logement de fonction.
Accueil du nouvel Agent Technique logé.

Août 2019 :

Arrivée d'un Travailleur Social Animation en poste sur l'aire, en contrat à durée indéterminé. Ce dernier assurera des permanences sur les deux sites que sont Rives Hautes et La Malle. Les permanences sur le site de Fuveau s'effectueront les lundis et mardis toute la journée et le mercredi matin. La personne est en charge du suivi administratif et social des voyageurs présents sur le terrain. Parallèlement, elle sera en charge des animations.
Mise en place des ateliers de bien être sur l'aire. Ateliers fortement appréciés et fréquentés par les femmes. De Beaux échanges entre les cultures anglo-saxonne et française.

Septembre 2019:

Suite à une mutation du chef d'établissement de cette aire vers celle du Realtor. Arrivée du nouveau du chef d'établissement.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Octobre2019 :

Mise en place d'une politique de sensibilisation et de prévention dans le cadre d'Octobre Rose.

Novembre 2019 :

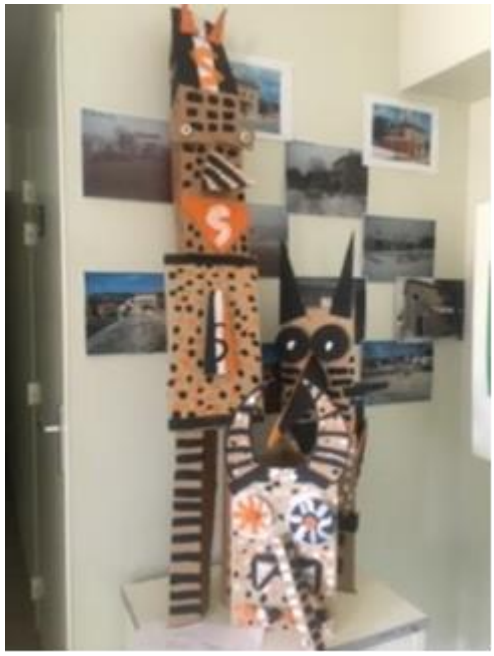
Intervention animations sur la sécurité routière.

Décembre 2019 :

L'aire, contrairement à l'année précédente, n'a enregistré, en cette période de fêtes de fin d'année qu'un taux d'occupation relativement faible.
Aussi cette baisse de la fréquentation a été mise à profit par l'équipe, afin de s'assurer de la planification et de la réalisation de menus travaux, tels que la réfection en peinture des façades des emplacements. Travaux délicats et incompatibles avec une présence accrue de voyageurs.

Au cours de l'année :

- Passage régulier de la police municipale et de la gendarmerie sur site.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VI. CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1er juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Rives Hautes, en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VII. ANNEXES

ANNEXES

---

1) Plaquette « Trier ses déchets » **p 46**

2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil » **p 47**

3) Album photos **P 49**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Plaquette « Trier ses déchets » Annexe 01





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » Annexe 02

« Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! »

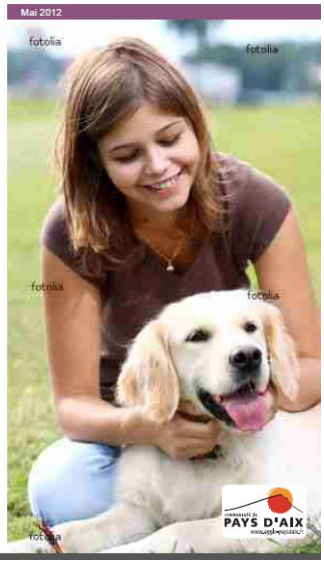


Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr

Alotra

PAYS D'AIX

COMMUNAUTÉ DU
PAYS D'AIX
Les animaux sur les aires d'accueil
Mai 2012



PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage



❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!



❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :
- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**





Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :
- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).





II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire pour éviter :
- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)



❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra

PAYS D'AIX

AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX



► CONDITIONS DE DÉTENTION

ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982
ART. L214-1 À 214-6 DU CODE RURAL
ART. R214-17 DU CODE RURAL



► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL
Amende de 1re classe (au plus 150€)



► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES



► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS



► CHIEN ERRANT INTERDIT

ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL
ART. R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



► DÉJECTION CANINE INTERDITE

ART R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT

ART L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL
ART R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



► VENTE RÉGLEMENTÉE

ART L214-8 DU CODE RURAL
ART R215-5-1 DU CODE RURAL
Contravention de 4e classe (au plus 750€)



► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



► ABATTAGE INTERDIT

ART. R214-17 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R231-6 et L654-3 DU CODE RURAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



► COMBAT INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



► CHIEN DE 1ère OU 2ème CATÉGORIE INTERDIT

(règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Album Photos **Annexe 03**

ATELIERS ART PLASTIQUE

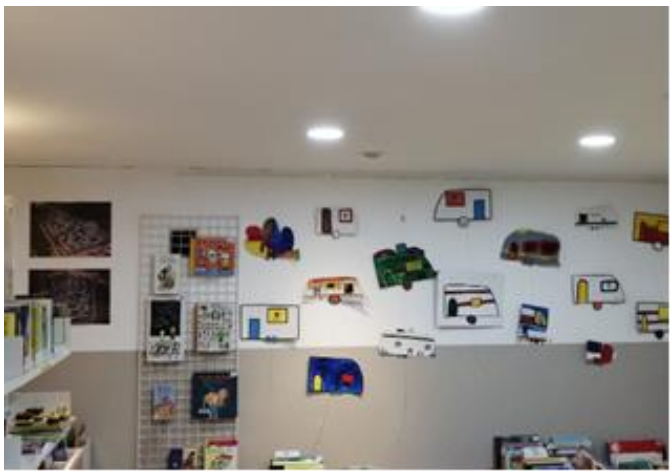






Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

PROJET « A L'UNISSON » EXPOSTION MEDIATHEQUE DE FUVEAU









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



23/09/19 LA PROVENCE, Pays d'Aix Sud

Une exposition À l'Unisson par l'association Alotra

FUVEAU Quarante enfants ont pu participer à des ateliers artistiques

Dès aujourd'hui et jusqu'au 30 septembre la bibliothèque municipale accueille "A l'unisson !" Une exposition itinérante portée par l'association Alotra, *" un projet né des ateliers artistiques mis en place sur les aires d'accueil métropolitaines avec des partenaires associatifs : Usine à Gaz, l'atelier de Margoulette et la Re Si Fa S'il, la bibliothèque Méjanes et les volontaires en service civique Unis Cité"*, explique Fatiha Ali Soudja, responsable du pôle social-animations d'Alotra.

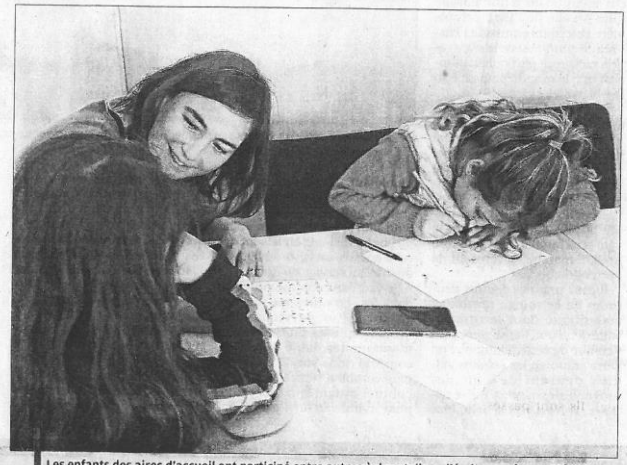
Les objectifs du projet sont pluriels, pour les enfants des aires d'accueil il s'est ouvert sur une découverte de l'artiste Gabi Jimenez à travers son œuvre, la possibilité de s'exprimer sur la discrimination et le vivre ensemble.

Pour le public, c'est l'opportunité de faire connaissance avec les gens du voyage et de leur mode de vie. *" Ce projet s'est déroulé en trois temps sur plusieurs mois,* précise Fatiha Ali Soudja, *à travers des ateliers artistiques sur l'œuvre de Gabi Jimenez "Peindre à la manière de…", des ateliers de lecture, écriture et photo langage pour permettre aux enfants de s'exprimer sur le thème de la discrimination, du vivre ensemble avec deux jeunes volontaires et le Médiabus de la Méjanes, une exposition et des ateliers de médiation durant une semaine en juin au sein de la bibliothèque Li Campaneto avec des scolaires des écoles des Milles et les habitants".*

Chacun des partenaires a mené des ateliers sur les aires d'accueil, la Re Si Fa S'il (animatrice Iris le Fur) sur l'aire d'accueil de la Malle à Bouc-Bel-Air, l'Usine à Gaz (animatrice Sylvie Criqui) sur l'aire d'accueil de Rives Hautes à Fuveau, l'atelier de Margoulette (animatrice Margot Barbier), le Médiabus (animatrice Caroline Blanchard) ainsi que les deux volontaires Unis Cité (Camille Audeoud et Sarah Dubray) sur l'aire d'accueil du Réaltor à Aix les Milles. *" Les moyens financiers/humains (personnels) pour les ateliers sont alloués par Alotra qui est en délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil du Territoire Métropolitain"* remarque Fatiha Ali Soudja qui se réjouit qu'au total ce projet ait permis à 40 enfants de participer aux ateliers artistiques sur les aires d'accueil mais aussi à 10 classes soit 279 enfants de se rendre aux ateliers de médiation et à l'exposition à la bibliothèque Li Campaneto des Milles et à 65 enfants habitants de la ville d'explorer l'exposition. *" Les enfants sur les aires d'accueil ont découvert un artiste Tsigane, cela a suscité chez eux de la fierté. Ils se sont exprimés sur les discriminations qu'ils peuvent vivre à l'école ou dans leur quotidien en raison de leur mode de vie.*

Ils ne comprennent pas pourquoi ils sont ainsi discriminés et disent "nous sommes comme les autres on vit juste en caravane!" confie Fatiha Ali Soudja en ajoutant que les intervenants sont des partenaires de l'association Alotra depuis plusieurs années maintenant. *" Ils connaissent notre public et ont plaisir à venir sur les sites pour partager des moments ludiques et créatifs avec nos enfants".*

F.V.



Les enfants des aires d'accueil ont participé entre autres à des ateliers d'écriture grâce au Médiabus de la Méjanes. / PHOTO F.V.

"Les enfants sur les aires d'accueil ont découvert un artiste tsigane, cela a suscité chez eux de la fierté."

▶ PRATIQUE

Bibliothèque municipale, rue Scudo, exposition jusqu'au 30 septembre, vernissage demain, mardi 24 septembre à 19 heures à l'occasion de ce vernissage, Marc Bordigoni, anthropologue au CNRS, à l'Institute d'Ethologie méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix et auteur de "Gitans, Tsiganes, Roms .. ; idées reçues sur le monde du Voyage" éclairera le public sur les préjugés culturels, la stigmatisation voire le racisme qui perdurent encore de nos jours. Entrée libre – Tous publics.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIER LUTTE CONTRE L'ILLETRISME « lettres voyageuses »





LETTRE DE KENZIE A L'ALGERINO
Je t'aime, l'Algerino
Je suis très fan de toi
Je voudrais te rencontrer
et danser avec toi!
Tu es trop beau
Tu as des très beaux yeux
Je voudrais rester avec toi
toute ma vie...
J'aime ta musique et tes photos
Tu es le plus beau de Marseille
Je t'aime trop, L'Algerino!
Merci!

LETTRE DE PRICILLA A KENDJI GIRAC

Ne me quitte pas Kendji!
J'ai tellement besoin de toi
Sans toi, je ne suis plus la même
Je n'ai plus envie de vivre
Mon rêve
Ne me quitte pas, femme
j'ai tellement besoin de toi....

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ANIMATIONS SPORTIVES





ANIMATION CARNAVAL









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra
association pour le logement des travailleurs

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

PAYS D'AIX

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE LA MALLE

DU 01 JANVIER 2019 AU 31 MAI 2019



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE 5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2019 8
A. Régime financier et des biens 8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 8
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 9
3. État des variations du patrimoine immobilier 9
4. Situation des biens et immobilisation 10
5. Suivi du programme contractuel d'investissement 10
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés 10
7. Inventaire des biens désignés au contrat 10
8. Engagements à incidences financières 10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 10
B. Personnel et entretien 11
1. Effectifs du délégataire 11
2. Travaux réalisés en 2019 13
3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP TPA et ALOTRA en 2019 15
4. Adaptations à envisager en seconde moitié de l'année 2019 15
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 16
A. Action de gestion 16
1. Moyens techniques 16
2. Services effectifs 18
B. Actions socio-éducatives et animations 25
1. Accueil et du suivi des familles 27
2. Scolarisation et soutien scolaire 30
3. Santé et prévention 33
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 34
5. Activités de loisirs 35
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 37
A. Tarification 37
1. Le droit d'usage 37
2. Perception du droit 37
3. Tarification cantine scolaire et services rendus 37
4. Consommations et coûts des fluides 38
B. Les subventions et participation 38
C. Rappel de faits de l'année (de janvier à mai 2019) 39
VI. CONCLUSION 40
VII. ANNEXES 41

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2019, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
    - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
      Le Bargemont pour la Commune de Martigues,
    - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
    - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et Les Côteaux/Restanques, dans les 13ème et 14ème arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllis, dans le 16ème arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage…) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de Gestionnaire Social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage «LE REALTOR ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la Délégation de Service Public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018 et prolongée à nouveau jusqu'au 31 mai 2019 .

Eu égard au renouvellement de la délégation de service public, en date du 1er Juin 2019, ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil La Malle, du 1er Janvier 2019 au 31 Mai 2019.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE

La Malle

Adresse

260, Avenue du Pin Porte Rouge
Quartier La Malle - 13320 Bouc Bel Air
Tel : 04.42.60.93.90 - Fax: 04.42.63.05.58
Mail : gl.lamalle@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Bouc Bel Air sur un terrain de 12 710 m² sis sur la parcelle cadastrée CN 21.
- A 14 km d'Aix en Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Proche des voies de circulation A51, RD6 et RD8^{N} ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines, Simiane-Collongue, Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Septèmes Les Vallons.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et Marseille.
- Mitoyenne des bassins de rétention des eaux pluviales du quartier.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 30 places de 120 m² minimum, dont 2 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil La Malle s'effectue depuis la RD8$^{N.}$
- Chaque place dispose :
  - 1 bloc sanitaire composé de :
    - 1 WC isolé.
    - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
    - 1 évier et sa paillasse.
    - 1 espace cuisine/buanderie.
    - 1 auvent en dur.
    - 1 accès à l'énergie électrique.
    - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
    - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
    - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
    - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
    - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
  - 1 étendoir à linge.
  - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 221 m², abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

1 bureau pour la gestion sociale.
1 bureau pour les permanences médicales.
1 salle de réunions et d'animations.
1 espace cuisine/détente pour le personnel.
2 WC.
1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
1 local technique centralisé pour, le système de télégestion- prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.

- 1 logement de fonction en rez de chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :

1 stationnement.
1 garage.
1 terrasse privative.
1 jardin privatif.

- 10 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 10 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.

Au titre des biens et équipements

- 8 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 18 candélabres d'éclairage et 11 candélabres pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 boulodrome.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 3 à 6 ans, également doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs équipé d'un barbecue.
- 1 barrière de régulation des entrées/sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales (mutualisé).
- 1 raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable.
- 1 raccordement au réseau d'assainissement public.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison	26 septembre 2016
Inauguration	18 octobre 2016
Ouverture au Public	09 décembre 2016



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Horaires et temps de séjour

L'accueil des familles est assuré du :

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés

Une astreinte technique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU
Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.

L'Aire d'Accueil La Malle fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. LES DONNEES COMPTABLES 2019

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

CHARGES	2018 Du 01/01 au 31/05/2019	2019 Du 01/01 au 31/05/2019	Evolution	Commentaires
60 - Achats	**28 352,64**	**28 424,53**	**0%**	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	25 581,00	24 005,00	-6%	
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	17,26	9,51	-45%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 027,39	2 649,06	158%	Entretien courant
5 - Fournitures Admin & Autres	86,12	297,04	245%	Réassort
6 - Animations / Actions sociales	1 640,87	1 463,92	-11%	
61 - Services extérieurs	**5 339,55**	**7 231,30**	**35%**	
2 - Locations mobilières et immo	495,68	496,40	0%	
3 - Entretien et réparation	4 132,00	5 958,67	44%	Assainissement
5 - Assurance	614,73	671,23	9%	
7 - Cotisations diverses	97,14	105,00	8%	FNASAT
62 - Autres services extérieurs	**900,45**	**735,56**	**-18%**	
2 - Publicité, publications...	43,88	-	-100%	
3 - Déplt, Mission & Réception	286,33	150,66	-47%	
4 - Frais postaux et télécom	553,65	563,87	2%	
5 - Services bancaires	16,59	21,03	27%	Frais CB
63 - Impots et taxes	**2 342,22**	**2 070,65**	**-12%**	
1 - Impôts et taxes sur rém.	1 507,16	2 028,98	35%	Arrêt du Crédit d'impôt
2 - Autres impôts et taxes	835,06	41,67	-95%	Redevance d'occupation du domaine public
64 - Charges de personnel	**27 505,60**	**28 114,20**	**2%**	
1 - Rémunérations du personnel	18 839,45	20 289,79	8%	
2 - Charges sociales	8 666,15	7 824,41	-10%	Baisse taux de charges
65 - Autres charges de gestion courante	**6 231,67**	**6 211,58**	**0%**	
2 - Charges de Structure	6 211,04	6 211,58	0%	Selon DSP
Divers	20,63		-100%	
66 - Charges financières	**2 154,67**	**2 747,47**	**28%**	
2 - Autres charges financières	2 154,67	2 747,47	28%	Intéressement
Total général	**72 826,79**	**75 535,29**	**4%**	

=> Les charges ont légèrement augmenté pour cette période notamment les postes d'entretien (pompe de relevage) et de fournitures d'entretien (réassort).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Recettes et évolution

PRODUITS	2018 Du 01/01 au 31/05/2019	2019 Du 01/01 au 31/05/2019	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	**35 290,79**	**34 180,57**	**-3%**	
	35 290,79	**34 180,57**	-3%	
1 - Prestations d'hébergement	12 429,00	12 414,00	0%	Taux d'occupation stable
2 - Fluides quittancés	22 685,34	21 764,87	-4%	
3 - Produits annexes	176,45	1,70	-99%	
74 - Subventions d'exploitation	**40 932,91**	**41 608,41**	**2%**	
Collectivités Territoriales	**3 845,07**	**3 845,04**	0%	
Territoire du pays d'Aix	3 845,07	3 845,04	0%	
Etat	**37 087,84**	**37 763,37**	2%	
AGAA	37 087,84	37 763,37	2%	
75 - Produits divers de gestion	**1,54**	**-**	**-100%**	
Divers	1,54		-100%	
79 - Transfert de charges	384,21	390,60	**2%**	
Total général	**76 609,45**	**76 179,58**	**-1%**	

=> Les recettes ont légèrement baissé et cela s'explique par une consommation de fluides moins importantes des voyageurs.

RESULTAT GLOBAL	2018 Du 01/01 au 31/05/2019	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019	**Evolution %** Du 01/01 au 31/05/2019
	3 783	**644**	**-83%**

Explication du résultat

Ce résultat s'explique par une hausse de charges et une baisse des produits.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT (5 mois)	1 180 € répartis en fonction de la masse salariale n-1 des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 105 € pour La Malle

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Bouc Bel Air/ Simiane-Collongue La Malle	Zéro

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :
Néant.

Programme d'investissement :
Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant.

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements ALOTRA s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier

Biens propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 1 ETP				
Responsable de la Gestion Locative Sociale	**Raoul SANTIAGO**	CDI	Bac+5	Du 01/01 au 31/05/19
Poste 2 / 1 ETP				
Agent Technique /Astreinte	**Ménasse SOLOMON**	CDI	Sans	Du 01/01 au 31/05/19
	Pascal HUY	CDI	Sans	Du 01/01 au 31/05/19

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes Aires d'accueil de la Métropole AMP Territoire du Pays d'Aix.

.

Une **mission de coordination** prise en charge par la Responsable de la Gestion Locative de l'Aire d'Accueil Le Réaltor, a été mise en place pour veiller à :

- L'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil MAMP TPA
- La coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites
- L'assurance d'une transversalité avec la Responsable du Pôle Social et d'Animation

La Responsable du Pôle Social Animation des aires d'accueil de la Métropole AMP TPA assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque Responsable de Gestionnaire Locatif affecté sur chacune des aires d'accueil.

La Gestionnaire Sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites. Nous notons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Le Responsable de la gestion locative sociale effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.
Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du Règlement Intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'Aire d'Accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

Agent technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc)
- Assure un service de proximité avec les résidents
- Entretenir l'Aire d'Accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

Les astreintes téléphoniques sont assurées pour les interventions techniques par un agent d'astreinte le week-end et par l'Agent technique en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En cette première partie d'année 2019, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation sur l'**Analyse des Pratiques Professionnelles** animée par l'UNAFO de janvier à mai 2019 suivie par le Responsable de la gestion locative et l'agent technique, à raison d'une séance par mois.

Les projets de formation pour la seconde moitié de l'année 2019 sont les suivantes :

- Reconduction de la formation sur **l'analyse des pratiques professionnelles** (Juin à Décembre 2020) avec l'UNAFO.
- **Habilitation électrique niveau 1**, formation dispensée par l'organisme BCFTP Formation pour l'agent technique
- **Gestion du BATI** :. Formation dispensée par l'UNAFO pour le chef d'établissement

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés en 2019

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	**X**		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	**X**		
Nettoyage des abords de l'aire	quotidien	Tous les jours	**X**		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	**X**		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	**X**		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	24/05/19		**X**	
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	22/05/19 23/05/19		**X**	
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	21/05/19		**X**	
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, évents en toiture	1 fois par an	A faire en décembre		**X**	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Neuf		**X**	
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Neuf		**X**	
Peinture					
Entretien des façades	Selon besoins	Neuf	**X**		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Neuf	**X**		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,…	Selon besoins	Neuf	**X**		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	A faire en Novembre	**X**		
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisé	Selon besoins	Neuf	**X**		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Maçonnerie					
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf	**X**		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Neuf	**X**		
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC…	Selon besoins	18/03/19	**X**		
Plomberie et sanitaire					
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année		**X**	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant	**X**		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	A faire en octobre/novembre 2019	**X**		
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	A faire en octobre	**X**		
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	05/05/19		**X**	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	05/03/19		**X**	
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	24/05/19		**X**	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Neuf		**X**	
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf	**X**		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf	**X**		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	A faire en octobre	**X**		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Neuf	**X**		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Néant	**X**		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Néant	**X**		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Néant	**X**		

3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP TPA et ALOTRA en 2019

TPA Métropole AMP TPA Du 01/01 au 31/05/2019	**Travaux réalisés par ALOTRA** Du 01/01 au 31/05/2019
• Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent	• Mise en fonctionnement de l'ensemble des lampadaires • Remplacement des portes du local poubelle. • Entretien du canal du chemin communal. • Remplacement par l'agent technique de 15 VMC • Réparation des chasses d'eaux de 20 WC • l'agent technique a éradiqué un nid de guêpe • Remplacement d'un panneau grillagé extérieur.

4. Adaptations à envisager en 2019

Travaux à envisager Du 01/06 au 31/12/2019	**Commentaires**
• Remplacement des arbres morts	• Par Alotra
• Entretiens des peintures façades	• Par Alotra
• Traitement Antirouille des portes et portails	• Par Alotra
• Remise en état de la dalle de Ping-Pong	• Par Alotra

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations électriques	15/10/2019	Qualiconsult
Extincteurs	01/04/2019	ADI protection incendie
Eau potable	Réseaux de la ville	Société marseillaise des eaux

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2019 au 31/12/2019	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI PROTECTION INCENDIE
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA TERRE D'HYGIENE





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du Pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et Infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Pôle Insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de Formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Hygiène buccodentaire, vaccination	Convention signée
Image Clé	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Actions lutte contre l'illettrisme	Prestataire
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
Le fil d'Ariane	Associatif	Réalisation d'Activités d'expression	Ateliers cirque	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira/ boxe	Prestataire
Educ Sport 13	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers sportifs et d'expressions artistiques	Prestataire
La Ré si fa si 'il	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier art plastique	Prestataire
Unis Cite Méditerranée	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers environnement	Partenariat
Jean Luc Irondelle	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Atelier Culturel lecture/ écriture	Prestataire
Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Scientifique	Prestataire
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'action concrète	Atelier Art plastique	Prestataire
Art & Co	Associatif	Réalisation d'actions santé	Atelier Bien être femmes adolescents	Prestataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Service socio artistique festival d'Art lyrique	Associatif	Réalisation d'action culturelle	Atelier d'expression artistique dans le cadre du festival	Partenaire
Lire et faire Lire	Associatif	Réalisation d'actions lecture	Atelier lecture	Convention
Powline' Anim	Associatif	Réalisation d'action de loisirs	Animations	Prestataire
Wimoov	Associatif	Réalisation d'action de santé	Ateliers de prévention routière	Prestataire

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social le Realtor mutualisé pour les aires d'accueil et de Bouc Bel Air et La Malle.

2. Services effectifs

a. *Fréquentation de l'Aire d'Accueil (de janvier à mai 2019)*

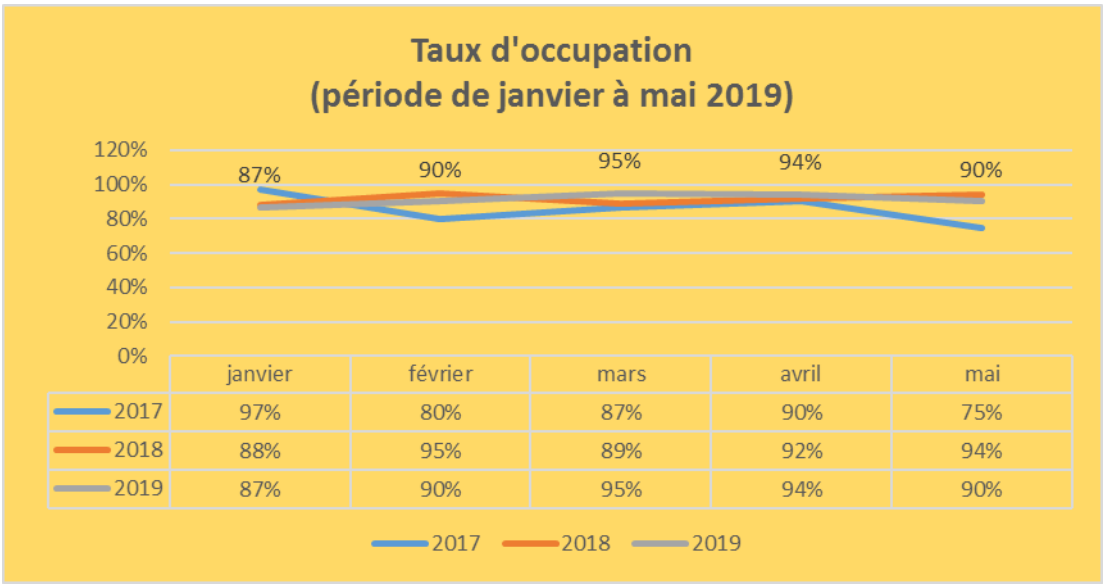
Définitions :
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* **:** Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres pris en considération du 1er Janvier au 31 Mai	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre de caravanes	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	114	110	**116**
Nombre total de personnes accueillies		232	254	**247**
Nombre de familles accueillies		69	76	**85**
Taux d'occupation (%)		86%	92%	**91%**
Nombre moyen journalier de caravanes		17	19	**31**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)		21	20	**24**

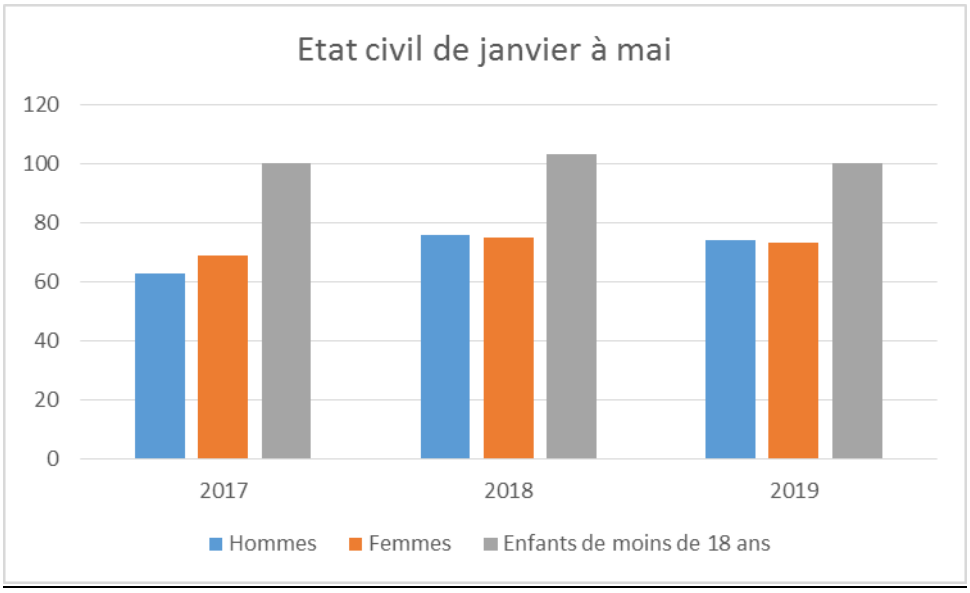
Commentaires :

- Nous notons que le taux d'occupation reste stable par rapport à 2018.
- Cette Aire d'Accueil est très appréciée des familles car elle se trouve à proximité de Plan de Campagne.
- La quasi-totalité (90%) des familles accueillies de janvier à mai 2019 ont aussi fréquenté les autres aires d'accueil de la Métropole AMP TPA (Le Réaltor et/ou Rives Hautes).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Etat civil **Du 01/01 au 31/05**	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Hommes	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	63	76	**74**
Femmes		69	75	**73**
Enfants de moins de 18 ans		100	103	**100**
Nombre d'adultes		132	151	**147**

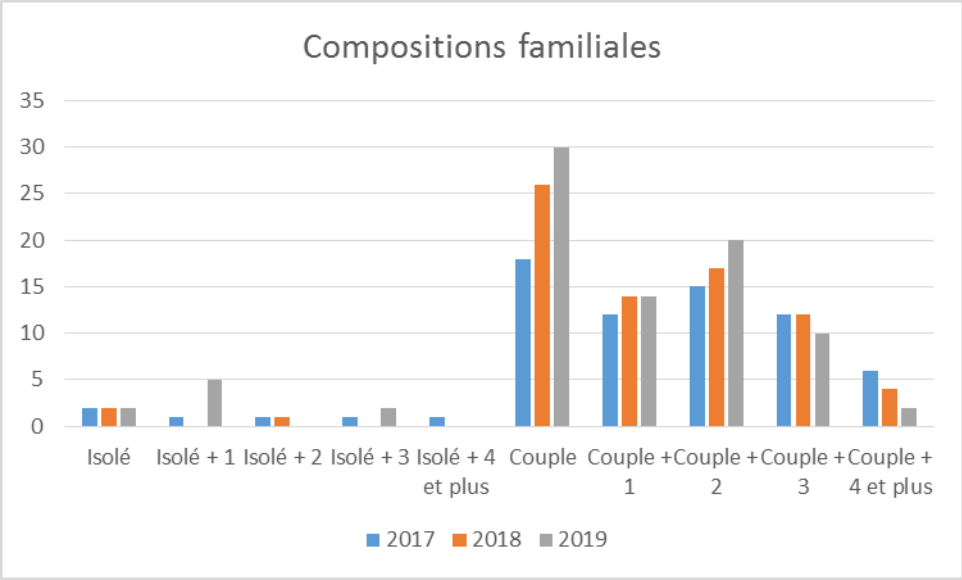


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Commentaires :
Sur la Période Janvier –Mai 2019, nous notons un accueil d'adultes en légère baisse en 2019 (- 4 point par rapport à 2018) et l'accueil des enfants de moins de 18 ans a également diminué (-2 points d'enfants de moins de 18 ans).

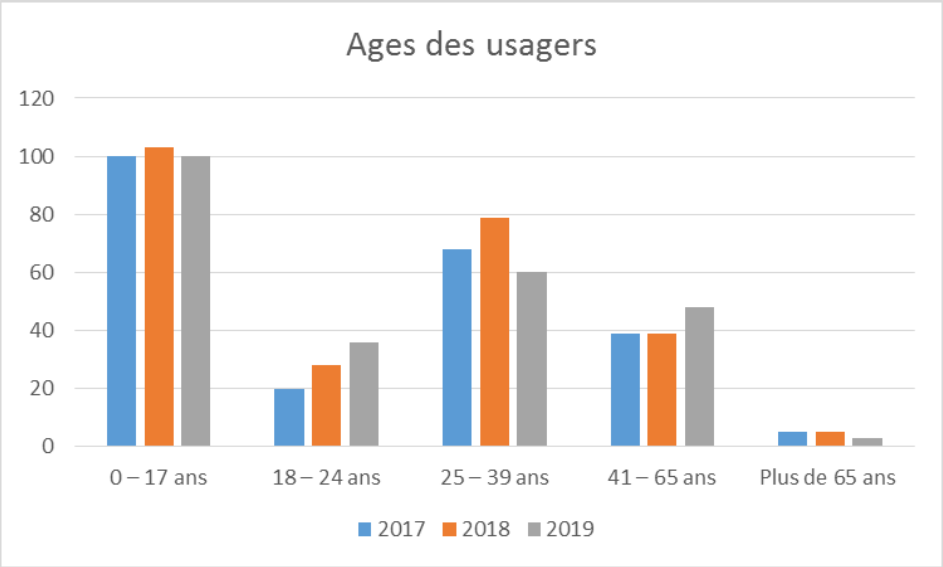
Composition des ménages Du 01/01 au 31/05	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Isolé	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	2	2	**2**
Isolé + 1		1	0	**5**
Isolé + 2		1	1	**0**
Isolé + 3		1	0	**2**
Isolé + 4 et plus		1	0	**0**
Couple		18	26	**30**
Couple + 1		12	14	**14**
Couple + 2		15	17	**20**
Couple + 3		12	12	**10**
Couple + 4 et plus		6	**4**	**2**

Commentaires :
Pour les 5 premiers mois, L'accueil des familles monoparentales augmentent par rapport à 2018 : 7 accueils contre 1 en 2018.
L'accueil des couples avec ou sans enfant reste stable.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Age des usagers **Du 01/01 au 31/05**	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
0 – 17 ans	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	100	103	**100**
18 – 24 ans		20	28	**36**
25 – 39 ans		68	79	**60**
41 – 65 ans		39	39	**48**
Plus de 65 ans		5	5	**3**



Commentaires :

Lors de ces 5 premiers mois de l'année 2019, nous avons à faire à une population jeune. 40% du public accueilli est constitué d'enfants.
A l'âge de la retraite, les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'Aire d'Accueil (1.2%). Leur temps de séjour dépend le plus souvent des périodes de soins dans les hôpitaux marseillais.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.
Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, l'AAH[1], l'allocation spéciale vieillesse.

[1] Allocation Adulte Handicapé

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Accueil

Définition :
Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/05	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Nombre d'usagers	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	106	105	**103**
Nombre participants*		174	171	**90**

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

L'Aire d'Accueil a été ouverte au public le 9 décembre 2016. L'accueil a été axé sur l'installation des familles, ce qui explique l'absence de statistiques en 2016.

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil La Malle est le troisième équipement aménagé, géré et animé sur le territoire du Pays d'Aix. Les 133 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'aire Le Réaltor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'aire Le Réaltor de 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'aire La Malle remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du territoire Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages …).

L'Aire de Stationnement assure des relations constantes avec les Services de la Métropole AMP Territoire Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité).

Accusé de réception en préfecture
013-200039865-20201220_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation) ;
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution …).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation ;
- L'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7H30 à 12h et de 14h à 18h30 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public :** Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte .
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée ;
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/01 au 31/05	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Moins de 1 mois	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	31	33	**35**
De 1 à 3 mois		29	31	**32**
3 à 6 mois		9	12	**16**

Durée moyenne de séjour par famille du 01 Janvier 2019 au 31 Mai 2019 : 24 jours

Du 01/01 au 31/05	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre de caravanes	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	114	110	**116**
Nombre de familles accueillies		69	76	**85**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)		21	20	**24**
Dépassement des temps de séjour (en familles)		4	0	**0**
Nombre de procédures justice engagées		0	0	**0**

Dépassement de séjour : en mai, une grande partie de nos usagers arrivés en fin de séjour, nous ont demandé une prolongation de leurs temps de séjour qui leur a été refusée, car leur demande n'avait pas de motifs légitimes.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.
Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des Aires d'Accueil.
Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, **les Aires d'Accueil sont rattachées à un Pôle Social Animation** qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « Responsable Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « Responsables Gestionnaires Locatifs » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Des permanences d'aides aux démarches administratives avec un travailleur social.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation…
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animations de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

1. Accueil et suivi des familles

Le Pôle Social Animations accompagne toute personne dite « gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane et qui souhaite séjourner temporairement sur les aires d'accueil d'AMP. La gestionnaire sociale assure des permanences le jeudi après-midi sur l'Aire d'Accueil de la Malle.

Du 01/01 au 31/05	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …) lecture courriers, factures, devis entreprise	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	106	**105**	**91**
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)		0	**0**	**0**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles		15	**15**	**13**

Observations :
Sur l'Aire d'Accueil de la Malle, la gestionnaire sociale reçoit les voyageurs tous les jeudis après-midi sur rendez-vous. Les familles savent qu'elles doivent prendre un rendez-vous. Cependant, Il est fréquent que les voyageurs considèrent que leur requête ne peut attendre, ils ont pour la plupart de grandes difficultés à se projeter vers l'avenir ; l'absence de « demain » dans leur réflexion transparait aussi dans leur comportement face aux administrations et services qu'ils côtoient. Aussi en l'absence du travailleur social, certaines démarches sont prises en charge par le gestionnaire locatif. C'est le cas pour les démarches qui ne relèvent pas du domaine du social (réalisation de devis ou facture pour les autoentrepreneurs, lecture de courriers…).

Entre janvier et mai 2019, ce sont **85 familles qui ont été accueillies sur l'aire de la Malle. Nous recensons une légère baisse du nombre d'interventions administratives 91 démarches sur cette période.**
Les familles non domiciliées stationnant sur ce site et bénéficiaires du RSA sont suivis par leur référent social, pour l'instruction de leur dossiers RSA ce qui explique l'absence de démarches pour ce dispositif. Lorsqu'elles doivent renouveler leur contrat d'insertion, les familles domiciliées stationnant sur La Malle prennent rendez-vous sur Le Realtor auprès de leur référent social qui dispose d'un agrément du Conseil Départemental pour la contractualisation du RSA.

Le travailleur social joue un rôle important d'écrivain public. Il explique ou aide à la rédaction d'un courrier et oriente ou accompagne les familles dans les démarches à suivre en cas de difficultés. En effet, beaucoup de personnes ont des difficultés de lecture ou sont en situation d'illettrisme.
Nous notons **que la majorité des interventions sociales sur ce site concernent des démarches ponctuelles**.
En effet, un suivi n'est dans la plupart des cas, pas possible car les voyageurs ont déjà un référent social. La gestionnaire sociale assure donc le lien avec celui-ci et agit si besoin, en complémentarité afin d'éviter des doublons dans les démarches ce qui rallongerait les délais de traitement des dossiers.

Nous observons que cette aire requière une disponibilité importante des agents auprès des familles. En effet, certaines familles habituées ont créé un lien de confiance fort avec l'équipe. Les voyageurs sollicitent facilement le gestionnaire locatif pour échanger sans avoir de demandes sociales spécifiques.

L'action sociale d'ALOTRA en direction des gens du voyage séjournant sur les aires d'accueil MAMP prend en compte les besoins et attentes des voyageurs.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles stationnant temporairement sur la Malle. Il s'agit d'une aide pour la réalisation de démarches ponctuelles ne nécessitant pas la présence du référent social qui les suit habituellement.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Certaines familles stationnant sur La Malle et domiciliées au Réaltor peuvent prendre rendez-vous le jeudi mais nous observons qu'elles préfèrent se déplacer sur le Réaltor car la gestionnaire sociale dispose des leur dossier social et qu'ils peuvent également prendre leur courriers

- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existant pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien et accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives ; ouverture et le maintien des droits sociaux, médiation entre les voyageurs accueillis et les organismes de droits communs. La grande majorité des gens du voyage accompagnés par le travailleur social dépendent des minimas sociaux, en tête le RSA. A l'accueil d'une personne, un bilan social est réalisé, en fonction de la situation, le travailleur social l'informe sur ses droits et obligations, par la suite, il assure l'accompagnement ou oriente vers les organismes de droit communs, comme les MDS ou les CCAS.

- **Accès à l'emploi et la formation** : La gestionnaire sociale accompagne les travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes et les orientes vers les organisations en lien avec leur statut professionnel comme par exemple la Caisse d'Allocation Familiale ou vers le Régime Social des Indépendant qui devient désormais la Sécurité Sociale des Indépendants.
  Il est plus rare d'orienter et d'informer les voyageurs vers les différents dispositifs relatifs à l'emploi. En effet, on remarque que la plupart du temps, les enfants se forment auprès de leurs parents et n'accèdent pas à la formation professionnelle. Il faut aussi prendre en compte et s'adapter à leur statut, ce sont des personnes qui ont un mode de vie itinérant. Le travailleur social est donc amené à jouer un rôle de médiateur avec les différentes institutions et à réaliser un travail de réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs.
  Les jeunes de moins de 25 ans peuvent être orientés vers les missions locales du territoire dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : Les familles sont sensibilisées au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par exemple) et informer sur la nécessité de déclarer un référent médical lorsqu'elles n'en ont pas (déclaration de médecin traitant obligatoire).

- **Sensibilisation à la scolarisation** : Un travail important de sensibilisation à la scolarisation et à l'obligation d'instruction est mené sur le site. On remarque que les enfants en âge d'entrer au collège sont automatiquement inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED), la communauté se montre très craintive. L'Aire d'Accueil propose un accompagnement à la scolarisation et du soutien scolaire à la demande de la famille et de l'enfant le gestionnaire locatif peut se rendre disponible pour aider les jeunes.

- **Accès à la culture et au sport** : Nous avons proposé toute l'année des ateliers, principalement animés par des partenaires ou des prestataires, les mercredis et durant les vacances scolaires :
  Ateliers de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité) ; pet découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

<u>Le partenariat incontournable</u>

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2016, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles du territoire s'est étoffé : nous avons domicilié une famille auprès du CCAS de la ville de Bouc Bel Air ; orienter 2 jeunes vers la mission locale de la ville

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

En 2019, l'équipe a développé et renforcé son partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.)

Parmi ces partenaires institutionnels

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence, domiciliation administrative
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (RAM, mutuelle du soleil, harmonie mutuelle …)

Il faut souligner que nous entretenons des liens privilégiés avec certains de ces partenaires (CARSAT, MDPH, mission locale)

<u>Les problématiques spécifiques rencontrées :</u>

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences.
  Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.

- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
-
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

- **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraine des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis. Certaines personnes sont autonomes dans leurs démarches mais rencontrent des difficultés pour comprendre le langage administratif. Ils sollicitent le gestionnaire locatif ou le travailleur social qui prend le temps de leur expliquer contrairement aux agents des administrations limité dans leur temps d'accueil.
  D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des aires d'accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.
Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité. **La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA.**

Du 01/01 au 31/12	2016 (décembre)	2017	2018	**2019**
Elèves en maternelle	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	1	**15**	**1**
Elèves en primaire Ecole Marius Roussel Simiane Collongue		12	**16**	**6**

Observations

Nous rencontrons beaucoup de difficultés avec la scolarisation des enfants séjournant sur la Malle.
Pour l'année scolaire 2018/2019 nous notons une **fréquentation très insuffisante.** Or l'aire a accueillies 100 enfants de – de 18 ans avec une forte proportion d'enfants en âges d'être scolarisés en primaire.

Les obstacles rencontrés par les parents lors de l'ouverture de l'aire en décembre 2016 et durant l'année 2017 expliquent en partie la faiblesse du taux de scolarisation et constituent un prétexte pour ne pas inscrire les enfants. En effet, **Les familles s'étaient vu refuser par les municipalités l'inscription de leurs enfants dans les écoles primaires et maternelles de Bouc Bel Air et Simiane-Collongue.**

A l'issue des différentes interventions institutionnelles, c'est la ville de Simiane qui a accueilli les enfants à partir de la rentrée 2017/2018, mais sans l'autorisation de bénéficier de la restauration scolaire.
Alertée par le directeur de l'école Marius Labeille, l'association de parents d'élève FCPE avait écrit en février 2018, un courrier au maire de la ville de Simiane (une copie de ce courrier a été transmise au Préfet de Région, et au Sous-préfet, ainsi qu'à l'Inspectrice de circonscription) lui rappelant ses obligations légales, en matière de restauration scolaire vis-à-vis de tous enfants inscrits dans les écoles. L'impact de ce courrier a été immédiat.
Depuis, les enfants sont inscrits normalement dans les établissements scolaires de Simiane.
Malheureusement, **ces évènements sont restés dans la mémoire collective et n'encouragent pas les parents à scolariser leurs enfants à Simiane**.
Nous sommes donc confrontés à des familles qui ne veulent absolument pas scolariser leurs enfants lorsqu'ils stationnent sur l'Aire d'Accueil de la Malle.
Or, durant l'année, le turnover des familles fait apparaitre que**, certaines familles séjournant sur l'aire de La Malle et sur l'aire de Rives Hautes scolarisent leurs enfants lorsqu'ils stationnent sur l'Aire d'Accueil de Fuveau**. Il semble donc que les parents restent méfiants vis-à-vis de la municipalité de Simiane.
Les parents déclarent également avoir des difficultés car les écoles de Simiane sont trop éloignées du site, notamment lorsque le couple ne dispose que d'un véhicule qui sert de véhicule professionnel au père.
Il n'y a pas de transport scolaire effectuant les allers/retours, entre les écoles et le site mais les écoles de Simiane se trouvent à moins de 5 km de l'Aire d'Accueil.
Le manque de volonté des parents de scolariser leurs enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe, voire la remise de courriers rappelant le Règlement Intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants, en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.

Concernant la scolarisation des 12-16 ans. Les parents choisissent en général l'inscription au CNED**.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- Chez les voyageurs, **le collège reste marqué par des perceptions négatives** (risque de perte d'identité, lieu de déperdition et du collège fait peur et apparait comme un lieu de mauvaises influences) aussi, les familles privilégient l'inscription au CNED à partie de l'entrée en 6ème. voire même dès le primaire.
- Parmi les enfants inscrits au CNED, on constate que les jeunes filles perdent plus facilement leurs acquis scolaires car cantonnées à des tâches ménagères très tôt, alors que certains jeunes garçons semblent plus aptes à suivre les cours, car ils aident leurs pères dans leurs activités professionnelles (écriture des commandes et des devis par exemple) et ont un intérêt aux jeux vidéo qui demandent des aptitudes plus importantes en lecture.
- Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'Aire d'Accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions faites avec l'aide du gestionnaire locatif ou la Responsable du Pôle Social et d'Animation sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

ALOTRA met l'accent sur un accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille. Le gestionnaire locatif a pour mission de favoriser les inscriptions des enfants à l'école en lien direct avec les familles, conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.
Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par les municipalités
Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).
La gestion de la scolarisation est prise en charge par le Gestionnaire Locatif.
Les modalités d'inscription ont été fixées en lien avec les services de la ville : lorsqu'il y a une demande d'inscription, le gestionnaire locatif aide au remplissage du dossier d'inscription si besoin, et les parents sont orientés vers les services de scolarité de la ville de Simiane. Ils doivent présenter aux services une attestation de séjour signée par ALOTRA, indiquant la date d'arrivée ainsi que la durée estimée du séjour Les enfants peuvent aller à l'école, dès le lendemain.
Pour la restauration scolaire, le tarif cantine appliqué aux enfants du voyage s'élève à 2.85€ comme tous les enfants de la commune.
Lors des inscriptions, un accord moral est conclu entre le service de la restauration scolaire et la famille, afin de de ne facturer que les repas consommés. Ainsi, les parents doivent se rendre en mairie quand ils quittent l'Aire d'Accueil pour régler la facture. A ce jour aucune dette n'est recensée par le service de la ville.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

Une attention particulière est portée à la scolarisation des enfants sur ce site. Nous effectuons un travail de médiation important pour inciter les parents à scolariser leurs enfants : contacts directs et réguliers sur les emplacements, rappel de l'obligation de scolarisation.
Tout au long de l'année, des contacts réguliers entre les directeurs et la Responsable du Pôle social et d'Animation, notamment lorsqu'ils constatent un absentéisme prolongé.
Le gestionnaire locatif s'investit dans l'aide aux devoirs pour les enfants inscrits au CNED, à la demande des familles et sur prise de rendez-vous.

En 2019, la Responsable du Pôle social et d'Animation a organisé une réunion sur le site :

- 01 /03/2019 : réunion sur site avec le directeur de l'école élémentaire, la formatrice CASNAV, la RPSA et le gestionnaire locatif. Cette rencontre a permis de faire un point sur la scolarisation 2018/2019.
  Le directeur souligne que les enfants inscrits sont régulièrement présents et bien intégrés dans l'école, Il note que le niveau scolaire reste faible. Les enfants ne posent pas de problèmes de comportements.
  A l'issue de la réunion, nous avons rencontré les parents sur leur emplacement. La présence du Directeur sur le site a été appréciée. Il a pu faire le point avec les parents des enfants scolarisés. Malheureusement, cette visite n'a pas débouchée sur des inscriptions, malgré les affirmations de certains parents. Il apparait que les parents n'ont pas encore créé de lien de confiance avec les équipes enseignantes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les difficultés rencontrées

- Pour l'année scolaire 2018 /2019 nous notons une baisse significative des inscriptions. Les parents rappellent souvent les difficultés rencontrées les deux premières années, pour justifier la non scolarisation « je ne souhaite pas inscrire mes enfants dans des écoles qui ne veulent pas d'eux !».

- La difficulté à vérifier que certains enfants sont réellement scolarisés. En effet, certains parents déclarent que leur enfant est scolarisé, alors que l'on repère sa présence sur l'Aire d'Accueil, pendant le temps scolaire.
- Des difficultés ont été rencontrées au niveau du suivi des enfants inscrits au CNED. Cette année, on note un retard important dans l'envoi des cours par le CNED, ce qui entraine des inquiétudes chez certains parents qui craignent « d'être embêter » car les enfants ont renvoyé les évaluations en retard.
  Notre travail a consisté à les rassurer par rapport à ces dysfonctionnements internes au CNED.
  On note également, que le niveau scolaire des enfants est très faible. Ils n'ont pas acquis toutes les bases en lecture et écriture, ce qui rend difficile la réalisation des devoirs. De plus, au sein des familles, les enfants ont peu l'occasion de pratiquer l'écriture ou même la lecture. **Ces deux dernières années, nous observons une augmentation des inscriptions CNED pour les enfants d'âge primaire. Il est difficile d'accompagner ces enfants car la grande majorité ne savent ni lire ni écrire**

- L'absence d'implication des parents dans la scolarité des enfants.

- **Le sentiment d'impuissance des équipes face au manque de respect de la réglementation et de l'obligation de scolarisation par les gens du voyage**

- Le constat que les procédures classiques d'absentéisme sont très difficiles à appliquer aux enfants du voyage car souvent les absences sont justifiées par des motifs de convenance personnelle.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'information sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Repérer les enfants en âge d'être scolarisés et sensibiliser les parents aux bienfaits d'une scolarisation dès le plus jeune âge.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11.90 € qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Organiser une rencontre par trimestre sur l'Aire d'Accueil pour essayer de tisser un lien entre les parents et le corps enseignant.
- Poursuivre les contacts réguliers avec les Directeurs des écoles de Simiane Collongue : école élémentaire Marius Roussel et école maternelle Edouard Labeille.
- Renforcer le partenariat avec le CASNAV pour impulser une dynamique sur le territoire pour une meilleure scolarisation des enfants
- Développer des actions d'animations spécifiques en direction des enfants pour donner le goût de la lecture et favoriser la scolarisation.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courte pour les gens du voyage que pour le reste de la population française.
Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : Pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..
Au regard de ces observations, l'axe santé/ prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions d'accès aux soins et de promotion de la santé ciblées en direction des familles

Généralement, les gens du voyage accueillis par les travailleurs sociaux sur les sites bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la CMU Complémentaire. Ils peuvent la renouveler chaque année avec l'aide du travailleur social de l'Aire d'Accueil.

En termes de soins, les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor et de Rives Hautes. Des infirmières libérales de Bouc Bel Air se déplacent également à la demande des patients.
Les Responsables de la Protection Maternelle Infantile de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site, au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil de la Malle.
Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. La gestionnaire sociale développe et anime également des actions de prévention.

Du 01/01 au 31/05	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	25	8	**21**

Observations :

En 2019, le Pôle Social Animation a développé des actions de prévention en direction des enfants, des adolescents et des adultes :



Nous avons poursuivi notre partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Comme chaque année, les étudiants ont bénéficié au préalable, d'une séance d'information sur les spécificités du public et sur le fonctionnement des aires d'accueil. En avril 2019, les étudiants ont réalisé une action autour des sucres cachés, afin que les enfants se rendent compte de la quantité des sucres cachés et présents dans les boissons et les aliments qu'ils consomment régulièrement. Les enfants ont pu échanger avec les étudiants sur leur comportement alimentaire et bénéficier de conseils pour éviter ces aliments trop sucrés.
Le partenariat avec l'IFSI a été conforté par une rencontre entre la Responsable du PSA, la Directrice IFSI, et les formateurs de l'IFSI d'Aix.

La rencontre a confirmé le partenariat et précisé que les interventions des étudiants de l'IFSI s'inscriront désormais dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé. (Lancé en 2018, le service sanitaire permet aux futurs professionnels de la santé de réaliser des actions concrètes de prévention auprès des publics prioritaires).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

En 2019, nous avons également concrétisé le partenariat avec le CODEPS 13 que nous avions sollicité en 2018.
Le CODEPS 13 a bénéficié d'une subvention de l'ARS pour mener une action santé alimentation en partenariat avec l'IFSI sur la période 2019/2020.

En 2019, nous avons également initié un partenariat avec l'association Wimoov pour la mise en place d'actions de prévention routière. Le projet cible en priorité les adolescents. Les actions se dérouleront au cours du second semestre 2019

Des actions bien être en direction des femmes ont été développées.

Un atelier manucure animé par la gestionnaire sociale et un atelier autour des bienfaits des huiles essentielles animé par une intervenante extérieure est programmé pour le mois de juin.
Nous observons que bien souvent ? les femmes présentes ne profitent qu'en partie de ces moments de détente tant elles sont préoccupées par leur quotidien de femmes au foyer. Ils doivent se dérouler sur un laps de temps très court, en début d'après-midi, sur une durée de 1h maximum pour leur permettre de retourner à leurs tâches ménagères.

Les femmes apprécient ces moments d'échanges et de discussion durant lesquels, elles oublient leurs tâches ménagères et peuvent se retrouver entre elles, sans les enfants. Les femmes plébiscitent ces ateliers.
Elles nous font part de leur satisfaction et nous sollicitent pour les renouveler.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les enfants ou les adolescents sont ceux que nous arrivons le plus à mobiliser en fonction de ce qui est proposé. Ces ateliers sont encadrés et permettent aux participants d'acquérir les règles de vie en groupe et en société.

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela, que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la créativité individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement, par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Du 01/01 au 31/05	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Personnes en animation culture, découverte	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	46	40	**20**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Comme tous les enfants des aires d'accueil du territoire, les enfants de l'aire de la Malle ont participé au projet « à l'unisson », afin de découvrir l'œuvre de Gabi Jiménez et de travailler autour du vivre ensemble. Les œuvres feront l'objet d'une exposition itinérante et d'ateliers de médiation au sein des bibliothèques des communes qui scolarisent les enfants du voyage.
Lors de ces ateliers, nous avons pu noter un réel intérêt des enfants pour l'artiste et une réelle implication dans le projet. Ils étaient enthousiastes à l'idée de voir leurs œuvres exposées au sein d'une bibliothèque.

Un contact a été noué avec le Directeur de la bibliothèque de Simiane Collongue, afin de programmer l'exposition au second semestre 2019.





5. Activités de loisirs

Les animations s'organisent les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.
La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil La Malle est en grande partie prise en charge par les partenaires extérieurs.

Les animations mises en place sur le site ont toutes une visée éducative. Elles nous permettent de valoriser les enfants, de parler de scolarisation, de porter un autre regard sur eux. La relation qui se noue facilite les contacts et l'écoute dont peut avoir besoin le gestionnaire de site dans les situations de gestion locative (incivilités, dégradations sur le site

Du 01/01 au 31/05	2016	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	87	90	**49**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)		9	3	**0**

Les enfants montrent un véritable attrait, quant aux activités qui leur sont proposées. Ils sont particulièrement intéressés par les activités manuelles : poterie, peinture.
Nous observons que les loisirs des femmes sont en lien avec leurs enfants, cela se traduit par des sorties au cinéma ou au fast food, ou encore dans les magasins, selon le désir de l'enfant. De manière générale, les activités d'ouverture culturelle sont exclues.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les adolescents sont plus difficiles à mobiliser. La proximité de la zone commerciale semble être une des raisons de cette désaffection. En effet, ils préfèrent aller dans la zone commerciale de Plan de Campagne pour faire leurs activités, comme tous les adolescents de leurs âges. Leurs priorités sont tout autres : cinéma, foot salle, Paint Ball.
On remarque aussi qu'ils passent beaucoup de temps enfermés dans leur caravane à jouer sur les consoles de jeux et leur smartphone.

Nous constatons encore aujourd'hui, peu d'implication des parents quant au contenu des animations proposées. En effet, il n'est pas rare que les parents interrompent les enfants pendant l'activité, pour aller faire des courses par exemple. Nous devons expliquer aux parents, l'importance des activités et du cadre pour l'évolution, l'épanouissement des enfants et la découverte d'activités culturelles nouvelles.

Durant les activités nous observons une réelle différence de comportement entre les enfants régulièrement scolarisés et les autres pour lesquels les règles de vie en groupe sont plus difficiles à intégrer et à respecter.
Chez une majorité d'enfants non scolarisés, nous devons faire face à de nombreux débordements et problèmes de discipline (non-respect des intervenants, du matériel mis à disposition). Face à ce constat, l'équipe a à plusieurs reprises, punis certains enfants d'activités ou annulé des animations
Généralement, on note une évolution positive des comportements suites aux punitions. Le turn over étant important, il est nécessaire de rappeler le cadre quotidiennement. Nous visons l'homogénéité des règles sur chaque Aire d'Accueil de la Métropole AMP TPA, car les familles que nous accompagnons sont souvent des familles que nous avons l'habitude de voir sur les différentes aires du territoire. De ce fait, même s'il est nécessaire de rappeler le règlement, les voyageurs, ont en souvent connaissance.

ACTIVITES DE LOISIRS EXPRESSIONS ARTISTIQUES ET MANUELLES	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
Ludothèque le cerf-volant	De Janvier à Mai	21 participants
Activité sportives : capoeira/ boxe Capoeira Origem	De Janvier à Mai	13 participants
Activités sportives : association Educ sport 13	De Janvier à Mai	15 participants
ATELIERS PREVENTION SANTE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIAPNTS**
Action femmes bien être : manucure	Février	9 participantes
Atelier santé « les sucres cachés » : étudiants IFSI	Mai	12 enfants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET OU CREATIVITE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIAPNTS**
Atelier médiation artistique projet « à l'unisson » : association La Ré Si Fa S'il	Mai : 2 séances	Séance 1 : 10 participants Séance 2 : 10 participants

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée ***ANNEXE 01***
Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.
Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE engagée ***ANNEXE 02***
Suite au travail mené en février 2012 avec la Société Protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

De janvier à mai 2019 :
- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies	1,00 € la feuille
- Photocopies	0,30 € la feuille
- Timbres-poste	A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/01 au 31/05	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019** **5 mois**
Nombre de journées caravanes	3 890	4 143	**4 138**
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	29 243 €	35 114 €	**34 179 €**
Impayés	0 €	0 €	**0 €**

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes pas sujets aux impayés.
Nous n'avons eu aucun dépassement, ni interdit de séjour pour cette année.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Le tarif appliqué aux enfants du voyage de l'aire de la Malle est celui appliqué aux enfants de la commune soit de 2.85 euros.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/05	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**
Taux d'occupation de janvier à mai (5mois)	86%	92%	**91%**

EAU	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Consommation en m3	1 501	1 841	**1 571**	**-15%**
Coût total en €	5 957	5 717	**4 670**	**-18%**

ELECTRICITE	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Consommation en kWh	104 326	149 026	**133 443**	**-10%**
Coût total en €	15 433	19 863	**19 335**	**-3%**

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Coût total en €	814	550	**564**	**2%**

B. Les subventions et participation

Du 01/01 au 31/05	2017 5 mois	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution %**
Subventions	36 475	37 088	**37 763**	**2%**
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	36 475	37 088	**37 763**	**2%**
Participation Métropole AMP TPA	19 017	3 845	**3 845**	**0%**

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, une subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2) est sollicitée auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

C. Rappel de faits de l'année (de janvier à mai 2019)

Contrairement aux années précédentes nous avons eu deux vagues d'arrivées.
Une première vague concernant des familles qui ont déjà fréquenté Rives Hautes, Le Realtor et La Malle. Ce sont des familles qui connaissent le personnel de La Malle, et qui acceptent le Règlement Intérieur, nous rencontrons très peu de problème avec ces familles.
Une deuxième vague concernant des familles qui venaient pour la première fois et qui étaient plutôt réfractaire à l'application du règlement intérieur
Ainsi, la plupart des incidents rencontrés l'ont été durant la période à laquelle ces familles étaient présentes. Il a fallu pour ces familles un temps d'adaptation afin de comprendre et respecter le Règlement Intérieur.

- Janvier 2019 :
  28/01/2019 : Arrestation d'un résident par la gendarmerie.

- Mars 2019 :
  01/03/19 : rencontre sur Site CASNAV Directeur École Primaire Simiane-Collongue
  20/03/19 : barrière d'entrée abimée accidentellement par une intervenante animation ; constat établi pour remise en état, à programmer.

- Avril 2019 :
  Le 02/04/19 : Avertissement à l'ensemble des familles concernant le respect de la propreté de l'aire, certaines familles ont été sanctionnées par la suite.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue La Malle permet à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des Aires d'Accueil et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec le Territoire du Pays d'Aix.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'Aire d'Accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant à La Malle et la forte fréquentation de cette Aire d'Accueil depuis son ouverture, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par le Territoire du Pays d'Aix pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale reste à déployer sur ce site et doit reposer à l'avenir sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette Aire d'Accueil.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Malle, de janvier à mai 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VII. ANNEXES

ANNEXES

---

1) Plaquette « Trier ses déchets » **p 42**

2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil » **p 43**

3) Album photos **P 45**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Plaquette « Trier ses déchets » Annexe 01





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » Annexe 02

"Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux !"

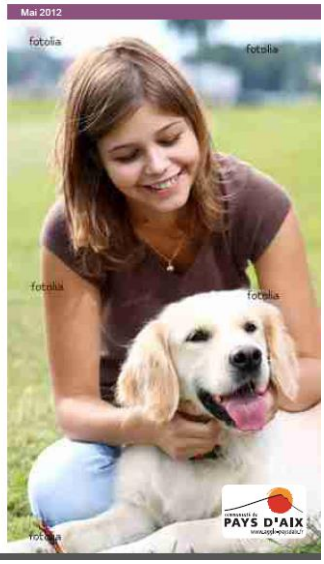


Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr

Alotra

PAYS D'AIX

COMMUNAUTÉ DU
PAYS D'AIX
Les animaux sur les aires d'accueil
Mai 2012



PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage



❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!



❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**





Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).





II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)



❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra

PAYS D'AIX

AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX



▶ CONDITIONS DE DÉTENTION

ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982
ART. L214-1 À 214-6 DU CODE RURAL
ART. R214-17 DU CODE RURAL



▶ IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL
Amende de 1re classe (au plus 150€)



▶ VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES



▶ TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS



▶ CHIEN ERRANT INTERDIT

ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL
ART. R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



▶ DÉJECTION CANINE INTERDITE

ART R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



▶ MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT

ART L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL
ART R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



▶ VENTE RÉGLEMENTÉE

ART L214-8 DU CODE RURAL
ART R215-5-1 DU CODE RURAL
Contravention de 4e classe (au plus 750€)



▶ ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



▶ ABATTAGE INTERDIT

ART. R214-17 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R231-6 et L654-3 DU CODE RURAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



▶ COMBAT INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



▶ CHIEN DE 1ère OU 2ème CATÉGORIE INTERDIT

(règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES SPORTIVE BOXE







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITE TROTINETTE SPORTIVE





ANIMATIONS LUDUDOTHEQUE





ATELIER MANUCURE FEMMES



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra
association pour le logement des travailleurs

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

PAYS D'AIX

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE LA MALLE

DU 01 JUIN 2019 AU 31 DECEMBRE 2019



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE 5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2019 8
A. Régime financier et des biens 8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 8
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 9
3. État des variations du patrimoine immobilier 9
4. Situation des biens et immobilisation 9
5. Suivi du programme contractuel d'investissement 10
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés 10
7. Inventaire des biens désignés au contrat 10
8. Engagements à incidences financières 10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 10
B. Personnel et entretien 11
1. Effectifs du délégataire 11
2. Travaux réalisés en 2019, prévus en 2020 13
3. Autres travaux réalisés par la Métropole et ALOTRA en 2019 15
4. Adaptations à envisager en 2020 15
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 16
A. Action de gestion 16
1. Moyens techniques 16
2. Services effectifs 18
B. Actions socio-éducatives et animations 25
1. Accueil et du suivi des familles 27
2. Scolarisation et soutien scolaire 30
3. Santé et prévention 33
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 35
5. Activités de loisirs 36
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 39
A. Tarification 39
1. Le droit d'usage 39
2. Perception du droit 39
3. Tarification cantine scolaire et services rendus 39
4. Consommations et coûts des fluides 40
B. Les subventions et participation 40
C. Rappel de faits de l'année de juin à décembre 2019) 41
VI. CONCLUSION 42
VII. ANNEXES 43

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2019, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
    - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
      Le Bargemont pour la Commune de Martigues,
    - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
    - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et Les Côteaux/Restanques, dans les 13ème et 14ème arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllis, dans le 16ème arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage…) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de Gestionnaire Social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la Délégation de Service Public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018, prolongé à nouveau jusqu'au 31 mai 2019.

En mai 2019, Alotra a été retenu pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026 .Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes: «Le Réaltor» d'Aix-en-Provence, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes" de Fuveau et « La Garenne » de Salon.

Alotra a donc été **retenue pour la nouvelle DSP Métropolitaine 2019-2026.**

Eu égard au renouvellement de la délégation de service public, en date du 1er Juin 2019, ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil La Malle, du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE

La Malle

Adresse

260, Avenue du Pin Porte Rouge
Quartier La Malle - 13320 Bouc Bel Air
Tel : 04.42.60.93.90 - Fax: 04.42.63.05.58
Mail : gl.lamalle@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Bouc Bel Air sur un terrain de 12 710 m² sis sur la parcelle cadastrée CN 21.
- A 14 km d'Aix en Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Proche des voies de circulation A51, RD6 et RD8^{N} ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines, Simiane-Collongue, Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Septèmes Les Vallons.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et Marseille.
- Mitoyenne des bassins de rétention des eaux pluviales du quartier.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 30 places de 120 m² minimum, dont 2 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil La Malle s'effectue depuis la RD8$^{N.}$
- Chaque place dispose :
  - 1 bloc sanitaire composé de :
    - 1 WC isolé.
    - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
    - 1 évier et sa paillasse.
    - 1 espace cuisine/buanderie.
    - 1 auvent en dur.
    - 1 accès à l'énergie électrique.
    - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
    - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
    - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
    - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
    - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
  - 1 étendoir à linge.
  - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 221 m², abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
  - 1 bureau pour la gestion sociale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

1 bureau pour les permanences médicales.
1 salle de réunions et Animations.
1 espace cuisine/détente pour le personnel.
2 WC.
1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
1 local technique centralisé pour, le système de télégestion- prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.

- 1 logement de fonction en rez de chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :

1 stationnement.
1 garage.
1 terrasse privative.
1 jardin privatif.

- 10 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 10 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.

Au titre des biens et équipements

- 8 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 18 candélabres d'éclairage et 11 candélabres pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 boulodrome.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 3 à 6 ans, également doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs équipé d'un barbecue.
- 1 barrière de régulation des entrées/sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales (mutualisé).
- 1 raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable.
- 1 raccordement au réseau d'assainissement public.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison 26 septembre 2016

Inauguration 18 octobre 2016

Ouverture au Public 09 décembre 2016



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Horaires et temps de séjour

L'accueil des familles est assuré du :

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés

A compter du 1er décembre 2019, un avenant modifie les horaires comme suit

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés

Une astreinte technique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU
Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes bénéficie aussi des activités et interventions proposées par le Pôle social et d'Animation.
La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Bouc bel air/Simiane-Collongue bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. LES DONNEES COMPTABLES 2019

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2018	2019		
CHARGES	**1/06 au 31/12**	**1/06 au 31/12**	**Evolution**	**Commentaire**
60 - Achats	**31 087,62**	**37 658,49**	**21%**	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	27 207,33	29 459,29	8%	Hausse du taux d'occupation
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	24,16	642,47	2559%	Véhicule de service
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 438,34	2 571,38	79%	
5 - Fournitures Admin & Autres	120,57	1 060,59	780%	Routeur Informatique
6 - Animations / Actions sociales	2 297,22	3 924,76	71%	
61 - Services extérieurs	**7 475,37**	**15 280,25**	**104%**	
3 - Entretien et réparation	5 784,80	12 852,76	122%	Assainissement
5 - Assurance	860,62	1 585,53	84%	véhicule de service
7 - Cotisations diverses	136,00	147,00	8%	FNASAT
62 - Autres services extérieurs	**6 132,76**	**2 546,38**	**-58%**	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	4 872,13	1 471,50	-70%	
2 - Publicité, publications...	61,44	12,99	-79%	
3 - Déplt, Mission & Réception	400,86	171,84	-57%	
4 - Frais postaux et télécom	775,11	869,30	12%	
5 - Services bancaires	23,23	20,75	-11%	
63 - Impots et taxes	**3 823,14**	**4 308,06**	**13%**	
1 - Impôts et taxes sur rém.	2 654,06	4 249,73	60%	
2 - Autres impôts et taxes	1 169,09	58,33	-95%	Redevance d'occupation du domaine public
64 - Charges de personnel	**49 209,33**	**62 116,95**	**26%**	
1 - Rémunérations du personnel	33 552,69	43 386,47	29%	Augmentation de l'effectif selon DSP
2 - Charges sociales	15 656,64	18 730,48	20%	
65 - Autres charges de gestion courante	**8 724,33**	**8 297,70**	**-5%**	
2 - Charges de Structure	8 695,46	8 283,00	-5%	Selon DSP
Divers	28,88	14,70	-49%	
66 - Charges financières	**3 016,54**	**4 366,13**	**45%**	
2 - Autres charges financières	3 016,54	4 366,13	45%	Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	**-**	**1 804,85**	**-**	
1 - Dotations aux amortissements	-	1 804,85	-	Véhicule de service
Total général	**109 469,10**	**136 378,82**	**25%**	

=> Les charges ont significativement augmenté, cela s'explique par

- La hausse du Taux d'occupation pour la consommation des fluides.
- Le cahier des charges de la nouvelle DSP implique notamment une hausse de l'effectif et l'achat d'un véhicule de service.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Recettes et évolution

	2018	2019		
PRODUITS	**1/06 au 31/12**	**1/06 au 31/12**	**Evolution**	**Commentaire**
70 - Prestations de services	**40 412,41**	**44 090,80**	**9%**	
	40 412,41	**44 090,80**	9%	
1 - Prestations d'hébergement	15 564,00	17 721,30	14%	+3 pts du Taux d'occupation
2 - Fluides quittancés	24 601,38	26 187,59	6%	
3 - Produits annexes	247,03	181,91	-26%	
74 - Subventions d'exploitation	**57 306,08**	**114 763,04**	**100%**	
Collectivités Territoriales	**5 383,10**	**64 329,00**	1095%	
Contribution Métropole AMP	5 383,10	64 329,00	1095%	Selon nouvelle DSP
Etat	**51 922,98**	**50 434,04**	-3%	
AGAA	51 922,98	50 434,04	-3%	Participation de l'Etat
75 - Produits divers de gestion	**2,15**	**5,00**	**132%**	
Divers	2,15	5,00	132%	
79 - Transfert de charges	537,90	756,42	**41%**	
Total général	**98 258,54**	**159 615,26**	**62%**	

=> Les recettes ont fortement augmenté et cela s'explique par l'augmentation de la contribution de la Métropole AMP selon la nouvelle DSP, le taux d'occupation a été plus élevé aussi. L'aide de l'Etat baisse encore au 1er janvier 2019, suite à la modification du calcul de l'aide AGAA selon le décret du 9/03/18, ce qui baisse l'aide malgré un taux d'occupation en hausse.

	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019	**Evolution %** Du 01/06 au 31/12/2019
RESULTAT GLOBAL	**- 11 211**	**23 236**	**307%**

→ Ce résultat positif s'explique par une augmentation des charges plus faible que ce que prévoit la nouvelle DSP, la notification de la prise en gestion étant intervenue tardivement.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT (7 mois)	1 652 € répartis en fonction de la masse salariale n-1 des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 147 € pour La Malle

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Bouc Bel Air/ Simiane-Collongue La Malle	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :
1 utilitaire Peugeot Partner

Programme d'investissement :
Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant.

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner

Biens propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable Pole Gestion Locative	**Nathalie GARDETTE**	CDI	Niveau Bac	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'Etablissement	**Raoul SANTIAGO**	CDI	BAC +5	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
Poste 3 / 1 ETP				
Agent Technique	**Menasse SOLOMON**	CDI	Sans	Du 01/06 au 31/12/19
/Astreinte	**Pascal HUY**	CDI	Sans	Du 01/06 au 31/12/19
Poste 4 / 0,1 ETP				
Responsable Pole Social Animation	**Fatiha ALI SOUDJA**	CDI	DEJEPS	Du 01/06/2019 au 31/12/2019
Poste 5 / 0,5 ETP				
Travailleur Social Animation	**Ophilia ABURABI**	CDI	DE Assistante Service Social	Du 05/08/19 au 31/12/2019

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence.

Au 1er juin 2019, un poste de **Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'Accueil de la Métropole AMP** été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion locative :

- Le Chef d'Etablissement, responsable de Gestion Locative à temps plein, responsable du site, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;
- L'Agent Technique est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements… Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.
- L'Agent d'Astreintes assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture du samedi 12 h au lundi 9h.

Le responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la Métropole AMP
- L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux chefs d'établissement
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA

Accusé de réception en préfecture
013-200154605-20201215-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation**,**

- Le Travailleur Social Animation **met en place les différentes actions socio-**éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par le Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En cette seconde partie d'année 2019, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation sur la **Prévention de la maltraitance**, les 14/05, 17/06 et 30/09/2019 animée par Cap Méditerranée et suivie par le Chef d'établissement.
- Formation sur la **Gestion bâti** le 30 septembre 2019 et le 1 et 2 Octobre 2019, animée par l'UNAFO et suivie par le chef d'Etablissement
- Formation **Habilitation Electrique**, le 20 et 21 Novembre 2019 par le chef d'Etablissement animé par l'organisme BCFTP Formation
- Formation sur l'**Analyse des Pratiques Professionnelles** animée par l'UNAFO de juin à décembre 2019 suivie par le chef d'établissement et l'Agent Technique.

Dans le cadre du projet d'évaluation du Projet social, La responsable du Pôle de Gestion locative et la responsable du Pôle Social Animation bénéficie d'une formation – action animée par Cap Méditerranée, depuis juillet 2019 et ce, pour une période de 3 ans, visant :

- l'élaboration des référentiels d'évaluation (effectivité et impact) adaptés au projet social
- l'acquisition d'une méthodologie et d'outils de collecte des données de l'évaluation :
- l'exploitation des données collectées : traitements statistiques, traitement d'observations et de contenus textuels.
- l'analyse itérative au regard de la norme posée par le projet en terme de bonnes pratiques et de résultats.

Les projets de formation pour 2020 sont les suivantes :

- Reconduction de la formation sur **l'analyse des pratiques professionnelles** (Juin à Décembre 2020) avec l'UNAFO.
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- **Habilitation électrique niveau 1** pour Agent Technique

Pour la période du 02/09/2019 au 02/05/2020, nous avons reçu **une stagiaire** Audrey COURT **préparant le diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants** avec l'IRTS PACA CORSE. Sous le couvert de la Responsable du Pôle Social Animation, elle est intervenue sur les 4 aires d'accueil de la métropole.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés en 2019

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	**X**		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	**X**		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	**X**		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	**X**		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	**X**		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	24/05/19		**X**	
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	22/05/19 23/05/19			
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	21/05/19			
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, évents en toiture	1 fois par an	10/12/19		**X**	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Neuf		**X**	
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Neuf		**X**	
Peinture					
Entretien des façades	Selon besoins	Neuf	**X**		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Neuf	**X**		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,…	Selon besoins	Neuf	**X**		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	12/11/19	**X**		
traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf	**X**		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Maçonnerie					
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf	**X**		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Neuf	**X**		
Plomberie / Sanitaire					
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC…	Selon besoins	18/03/19	**X**		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins			**X**	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant	**X**		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année		**X**	
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	29/10/19 04/11/19		**X**	
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	15/10/19		**X**	
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	05/05/19		**X**	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	05/03/19		**X**	
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	24/05/19		**X**	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Neuf		**X**	
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf	**X**		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf	**X**		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	07/10/19		**X**	
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Neuf	**X**		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Néant	**X**		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Néant	**X**		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Néant	**X**		

3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2019

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
• Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent	• Remplacement des pommeaux de douche dégradés (6). • Remise en état du muret de pierre. • Remplacement de la barrière coulissante de l'entrée par artisan COZON. • Remplacement de la pompe d'évacuation par l'entreprise JR assainissement. • Remplacement pompe pluviale, par l'entreprise JR assainissement.

4. Adaptations à envisager en 2020

Travaux à envisager	**Commentaires**
• Remplacement des arbres morts	• Par Alotra
• Entretiens des peintures façades	• Par Alotra
• Traitement Antirouille des portes et portails	• Par Alotra
• Remise en état de la dalle de Ping-Pong	• Par Alotra

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations électriques	15/10/2019	Qualiconsult
Extincteurs	01/04/2019	ADI protection incendie
Eau potable	Réseaux de la ville	Société marseillaise des eaux

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2019 au 31/12/2019	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI PROTECTION INCENDIE
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA TERRE D'HYGIENE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP est le délégant.
Protection Maternelle et Infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Pôle Insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de Formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Hygiène buccodentaire, vaccination	Convention signée
Image Clé	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Actions lutte contre l'illettrisme	Prestataire
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
Le fil d'Ariane	Associatif	Réalisation d'Activités d'expression	Ateliers cirque	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira/ boxe	Prestataire
Educ Sport 13	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers sportifs et d'expressions artistiques	Prestataire
La Ré si fa si 'il	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier art plastique	Prestataire
Unis Cite Méditerranée	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers environnement	Partenariat
Jean Luc Irondelle	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Atelier Culturel lecture/ écriture	Prestataire
Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Scientifique	Prestataire
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'action concrète	Atelier Art plastique	Prestataire
Art & Co	Associatif	Réalisation d'actions santé	Atelier Bien être femmes adolescents	Prestataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Service socio artistique festival d'Art lyrique	Associatif	Réalisation d'action culturelle	Atelier d'expression artistique dans le cadre du festival	Partenaire
Lire et faire Lire	Associatif	Réalisation d'actions lecture	Atelier lecture	Convention
Powline' Anim	Associatif	Réalisation d'action de loisirs	Animations	Prestataire
Wimoov	Associatif	Réalisation d'action de santé	Ateliers de prévention routière	Prestataire

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social le Realtor mutualisé pour les aires d'accueil et de Bouc Bel Air et de Fuveau.

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

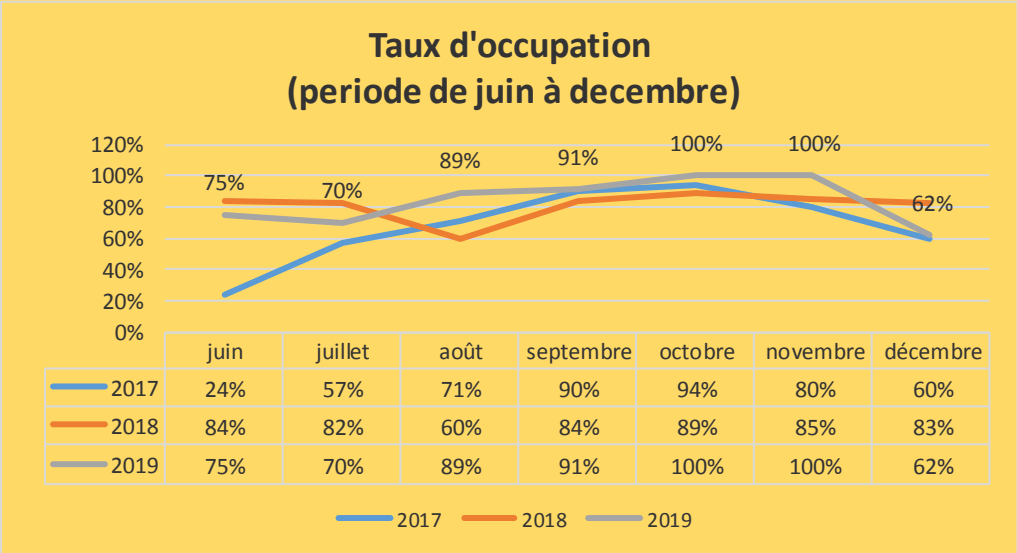
Définitions :
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* **:** Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres pris en considération du 1er juin au 31 Décembre	2016 1 mois*	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de caravanes	48	130	139	**139**
Nombre total de personnes accueillies	109	324	355	**348**
Nombre de familles accueillies	33	93	107	**120**
Taux d'occupation (%)	96%	68%	81%	**84%**
Nombre moyen journalier de caravanes	14	32	37	**38**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	19	44	48	**44**

***** Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016

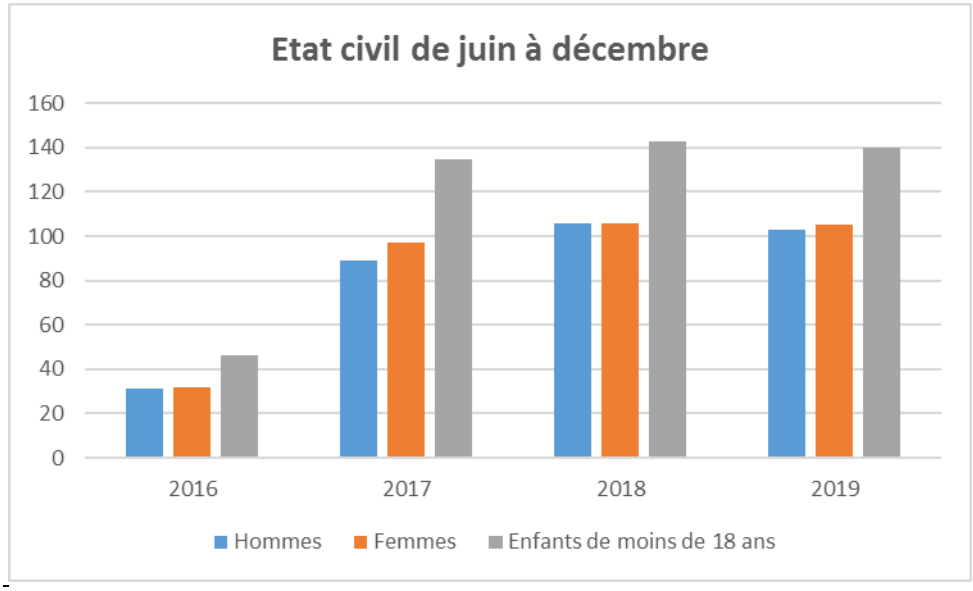
Commentaires :
- Cette Aire d'Accueil est très appréciée des familles car elle se trouve à proximité de Plan de Campagne.
- Lors de ces 7 derniers mois nous avons accueillis beaucoup de familles qui n'ont jamais fréquenté les anciennes Aires de la Métropole AMP.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Etat civil **Du 01/06 au 31/12/19**	2016 1 mois*	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Hommes	31	89	106	**103**
Femmes	32	97	106	**105**
Enfants de moins de 18 ans	46	135	143	**140**
Nombre d'adultes	**63**	189	212	**208**

***** Ouverture de l'aire d'accueil le 9 décembre 2016



Commentaires :

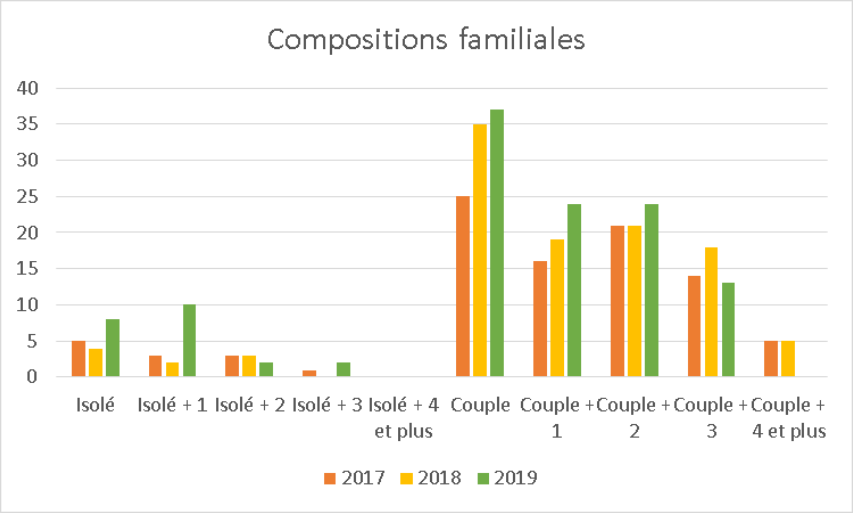
Sur la période Juin-Décembre 2019, nous notons une stabilité par rapport à l'accueil d'adultes et d'enfants de moins de 18 ans.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Composition des ménages Du 01/06 au 31/12/19	2016 1 mois*	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Isolé	3	5	4	**8**
Isolé + 1	0	3	2	**10**
Isolé + 2	1	3	3	**2**
Isolé + 3	0	1	0	**2**
Isolé + 4 et plus	0	0	0	**0**
Couple	10	25	35	**37**
Couple + 1	2	16	19	**24**
Couple + 2	10	21	21	**24**
Couple + 3	5	14	18	**13**
Couple + 4 et plus	2	5	**5**	**0**

***** Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016

Commentaires :
Pour les 7 derniers mois, nous notons une hausse des familles monoparentales 180 %, par rapport à 2018 (14 accueils contre 5 en 2019). L'accueil des couples avec enfants restent relativement stable.

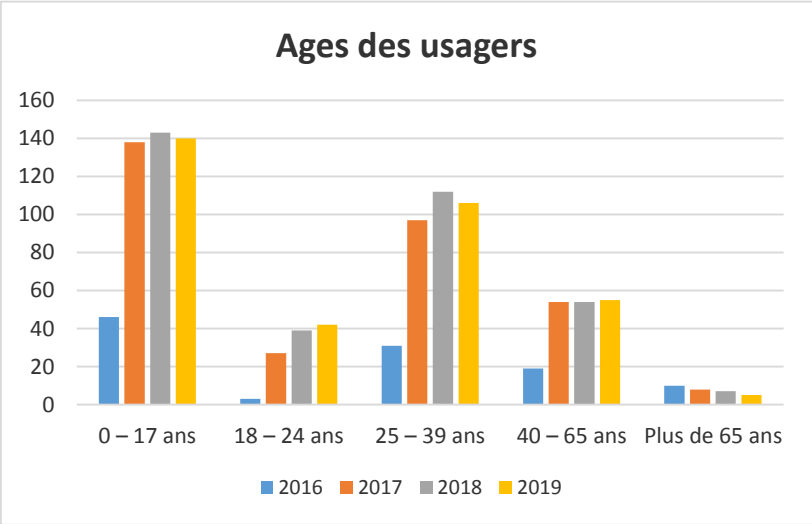


Age des usagers Du 01/06 au 31/12/2019	2016 1 mois*	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
0 – 17 ans	46	138	143	**140**
18 – 24 ans	3	27	39	**42**
25 – 39 ans	31	97	112	**106**
40 – 65 ans	19	54	54	**55**
Plus de 65 ans	10	8	7	**5**

***** Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016

Commentaires :
Lors de ces 7 derniers mois de l'année 2019, nous avons accueilli une population jeune. 40% du public accueilli est constitué d'enfants

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.
Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, l'AAH[1], l'allocation spéciale vieillesse.

b. Accueil

Définition :
Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/06 au 31/12/19	2016 1 mois**	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Nombre d'usagers	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	148	146	**576**
Nombre participants*		242	239	**553**

Le nombre de participants est variable en fonction du type Animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante. / * Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016

L'Aire d'Accueil a été ouverte au public le 9 décembre 2016. L'accueil a été axé sur l'installation des familles, ce qui explique l'absence de statistiques en 2016.

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil La Malle est le troisième équipement aménagé, géré et animé sur le territoire du Pays d'Aix. Les 133 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'aire Le Réaltor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'aire

[1] Allocation Adulte Handicapé

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Le Réaltor de 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'aire La Malle remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du territoire Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages …).

L'Aire de Stationnement assure des relations constantes avec les Services de la Métropole AMP, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes ;
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies ;
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité ;
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies ;
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés ;
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation) ;
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution …).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation ;
- L'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Du 1er juin au 1 décembre 2019, les horaires d'accueil des caravanes** sont de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. **Pour l'accueil du public, l**es bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi)
- **A compter du 01 décembre 2019, un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil et d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi : 9h à 12h30 / 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.** Le relais est assuré par l'Agent d'Astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée ;
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/06 au 31/12/19	2016 1 mois*	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Moins de 1 mois	33	45	48	**53**
De 1 à 3 mois	0	33	44	**49**
3 à 6 mois	0	17	17	**18**

***** Ouverture de l'aire d'accueil le 9 décembre 2016

Durée moyenne de séjour par famille du 01 juin au 31 décembre 2019 : 44 jours

Du 01/06 au 31/12/19	2016 1 mois*	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de caravanes	48*	130	139	**139**
Nombre de familles accueillies	33	93	107	**120**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	*	44	48	**44**
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	1	1	**0**
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	**0**

***** Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.
Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des aires d'accueil.

En mai 2019, ALOTRA a été retenu comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des Aires d'Accueil sur le territoire d'AMP, pour une durée de (7) sept ans et ce à compter du 01juin 2019.
Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'Accueil relevant de la Délégation de service public
Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions Animation et socio-éducatives, **les aires d'accueil sont rattachées à un Pôle Social et Animation** qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des Chefs d'établissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

La nouvelle Convention de Délégation de Service Public pour l'animation, la gestion et l'entretien des aires d'accueil AMP prévoit un personnel supplémentaire Travailleur Social Animation pour le Pôle Social Animation. Il exerce ses missions à mi-temps sur le site de Rives hautes. (Lundi, mardi et mercredi matin) et à mi-temps sur le site de la Malle (mercredi après-midi, jeudi et vendredi).

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Chef d'établissement » affecté sur chacune des aires d'accueil.
Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des « Chefs d'établissement » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions Animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Des permanences d'aides aux démarches administratives avec un travailleur social.

L'objectif principal de cet équipement est :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation…
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet Animation (PSA) de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

1. Accueil et suivi des familles

Le Pôle Social Animation accompagne toute personne dite « gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane et qui souhaite séjourner temporairement sur les aires d'accueil d'AMP.

Avant le 1er juin 2019, la permanence était assurée par la gestionnaire sociale du Réaltor le jeudi après-midi. L'arrivée du Travailleur Social Animations (TSA) en août 2019 a permis d'amplifier la présence sociale sur ce site. Ainsi, le TSA est présent sur le site deux jours et demi par semaine du mercredi après-midi au vendredi, il assure l'accompagnement social des familles et les animations en direction des enfants et des adultes.

Du 01/06 au 31/12/19	2016 1 mois**	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …)lecture courriers , factures, devis autoentrepreneur	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	148	146	**91**
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)		0	0	**0**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles		20	14	**23**

Observations :

Sur l'Aire d'Accueil de la Malle, le Travailleur Social Animation (TSA) reçoit les voyageurs tous les jeudis après-midi sur rendez-vous. Les familles savent qu'elles doivent prendre un rendez-vous. Cependant, Il est fréquent que les voyageurs considèrent que leur requête ne peut attendre, ils ont pour la plupart de grandes difficultés à se projeter vers l'avenir, l'absence de « demain » dans leur réflexion transparait aussi dans leur comportement face aux administrations et services qu'ils côtoient. Aussi en l'absence du TSA, certaines démarches sont prises en charge par le Chef d'établissement. C'est le cas pour les démarches qui ne relèvent pas du domaine du social (réalisation de devis ou facture pour les autoentrepreneurs, lecture de courriers…).

Entre juin et décembre 2019, ce sont **120 familles qui ont été accueillies sur l'aire de la Malle. Nous recensons une légère baisse du nombre d'interventions administratives 91 démarches sur cette période.**
Les familles non domiciliées stationnant sur ce site et bénéficiaires du RSA sont suivis par leur référent social pour l'instruction de leur dossiers RSA ce qui explique l'absence de démarches pour ce dispositif. Lorsqu'elles doivent renouveler leur contrat d'insertion, les familles domiciliées stationnant sur La Malle prennent rendez-vous sur le Realtor auprès de la leur référent sociale qui dispose d'un agreement du conseil départemental pour la contractualisation du RSA.

Le travailleur Social Animation joue un rôle important d'écrivain public. Il explique ou aide à la rédaction d'un courrier et oriente ou accompagne les familles dans les démarches à suivre en cas de difficultés. En effet, beaucoup de personnes ont des difficultés de lecture ou sont en situation d'illettrisme.
Nous notons **que la majorité des interventions sociales sur ce site concernent des démarches ponctuelles**.
En effet, un suivi n'est dans la plupart des cas, pas possible car les voyageurs ont déjà un référent social. Le TSA assure donc le lien avec celui-ci et agit si besoin en complémentarité afin d'éviter des doublons dans les démarches ce qui rallongerait les délais de traitement des dossiers.

Nous observons que cette aire requière une disponibilité importante des agents auprès des familles. En effet, certaines familles habituées ont créé un lien de confiance fort avec l'équipe. Les voyageurs sollicitent facilement le Chef d'Etablissement pour échanger sans avoir de demandes sociales spécifiques.

L'action sociale d'ALOTRA en direction des gens du voyage séjournant sur les aires d'accueil MAMP prend en compte les besoins et attentes des voyageurs.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles stationnant temporairement sur la Malle. Il s'agit d'une aide pour la réalisation de démarches ponctuelles ne nécessitant pas la présence du référent social qui les suit habituellement.
  Certaines familles stationnant sur La Malle et domiciliées au Realtor peuvent prendre rendez-vous le mais nous observons qu'elles préfèrent se déplacer sur le Réaltor car la gestionnaire sociale dispose des leurs dossier social et qu'ils peuvent également prendre leur courriers.
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants… pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien et accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives ; ouverture et le maintien des droits sociaux, médiation entre les voyageurs accueillis et les organismes de droits communs. La grande majorité des gens du voyage accompagnés par le travailleur social dépendent des minimas sociaux, en tête le RSA. A l'accueil d'une personne, un bilan social est réalisé, en fonction de la situation, le travailleur social l'informe sur ses droits et obligations, par la suite, il assure l'accompagnement ou oriente vers les organismes de droit communs, comme les MDS ou les CCAS.

- **Accès à l'emploi et la formation** : La gestionnaire sociale accompagne les travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes et les orientes vers les organisations en lien avec leur statut professionnel comme par exemple la Caisse d'Allocation Familiale ou vers le Régime Social des Indépendant qui deviens désormais la Sécurité Sociale des Indépendants.
  Il est plus rare d'orienter et d'informer les voyageurs vers les différents dispositifs relatifs à l'emploi.
  En effet, on remarque que la plupart du temps, les enfants se forment auprès de leurs parents et n'accèdent pas à la formation professionnelle. Il faut aussi prendre en compte et s'adapter à leur statut, ce sont des personnes qui ont un mode de vie itinérant. Le travailleur social est donc amené à jouer un rôle de médiateur avec les différentes institutions et à réaliser un travail de réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs.
  Les jeunes de moins de 25 ans peuvent être orientés vers les missions locales du territoire dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : Les familles sont sensibilisées au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par exemple) et informer sur la nécessité de déclarer un référent médical lorsqu'ils n'en ont pas (déclaration de médecin traitant obligatoire).

- **Sensibilisation à la scolarisation** : Un travail important de sensibilisation à la scolarisation et à l'obligation d'instruction est mené sur le site. On remarque que les enfants en âge d'entrer au collège sont automatiquement inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED), la communauté se montre très craintive. L'Aire d'Accueil propose un accompagnement à la scolarisation et du soutien scolaire à la demande de la famille et de l'enfant. le TSA propose une aide aux leçons pour les enfants d'âges primaires le mercredi après-midi et le vendredi pour les jeunes inscrits au CNED.

- **Accès à la culture et au sport** : Nous avons proposé toute l'année des ateliers, principalement animés par des partenaires ou des prestataires, les mercredis et durant les vacances scolaires.
  (Atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité) ; Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2016, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles du territoire s'est étoffé : nous avons domicilié une famille auprès du CCAS de la ville de Bouc Bel Air ; orienter 2 jeunes vers la mission locale de la ville

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2019, l'équipe a développé et renforcé son partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.)

Parmi ces partenaires institutionnels

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence, domiciliation administrative
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (RAM, mutuelle du soleil, harmonie mutuelle …)

Le TSA est identifié en qualité de référent en lien avec une personne ressource de l'institution, cela facilite le suivi des démarches administratives. Il faut souligner que nous entretenons des liens privilégiés avec certains de ces partenaires (CARSAT, MDPH, mission locale

<u>Les problématiques spécifiques rencontrées :</u>

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences.
  Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.

- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

- **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraine des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis. Certaines personnes sont autonomes dans leurs démarches mais rencontrent des difficultés pour comprendre le langage administratif. Ils sollicitent le le travailleur social qui prend le temps de leur expliquer contrairement aux agents des administrations limité dans leur temps d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence concernant la scolarisation en fonction des aires d'accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.
Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité. **La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA.**

Du 01/01 au 31/12	2016 (décembre)	2017	2018	**2019**
Elèves en maternelle	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	1	15	**1**
Elèves en primaire Ecole Marius Roussel Simiane Collongue		12	16	**6**

Observations

Nous rencontrons beaucoup de difficultés avec la scolarisation des enfants séjournant sur la Malle.
Pour l'année scolaire 2018/2019 et 2019/2020, nous notons une **fréquentation très insuffisante.** Or, l'aire a accueilli 140 enfants de moins de 18 ans avec une forte proportion d'enfants en âge d'être scolarisés en primaire.
Les obstacles rencontrés par les parents lors de l'ouverture de l'aire en décembre 2016 et durant l'année 2017, expliquent en partie la faiblesse du taux de scolarisation. En effet, **Les familles s'étaient vu refuser par les municipalités, l'inscription de leurs enfants dans les écoles primaires et maternelles de Bouc Bel Air et Simiane-Collongue.**

A l'issue des différentes interventions institutionnelles, c'est la ville de Simiane qui a accueilli les enfants à partir de la rentrée 2017/2018, mais sans l'autorisation de bénéficier de la restauration scolaire.
Alertée par le directeur de l'école Marius Labeille, l'association de parents d'élève FCPE avait écrit en février 2018, un courrier au maire de la ville de Simiane (une copie de ce courrier a été transmise au Préfet de Région, et au Sous-préfet, ainsi qu'à l'Inspectrice de circonscription) lui rappelant ses obligations légales, en matière de restauration scolaire vis-à-vis de tous enfants inscrits dans les écoles. L'impact de ce courrier a été immédiat.
Depuis, les enfants sont inscrits normalement dans les établissements scolaires de Simiane.
Malheureusement, **ces évènements sont restés dans la mémoire collective et n'encouragent pas les parents à scolariser leurs enfants à Simiane**.

Durant l'année, le turnover des familles fait apparaître que**, certaines familles séjournant sur l'aire de La Malle et sur l'aire de Rives Hautes scolarisent leurs enfants lorsqu'ils stationnent sur l'Aire d'Accueil de Fuveau**. Il semble donc que les parents restent méfiants vis-à-vis de la municipalité de Simiane.
Les parents déclarent également avoir des difficultés, car les écoles de Simiane sont trop éloignées du site, notamment lorsque le couple ne dispose que d'un véhicule qui sert de véhicule professionnel au père.
Il n'y a pas de transport scolaire effectuant les allers/retours, entre les écoles et le site mais les écoles de Simiane se trouvent à moins de 5 km de l'Aire d'Accueil.
Le manque de volonté des parents de scolariser leurs enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe, voire la remise de courriers rappelant le Règlement Intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Concernant la scolarisation des 12-16 ans. Les parents choisissent en général l'inscription au CNED**.**

- Chez les voyageurs, **le collège reste marqué par des perceptions négatives** (risque de perte d'identité, lieu de déperdition et du collège, le collège fait peur et apparait comme un lieu de mauvaises influences). Aussi, les familles privilégient l'inscription au CNED à partie de l'entrée en 6ème.
- Parmi les enfants inscrits au CNED, on constate que les jeunes filles perdent plus facilement leurs acquis scolaires car cantonnées à des tâches ménagères très tôt, alors que certains jeunes garçons semblent plus aptes à suivre les cours car ils aident leurs pères dans leurs activités professionnelles (écriture des commandes et des devis par exemple) et ont un intérêt aux jeux vidéo qui demandent des aptitudes plus importantes en lecture.
- Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'Aire d'Accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions faites avec l'aide du Chef d'établissement ou du TSA sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

ALOTRA met l'accent sur un accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille. Le TSA a pour objectif de favoriser les inscriptions des enfants à l'école, en lien direct avec les familles, conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.
Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par les municipalités
Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire, les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).
La gestion de la scolarisation est prise en charge par le TSA.
Les modalités d'inscription ont été fixées en lien avec les services de la ville. Lorsqu'il y a une demande d'inscription, le TSA (ou en son absence, le chef d'établissement) aide au remplissage du dossier d'inscription si besoin, et les parents sont orientés vers les services de scolarité de la ville de Simiane. Ils doivent présenter aux services, une attestation de séjour signée par le gestionnaire de site, indiquant la date d'arrivée ainsi que la durée estimée du séjour. Les enfants peuvent aller à l'école, dès le lendemain.
Pour la restauration scolaire, le tarif cantine appliqué aux enfants du voyage s'élève à 2.85€, comme tous les enfants de la commune.
Lors des inscriptions, un accord moral est conclu entre le service de la restauration scolaire et la famille, afin de de ne facturer que les repas consommés. Ainsi, les parents doivent se rendre en mairie quand ils quittent l'Aire d'Accueil pour régler la facture. A ce jour, aucune dette n'est recensée par le service de la ville.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

Une attention particulière est portée à la scolarisation des enfants sur ce site. Nous effectuons un travail de médiation important pour inciter les parents à scolariser leurs enfants : contacts directs et réguliers sur les emplacements, rappel de l'obligation de scolarisation.
Tout au long de l'année, des contacts réguliers entre les directeurs et le travailleur social animation, notamment lorsqu'ils constatent un absentéisme prolongé.
Le chef d'établissement s'investit aussi dans l'aide aux devoirs pour les enfants inscrits au CNED, à la demande des familles et sur prise de rendez-vous.

En 2019, la Responsable du Pôle Social Animation a organisé une seconde réunion scolarisation sur le site :

- le 03/12/2019 : Réunion sur site avec la formatrice du CASNAV référente des aires d'accueil de la Malle et de Rives Hautes. Nous avons évoqué les difficultés de scolarisation sur La Malle et envisager des actions correctives pour inciter les parents à scolariser leurs enfants. : nous souhaitons proposer aux directeurs, une visite sur le site pour un « porte à porte caravane » permettant de rencontrer les parents, et ainsi, de créer du lien.

Les difficultés rencontrées

- Les parents rappellent souvent les difficultés rencontrées les deux premières années, pour justifier la non scolarisation « je ne souhaite pas inscrire mes enfants dans des écoles qui ne veulent pas d'eux !».
- La difficulté à vérifier que certains enfants sont réellement scolarisés. En effet, certains parents déclarent que leur enfant est scolarisé, alors que l'on repère sa présence sur l'Aire d'Accueil, pendant le temps scolaire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- Des difficultés ont été rencontrées au niveau du suivi des enfants inscrits au CNED. Cette année, on note un retard important dans l'envoi des cours par le CNED, ce qui entraine des inquiétudes chez certains parents qui craignent « d'être embêter » car les enfants ont renvoyé les évaluations en retard.
  Notre travail a consisté à les rassurer par rapport à ces dysfonctionnements internes au CNED.
  On note également, que le niveau scolaire des enfants est très faible. Ils n'ont pas acquis toutes les bases en lecture et écriture, ce qui rend difficile la réalisation des devoirs. De plus, au sein des familles, les enfants ont peu l'occasion de pratiquer l'écriture ou même la lecture. **Ces deux dernières années, nous observons une augmentation des inscriptions CNED pour les enfants d'âge primaire. Il est difficile d'accompagner ces enfants car la grande majorité ne savent ni lire ni écrire**

- L'absence d'implication des parents dans la scolarité des enfants.

- **Le sentiment d'impuissance des équipes face au manque de respect de la réglementation et de l'obligation de scolarisation par les gens du voyage**

- Le constat que les procédures classiques d'absentéisme sont très difficiles à appliquer aux enfants du voyage car souvent les absences sont justifiées par des motifs de convenance personnelle.

<u>Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation</u>

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'information sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Repérer les enfants en âge d'être scolarisés et sensibiliser les parents aux bienfaits d'une scolarisation dès le plus jeune âge.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11.90 € qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Organiser une rencontre par trimestre sur l'Aire d'Accueil pour essayer de tisser un lien entre les parents et le corps enseignant.
- Poursuivre les contacts réguliers avec les Directeurs des écoles de Simiane Collongue : école élémentaire Marius Roussel et école maternelle Edouard Labeille.
- Renforcer le partenariat avec le CASNAV pour impulser une dynamique sur le territoire pour une meilleure scolarisation des enfants
- Développer des actions Animations spécifiques en direction des enfants pour donner le goût de la lecture et favoriser la scolarisation.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courte pour les gens du voyage que pour le reste de la population française.
Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : Pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..
Au regard de ces observations, l'axe santé/prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions d'accès aux soins et de promotion à la santé ciblées en direction des familles

Généralement, les gens du voyage accueillis par les travailleurs sociaux animation sur les sites bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la CMU Complémentaire. Ils peuvent la renouveler chaque année, avec l'aide du TSA de l'Aire d'Accueil.

En termes de soins, les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor et de Rives Hautes. Des infirmières libérales de Bouc Bel Air se déplacent également à la demande des patients.
Les Responsables de la Protection Maternelle Infantile de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site, au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil de la Malle.
Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. Le Travailleur Social Animation développe et anime également des actions de prévention.

Du 01/06 au 31/12/19	2016 1 mois**	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	17	18	**75**

Observations :

En 2019, le Pôle Social Animation a développé de nombreuses actions de prévention en direction des enfants, des adolescents et des adultes :



Nous avons poursuivi son partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Comme chaque année, les étudiants ont bénéficié au préalable d'une séance d'information sur les spécificités du public et sur le fonctionnement des aires d'accueil. En avril 2019, les étudiants ont réalisé une action autour des sucres cachés afin que les enfants se rendent compte de la quantité des sucres cachés et présents dans les boissons et les aliments qu'ils consomment régulièrement. Les enfants ont pu échanger avec les étudiants sur leur comportement alimentaire et bénéficier de conseils pour éviter ses aliments trop sucrés.
Le partenariat avec l'IFSI a été conforté par une rencontre entre la Responsable du PSA, la Directrice de l'IFSI et les formateurs de l'IFSI d'Aix.
La rencontre a confirmé le partenariat et précisé que les interventions des étudiants de l'IFSI s'inscriront désormais dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé. (Lancé en 2018, le service sanitaire permet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

aux futurs professionnels de la santé de réaliser des actions concrètes de prévention auprès des publics prioritaires).
En 2019, nous avons également concrétisé le partenariat avec le CODEPS 13 que nous avions sollicité en 2018.
Le CODEPS 13 a bénéficié d'une subvention de l'ARS pour mener une action santé alimentation en partenariat avec l'IFSI sur la période 2019/2020.

Ainsi, en octobre 2019, les étudiants ont mené une enquête auprès des adultes et des enfants autour de la thématique alimentation. La construction des questionnaires (adultes et enfants) a été élaborée avec le soutien du CODEPS 13 et des formateurs IFSI. L'enquête terrain s'est déroulée sur les 3 Aires d'accueil AMP (Fuveau, Aix et Bouc Bel Air). **Sur l'aire de Bouc Bel Air, 8 adultes et 11 enfants ont été interrogés**.
Nous avons noté que les personnes sollicitées ont répondu facilement aux questions des étudiants et se sont montrées intéressées par l'enquête. Ce questionnaire a fait émerger les comportements alimentaires des familles interrogées. (Alimentation variée mais riche, aliments sucrés donnés aux enfants). Il est important de signaler que les étudiants ont eu le sentiment que les réponses de certains des adultes n'étaient pas toujours sincères, contrairement aux enfants qui ont répondu de manière plus spontanée. Cette enquête débouchera sur des actions collectives en mars / avril 2020.

En décembre, nous avons concrétisé le partenariat avec l'association Wimoov pour la mise en place d'actions de prévention routière. Le projet ciblait en priorité les adolescents mais sur les deux séances organisées, ils n'ont participé qu'à la première séance. Les intervenants ont noté un manque d'attention et une faible implication lors de la séance, certains n'ont pas participé jusqu'au terme de la séance. Aussi, lors de la seconde séance, les supports et contenus ont été adaptés et nous avons ciblé les plus jeunes.
Les enfants ont été sensibilisés aux comportements à risques via des jeux pédagogiques et ludiques (quizz sur les dangers de la route, sensibilisation aux risques du téléphone et de l'alcool au volant).
Nous constatons que les enfants ont de bonnes connaissances et s'expriment facilement sur les comportements de leurs parents (téléphone au volant, fatigue liée à leur long trajet en caravane, vitesse.). Ils ont donc conscience du risque et déclarent vouloir transmettre la bonne attitude à leurs parents.

Une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein a été mise en place sur le site dans le cadre d' »octobre rose ». Avec l'aide du TSA, les enfants ont réalisé des cartes avec un message de prévention.
Lors d'un « porte à porte caravane, le TSA a diffusé le message de prévention en donnant les cartes aux femmes présentes pour les sensibiliser au dépistage du cancer du sein. Nous constatons que d'une année sur l'autre, les femmes sont plus à l 'aise pour échanger sur ce sujet.



Nous avons poursuivi les actions bien être en direction des femmes
Les femmes plébiscitent ces ateliers, aussi nous avons proposé un second atelier autour des bienfaits des huiles essentielles, animé par notre intervenante. De formation éducatrice spécialisée, elle a su créer un lien de confiance, ce qui a encouragé les femmes à s'exprimer librement. Elles ont abordé leur vie de femmes au sein de la communauté des gens du voyage et les relations hommes/femmes.

Les femmes présentes nous ont fait part de leur satisfaction, elles apprennent à utiliser les huiles et certaines d'entre elles déclarent utiliser les huiles essentielles de façon autonomes et se rendent compte des bienfaits que cela procure à toute la famille.
Notre partenaire souligne l'implication et la curiosité des participantes, elle nous fait remarquer l'intérêt porté par les femmes aux conseils prodigués durant la séance.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les enfants ou les adolescents sont ceux que nous arrivons le plus à mobiliser en fonction de ce qui est proposé. Ces ateliers sont encadrés et permettent aux participants d'acquérir les règles de vie en groupe et en société.
Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.
C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).
L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).
Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Du 01/06 au 31/12	2016 1 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Personnes en animation culture, découverte	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	64	54	**142**

Comme tous les enfants des aires d'accueil MAMP, les enfants de l'aire de La Malle ont participé au projet « à l'unisson », afin de découvrir l'eouvre de Gabi Jiménez et de travailler autour du vivre ensemble.



Les œuvres des enfants feront l'objet d'une exposition itinérante et d'ateliers de médiation au sein des bibliothèques des communes qui scolarisent les enfants du voyage.
Lors de ces ateliers, nous avons pu noter un réel intérêt des enfants pour l'artiste et une réelle implication dans le projet. Ils étaient enthousiastes à l'idée de voir leurs peintures exposées au sein d'une bibliothèque.
Un contact a été noué avec le Directeur de la bibliothèque de Simiane Collongue, afin de programmer l'exposition au second semestre 2019.



Le partenariat avec le Ligue de l'enseignement dans le cadre du programme lire et faire lire a pu se déployer sur le site, à partir du mois de septembre 2019. Durant la séance, le bénévole lit des histoires et des contes pour enfants. Nous observons que les enfants se sont attachés à la bénévole qu'ils attendaient avec impatience la séance suivante.
Les enfants se sont montrés attentifs et concentrés. Nous notons que certains des enfants présents non scolarisés ont su rester calmes et ont pris plaisir à écouter les histoires. Nous avons également proposé un atelier lecture parents enfants. Sept mamans ont participé à l'atelier. Elles ont partagé un moment privilégié avec leur jeune enfant et ont apprécié ce temps de lecture.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

5. Activités de loisirs

Les animations s'organisent les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.
La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil La Malle est en grande partie prise en charge par les partenaires extérieurs et par le TSA depuis sa prise de poste..

Les animations mises en place sur le site ont toutes une visée éducative. Elles nous permettent de valoriser les enfants, de parler de scolarisation, de porter un autre regard sur eux. La relation qui se noue facilite les contacts et l'écoute dont peut avoir besoin le gestionnaire de site dans les situations de gestion locative (incivilités, dégradations sur le site).

Du 01/06 au 31/12	2016 1 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016	155	126	**327**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)		13	5	**9**

Les enfants montrent un véritable attrait quant aux activités qui leur sont proposées. Ils sont particulièrement intéressés par les activités manuelles : poterie, peinture.
Nous observons que les loisirs des femmes sont en lien avec leurs enfants, ce sera plutôt des sorties au cinéma ou au fast food, ou encore dans les magasins, selon le désir de l'enfant. De manière générale, les activités d'ouverture culturelles sont exclues.

Les adolescents sont plus difficiles à mobiliser. La proximité de la zone commerciale semble être une des raisons de cette désaffection.
En effet, ils préfèrent aller dans la zone commerciale de Plan de Campagne pour faire leurs activités, comme tous les adolescents de leur âge. Leurs priorités sont toutes autres : cinéma, foot salle, Paint Ball.
On remarque aussi qu'ils passent beaucoup de temps enfermés dans leur caravane, à jouer sur les consoles de jeux et leur smartphone.



Durant les activités, nous observons une réelle différence de comportement entre les enfants régulièrement scolarisés et les autres, pour lesquels les règles de vie en groupe sont plus difficiles à intégrer et à respecter.
Chez une majorité d'enfants non scolarisés, nous devons faire face à de nombreux débordements et problèmes de discipline (non-respect des intervenants, du matériel mis à disposition). Face à ce constat, l'équipe a à plusieurs reprises punie certains enfants d'activités ou annulé des animations.
Généralement, on note une évolution positive des comportements suites aux punitions. Le turnover étant important, il est nécessaire de rappeler le cadre quotidiennement. Nous visons l'homogénéité des règles sur chaque Aire d'Accueil de la Métropole AMP, car les familles que nous accompagnons sont souvent des familles que nous avons l'habitude de voir sur les différentes aires du territoire. De ce fait, même s'il est nécessaire de rappeler le règlement, les voyageurs, ont en souvent connaissance.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES DE LOISIRS EXPRESSIONS ARTISTIQUES ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ludothèque : le cerf-volant	Juillet /Octobre	24 participants
Animations TSA	A compter d'Août 2019	96 participants
Activités manuelles association : La Ré Si Fa S'Il	Juillet : 2 séances	Séance 1 : 20 participants Séance 2 : 20 participants
Activités manuelles association : La Ré Si Fa S'Il	Août : 2 séances	Séance 1 : 15 participants Séance 2 : 15 participants
Ateliers manuels Halloween Association La Ré Si Fa S'Il	Octobre : 2 séances	Séance 1 : 17 participants Séance 2 : 16 participants
Atelier poterie Halloween: association RTT	Octobre	16 participants
Animations capoeira Capoeira Origem	Octobre / Novembre	18 participants
Educ Sport13 : projet GRAFF	Novembre : 4 séances	Séance 1 : 8 adolescents Séance 2 : 9 adolescents Séance 3 : 4 adolescents Séance 4 : 3 adolescents
Activités sportives : association Educ sport 13	Décembre	11 participants
Animation de Noel Association Powline 'Anim	Décembre	35 participants
PROMOTION FAMILIALE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
Ateliers lecture : parents enfants Lire et Faire lire	Novembre	7 participants
Café des parents	Novembre	2 participantes
ATELIERS PREVENTION SANTE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
Atelier bien être femmes découvertes des huiles essentielles	Juin	5 participantes
Sensibilisation au dépistage cancer du sein	Octobre : 2 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 2 adultes sensibilisées
Enquête terrain étudiants IFSI : thème alimentation	Octobre	19 personnes interrogées : (8 adultes et 11 enfants)
Goûter équilibré TSA /EJE	Octobre	21 personnes
Séance bien être découverte des huiles essentielles Association art and Co	Octobre	7 participantes
Prévention routière : association Wimoov	Décembre : 2 séances	Séance 1 : 5 participants : Séance 2 : 4 participants

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES ENVIRONNEMENT	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ateliers jardiniers en palettes et plantations : Unis Cité	Juin	14 participants
Ateliers de découverte scientifique : association les Petits Débrouillards	Juillet et Aout : 3 séances	Séance 1 : 14 participants Séance 2 : 5 participants Séance 3 : 25 participants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET OU CREATIVITE	**DATES**	**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
Initiation cirque : association Le Fil d'Ariane	Juillet	16 participants
Ateliers Lecture : Lire et Faire lire	A partir de septembre 2019	42 participants
Semaine de lutte contre l'illettrisme : association Image clé	Septembre : 2 séances	Séance 1 : 5 participants Séance 2 : 8 participants
Projet Nomad Land : Jean Luc Irondelle	Décembre : 2 séances	Séance 1 : 5 participants Séance 2 : 8 participants

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée ***ANNEXE 01***

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.
Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE engagée ***ANNEXE 02***

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société Protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3.30 € par jour par place famille (1 ou 2 caravanes)

- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies	1,00 € la feuille
- Photocopies	0,30 € la feuille
- Timbres-poste	A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/06 au 31/12	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de journées caravanes	4 366	5 188	**5 370**
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	32 821 €	40 166 €	**43 909 €**
Impayés	0	0 €	**0 €**

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes pas sujets aux impayés.
Nous n'avons eu aucun dépassement, ni interdit de séjour pour cette année.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Le tarif appliqué aux enfants du voyage de l'aire de la Malle est celui appliqué aux enfants de la commune soit de 2.85 euros.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/06 au 31/12	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Taux d'occupation de juin à décembre (7 mois)	68%	81%	**84%**

EAU	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution %**
Consommation en m3	1 852	2 688	**2 878**	**7%**
Coût total en €	7 350	8 348	**8 555**	**2%**

ELECTRICITE	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution %**
Consommation en kWh	109 568	141 502	**144 273**	**2%**
Coût total en €	16 209	18 861	**20 904**	**11%**

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution %**
Coût total en €	1 139	771	**869**	**13%**

B. Les subventions et participation

Du 01/06 au 31/12	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution %**
Subventions	51 064	51 923	**50 434**	**-3%**
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	51 064	51 923	**50 434**	**-3%**
Participation Métropole AMP	26 623	5 383	**64 329**	**1095%**

Commentaires :
Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, une subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2) est sollicitée auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

C. Rappel de faits de l'année de juin à décembre 2019

- juillet 2019 :
  Le 08/07/19 : Avertissement à 3 familles qui ont mis des auvents le week-end de leur arrivée, malgré le rappel de l'Agent Technique de ne pas l'installer.
  Contrairement aux années précédentes, nous avons reçu des familles que nous avons accueillies en deux vague d'arrivée. La première concernait des familles qui avaient déjà fréquenté « Rives Hautes », « Le Realtor » et « La Malle » auparavant. Celles-ci sont des familles qui connaissent le personnel de La Malle, et qui acceptent le Règlement Intérieur, aussi nous rencontrons très peu de problème avec ces familles.
  Ensuite, nous avons eu des familles que n'étaient pas connu des Aires d'accueil de la Métropole AMP, ce sont des familles qui ont surtout l'habitude de fréquenter les Aires d'accueil de Nîmes, Arles et Les Pennes sur Huveaune. De ce fait, la plupart des incidents rencontrés l'ont été durant la période à laquelle ces familles étaient présentes, avec des résidents ne connaissant pas et ne voulant pas accepter dans un premier temps, le fonctionnement des Aires d'Accueil gérées par Alotra. Il a fallu pour ces familles, un temps d'adaptation afin de comprendre et de respecter le Règlement Intérieur.

- Septembre 2019 :
  03/09/19 : vol de la somme de 180 euros lors de la permanence de l'Agent Technique, suite à l'oubli de la fermeture de la porte du bureau. Grâce au témoignage de certains voyageurs, la totalité de la somme a pu être récupérée.
  20/09/19 : Une famille s'énerve, suite au refus de l'Aire d'Accueil de leur prêter de l'argent. La famille se vante alors d'avoir cassé et cambriolé les aires d'Arles et de Nîmes.
  30/09/19 : Dans la nuit, tentative de cambriolage dans nos locaux, fort heureusement, aucun vol ni dégât n'est constaté, un résident est dénoncé rapidement, nous avons le pu faire sortir et récupérer une dette de 50 euros qu'il devait à l'Aire d'Accueil de Arles (qu'Alotra a aussi en gestion).

- Octobre 2019 :
  25/10/19 : un usager percute la barrière d'entrée, un constat a été effectué

- Novembre 2019 :
  05/11/19 : Intervention de la gendarmerie pour des voitures laissées à l'abandon sur des emplacements vides , l'intervention de la Gendarmerie a permis l'enlèvement de ces véhicules, le soir même.
  10/11/19 : Altercation entre le personnel Alotra et plusieurs familles concernant la propreté de certains emplacements occupés.
  14/11/19 : l'Agent Technique, lors d'une intervention, remarque un câble partant d'une prise de la caravane vers l'extérieur de l'aire. La famille a quitté l'aire le lendemain, à notre demande.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VI. CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1er juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Malle, en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VII. ANNEXES

ANNEXES

---

1) Plaquette « Trier ses déchets » **p 44**

2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil » **p 45**

3) Album photos **P 47**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

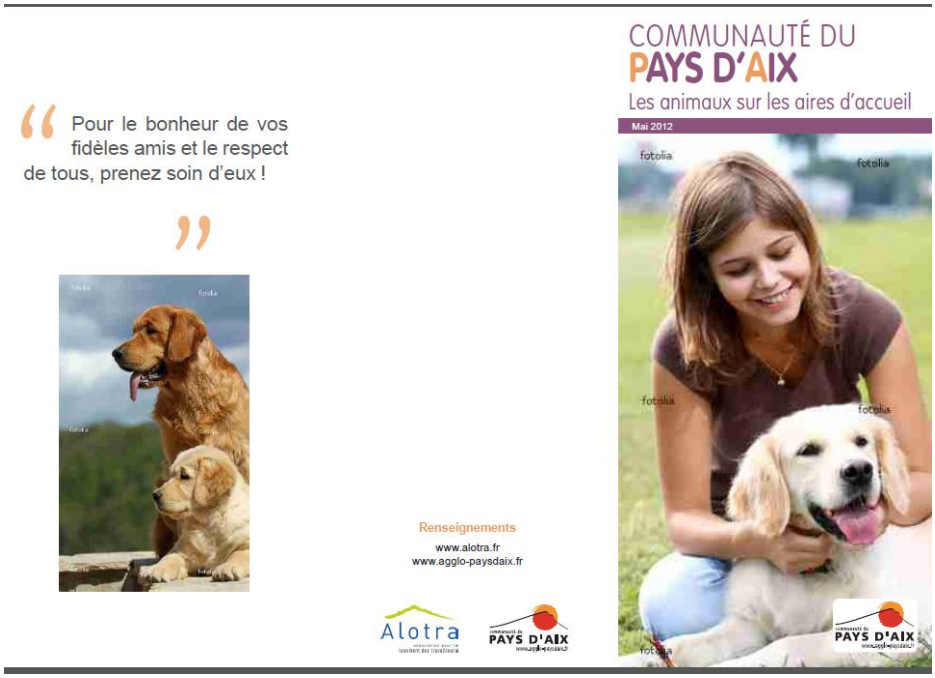
Plaquette « Trier ses déchets » Annexe 01





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » Annexe 02



" Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! "

Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr

Alotra

PAYS D'AIX

COMMUNAUTÉ DU
PAYS D'AIX
Les animaux sur les aires d'accueil
Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage

❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!

❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :
- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**

Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :
- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).

II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :
- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :
- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)

❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).

III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Alotra

PAYS D'AIX

AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX



▶ CONDITIONS DE DÉTENTION

ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982
ART. L214-1 À 214-6 DU CODE RURAL
ART. R214-17 DU CODE RURAL



▶ IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL
Amende de 1re classe (au plus 150€)



▶ VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES



▶ TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS



▶ CHIEN ERRANT INTERDIT

ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL
ART. R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



▶ DÉJECTION CANINE INTERDITE

ART R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)



▶ MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT

ART L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL
ART R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



▶ VENTE RÉGLEMENTÉE

ART L214-8 DU CODE RURAL
ART R215-5-1 DU CODE RURAL
Contravention de 4e classe (au plus 750€)



▶ ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



▶ ABATTAGE INTERDIT

ART. R214-17 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R231-6 et L654-3 DU CODE RURAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)



▶ COMBAT INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement



▶ CHIEN DE 1ère OU 2ème CATÉGORIE INTERDIT

(règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES SPORTIVES







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ATELIER BIEN ETRE FEMMES





ANIMATIONS LUDUDOTHEQUE





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES MANUELLES





PROJET NOMAD LAND ATELIER ECRITURE





PROJET GRAFF ADOLESCENTS





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ANIMATIONS LUDIQUES TSA







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ANIMATIONS JARDINAGE









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE SALON DE PROVENCE/ LANÇON-PROVENCE/PELISSANNE LA GARENNE

DU 01 JUIN 2019 AU 31 DECEMBRE 2019



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

SOMMAIRE :

I. INTRODUCTION 3
II. DESCRIPTIF DU SITE 5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2019 8
A. Régime financier et des biens 8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 8
2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 9
3. État des variations du patrimoine immobilier 9
4. Situation des biens et immobilisation 9
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés 10
7. Inventaire des biens désignés au contrat 10
8. Engagements à incidences financières 10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 10
B. Personnel et entretien 11
1. Effectifs du délégataire 11
2. Travaux réalisés en 2019, prévus en 2020 13
3. Autres travaux réalisés du 01/06 au 31/12/2019 16
4. Adaptations à envisager en 2020 16
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 17
A. Action de gestion 17
1. Moyens techniques 17
2. Services effectifs 20
B. Actions socio-éducatives et animations 28
1. Accueil et du suivi des familles 30
2. Scolarisation et soutien scolaire 32
3. Santé et prévention 34
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 35
5. Activités de loisirs 36
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 38
A. Tarification 38
1. Le droit d'usage 38
2. Perception du droit (de juin à décembre) 38
3. Tarification cantine scolaire : 38
4. Consommations et coûts des fluides (de juin à décembre) 39
B. Les subventions 39
C. Rappel de faits de l'année 2019 40
VI. CONCLUSION 41
VII .ANNEXES 42

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2019, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
    - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le Bargemont pour la Commune de Martigues,

    - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
    - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et Les Côteaux/Restanques, dans les 13ème et 14ème arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllis, dans le 16ème arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage…) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Le SIVU des communes de Salon de Provence, Lançon et Pelissanne a procédé en septembre 2012 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage « Aire de la Garenne ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 06 janvier 2014.

En octobre 2013, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage de La Garenne pour une durée de 5 ans, jusqu'au 10 janvier 2019. A compter du 01/01/2018, la compétence de la gestion de l'Aire d'Accueil est transférée à la Métropole Aix Marseille Provence.

En mai 2019, Alotra a été retenu pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026 .Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes: «Le Réaltor» d'Aix-en-Provence, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes" de Fuveau et « La Garenne » de Salon.

Alotra a donc été **retenue pour la nouvelle DSP Métropolitaine 2019-2026.**

Eu égard au renouvellement de la délégation de service public, en date du 1er Juin 2019, ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil La Garenne du 1er Juin 2019 au 31 Décembre 2019.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les gens du voyage de

SALON DE PROVENCE / LANÇON-PROVENCE / PELISSANNE

LA GARENNE

Adresse

Route de La Garenne
13330 Salon de Provence
Tel : 04.42.56.35.95 - Fax: 04.42.11.78.23
Mail : gl.salon@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Salon de Provence sur un terrain de 22 000 m² sis sur la parcelle cadastrée CS93.
- A moins de 8 km du centre-ville de Salon de Provence.
- A proximité de la zone commerciale de Salon de Provence et de sa zone d'emploi.
- Proche des voies de circulation RD70, RD19, RD113^{N}, A54 et A7 ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines, Lançon-Provence, Grans et Pélissanne.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 25 places de 165 m^2 chacune avec distribution et comptage individualisés des fluides.
- L'accès à l'Aire d'Accueil La Garenne s'effectue depuis la RD70.
- Chaque place dispose :
  - 1 bloc sanitaire composé de :
    - 1 WC isolé.
    - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de patères et douche.
    - 1 local technique.
    - 1 évier.
    - 1 espace cuisine/buanderie.
    - 1 accès à l'énergie électrique.
    - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
    - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
    - 1 dispositif de coupure ciblée d'électricité.
  - 1 étendoir à linge.
  - 165 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 95 m^2 abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
  - 1 bureau pour la gestion sociale.
  - 1 espace lecture/bibliothèque/télévision.
  - 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

1 espace polyvalent cuisine/détente pour le personnel et réunions occasionnelles.
1 WC.
1 local pour le rangement de l'outillage et les compteurs du bâtiment.

- 1 bâtiment polyvalent surélevé avec rampe d'accès abritant :
  1 salle pour les animations et son hall d'entrée de 10 m² environ.
  2 sanitaires pour PMR d'environ 8 m² équipées de 2 WC, 1 douche, 2 lavabos, 1 bidet.
  1 local technique centralisé de 10 m² abritant les compteurs individualisés des fluides (eau, électricité), le TGBT, le système d'arrosage automatique des espaces verts, les disjoncteurs différentiels...
- 11 blocs sanitaires doubles d'environ 32 m² chacun.
- 3 blocs sanitaires simples d'environ 18 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.

Au titre des biens et équipements

- 10 conteneurs à poubelles.
- 45 candélabres d'éclairage dont 7 pour les abords et la voie publique.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans.
- 1 terrain d'évolution pour activités diverses.
- 1 portail de régulation des entrées / sorties.
- 7 places de parking visiteurs.
- 1 sortie de secours.
- 1 barrière séparative.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable.
- 1 station de refoulement des eaux usées et son raccordement au réseau public d'assainissement.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison	06 janvier 2014
Ouverture au Public	10 janvier 2014
Inauguration	23 janvier 2014

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Horaires et temps de séjour :

L'Accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les Jours Fériés

A compter du 1er décembre 2019, un avenant modifie les horaires comme suit :

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les Jours Fériés

Une astreinte technique téléphonique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU
Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. LES DONNEES COMPTABLES 2019

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

CHARGES	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	2019 Du 01/06 au 31/12/2019	Evolution	Commentaires
60 - Achats	**23 659,91**	**32 561,61**	**38%**	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	19 204,10	19 306,29	1%	
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	15,11	364,61	2313%	Véhicule de service
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 793,37	6 690,54	273%	
5 - Fournitures Admin & Autres	499,71	1 452,91	191%	
6 - Animations / Actions sociales	2 147,62	4 747,26	121%	
61 - Services extérieurs	**5 684,74**	**8 246,29**	**45%**	
1 - Sous traitance générale	-	1 443,84	-	
2 - Locations mobilières et immo	369,12	430,51	17%	
3 - Entretien et réparation	4 853,02	5 353,94	10%	
5 - Assurance	215,56	823,75	282%	
6 - Documentation	17,79	-	-	
7 - Cotisations diverses	229,25	194,25	-15%	
62 - Autres services extérieurs	**14 603,28**	**23 663,45**	**62%**	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	10 761,88	20 106,62	87%	Remplacement du TSA
2 - Publicité, publications...	62,42	12,99	-79%	
3 - Déplt, Mission & Réception	1 551,80	1 514,68	-2%	
4 - Frais postaux et télécom	2 216,82	1 993,89	-10%	
5 - Services bancaires	10,36	35,27	240%	
63 - Impots et taxes	**2 350,08**	**3 981,82**	**69%**	
1 - Impôts et taxes sur rém.	2 350,08	3 981,82	69%	Arrêt du crédit d'impôt
64 - Charges de personnel	**52 776,58**	**60 711,62**	**15%**	
1 - Rémunérations du personnel	36 181,40	43 729,03	21%	Selon nouvelle DSP
2 - Charges sociales	16 595,17	16 982,59	2%	
65 - Autres charges de gestion courante	**11 666,67**	**7 992,00**	**-31%**	
2 - Charges de Structure	11 666,67	7 992,00	-31%	Selon DSP
66 - Charges financières	**4 451,53**	**294,03**	**-93%**	
2 - Autres charges financières	4 451,53	294,03	-93%	Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	**1 463,61**	**1 016,92**	**-31%**	
1 - Dotations aux amortissements	965,34	1 016,92	5%	
2 - Dotations aux provisions	498,27		-100%	
Total général	**116 656,39**	**138 467,74**	**19%**	

Commentaires :
L'augmentation globale des charges s'explique par le cahier des charges de la nouvelle DSP nécessitant des dépenses plus importantes qu'en 2018 à la même période. (Charges de personnel et Intérim, Animations, Véhicule de service…).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Recettes et évolution

PRODUITS	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	2019 Du 01/06 au 31/12/2019	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	**29 440,04**	**26 765,31**	**-9%**	
1 - Prestations d'hébergement	12 428,98	10 786,60	-13%	Baisse du taux d'occupation (-12 pts)
2 - Fluides quittancés	16 472,43	15 978,71	-3%	
3 - Produits annexes	538,63	-	-100%	
74 - Subventions d'exploitation	**108 509,51**	**119 049,57**	**10%**	
Collectivités Territoriales	**66 936,92**	**83 041,00**	24%	
Département	2 916,67		-	
Contribution Métropole AMP - TPS	64 020,25	83 041,00	30%	Selon DSP
Etat	**69 521,09**	**71 267,31**	**2,45%**	
DDCS : AGAA	41 572,60	36 008,57	-13%	Participation de l'Etat
75 - Produits divers de gestion	**7,72**	**101,13**	**1210%**	
Divers	7,72	101,13	1210%	
79 - Transfert de charges	276,45	-	**-100%**	
Total général	**138 233,73**	**145 916,01**	**6%**	

Commentaires :
L'augmentation de la participation de la Métropole AMP selon la nouvelle DSP a permis une augmentation des recettes même avec la baisse du taux d'occupation.

RESULTAT GLOBAL	2018 Du 01/06 au 31/12/2019	2019 Du 01/06 au 31/12/2019	Evolution %
	21 577	**7 448**	**-65%**

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

Ce résultat reste positif, la baisse s'explique notamment par une montée en charge de personnel suite à la nouvelle DSP et une baisse du taux d'occupation

2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT (7 mois)	1 652€ répartis en fonction de la masse salariale des Aires d'accueil d'ALOTRA Dont 194 € pour La Garenne

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de La Garenne Salon de Provence	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :
- Véhicule de service Peugeot Partner

Programme d'investissement :
- Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :
Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :
Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par la métropole :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner
- Défibrillateur

Biens propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

ALOTRA ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué, leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable Pole Gestion Locative	**Nathalie GARDETTE**	CDI	Niveau Bac	Du 01/06 au 31/12/19
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'établissement	**Ludivine ANTHOUARD**	CDI	Bac +2	Du 01/06 au 31/12/19 (arrêt maladie du 01/07 au 31/12/2019)
Poste 3 / 1 ETP				
Agent Technique	**Richard DELERIA**	CDI	Sans	Du 01/06 au 31/12/19
/Astreinte	**Thierry MARCHESANO**	CDI	Sans	Du 01/06 au 31/12/19
Poste 4 / 0,1 ETP				
Responsable Pole Social Animation	**Fatiha ALI SOUDJA**	CDI	DEJEPS	Du 01/06 au 31/12/19
Poste 5 / 0,5 ETP				
Travail Social Animation	**Aymeline PARROT**	INTERIMAIRE	Bac +2	Du 26/08/19 au 31/12/19

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence.

Au 1er juin 2019, **un poste de Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'Accueil de la Métropole AMP** été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion Locative :

- Le Chef d'Etablissement est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;
- L'Agent Technique est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements… Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.
- L'agent d'astreintes assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture du samedi 12 h au lundi 9h.

La Responsable du Pôle Social Animation des aires d'accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la métropole AMP
- L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux chefs d'établissement

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation,

- Le Travailleur Social Animation **met en place les différentes actions socio-**éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par la Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En cette seconde partie d'année 2019, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Habilitation électrique : les 20 et 21/11/2019. Formation dispensée par l'organisme BCFTP Formation pour l'Agent Technique
- Gestion du BATI : du 30/09 au 02/10. Formation dispensée par l'UNAFO pour le chef d'établissement
- Analyse des pratiques professionnelles animée par l'UNAFO pour tous les salariés du site de juin à décembre 2019
- Sauveteur Secouriste du travail animé par a Croix rouge Croix Rouge Française pour l'Agent Technique

Dans le cadre du projet d'évaluation du Projet social, La Responsable du Pôle de Gestion locative et la Responsable du Pôle Social Animation bénéficie d'une formation – action animée par Cap Méditerranée, depuis juillet 2019 et ce, pour une période de 3 ans, visant :

- l'élaboration des référentiels d'évaluation (effectivité et impact) adaptés au projet social
- l'acquisition d'une méthodologie et d'outils de collecte des données de l'évaluation :
- l'exploitation des données collectées : traitements statistiques, traitement d'observations et de contenus textuels.
- l'analyse itérative au regard de la norme posée par le projet en terme de bonnes pratiques et de résultats.

Les projets de formation pour l'année 2020 sont les suivantes :

- Poursuite de la formation sur l'analyse des Pratiques Professionnelles à raison d'une séance trimestrielle.
- Formation à la méthodologie de projet avec Convergence pour la Responsable du Pôle Gestion Locative Métropole AMP et la Responsable de Pôle social Animation

Pour la période du 02/09/2019 au 02/05/2020, nous avons reçu **une stagiaire** Audrey COURT **préparant le diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants** avec l'IRTS PACA CORSE. Sous le couvert de la Responsable du Pôle Social Animation, elle est intervenue sur les 4 aires d'accueil de la métropole.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés en 2019

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2019 Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	3 fois/ semaine	x		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Matin	1 fois à 2 fois semaine	x		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	x		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par mois	Tout au long de l'année	x		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et après-midi	Tous les jours	x		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations (pluvial)	4 fois par an	Tout au long de l'année	X		
Vidange bacs hydrocarbure et boues	1 fois / an	10/10/2019	X		
Curage du bassin de rétention	1 fois/ an	23/08/2019	X		
Entretien des tuyaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Tout au long de l'année	X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois / an	23/08/2019		X	
Passage camion hydro cure station de pompage	1 fois trimestre	10/10/2019		X	
Toiture					
Entretien, évents en toiture	1 fois/mois	Neuf	X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Neuf	X		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	**2019** Du 01/06 au 31/12/2019		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Neuf	X		
Contrôle des installations électriques (chauffage compris)	1 fois / an	Sté Qualiconsult	X		
VMC					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée	1 fois / an		X		
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Plomberie					
Remplacement et entretien de robinetterie	Selon besoins	Tout au long de l'année		X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Selon besoin		X	
Relevage panier et nettoyage poire station de pompage	2 fois/mois		X		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	**2019** Du 01/01 au 31/05/2019		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Façade					
Entretien des façades *Remise en peinture du local poubelle par des usagers (4pans)*	Selon besoins	A faire en octobre	X		
Peinture					
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages (4 poteaux préau PMR)	Selon besoins	Néant	X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,… (bureau GL-cuisine-couloir locaux administratifs)	Selon besoins	Néant	X		
Retouche peinture des grilles bordant le terrain	Selon besoins	14/11/2019	X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique (portails entrée et sortie – portes salles d'activités – sanitaires PMR)	Selon besoins	14/11/2019	X		



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Autres travaux réalisés du 01/06 au 31/12/2019

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
• Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent	• Remise en place des différentes grilles du terrain déboitées, au besoin, et sécurisation avec chaines et cadenas. • Remplacement des prises de courant ou des caches, au besoin, sur les différents emplacements. • Dépose et repose pour réparation et fixation panneaux accueil et parking PMR arrachés et endommagés régulièrement. • Tailles des arbres et buissons sur l'aire par l'Agent Technique 2 fois par an. • Débroussaillage autour de l'Aire d'Accueil 3 fois par an • Chaque mois, nettoyage des grilles pluviales et au besoin dégagement du conduit pluviale, • Changement des PER sur les emplacements • Débroussaillage de la parcelle boisée au fond du terrain et de l'allée accès pompiers

4. Adaptations à envisager en 2020

Travaux à envisager	Commentaires
• Réfection des arrêtes des éviers • Traitement Bondex de la charpente en bois de l'auvent de la terrasse des locaux administratifs. • Réfection de la terrasse entrée bâtiment administratif	• Les travaux seront pris en charge par ALOTRA • Les travaux seront pris en charge par ALOTRA • Réfection suite à des malfaçons à l'origine. La prise en charge de ces travaux sont à déterminer



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Vérification de 5 extincteurs	15/01/2019	ADI
Vérification des installations électriques	21/09/2019	Sté Qualiconsult
Analyse légionellose test	04/07/2019	Société ENIXUS

Assurances	*Dates*	*Prestataires*
Multirisques professionnelles	01/01/2019 au 31/12/2019	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	*Entreprises*
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI
Elagage	ALOTRA
Travaux électriques	EPB
Station de pompage	SAUR
Entretien et nettoyage	MANPOWER POUR REMPLACEMENT
Vidange bacs hydrocarbure	SPGS
Curage bassin de rétention	SPGS
Entretien système d'alarme	OBJECTIF SECURITE
Plomberie / Serrurerie / Quincaillerie	SIDER / WELDOM
Entretien imprimante fax multifonction	IMPRESSIO
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA
Contrôle Légionnelle	ENIXUS



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

b. Partenariat

Il était important de créer un réseau et un partenariat pour proposer un accueil adapté et pouvoir pérenniser les liens avec les voyageurs. Il est important aussi qu'ils sachent ce qui existe en matière de structure et d'accompagnement sur les communes dont dépend l'aire (Salon, Lançon, Pelissanne). Ainsi que les structures elles-mêmes qui méconnaissent bien souvent ce public. Dans ce but, un travail de partenariat continue à se développer.

NOMS	Services/Lieu d'intervention	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays Salonais	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Orientation	Orientation des familles vers la MDS de secteur	Partenariat
Direction éducation des villes : Salon Lançon/Pelissanne	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Service Communal d'Hygiène et de Santé Centre de Vaccination	Institutionnel	Coordination	Vaccinations gratuites	Partenariat
Services des inscriptions scolaires	3 communes (Salon-Lançon-Pelissanne)	orientation	Contacts réguliers pour inscriptions et radiations	Partenariat
Service cantine	Salon	Orientation	Contacts réguliers pour inscriptions, désinscription et régularisation des paiements	Partenariat
Ecoles	Education Nationale	coordination	Contacts réguliers pour points avec la référente institutrice suivant les enfants des GDV	Partenariat
	Inspection académique	coordination	Contacts avec l'Inspectrice Académique en cas de difficultés d'inscription	Partenariat
	3 communes	coordination	Contacts concernant les problématiques rencontrées	Partenariat
CASNAV	Education Nationale	coordination	Contacts pour échanger sur les problématiques de scolarisation	Partenariat
CNED	Education Nationale	coordination	Contacts pour inscriptions et suivi des dossiers des jeunes	Partenariat

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

NOMS	Services/Lieu d'intervention	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Service hygiène et santé de la ville de Salon	Service de la ville de Salon	Réalisation d'actions d'orientations	Prévention et vaccination pour les résidents (enfants, adolescents et adultes)	Partenariat
Professionnels de Santé	Médecins généralistes +1 dentiste + 1 gynécologue	Suivi des familles	Contacts réguliers pour suivi médical	Partenariat
CPAM	Institution	Suivi des dossiers	Contacts pour informations sur les droits des résidents	Partenariat
MDS	PMI et service santé + service informations préoccupantes	coordination	Informations et orientation des enfants de 0 à 3 ans + suivi des femmes enceintes + enfance maltraitée	Partenariat
CCAS	Centre Communal Action sociale de Salon et Lançon	Orientation, information et suivi des dossiers des familles + domiciliation	Accueil des familles sans enfants + des personnes en situation d'handicap(s)	Partenariat
CAF	Institution	Suivi des familles (Alloc familiales + RSA)	Orientation et information des résidents	Partenariat
MDPH	Conseil Départemental	coordination	Orientation et suivi des dossiers des personnes atteintes de handicap(s)	Partenariat
Fraternité Salonnaise	Association	coordination	Orientation des résidents pour des demandes d'aides alimentaires	Partenariat
Sauvegarde 13	association	coordination	Protection de l'enfance	Partenariat
Restaurant du cœur	Salon	coordination	Aides alimentaire	Partenariat
Initiative Agglopôle Provence	Salon	coordination	Infos et soutien à la création d'autoentreprise	Partenariat
Assurance GDV	Association	coordination	Orientation pour prise d'assurance	Partenariat
IFSI	Salon	coordination	Action de prévention Santé et alimentation	Partenariat
Art et révélation	Associatif	Réalisation d'activité manuelle	Activité manuelle	Prestataire
Wimoov	Associatif	Réalisation d'action santé	Prévention routière	Prestataire
Educsports13	Associatif	Accès à la culture loisirs	Activités sportives	Prestataire
Brigade du jeu	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Jeux de bois	Prestataire
Jean Luc Irondelle	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers Dub Poésie	Prestataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

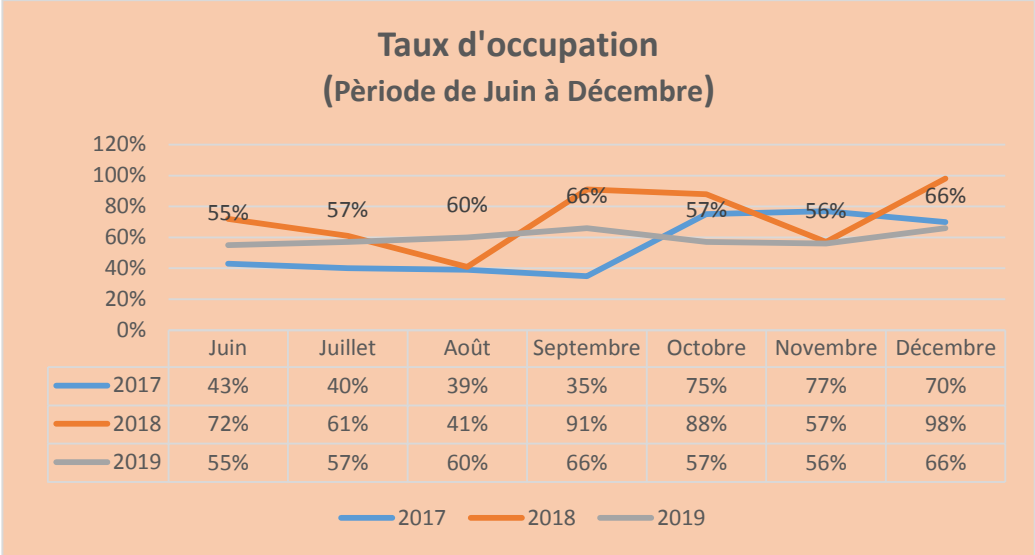
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

Chiffres pris en considération du 1er juin au 31 décembre	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de caravanes	150	128	106	**130**
Nombre total de personnes accueillies	271	232	191	**216**
Nombre de familles accueillies	75	65	55	**70**
Taux d'occupation (%)	66%	55%	73%	**61%**
Nombre moyen journalier de caravanes	23	23	36	**25**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	47	45	59	**46**

Observations:

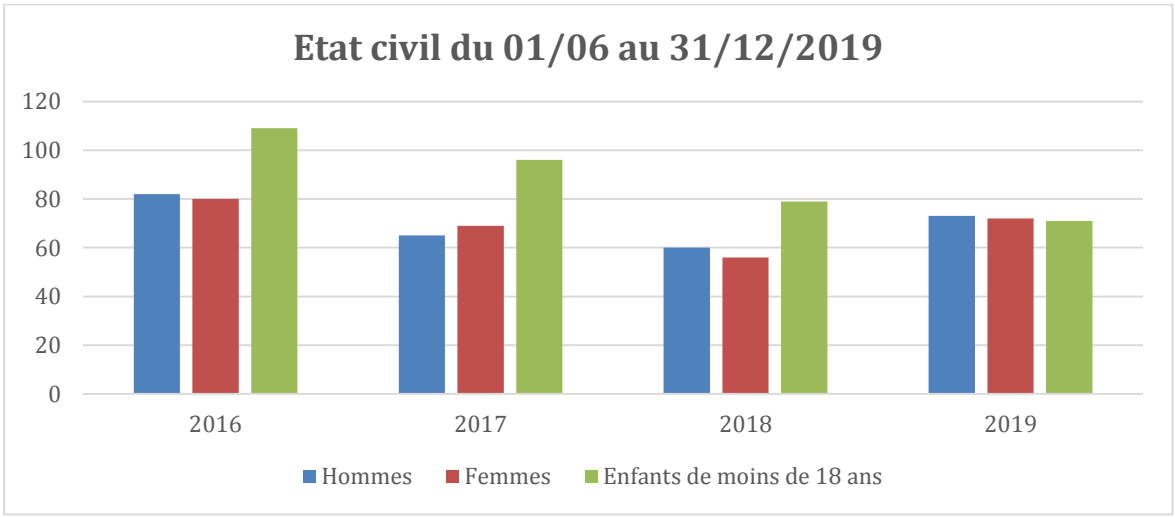
- Le taux d'occupation pour l'aire d'accueil de Garenne du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019 s'élève à 61%. Nous constatons une baisse du taux de fréquentation en cette seconde partie d'année. Ce taux équivaut à un accueil de l'ordre de 6 537 nuitées.
- En ce qui concerne le nombre total de personnes accueillies en cette seconde période de l'année 2019, ce dernier s'élève à 216 personnes, tous âges confondus. Soit un accueil de 25 personnes supplémentaires par rapport à la même période de l'année pour 2018
- La durée moyenne de séjour par famille diminue par rapport à l'année 2018. Nous pouvons observer 40% des voyageurs demeurent au moins un mois sur l'aire et que près de 44 % d'entre eux utilisent la totalité de leur temps de séjour, leur étant accordée, soit trois mois consécutifs.
- Au niveau de l'accueil, nous avons pu constater que les familles reviennent régulièrement sur l'aire, au cours de mêmes périodes. De nouvelles familles habituées à l'aire d'accueil de Miramas sont venus cette année suite à la fermeture de cette dernière jusqu'en 10/2019.
- Il n'y a eu aucun dépassement de séjour, l'Aire d'Accueil de Miramas ayant ré ouvert, cela a permis aux familles de faire un roulement.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Etat civil **(Du 01/06 au 31/12)**	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Hommes	82	64	58	**73**
Femmes	80	68	54	**72**
Enfants de moins de 18 ans	109	96	79	**71**
Nombre d'adultes	162	136	112	**145**

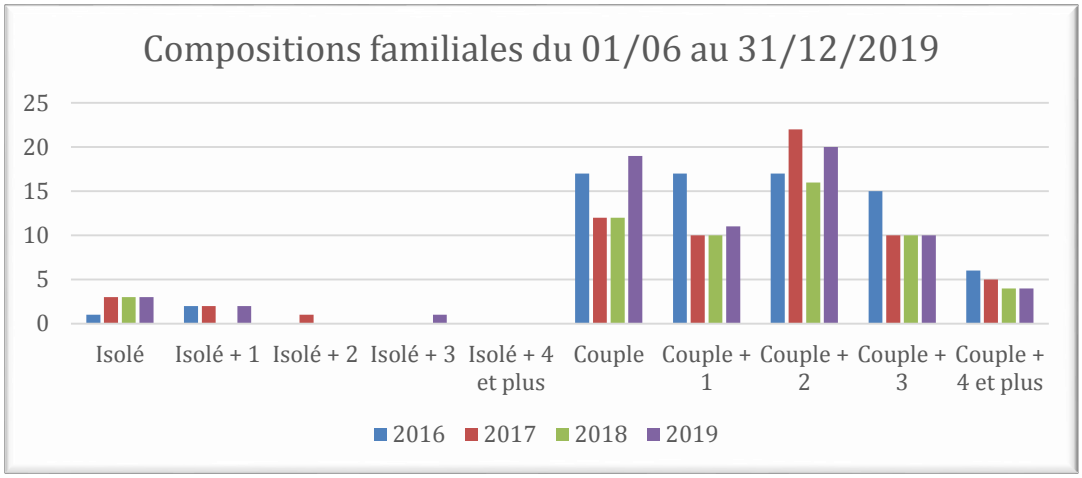
En cette seconde partie d'année 2019, la part d'adultes accueillis poursuit son augmentation. Elle est de l'ordre de 24%
Parallèlement, l'accueil de la tranche des enfants de moins de 18 ans est en baisse par rapport aux années précédentes
La proportion homme –femme est à peu près équivalente.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

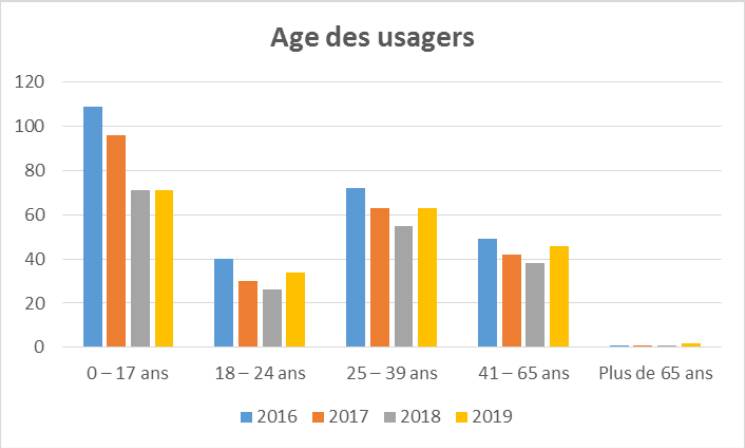
Composition des ménages Du 01/06 au 31/12/2019	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Isolé	1	3	3	**3**
Isolé + 1	2	2	0	**2**
Isolé + 2	0	1	0	**0**
Isolé + 3	0	0	0	**1**
Isolé + 4 et plus	0	0	0	**0**
Couple	17	12	12	**19**
Couple + 1	17	10	10	**11**
Couple + 2	17	22	16	**20**
Couple + 3	15	10	10	**10**
Couple + 4 et plus	6	5	4	**4**

Commentaires :
En ce qui concerne la composition familiale, nous pouvons observer que la seconde partie de l'année 2019 fait état de l'arrivée de nombreux couples avec ou sans enfants quant à la composition des ménages accueillis.
En effet, il représente 91% des ménages accueillis ;
L'aire conserve sa vocation familiale comme le prouve la part significative de l'accueil des familles avec enfants. Ces tranches représentent 68 % des voyageurs accueillis durant cette période 2019.



Age des usagers Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
0 – 17 ans	109	96	71	**71**
18 – 24 ans	40	30	26	**34**
25 – 39 ans	72	63	55	**63**
41 – 65 ans	49	42	38	**46**
Plus de 65 ans	1	1	1	**2**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Commentaires

On peut observer que le public est un public plutôt jeune.

En Effet, 49% personnes accueillies ont moins de 25 ans et 50% moins de 39 ans.

L'accueil du public seniors est stable et peu important.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode plutôt mal des activités salariées et peu les pratiquent.
Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont pour la majorité des statuts d'autoentrepreneurs et donc de travailleurs indépendants.
Ils relèvent donc du régime général des travailleurs indépendants et ont des statuts de commerçants ou d'artisans.
Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de commerce.
Les principales activités exercées pour ce statut sont : façadier, peintre en bâtiment, couvreurs, élagueurs.
Puis viennent ensuite les marchands ambulants (hommes et femmes).
Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, RSA, AAH ou allocation spéciale vieillesse.

b. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre d'usagers	188	174	168	**142**
Nombre participants*	277	280	312	**198**

Le nombre de participants est étroitement lié aux types d'animations que nous proposons au cours de l'année et qui entraîne la participation d'un public plus ou moins important

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les actions menées dans ce domaine sont :
L'information et l'accompagnement social :

- Orientation et accompagnement dans la rédaction des courriers, au renouvellement de certains droits (CMU), et à l'élaboration des déclarations (impôts, RSA, RSI …) et l'accompagnement à la santé vers les professionnels concernés.
- Des liens ont été établis avec des personnes ressources de Pôle Emploi pour des renseignements sur la formation, l'emploi et les statuts de micro entreprises, mais aussi avec BTP Emploi pour des missions en intérim.
- Pour les jeunes de 16 à 25 ans, la Mission locale et ADDAP ont mis en place un suivi pour les accompagner dans leur futur projet (mobilité, stage) ainsi qu'une participation aux activités sportives et culturelles de la commune de Salon.
- Mise en place des campagnes de prévention telles que : la vaccination, la santé, l'hygiène, l'alimentation…

Les outils mis en place pour les usagers :

- Un nouvel ordinateur récemment remplacé (2017) est mis à la disposition du public (femme, homme, adolescent et enfant) ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour les démarches en ligne (sachant que la dématérialisation se développe et que désormais toutes les démarches administratives devront se faire par internet pour les résidents).
- Un panneau d'affichage est installé dans le couloir des bureaux pour mettre à la disposition, un certain nombre de renseignements nécessaires au quotidien
- Un classeur enrichi depuis l'année précédente avec les coordonnées des professionnels de santé du territoire et d'autres informations nécessaires au quotidien (administratives, mobilité, associations caritatives, listing des aires d'accueil environnantes, activités culturelles et éducatives).

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants :

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'une carte nationale identité.
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification de leur identité, copie des cartes grises et des attestations d'assurance, établissement de la fiche signalétique par famille …).

Observations :

- L'ouverture de l'aire a créé beaucoup de polémiques et généré beaucoup d'appréhension de la part du voisinage avec lequel nous travaillons sans cesse, pour harmoniser les relations entre lui et les voyageurs.
- La population des gens du voyage rencontre régulièrement des difficultés à assurer les véhicules que ce soit caravanes, fourgons ou voitures. Afin de leur faciliter l'accès à l'Aire d'Accueil, nous leur proposons un accompagnement administratif, afin qu'ils puissent souscrire une assurance. Mais les compagnies d'assurance refusent de plus en plus d'assurer les voyageurs.
- Nous n'avons pas d'espaces pour les chiens et rencontrons régulièrement des difficultés quant à l'emplacement de ceux-ci. Cette situation engendre des problèmes de propreté, mais également des conflits avec le personnel de l'aire, ainsi qu'entre les voyageurs.
- Les équipements concernant l'évacuation des eaux usées ne sont pas adaptés à l'usage des voyageurs (manque d'un réseau d'évacuation des eaux usées à même le sol pour l'évacuation des eaux usées des machines à laver, des caravanes et du nettoyage quotidien de tous les véhicules)
- Le local à poubelle arrive vite à saturation et des déchets destinés à la déchetterie tels des pneus, des bouteilles de gaz, des gravats s'accumulent ou sont stockés dans les containers à ordure ménagère et les encombrants.
- De plus, aucune poubelle (types cerclage sur les mats d'éclairage) n'a été installée, nous constatons chaque jour que les enfants et certains adolescents jettent quotidiennement des déchets à même le sol, alors que nous mettons en place des ateliers sur le tri sélectif, afin de les sensibiliser.

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du responsable du pôle travaux et des agents techniques des autres aires de la Métropole, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie ou d'inondation).

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que l'équipe sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du règlement intérieur

En 2019, un nouveau règlement intérieur a été proposé dans le cadre de la Délégation Service Public 2019/2026, pour une application à compter du 1er juin 2019.

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil.
Le règlement intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité.
Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 1er décembre 2019,** un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil qui se décompose comme suit :
  Les horaires d'accueil des caravanes : L'ouverture de l'aire est assurée de 9H00 à 12h30 et de 13h30 à 17H00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
  Accueil du public : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

Depuis le 1er juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an (sous l'ancienne DSP la durée de séjour était de 5 mois par an) sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ, bien avant la date limite de son séjour, et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/01 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Moins de 1 mois	32	42	20	**29**
De 1 à 2 mois	34	21	26	**31**
2 à 3 mois	9	2	9	**10**
3 à 4 mois	0	0	0	**0**
4 à 5 mois	0	0	0	**0**
Plus de 6 mois	0	0	0	**0**

Durée moyenne de séjour par famille du 01 Juin 2019 au 31 Décembre 2019 : 46 jours

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Du 01/01 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de caravanes	150	128	106	**130**
Nombre de familles accueillies	75	65	55	**70**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	47	45	59	**46**
Dépassement des temps de séjour (en nombre de familles et sur l'année)	0	0	0	**0**
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	**0**

Observations :

- Cette seconde partie d'année 2019 se caractérise par une nouvelle augmentation du nombre, tant de personnes accueillies, que de caravanes, si l'on compare aux chiffres de l'année 2018. Cette augmentation du nombre de caravanes peut se justifier par l'avancée en âge des enfants qui disposent d'année en année de leur propre lieu de vie
- Sur l'année 2019, il n'y a pas eu de dépassement de séjour. L'aire d'accueil de Miramas a ré-ouvert ce qui a permis de faire un roulement avec les familles semi-sédentaire.
- On peut observer que des familles sont pratiquement sédentaires car en effet celle-ci vont que sur l'aire d'accueil de Salon-de-Provence et Miramas. Les enfants sont scolarisés à l'année sur une école de Miramas.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.
De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un Chef d'établissement ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'Aire d'Accueil.

Depuis le 1er juin 2019, les modalités de gestion et d'animation des aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence sont uniformisées et harmonisées. L'aire d'accueil des gens du voyage La Garenne est donc rattachée au Pôle Social Animation. Le Travailleur Social Animation (TSA) assure l'accompagnement social des familles et les activités d'animations.

Le Pôle Social Animation a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des Chefs d'établissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social Animation assure une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « chef d'établissement » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des « chefs d'établissement » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre à titre d'exemple « l'aide aux devoirs », l'accompagnement pour les enfants inscrits au CNED
- La mise en place d'actions de socialisation, d'ateliers éducatifs pour les enfants et les adolescents

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation…
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet Animation de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

1. Accueil et du suivi des familles

Les aires d'accueil gérées par ALOTRA accueillent de nombreuses familles qui bénéficient d'un accompagnement social avec les travailleurs social Animation (TSA). Des permanences sont assurées sur le site. Les principales missions sont un accompagnement individuel vers le droit commun, la mise en place d'actions collectives et d'animations et l'accompagnement des familles pour la scolarisation des enfants.

Du 01/06 au 31/12/2019	2019 7 mois
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale…)	**40**
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	**0**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	**40**

Observations :

Il est très important de noter que le recensement des données liées à l'accompagnent social n'est recueilli que depuis le 1er juin 2019. En effet, les modalités de gestion étant uniformisées, le Pôle Social Animation (PSA) a harmonisé ses outils et pratiques, afin de répondre à l'objectif d'équité entre les aires, attendu par la MAMP.

Ce qu'il faut souligner, c'est le faible taux de demande d'accompagnement social sur la période.
Deux facteurs peuvent expliquer cela : d'une part à l'absence du travailleur social animation entre juin et août 2019, qui n'a pas permis d'assurer une permanence sociale régulière, même si le chef d'établissement a pu prendre le relais pour orienter ou assurer une aide administrative. Et d'autre part, la réouverture de l'aire d'accueil de Miramas, en octobre 2019, a amené de nombreuses familles habituées à séjourner sur Miramas, d'y retourner.

La bonne connaissance des gens du voyage accueillis sur l'aire d'accueil La Garenne nous révèle que **l'accompagnement social sur cette Aire d'Accueil semble lié au portrait social des familles qui fréquentent ce site suivant les périodes de l'année**. Même si la réalité du terrain vient parfois contrebalancer cette observation.

D'octobre à mars, nous accueillons principalement les mêmes familles. Leur attachement au terrain est remarquable, ces **familles mieux insérées dans leur environnement**, sont **moins demandeuses en termes d'action sociale et scolarisent plus facilement leurs enfants**. Ce sont des familles qui travaillent, qui ont acquis les compétences de bases en français (lire et écrire). Ancrées sur le territoire, elles connaissent les organismes sociaux et ont moins besoin d'un accompagnement individualisé. Nous observons que certaines familles sont accompagnées par des travailleurs sociaux du CCAS de Salon ou d'autres associations gens du voyage du territoire (AREAT…), ou dans leur commune d'origine.
A partir du mois de mars/ avril, nous accueillons d'autres familles dont l'ancrage hivernal est ailleurs.
Nous notons un **fort taux d'illettrisme et une plus grande précarité de ces familles qui requièrent une présence** plus importante et sollicitent plus souvent le TSA.
Lors de nos visites quotidiennes sur site, nous avons constaté que certaines personnes formulent des demandes d'aides administratives, mais il est fréquent que ces sollicitations ne débouchent pas sur des rendez-vous.
Pour permettre une réponse adaptée aux demandes des voyageurs, le travailleur social animation accueille les voyageurs sans rendez-vous.
La majorité des démarches recensées sur la période sont des démarches administratives simples, d'écrivain public qui ne relèvent pas toujours du domaine social ou d'un accompagnement social approfondi (remplissage de dossiers, paiement d'amendes, établissement de factures et devis).

Il est proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement dans les démarches administratives ;
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants pour les voyageurs de passage.
- Un poste informatique en libre accès à un ordinateur fixe avec internet pour les démarches administratives (aide du travailleur social)

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).

- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.

- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; atelier lecture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

<u>Le partenariat incontournable</u>

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2014, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage. Aussi, le travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours engagé depuis 2015, se poursuit, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.
Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles. Et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.
En 2019, l'équipe a poursuivi le développement et le renforcement du partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ;
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil.)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ces incompréhensions sont des facteurs d'énervement et de confrontations à l'administration. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes s'enferment dans un recours systématique à l'assistance administrative, leur éloignement du système administratif est important. Certains donnent l'impression de percevoir des prestations sociales comme un dû sans y associer de devoir.

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que la scolarisation des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, le niveau de fréquentation reste faible. La durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.
Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité**. La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA.**

Du 01/01 au 31/12	2016	2017	2018	**2019**
Elèves en maternelle	38	28	20	**42**
Elèves en primaire	112	102	125	**61**
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	15	8	9	**0**
Elèves en soutien scolaire	5	10	5	**1**
Elèves inscrits au CNED par les parents	66	104	110	**30**

Observations :

En juillet 2019, la loi pour une école de la confiance a porté l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Nous notons que les familles étaient informées, mais que des craintes persistent. Pour de nombreux parents, la séparation avec leurs enfants des 3 ans est un déchirement. **Pour la rentrée scolaire 2019/2020, 8 enfants ont été inscrits en maternelle** et **7 enfants l'ont été dans les écoles primaires**.

Concernant les 12/16 ans, **il n'y a pas eu d'inscription enregistrée au collège.** La forte déscolarisation au passage au collège, peut parfois être contrebalancée par une inscription au CNED. Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans résidant sur l'aire d'accueil. Les demandes d'aides aux devoirs sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

En 2019, 30 enfants de passage sur l'Aire d'Accueil ont été inscrits au CNED, ce qui reste tout de même inférieur à l'année 2018.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

ALOTRA met l'accent sur un accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille. Le TSA a pour objectif de favoriser les inscriptions des enfants à l'école en lien direct avec les familles, conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.
Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par les municipalités.
La scolarisation des enfants de l'aire de La Garenne dépend de 3 communes : Salon de Provence, Lançon de Provence et de Pelissanne. L'inscription est réalisée par le Travailleur Social Animation en lien étroit avec les services enfance/jeunesse de ces communes. Les accords conclus lors de la création de l'aire d'accueil proposaient une répartition des inscriptions et des effectifs entre ces communes comme suit : 3/5 à Salon de Provence, 1/5 à Pelissanne, 1/5 à Lançon de Provence**.**

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :
En intégrant la nouvelle convention de Délégation de Service Public, **l'Aire d'Accueil de Salon de Provence à bénéficier du soutien du Pôle Social Animation qui s'est engagé fortement pour l'année scolaire 2019/2020.**
Cela s'est traduit dès septembre 2019, par la prise de contact direct avec les personnes chargées de l'inscription dans les mairies de Salon de Provence, Lançon de Provence et de Pelissanne. Ces rencontres nous ont permis d'établir des procédures de travail communes et de faciliter l'inscription des enfants.
Il a été convenu que chaque famille résidant sur l'Aire d'Accueil passe par le Travailleur Social Animation pour les inscriptions.
Lors de leur arrivée, les familles prennent connaissance du protocole d'inscription scolaire : les documents nécessaires, les dossiers de cantine et périscolaire sont disponibles auprès du Travailleur Social Animation qui se charge ensuite de les accompagner dans la constitution des dossiers. Une information est transmise par mail aux services qui recevront les parents pour les inscriptions définitives.
Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants dans les écoles des 3 communes du Territoire du Pays Salonnais proches de l'Aire d'Accueil. Les deux communes les plus proches de l'aire sont Salon et Lançon. La demande est donc forte pour scolariser dans ces communes. Or, l'inscription en cours d'année peut être infaisable, lorsque les effectifs d'enfants du voyage de Salon ou de Lançon sont atteints dans les écoles.
Il faut souligner l'engagement des communes en faveur de la scolarisation des enfants qui reviennent tous les ans pour qu'ils puissent réintégrer les écoles déjà fréquentées.

Les difficultés rencontrées :

- Les parents n'avertissent pas toujours l'école lorsqu'ils quittent l'Aire d'Accueil, ce qui cause des difficultés d'une part, aux équipes enseignantes qui n'ont pas eu le temps de préparer un bilan pour l'école suivante et d'autres part, aux services des mairies qui manquent de lisibilité sur les effectifs d'enfants du voyage.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire).
- Les inscriptions scolaires sur la commune de Pelissanne, restent problématiques pour les familles.
  Un certain nombre de mères ne possèdent pas le permis de conduire ou n'ont pas accès au véhicule principal utilisé par le conjoint pour ses déplacements professionnels. Aussi, les parents choisissent de ne pas scolariser les enfants lorsqu'une inscription est proposée sur cette commune éloignée de 10 km de l'Aire d'Accueil.
- **Le tarif de la restauration scolaire constitue un frein important à la scolarisation**. Pour la commune de Salon, le tarif applicable est calculé à partir du Quotient Familial établi par la CAF (1,64 € minimum). Les revenus des parents sont donc pris en compte. Ce n'est pas le cas pour les communes de Lançon et de Pelissanne.
  Lorsqu'un parent inscrit son enfant à Lançon de Provence, il doit s'acquitter de 3€ pour la maternelle et de 3,20€ pour l'élémentaire. A Pelissanne, le tarif s'élève à 3,25 € par enfant. Ces tarifs sont donc prohibitifs pour nos familles lorsqu'elles scolarisent 2 ou 3 enfants. Les parents insistent donc pour inscrire leurs enfants dans les établissements de Salon de Provence.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation :

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués ;
- Renforcer la communication avec le service restauration scolaire, lorsqu'une famille quitte le terrain (pour éviter que des repas soient commandés alors que les enfants sont radiés de l'école), et les services des inscriptions pour une mise à jour des effectifs en temps réel notamment au regard de la répartition des inscriptions par communes.
- Proposition de l'Inspectrice Académique a été évoquée en 2019 : pouvoir scolariser les enfants sur la commune de Grans qui se situe à 3km de l'Aire d'Accueil de Salon de Provence.



La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

L'axe santé/ Prévention du projet social d'ALOTRA est abordé sous l'angle de l'accès aux soins d'une part et des actions de prévention et de sensibilisation en direction des familles d'autre part.
Globalement, les gens du voyage bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la CMU Complémentaire. Ils peuvent la renouvelé chaque année avec l'aide du travailleur social de l'Aire d'Accueil.
Un médecin généraliste et un infirmier libéral de Salon de Provence interviennent sur le site à la demande des familles.
Le Travailleur Social Animation développe et anime des actions de préventions. Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. **Les familles sont informées des actions de prévention** qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil de Salon.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	0	7	22	**24**

Observations :
Nous avons mis en place une action de sensibilisation à la sécurité routière en partenariat avec l'association Wimoov. Les enfants ont été sensibilisés aux comportements à risques, via des jeux pédagogiques et ludiques (quizz sur les dangers de la route, sensibilisation aux risques du téléphone et de l'alcool au volant).
Nous constatons que les enfants ont de bonnes connaissances et s'expriment facilement sur les comportements de leurs parents (téléphone au volant, fatigue liée à leur long trajet en caravane, vitesse.). Ils ont donc conscience du risque et déclarent vouloir transmettre la bonne attitude à leurs parents.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Le Travailleur Social Animation a mené une action autour de l'alimentation. Elle a élaboré et animé un jeu sur « les équivalences », afin que les enfants se rendent compte de la quantité des sucres cachés et présents dans les boissons et les aliments qu'ils consomment régulièrement. Les enfants nous ont fait part de leur étonnement.
Dans le cadre d' «Octobre rose », les enfants ont confectionné des roses en origami pour sensibiliser les femmes au dépistage.





4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Depuis 2015, la Gestionnaire sociale a mis en place une bibliothèque et une ludothèque au sein des locaux. Ces prestations sont très appréciées des enfants et adolescents pour lesquels le livre et les jeux de société existent peu ou pas au sein de la caravane.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019** **7 mois**
Personnes en animation culture, découverte	2	4	4	**5**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Observations :
En fin d'année, nous avons débuté le projet Nomad land (découverte des peuples Nomad et réalisation de maquettes des habitats Nomad du monde).Un atelier découverte des peuples de la Mongolie (lecture, écriture) et a été réalisé en décembre 2020 avec Jean Luc Irondelle
Ce projet se poursuivra en 2020, avec un autre atelier et l'intervention de l'association les Ornicarinks.



Nous avons recensé sur ce site une forte demande d'animations lecture Aussi, en fin d'année 2019, nous avons initié un partenariat avec l'association Enseignes de contes.
Cet atelier a pour objectif de lutter contre l'illettrisme.
Nous souhaitons susciter et encourager chez les enfants le goût de la lecture, le désir d'aller à l'école pour apprendre à lire.
Ce projet autour de la lecture et du conte sera mis en place en 2020. Nous proposerons aux enfants des animations lecture, les mercredis matin 2 fois dans le mois.

5. Activités de loisirs

Le volet des activités de loisirs est très important et loin d'être secondaire. La relation qui se noue lors des activités de loisirs peut faciliter l'écoute et les contacts dont peut avoir besoin le gestionnaire lorsqu'il doit gérer des problématiques de comportement et d'incivilités sur le site dues aux enfants par exemple.
Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	250	245	252	**134**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture, informatique…)	27	28	38	**36**

Observations :
La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil de La Garenne est prise en charge par des partenaires extérieurs et le TSA.
Le partenariat développé depuis quelques années maintenant, avec l'association Art et Révélation nous permet de proposer une diversité d'activités culturelles ludiques et de découverte. Le TSA a également mis en place des animations, notamment des ateliers cuisine qui sont très demandés par les enfants.
Pour 2020, nous allons équiper le site avec du matériel sportif, afin de répondre à la demande des enfants. Ainsi, le TSA pourra développer diverses animations : jeux de ballons, jeux de boules….



Sur la période, les enfants ont pu également profiter d'activités proposées par les partenaires intervenant déjà sur les sites du Territoire Pays d' Aix. Ainsi, l'association Educ sport 13 par exemple est intervenue pour un atelier sportif.

L'animation grand jeux en bois proposé en novembre avec la brigade du jeu a rencontré un vif succès auprès des familles.
Nous avons observé des parents jouer avec plaisir avec leurs enfants.

Certains pères qui n'ont pas pu profiter pleinement des jeux nous ont sollicité pour renouveler l'opération, en nous demandant de décaler les horaires de l'animation pour prendre en compte leur heure de retour du travail.
Nous espérons donc renouveler cette action en 2020 durant les beaux jours

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités manuelles : association Art et Révélation	Juin à Décembre	69 participants
Animations TSA	Août à décembre	34 participants
Animations sportives : EDUCSPORTS13	Juillet à octobre	31 participants
PROMOTION FAMILIALE		
Café Social	Octobre	7 participants
Animation collective famille grands Jeux de bois : association la Brigade du jeu	Novembre	14 enfants et 6 parents
Ateliers cuisine sur le thème de noël : TSA	Décembre	Séance 1 : 6 participants Séance 2 : 3 participants
ATELIERS PREVENTION SANTE		
Octobre rose : sensibilisation dépistage cancer du sein	Octobre	10 participants /5 adultes sensibilisés
Wimoov (Prévention routière)	Octobre	4 participants
Atelier santé (Combien de sucre dans nos aliments préférés ?)	Décembre	6 participants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITES		
Projet Nomad Land : Jean Luc Irondelle	Décembre	4 participants

Porté par l'objectif d'harmonisation des pratiques et d'équité des animations sur les Aires d'Accueil de la MAMP, le PSA d'ALOTRA entend poursuivre et amplifier en 2020, son action auprès des familles gens du voyage séjournant sur ce site.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Tarif journalier 2019

- 3,30 € par jour par place famille (1 caravane simple + 1 double essieux)
- Eau : 3.50 € le M2 (prix coutant),
- Electricité : 0.15 € le KW (prix coutant),
- Dépôt de garantie : 100 €,
- Droit ouverture des fluides : 10 € minimum

Prestations dispensées à titre payant

Téléphone : 1€ l'appel,
- Fax : 0.50 € l'envoi,
- Photocopie : 0.30 € la feuille,
- Timbre-poste : à la valeur

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	**2019 7 mois**
Nombre de journées caravanes	3 515	2 922	3 884	**3 269**
Droits d'usage encaissés (Fluides compris)	24 605 €	20 654 €	28 901 €	**26 765 €**
Impayés	0 €	0 €	0 €	**0 €**

Situation des impayés

Nous avons, cette année, baissé la provision pour usagers douteux, elle s'élève au 31/12/2019 à 631,59 €

3. Tarification cantine scolaire :

- 1,64 € sur la commune de Salon,
- 3 € pour l'école maternelle et 3,20 € pour l'école primaire sur la commune de Lançon,
- 3,25 € sur la commune de Pelissanne.

La commune de Salon a établi une tarification spéciale (la plus basse au niveau du tableau des tarifications) pour les enfants des gens du voyage. Les autres communes n'ont pas souhaité établir de tarification spéciale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/06 au 31/12	2016	2017	2018	2019
Taux d'occupation de juin à décembre (7 mois)	66%	55%	73%	61%

EAU	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Consommation en m3	1 494	1 078	1 968	1 871	-5%
Coût total en €	4 408	3 741	6 675	6 213	-7%

ELECTRICITE	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Consommation en kWh	75 437	76 849	85 518	86 919	2%
Coût total en €	10 693	11 208	12 529	13 093	5%

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Coût total en €	1 847	2 263	2 149	1 994	-7%

B. Les subventions

Du 01/06 au 31/12	2016 7 mois	2017 7 mois	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Subventions	41 062	39 340	43 518	36 009	-17%
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	41 062	39 340	40 601	36 009	-11%
Département			2 917	-	-100%
Participation Métropole AMP TPA	59 637	61 807	64 020	83 041	30%

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitions chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

C. Rappel de faits de l'année 2019

Juin 2019 :

Signature et mise en application de la nouvelle délégation de service public avec les services de la Métropole Aix Marseille Provence.
Mise en place d'un nouveau règlement intérieur et d'une nouvelle tarification des emplacements (passage de 3.20 à 3.30 euros par jour)

Juillet 2019 :

Visite Métropole et constat huissier suite à la nouvelle délégation
Etablissement d'un état des lieux circonstancié de l'ensemble des équipements de l'aire, des bureaux.
Procès-verbal d'huissier dans le cadre de la nouvelle Délégation de service public avec la Métropole d'Aix Marseille Métropole.

Aout 2019 :

Pétition des voyageurs pour problème de présence de rats sur l'Aire d'Accueil
Arrivée d'un travailleur social sur l'Aire d'Accueil en Intérim

Septembre/octobre 2019 :

Septembre 2019 : Intervention, dératisation de l'Aire d'Accueil par hygiène Sud
Octobre 2019 : Mise en place de la prévention d'octobre Rose avec l'association « ARTS ET REVELATION »
Réunion avec les mairies de Lançon/Pelissanne et salon pour la scolarisation et la cantine.
Intervention pour une animation sur la sécurité routière.
Mise en place du café social pour les femmes.

Novembre 2019/décembre 2019 :

Novembre 2019 : Intervention animation de la brigade des jeux
Atelier de prévention sur la nutrition.
Mise en place des ateliers pour la période de Noël.

Au cours de l'année 2019 :

Des passages réguliers de la police municipale sur l'aire d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VI. CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1er juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Garenne, en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Album photos **p.43**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Album Photos **Annexe 01**

ATELIERS ART PLASTIQUE







Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

BRIGADE DU JEU













Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

HALLOWEEN









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

PREVENTION ROUTIERE



OCTOBRE ROSE







ATELIERS CUISINE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



ACTIVITES SPORTIVES





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rapport d'activité synthétique 2019

Du 1er janvier au 31 mai 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR

DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LE REALTOR

Plateau de l'Arbois - Route du Jas de Marroc - 13090 Aix en Provence

L'environnement du site

- Proche de la gare d'AIX TGV, d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. …), du réservoir du Réaltor qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 80 places famille de 120m² dont 4 affectées au PMR.
- Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), deux espaces de jeux et d'un espace loisirs.
- L'entrée principale de l'Aire d'Accueil Le Réaltor se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Marroc.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la ville d'Aix en Provence, l'Aire d'Accueil est ouverte au public depuis le 1er juillet 1989.
- La ville d'Aix en Provence transfère l'équipement à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1er janvier 2001, celui-ci étant métropolitain depuis le 1er janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis le 1er février 2004.
- L'Aire d'Accueil de 40 places familles a été détruite le 22 mars 2017 pour être remplacée par l'Aire d'Accueil de 80 places familles.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00.
L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.
Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place famille
- Eau : 3,20 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations Electriques	Octobre 2019	QUALICONSULT
Extincteurs	07/02/19	ADI
Eau chaude	Septembre 2019	LABORATOIRE CARSO
Contrôle éclairage de sécurité	Décembre 2019	ADI
TPA Direction des risques	Non effectué en 2019	Territoire du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés en 2019 du 01/01 au 31/05/2019

Travaux réalisés par la MAMP	Travaux réalisés par ALOTRA
• Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent	• Rénovation des enduits sur plusieurs blocs • Remplacement de plusieurs chasses d'eau sur différents emplacements • Remplacement de nombreux mitigeurs éviers. • Remplacement de nombreux robinets extérieurs. • 3 débouchages d'évacuation par entreprise, plusieurs débouchages par agent d'entretien dans les toilettes. • Réparation sur différentes fuites d'eau sur robinets. • 2 remplacements de prises caravanes. • Réparations de chasse d'eau sur de nombreux emplacements. • Réfection de différents panneaux de grillage. • Reprise de peinture sur différentes portes. • Remplacement de faïence. • Débroussaillage et tonte sur l'ensemble du site • Entretien des 3 bassins de rétention (tonte et enlèvement des détritus) • Dératisation + traitement anti guêpes • Taille des arbres • Réparation du Pac clim (entreprise SUD ART) • Intervention de la société Atys sur contacteur eau emplacement 48 • Remplacement de 10 arbres (par entreprise Jardin du golfe) • Elimination fréquente de graffitis sur les murs des emplacements • Entretien tout au long de l'année de la STEP (société ODE) • Entretien du sac de la STEP par agent technique (périodique) • Changement de barillets emplacements 1,12, 38,45, 48 • Entretien périodique du local poubelle • Changement régulier des fils étendages • Réparations régulières des pierres sèches du mur bâtiment administratif • Changement de plusieurs battants wc • Nettoyage fréquent des emplacements inoccupés • Réglage sur les chauffes eau 29 et 30 • Entretien mensuel du local encombrant • Réparation éviers et bondes des emplacements 1,2,23,29,42,73, 80 • Réfection des plafonds salle de bain des emplacements 3,4,7,14,16,36,43,44,45,46,47,48,50,51,52,53,55 • Reprise enduit plafond (plusieurs emplacements)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Régime financier

	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	189 397 (a)	202 529 (c)	7%	
Le montant total de la participation du TPA	10 253 *(b)*	10 253 *(d)*		
Soit en % du budget total	5% (b)/(a)	5% (d) /(c)		
Participation des usagers, produits activités, Cotisations	56 336 *(e)*	69 678 *(f)*	24%	Taux d'occupation +21 pts
Soit en % du budget total	30% (e)/(a)	34% (f)/(c)		
Total autres participations publiques (DRDJSCS, CAF, CD13, REGION)	122 162 (g)	121 941 (h)	0%	
Soit en % du budget total	65% (g)/(a)	60% (h) /(c)		
DRDJSCS/ ALT2	85 780 (i)	86 381 (j)	1%	
Soit en % du budget total	45,29% (i)/(a)	42,65% (j) /(c)		
CAF	31 122 (k)	30 300 (l)	-3%	
Soit en % du budget total	16,43% (k)/(a)	14,96% (l) /(c)		
CD13	3 239 (m)	3 239 (n)	0%	
Soit en % du budget total	1,71% (m)/(a)	1,60% (n) /(c)		
ALSH CEJ	2 021 (o)	2 021 (p)	0%	
Soit en % du budget total	1,07% (o)/(a)	1,00% (p) /(c)		
Dépenses réalisées (en €)	170 555	**188 464**	**11%**	
Montant déficitaire				
Montant excédentaire	18 842	14 065		

Commentaires :
Les charges ont augmenté notamment sur les postes « charges de personnel » et « Intérim ».
Les produits sont en hausse de par un meilleur taux d'occupation, le résultat reste positif, la baisse s'explique par une augmentation plus importante de charges que de produits.

.

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	33 748	**51 110**	**51**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Responsable Gestion Locative
- 1 Gestionnaire sociale
- 1 Agent d'Animation
- 2 Agents Technique/Astreintes

B. Partenaires

Il y a 11 partenaires institutionnels et 26 partenaires associatifs

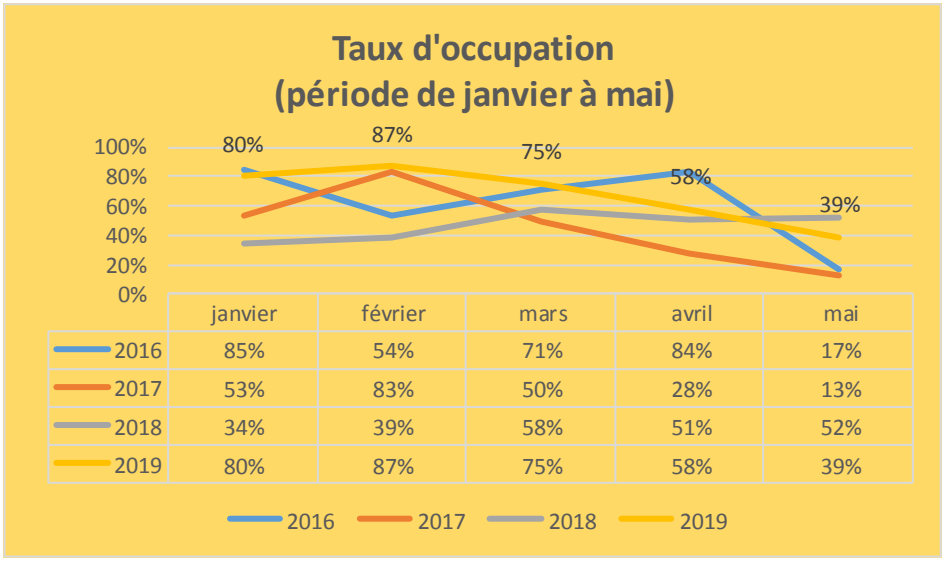
C. Services effectifs 2019

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Nombre de caravanes	185	**267**	44
Nombre total de personnes accueillies	445	**640**	44
Nombre de familles accueillies	129	**193**	50
Taux d'occupation annuel (%)	47%	**68%**	+21 pts
Nombre moyen journalier de caravanes	47	**31**	-34
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	43	**44**	2



	janvier	février	mars	avril	mai
2016	85%	54%	71%	84%	17%
2017	53%	83%	50%	28%	13%
2018	34%	39%	58%	51%	52%
2019	80%	87%	75%	58%	39%

Commentaires :
Le taux d'occupation de janvier à mai 2019 a augmenté 21 points par rapport à la même période 2018.
Nous constatons également une hausse de personnes accueillies de f4% comparativement à la même période 2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Nombre de journées caravanes	5 650	8 150	44
Droits d'usage encaissés en €	44 660 €	**67 949 €**	52

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	4	-
Nombre de procédures justice engagées	0	3	-

5. Services rendus

Pour la cantine, un tarif unique en 2019 correspondant à 1 repas (1.74 €) est appliqué à toutes les familles

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …)	471	576	22
Nombre de dossiers RSA	22	124	463
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	471	576	22

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2018	2019	Evolution en %
Elèves en maternelle (Sur site)	115	116	0.8
Elèves en primaire (aux Milles)	77	77	0
Elèves en autres établissements	4	4	0
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	19	29	52
Elèves en soutien scolaire	131	55	-58

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Au niveau de la santé et de sa prévention	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Nombre d'enfants visités	2	3	50
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	2	3	50
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	28	5	-82
Nombre d'enfants et adultes en information santé	83	9	-89
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	0	0	-

Au niveau de l'accès à la culture	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	283	379	34
Personnes en animation culture et découverte	154	79	-48
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	49	9	-82

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire d'Accueil poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec de la Métropole Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de La Délégation de Service Publique nous a été attribuée pour la période de 2011-2018, prolongée jusqu'au 31/05/2019.

Les voyageurs font régulièrement des retours positifs sur la qualité de cet équipement.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor, en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des Aires d'Accueil.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rapport d'activité synthétique 2019

Du 1er juin au 31 décembre 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR

DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LE REALTOR

Plateau de l'Arbois - Route du Jas de Marroc - 13090 Aix en Provence

L'environnement du site

- Proche de la gare d'AIX TGV, d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. …), du réservoir du Réaltor qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 80 places famille de 120m² dont 4 affectées au PMR.
- Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs bra/nchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), deux espaces de jeux et d'un espace loisirs.
- L'entrée principale de l'Aire d'Accueil Le Réaltor se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Marroc.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la ville d'Aix en Provence, l'Aire d'Accueil est ouverte au public depuis le 1er juillet 1989.
- La ville d'Aix en Provence transfère l'équipement à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1er janvier 2001, celui-ci étant métropolitain depuis le 1er janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis le 1er février 2004.
- L'Aire d'Accueil de 40 places familles a été détruite le 22 mars 2017 pour être remplacée par l'Aire d'Accueil de 80 places familles.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.
L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.
Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille
- Eau : 3,20 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	*dates*	*Prestataires*
Installations Electriques	18/10/19	QUALICONSULT
Extincteurs	07/02/19	ADI
Eau chaude	11/09/2019	LABORATOIRE CARSO
Contrôle éclairage de sécurité	11/12/19	ADI
TPA Direction des risques	Non effectué en 2019	Territoire du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés du 1er juin au 31 décembre 2019

Travaux réalisés par la MAMP	Travaux réalisés par ALOTRA
• Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent.	• Rénovation des enduits sur plusieurs blocs • Remplacement de plusieurs chasses d'eau sur différents emplacements • Remplacement de nombreux mitigeurs éviers. • Remplacement de nombreux robinets extérieurs. • 3 débouchages d'évacuation par entreprise, plusieurs débouchages par agent d'entretien dans les toilettes. • Réparation sur différentes fuites d'eau sur robinets. • 2 remplacements de prises caravanes. • Réparations de chasse d'eau sur de nombreux emplacements. • Réfection de différents panneaux de grillage. • Reprise de peinture sur différentes portes. • Remplacement de faïence. • Débroussaillage et tonte sur l'ensemble du site • Entretien des 3 bassins de rétention (tonte et enlèvement des détritus) • Dératisation + traitement anti guêpes • Taille des arbres • Réparation du Pac clim (entreprise SUD ART) • Intervention de la société Atys sur contacteur eau emplacement 48 • Remplacement de 10 arbres (par entreprise Jardin du golfe) • Elimination fréquente de graffitis sur les murs des emplacements • Entretien tout au long de l'année de la STEP (société ODE) • Entretien du sac de la STEP par agent technique (périodique) • Changement de barillets emplacements 1,12, 38,45, 48 • Entretien périodique du local poubelle • Changement régulier des fils étendages • Réparations régulières des pierres sèches du mur bâtiment administratif • Changement de plusieurs battants wc • Nettoyage fréquent des emplacements inoccupés • Réglage sur les chauffes eau 29 et 30 • Entretien mensuel du local encombrant • Réparation éviers et bondes des emplacements 1,2,23,29,42,73, 80 • Réfection des plafonds salle de bain des emplacements 3,4,7,14,16,36,43,44,45,46,47,48,50,51,52,53,55

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Régime financier

	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	265 156 (a)	290 378 (c)	10	
Le montant total de la participation du TPA	14 355 *(b)*	73 237 *(d)*	410	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	5% (b)/(a)	25% (d) /(c)		
Participation des usagers, produits activités, Cotisations	78 870 *(e)*	62 919 *(f)*	-20	
Soit en % du budget total	30% (e)/(a)	22% (f)/(c)		
Total autres participations publiques (DRDJSCS, CAF, CD13, REGION)	171 027 (g)	153 339 (h)	-10	
Soit en % du budget total	65% (g)/(a)	53% (h) /(c)		
DRDJSCS/ ALT2 + DRAC	120 092 (i)	103 554 (j)	-14	
Soit en % du budget total	45,29% (i)/(a)	35,66% (j) /(c)		
CAF	43 571 (k)	42 421 (l)	-3	
Soit en % du budget total	16,43% (k)/(a)	14,61% (l) /(c)		
CD13	4 535 (m)	4 535 (n)	0	
Soit en % du budget total	1,71% (m)/(a)	1,56% (n) /(c)		
ALSH CEJ	2 829 (o)	2 829 (p)	0	
Soit en % du budget total	1,07% (o)/(a)	0,97% (p) /(c)		
Dépenses réalisée**s (en €)**	254 850	**273 188**	**7**	
Montant déficitaire				
Montant excédentaire	10 306	17 190		

Commentaires :

Ce résultat reste positif, la hausse s'explique notamment par une augmentation plus importante de produits que de charges, l'application du cahier des charges de la nouvelle DSP n'a pas été faite dès le 1er juin mais progressivement.

.

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	63 321	47 458	-25

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'Etablissement
- 1 travailleur social Animation
- 1 Gestionnaire Social
- 2 Agents Technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.
Un Responsable du Pôle de Gestion locative des Aires d'Accueil de la métropole été nommé, il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP: de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

B. Partenaires

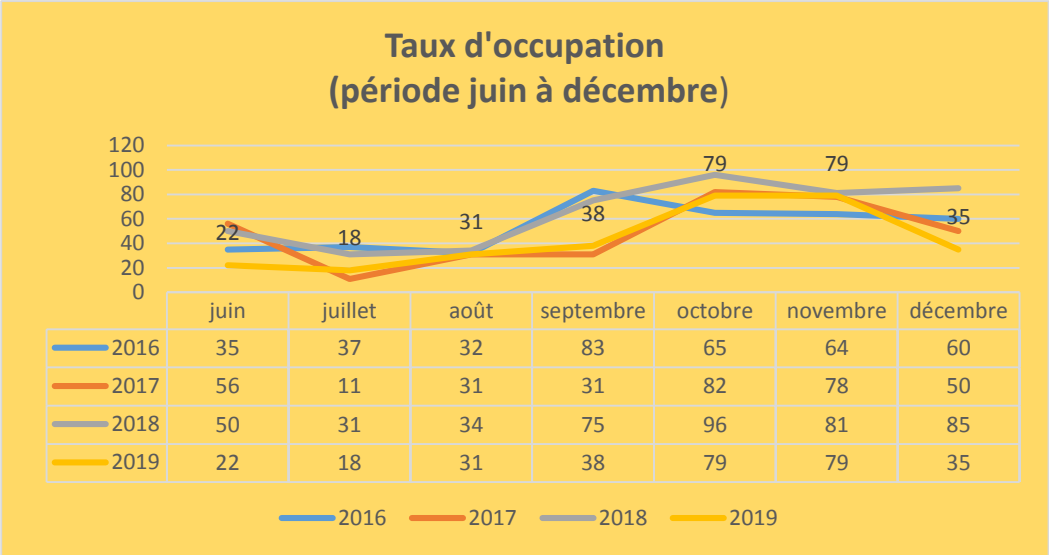
Il y a 11 partenaires institutionnels et 26 partenaires associatifs

C. Services effectifs 2019

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Nombre de caravanes	370	230	-38
Nombre total de personnes accueillies	787	570	-28
Nombre de familles accueillies	257	174	-32
Taux d'occupation annuel (%)	66%	43%	-23 pts
Nombre moyen journalier de caravanes	47	31	-34
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	43	44	2



Commentaires :
Le taux d'occupation pour la période de juin à décembre 2019 s'élève à 43 %. Nous enregistrons une baisse significative (-23 pts) du taux de fréquentation par rapport à l'année 2018 pour la même période

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Par conséquent le nombre total de personnes accueillies baisse également et s'élève à 570 personnes de juin à décembre 2019, de tous âges confondus soit 217 personnes de moins qu'en 2018 sur la même période.
Le nombre total de familles accueillies est de 174 soit 32% de moins qu'en 2018 sur la même période.
La durée moyenne de séjour par famille est quant à elle stable, elle se fixe à 44 jours/famille.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'anima**tion globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Nombre de journées caravanes	11 301	7 394	-35
Droits d'usage encaissés en €	89 327 €	**61 097 €**	-32

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :
- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1	0	-100
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0

5. Services rendus

Pour la cantine, un tarif unique en 2018 correspondant à 1 repas (1.74 €) est appliqué à toutes les familles

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.
Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …)	679	588	-13
Nombre de dossiers RSA	58	98	69
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	679	588	-13

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2018	2019	Evolution en %
Elèves en maternelle (Sur site)	115	116	0.8
Elèves en primaire (aux Milles)	77	77	0
Elèves en autres établissements	4	4	0
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	19	29	52
Elèves en soutien scolaire	131	55	-58

Au niveau de la santé et de sa prévention	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Nombre d'enfants visités	0	3	-
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	0	3	-
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	0	0	-
Nombre d'enfants et adultes en information santé	29	65	124
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	6	4	-33

Au niveau de l'accès à la culture	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	96	80	-17
Personnes en animation culture et découverte	192	183	-4
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	381	540	42

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire d'Accueil poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés.

CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1er juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 Aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des Aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la Métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des Aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des Aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rapport d'activité synthétique 2019

Du 1er janvier au 31 mai 2019
AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
RIVES HAUTES
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour Gens du Voyage RIVES HAUTES
332, route de Fuveau à Beaurecueil -13710 Fuveau

L'environnement du site

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52.
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'entrée principale de l'Aire d'Accueil Rives Hautes se fait depuis la RD46, comptant 23 places famille de 120 m2 minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date de mise **en service et de prise de gestion de l'aire**

- Créée par la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence, l'Aire d'Accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1er juillet 2013.
- Cet équipement est devenu Métropolitain depuis le 1er janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 1er juillet 2013.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00.
L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.
Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place famille
- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	*dates*	*Prestataires*
Installations Electriques	Planification second semestre 2019	Qualiconsult
Extincteurs	22/05/2019	ADI protection incendie
Eau	Planifié pour Novembre 2019 (tous les 6 mois)	ARS (Agence régionale de la santé)

2. Travaux réalisés du 01/01 au 31/05/2019

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
➢ Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent	➢Réfection des murs- local poubelle. (Agent technique) ➢Réfection peinture anti rouille des portes accès SDB et WC (Agent technique) ➢Réfection des bancs de l'aire de jeux. (Agent technique) ➢Elagage de l'ensemble des arbres de l'aire : Peupliers placés sous haute tension et autres essences (Entreprise HAMIDI) 02/04/2019 ➢Plantations de 5 arbustes morts et/ou manquants (Entreprise HAMID) 02/04/2019 ➢Taille des arbres débroussaillage, bêchage, ratissage et dépôt des déchets. (Agent technique) ➢Tonte des espaces verts 2 (Avril à Mai) par l'agent technique. ➢Vérification du système d'arrosage des espaces verts (Agent technique) ➢Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo Agent technique) en fonction des besoins ➢Remplacement de plusieurs bouchons de siphon ➢Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent technique) ➢Assurer la maintenance des écoulements de douches et WC (Débouchage) en fonction des besoins ➢Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements éviers (Agent technique) ➢Remplacement de deux globes lumineux sur éclairage extérieur bâtiment administratif ➢Remplacement d'ampoule sur les emplacements en fonction des besoins ➢Réparation d'un chauffe-eau –Emplacement 7- (SUD ART) ➢Vérification et nettoyage des bouches d'égout- quotidienne (Agent technique) ➢Reprise de l'arrête de la porte du local technique agent Réfection peinture (reprise des arrêtés et rebouchage des trous…) -Agent technique ➢Nettoyage des bureaux et salle d'animation ➢Nettoyage des emplacements vacants/ Murs, sols et portes, et sanitaires (Agent technique) ➢Réfection de la boite aux lettres ➢Réparation de la gomme du sol souple de l'aire de jeux pour enfants (Agent technique) Régulièrement ➢Remplacement en fonction des besoins des fils de tous les étendages (Agent technique) ➢Nettoyage des containers poubelles ➢Entretien des abords et espaces verts ➢Remplacement de la serrure du portillon de l'aire de jeux pour enfants (Agent technique) ➢Réparation du compteur d'eau brute (SCP) -Mars 2019 ➢Réparation fuite d'eau dans station d'épuration (SEM) Mars- Avril 2019 ➢Entretien de la station de potabilisation (SEM) Mai 2019 ➢Analyses d'eau à raison de deux fois par an (Agence CARSO)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Régime financier 2019

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	47 385 (a)	**50 346** (c)	6	
Le montant total de la participation du TPA	2 948 *(b)*	2 948 *(d)*	-	
Soit en % du budget total	6% (b)/(a)	6% (d) /(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	19 365 *(e)*	21 566 *(f)*	11	
Soit en % du budget total	41% (e)/(a)	43% (f)/(c)		
DRDJSCS / ALT2	24 613 (i)	**25 434** (j)	3%	
Soit en % du budget total	52% (i)/(a)	**51%** (j) /(c)		
Dépenses réalisées (en €)	67 256	73 554	9	
Montant déficitaire	- 19 871	- **23 208**		
Montant excédentaire				

Commentaires :
Les charges ont augmenté notamment sur les postes « charges de personnel » et « Intérim ».
Les produits sont en hausse de par un meilleur taux d'occupation, mais on constate une baisse de l'aide de l'Etat suite à la modification du calcul de l'AGAA selon le décret du 9/03/18.

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	16 835	17 776	6

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Responsable Gestion Locative
- 1 Agent Technique

Pour compléter cette équipe, une mutualisation des moyens humains ont été mises en place avec l'équipe Le Réaltor, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'Aire d'Accueil Rives Hautes.
Une mission de coordination prise en charge par le gestionnaire locatif de l'Aire d'Accueil du Réaltor est en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil de la MAMP TPA.
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites de la MAMP TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social Animation.

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 11 partenaires associatifs.

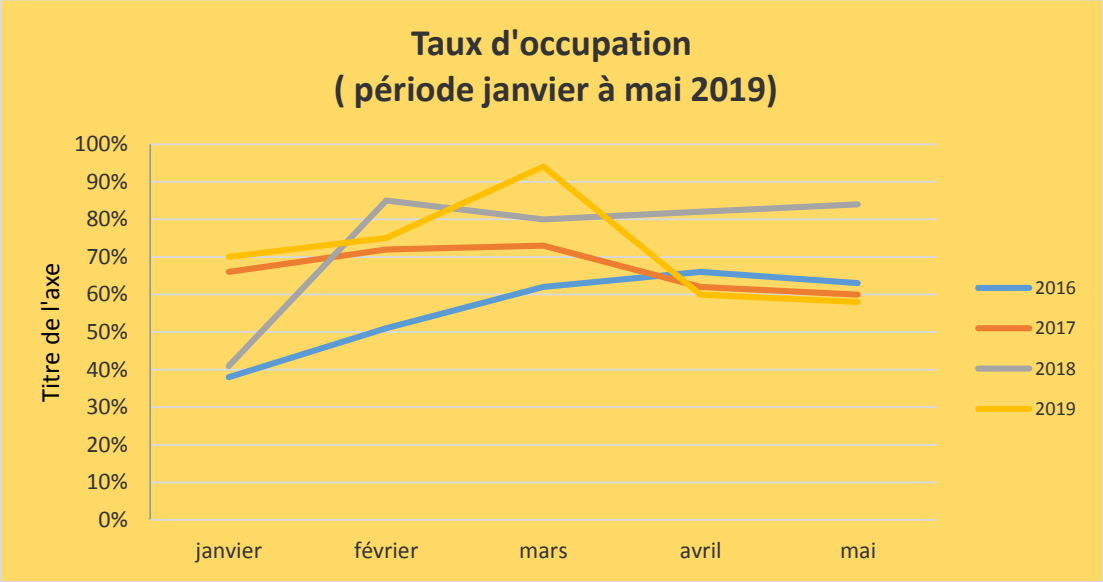
C. Services effectifs 2019

1. **La fréquentation de l'aire**

Définitions :
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, sur l'ensemble de la période.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme de la période des caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- Taux d'occupation : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes de la période x 100

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution %
Nombre de caravanes	96	94	-2
Nombre total de personnes accueillies	271	263	4
Nombre de familles accueillies	75	70	-7
Taux d'occupation (%)	66%	71%	+5 pts
Nombre moyen journalier de caravanes)	24	36	50
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	30	49	63



Le taux d'occupation de janvier à mai 2019 a augmenté 5 points par rapport à la même période 2018.
Nous constatons également une hausse de personnes accueillies de 4% comparativement à la même période 2018.
Il s'agit majoritairement des mêmes familles qui reviennent avec plaisir sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes. Elles y apprécient le confort de l'équipement, ainsi que la qualité d'accueil de l'équipe en place.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution %
Nombre de journées caravanes	2 284	2 473	*8*
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	19 364 €	**21 180 €**	*9*

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :
- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demande de dérogation de dépassement de séjour durant ces 5 mois 2019.

Accusé de réception préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

5. Services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale)	98	**47**	-52
Nombre de dossiers RSA	0	**0**	-
Entretiens menés avec les familles	9	**7**	-2

Au niveau de la scolarisation	2018	2019	Evolution %
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	7	**8**	1.3
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	33	73	121

Au niveau de la santé	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution %
Information santé / prévention	22	10	-55

Au niveau de l'accès à la culture	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	120	**205**	70
Personnes en animation culture et découverte	72	**41**	-43
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	9	**0**	-100

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole AMP Territoire du Pays d'Aix.

CONCLUSION



La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage Rives Hautes a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec la Métropole AMP Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2018 et prolongée jusqu'au 31 mai 2019.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Rives Hautes, en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rapport d'activité synthétique 2019

Du 1er juin au 31 décembre 2019
AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
RIVES HAUTES
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour Gens du Voyage RIVES HAUTES
332, route de Fuveau à Beaurecueil -13710 Fuveau

L'environnement du site

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52.
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'entrée principale de l'Aire d'Accueil Rives Hautes se fait depuis la RD46, comptant 23 places famille de 120 m2 minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date **de mise en service et de prise de gestion de l'aire**

- Créée par la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence, l'Aire d'Accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1er juillet 2013.
- Cet équipement est devenu Métropolitain depuis le 1er janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 1er juillet 2013.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.
L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.
Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille
- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	14/10/2019	Qualiconsult
Extincteurs	22/05/2019	ADI protection incendie
Eau	Novembre 2019 (tous les 6 mois)	ARS (Agence régionale de la santé)

2. Travaux réalisés du 01/06 au 31/21/2019

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
➢ Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent.	➢Réfection complète des façades intérieures et extérieures des emplacements suivants : 1.2.3.4.5.6.7.8..9.10.11.12.13.14 ➢Poursuite de la réfection peinture anti rouille des portes accès SDB et WC (Agent Technique et agent intérimaire) ➢Taille des arbres débroussaillage, bêchage, ratissage et dépôt des déchets. (Agent Technique) ➢Tonte des espaces verts 2 (Juin à octobre (Agent Technique) ➢Entretien des zones de délimitation de l'aire ➢ Entretien du bassin de rétention ➢Remplacement de divers robinets extérieurs en fonction des besoins (Agent Technique) ➢Remplacement de plusieurs bouchons de siphon ➢Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent Technique) ➢Assurer la maintenance des écoulements de douches et WC (Débouchage) en fonction des besoins ➢Dépannage en urgence sur fuite robinet extérieur (SUD ART) le 15/11/2019 ➢Reprise alimentation lumière (Ent EPB) 17/10/2019- Empl 8 ➢Réparation de l'armoire électrique générale sise entrée de l'aire – Novembre 2019 ➢Vérification et nettoyage des bouches d'égout- quotidienne (Agent Technique) ➢Curage et nettoyage des canalisations et+ traitement biologique (Assainissement JR) le 21/11/2019 ➢Poursuite de la préparation des supports des emplacements avant réfection peinture (reprises des arrêtes et rebouchage des trous…) par l'agent technique ➢Remplacement de 2 poteaux et de 3 panneaux de clôture de l'aire de jeux pour enfants -04/10/2019 fait par l'agent technique. ➢Vérification du bloc autonome (Analyse des batteries) ADI Protection incendie -19/07/2019 ➢Remplacement du bloc autonome éclairage signalétique de secours-ADI-19/07/2019 ➢Vérification annuelle de l'alarme ADI--19/07/2019 Mise en fonctionnement de l'alarme –ADI -19/07/2019 ➢Nettoyage des bureaux et salle d'animation ➢Nettoyage des emplacements vacants/ Murs, sols et portes, et sanitaires (Agent technique) ➢Réparation de la gomme du sol souple de l'aire de jeux pour enfants (Agent technique) Régulièrement ➢Remplacement en fonction des besoins des fils de tous les étendages (Agent technique) Nettoyage des containers poubelles ➢Entretien des abords et espaces verts ➢Entretien de la station de potabilisation (SEM) oct 2019 ➢Analyses d'eau à raison de deux fois par an (Agence CARSO)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

B. Régime financier 2019

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	60 186 (a)	**137 071** (c)	128	
Le montant total de la participation de la MAMP	4 127 *(b)*	80 976 *(d)*	1862	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	7% (b)/(a)	59% (d) /(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	20 958 *(e)*	22 741 *(f)*	9	
Soit en % du budget total	36% (e)/(a)	17% (f)/(c)		
DRDJSCS / ALT2	34 459 (i)	**32 841** (j)	-1	
Soit en % du budget total	57% (i)/(a)	24% (j) /(c)		
Dépenses réalisées (en €)	88 096	113 431	29	
Montant déficitaire	- 27 910	-		
Montant excédentaire		**23 640**		

Commentaires :
Ce résultat positif s'explique par une augmentation des charges plus faible que ce que prévoit la nouvelle DSP, la notification de la prise en gestion étant intervenue tardivement.

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	15 359	16 992	11

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 0,5 Travailleur Social Animation
- 1 Agent technique / Astreintes

Pour compléter cette équipe, une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.
Un Responsable du Pôle de Gestion locative des Aires d'Accueil de la métropole été nommé, il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP: de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 11 partenaires associatifs.

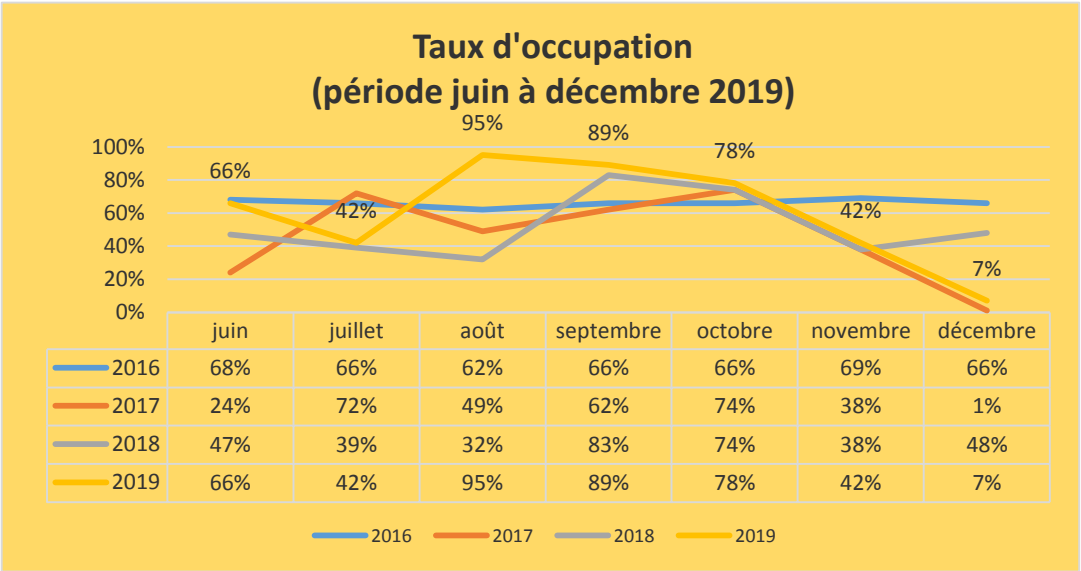
C. Services effectifs 2019

1. La **fréquentation de l'aire**

Définitions :
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, sur l'ensemble de la période.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme de la période des caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- Taux d'occupation : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes de la période x 100

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Nombre de caravanes	107	132	23
Nombre total de personnes accueillies	303	369	22
Nombre de familles accueillies	79	98	24
Taux d'occupation annuel (%)	52%	60%	+8 pts
Nombre moyen journalier de caravanes)	48	22	-54
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	37	30	-19



Le taux d'occupation de juin à décembre 2019 a augmenté 8 points par rapport à la même période 2018.
Nous constatons également une hausse de personnes accueillies de 15% comparativement à la même période 2018.
Il s'agit majoritairement des mêmes familles qui reviennent avec plaisir sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes. Elles y apprécient le confort de l'équipement, ainsi que la qualité d'accueil de l'équipe en place.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Nombre de journées caravanes	2 532	2 944	**16**
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	20 957 €	**22 485 €**	**7**

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :
- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demande de dérogation de dépassement de séjour durant cette période 2019.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

5. Services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale)	137	115	-16
Nombre de dossiers RSA	0	0	-
Entretiens menés avec les familles	12	15	2.5

Au niveau de la scolarisation	2018	2019	Evolution %
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	**7**	**8**	1.3
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	33	73	121

Au niveau de la santé	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Information santé / prévention	16	73	3.5

Au niveau de l'accès à la culture	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Personnes en animation culture et découverte	101	50	-50

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole AMP.

CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1er juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Rives Hautes, en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rapport d'activité synthétique 2019

Du 1er janvier au 31 mai 2019

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

LA MALLE

DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LA MALLE

260, avenue du Pin Porte Rouge – Quartier La Malle – 13320 Bouc Bel Air

L'environnement du site

- A 14 km d'Aix-en-Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Accessible par la RD 8N
- Proche des voies de circulation A 51, RD 6 et RD8N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines.
- A proximité des services de transports publics vers Aix en Provence et Marseille.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'Aire d'Accueil La Malle compte 30 places famille de 120 m2 minimum, dont 2 aménagées pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de **prise de gestion de l'aire**

- Créée par la métropole AMP et inaugurée le 18 octobre 2016, l'Aire d'Accueil La Malle est ouverte au public depuis le 9 décembre 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 9 décembre 2016.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00.
L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.
Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations électriques	Planification second semestre 2019	Qualiconsult
Extincteurs	01/04/2019	ADI protection incendie
Eau potable	Réseaux de la ville	Société marseillaise des eaux

2. Travaux réalisés du 01/01 au 31/05/2019

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
- Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent	- Mise en fonctionnement de l'ensemble des lampadaires - Remplacement des portes du local poubelle. - Entretien du canal du chemin communal. - Remplacement par l'agent technique de 15 VMC - Réparation des chasses d'eaux de 20 WC - l'agent technique a éradiqué un nid de guêpe - Remplacement d'un panneau grillagé extérieur.

B. Régime financier 2019

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	**2019 5 mois**	**Evolution en %**	**Commentaires**
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	76 609 (a)	**76 180 (c)**	-1	
Le montant total de la participation du TPA	3 845 *(b)*	**3 845 *(d)***	0	
Soit en % du budget total	5% (b)/(a)	**5% (d) /(c)**		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	35 291 *(e)*	**34 181 *(f)***	-3	
Soit en % du budget total	46% (e)/(a)	**45% (f)/(c)**		
DRDJSCS / ALT2	37 088 (i)	**37 763 (j)**	2	
Soit en % du budget total	48% (i)/(a)	**50% (j) /(c)**		
Dépenses réalisées (en €)	72 827	**75 535**	**4**	
Montant déficitaire				
Montant excédentaire	3 783	**644**		

Commentaires :
L'augmentation des charges et la baisse des produits conduisent inévitablement à un résultat inférieur à 2018 pour cette période

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	26 131	**24 569**	***-6***

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Responsable Gestion locative
- 1 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services ont été mises en place avec l'équipe LE REALTOR, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'Aire d'Accueil Rives Hautes.
Une mission de coordination prise en charge par le gestionnaire locatif de l'Aire d'Accueil du Réaltor a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil de la MAMP TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites de la MAMP TPA
- l'assurance d'une transversalité avec la Responsable du Pôle Social Animation

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 14 partenaires associatifs

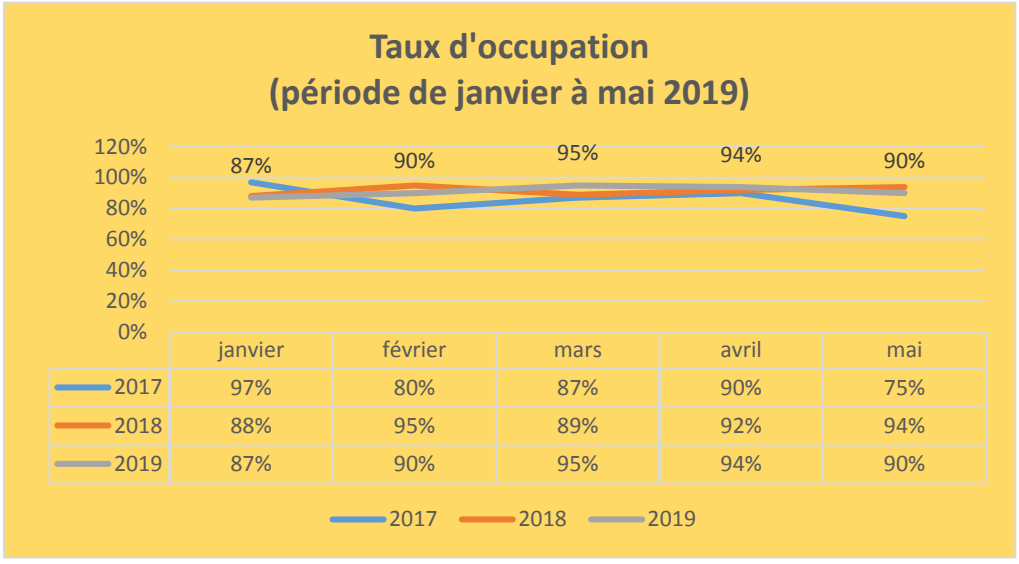
C. Services effectifs 2019

1. **La fréquentation de l'aire**

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution %
Nombre de caravanes	110	**116**	**5**
Nombre total de personnes accueillies	254	**247**	**-3**
Nombre de familles accueillies	76	**85**	**12**
Taux d'occupation (%)	92%	**91%**	**-1 pt**
Nombre moyen journalier de caravanes)	19	**31**	**63**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	20	**24**	**20**



Commentaires :

- Cette Aire d'Accueil est très appréciée des familles car elle se trouve à proximité de Plan de Campagne.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/05/2019	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution %
Nombre de journées caravanes	4 143	4 138	0
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	35 114 €	**34 179 €**	-3

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :
- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour pour cette année.

5. Services rendus

Le tarif appliqué aux enfants du voyage de l'Aire de la Malle est celui appliqué aux enfants de la commune soit de 2.85 euros.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …)	105	**91**	-13
Nombre de dossiers RSA	0	**0**	-
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	15	**15**	0

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2018	2019	Evolution en %
Elèves en maternelle (Maternelle de l'école Virginie De dieu Bouc Bel Air)	15	**1**	-93
Elèves en primaire (Ecole primaire de l'école Virginie De dieu Bouc Bel Air)	16	**6**	-62

Au niveau de la santé et de sa prévention	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Information santé / prévention	8	**21**	163

Au niveau de l'accès à la culture	2018 5 mois	2019 5 mois	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	90	**49**	-45
Personnes en animation culture et découverte	40	**20**	-50
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	3	0	-100

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole AMP.

CONCLUSION



La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage La Malle a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec la Métropole AMP Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2018 et prolongée jusqu'au 31 mai 2019.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Malle, en 2019, **ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil**.





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rapport d'activité synthétique 2019

Du 1er juin au 31 décembre 2019
AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LA MALLE
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LA MALLE
260, avenue du Pin Porte Rouge – Quartier La Malle – 13320 Bouc Bel Air

L'environnement du site

- A 14 km d'Aix-en-Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Accessible par la RD 8N
- Proche des voies de circulation A 51, RD 6 et RD8N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines.
- A proximité des services de transports publics vers Aix en Provence et Marseille.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'Aire d'Accueil La Malle compte 30 places famille de 120 m2 minimum, dont 2 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de **prise de gestion de l'aire**

- Créée par la métropole AMP et inaugurée le 18 octobre 2016, l'Aire d'Accueil La Malle est ouverte au public depuis le 9 décembre 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 9 décembre 2016.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.
L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.
Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,3 € par jour par place famille
- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	15/10/2019	Qualiconsult
Extincteurs	01/04/2019	ADI protection incendie
Eau	Réseaux de la ville	Société marseillaise des eaux

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201222-2020_12_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés du 01/06 au 31/12/2019

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
- Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent	- Remplacement des pommeaux de douche dégradés (6). - Remise en état du muret de pierre. - Remplacement de la barrière coulissante de l'entrée par artisan COZON. - Remplacement de la pompe d'évacuation par l'entreprise JR assainissement. - Remplacement pompe pluviale, par l'entreprise JR assainissement.

B. Régime financier 2019

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	**2019 7 mois**	**Evolution en %**	**Commentaires**
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	98 259 (a)	**159 615 (c)**	62%	
Le montant de la participation de la MAMP	5 383 *(b)*	**64 329 *(d)***	1095%	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	5% (b)/(a)	**40% (d) /(c)**		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	40 412 *(e)*	**44 091 *(f)***	9%	
Soit en % du budget total	41% (e)/(a)	**28% (f)/(c)**		
DRDJSCS / ALT2	51 923 (i)	**50 434 (j)**	-3%	
Soit en % du budget total	53% (i)/(a)	**32% (j) /(c)**		
Dépenses réalisées (en €)	109 469	**136 379**	**25%**	
Montant déficitaire	- 11 211	**-**		
Montant excédentaire		**23 236**		

Commentaires :
Ce résultat positif s'explique par une augmentation des charges plus faible que ce que prévoit la nouvelle DSP, la notification de la prise en gestion étant intervenue tardivement.

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	27 979	**30 329**	***8%***

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 1 Travailleur Social Animation
- 1 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.
Une Responsable du Pôle de Gestion locative des Aires d'Accueil de la métropole été nommé, il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP: de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 14 partenaires associatifs

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

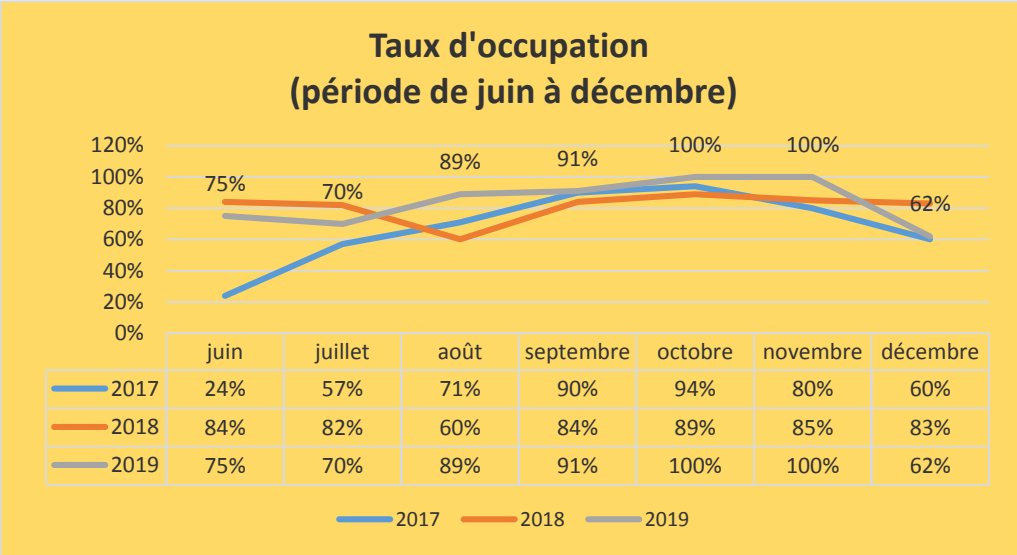
C. Services effectifs 2019

1. **La fréquentation de l'aire**

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Nombre de caravanes	139	**139**	0%
Nombre total de personnes accueillies	355	**348**	-2%
Nombre de familles accueillies	107	**120**	12%
Taux d'occupation(%)	81%	**84%**	+3 pts
Nombre moyen journalier de caravanes)	37	**38**	3%
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	48	**44**	-8%



Commentaires :

- Cette Aire d'Accueil est très appréciée des familles car elle se trouve à proximité de Plan de Campagne.
- Lors de ces 7 derniers mois nous avons accueillis beaucoup de familles qui n'ont jamais fréquenté les anciennes Aires de la Métropole AMP.
- La majorité (59%) des familles accueillies de Juin à Décembre 2019 sont des habitués à stationner sur le pays D'Arles.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation glo**bale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

3. Perception des droits

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Nombre de journées caravanes	5 188	5 370	*4%*
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	40 166 €	**43 909 €**	*9%*

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :
- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour pour cette année.

5. Services rendus

Le tarif appliqué aux enfants du voyage de l'Aire de la Malle est celui appliqué aux enfants de la commune soit de 2.85 euros.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.
Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :
- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …)	146	**91**	-37
Nombre de dossiers RSA	0	**0**	-
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	14	**23**	-64

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2018	2019	Evolution en %
Elèves en maternelle (Maternelle de l'école Virginie De dieu Bouc Bel Air)	15	**1**	-93
Elèves en primaire (Ecole primaire de l'école Virginie De dieu Bouc Bel Air)	16	**6**	-62

Au niveau de la santé et de sa prévention	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Information santé / prévention	18	**75**	317

Au niveau de l'accès à la culture	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	126	**327**	155
Personnes en animation culture et découverte	54	**142**	162
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	5	**9**	8

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole AMP.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1er juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Malle, en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.









Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rapport d'activité synthétique 2019

Du 1er juin au 31 décembre 2019
AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LA GARENNE
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LA GARENNE
Route de la garenne 13 300 SALON DE PROVENCE

L'environnement du site

- A 8 km du centre-ville de Salon de Provence
- A proximité de la zone Zones d'emploi les plus proches Salon de Provence, Lançon, Pélissane…
- Accessible par la RD 70, à l'Est par N 113, au Sud par D19 et à l'Ouest par une parcelle privée
- Proche des voies de circulation A7 et A54
- Pas de services de transports publics à proximité.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'Aire d'Accueil La Garenne compte 25 places famille de 165 m2 minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée à l'initiative du « SIVU des communes de Salon de Provence, Lançon et Pelissanne », l'Aire d'Accueil de La Garenne est ouverte au public depuis le 10/01/2014 et gérée par ALOTRA dans le cadre d'une Délégation de Service Public des aires d'accueil de « Salon de Provence, Lançon et Pelissanne » pour la période de 2014/2018, transférée à la Métropole AMP Territoire du Pays Salonais au 1er janvier 2018, puis prolongée par avenant jusqu'au 31 mai 2019.Depuis le 1er juin 2019, l'Aire d'Accueil « La Garenne » de Salon de Provence/ Pélissanne/ Lançon de Provence a intégré la DSP de la Métropole AMP, jusqu'en 2026.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.
L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.
Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,3 € par jour par place famille
- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Vérification de 5 extincteurs	01/2019	ADI
Vérification des installations électriques	21/09/2019	Qualiconsult
Analyse légionellose test	Juillet 2019	ENIXUS

Accusé de réception préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Travaux réalisés du 1er juin au 31 décembre 2019

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
• Contrôle des électrodes et de la batterie du défibrillateur par Mr POMIER ville de Salon (04/09/2019).	• Remise en place des différentes grilles du terrain déboitées, au besoin, et sécurisation avec chaines et cadenas. • Remplacement des prises de courant ou des caches, au besoin, sur les différents emplacements. • Dépose et repose pour réparation et fixation panneaux accueil et parking PMR arrachés et endommagés régulièrement. • Tailles des arbres et buissons sur l'aire par l'agent de maintenance et d'entretien 2 fois par an. • Débroussaillage autour de l'Aire d'Accueil 3 fois par an • Chaque mois, nettoyage des grilles pluviales et au besoin dégagement du conduit pluviale, • Changement des PER sur les emplacements • Débroussaillage de la parcelle boisée au fond du terrain et de l'allée accès pompiers

B. Régime financier 2019

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	**2019** **7 mois**	**Evolution en %**	**Commentaires**
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	138 234 (a)	**145 916** **(c)**	6	
Le montant total de la participation de la MAMP	64 020 *(b)*	**83 041** ***(d)***	30	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	46% (b)/(a)	**57%** **(d) /(c)**		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	29 440 *(e)*	**26 765** ***(f)***	-9	
Soit en % du budget total	21% (e)/(a)	**18%** **(f)/(c)**		
DRDJSCS / ALT2	41 573 (i)	**36 009** **(j)**	-13	
Soit en % du budget total	30% (i)/(a)	**25%** **(j) /(c)**		
Dépenses réalisées (en €)	116 656	**138 468**	**19**	
Montant déficitaire				
Montant excédentaire	21 577	**7 448**		

Commentaires :
L'augmentation significative des charges et la baisse des produits conduisent inévitablement à un résultat inférieur à celui de 2018.

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	21 353	**21 301**	**-0.25**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

III. QUALITE DU SERVICE



A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 0,5 Travailleur Social Animation
- 1 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.
Un Responsable du Pôle de Gestion locative des Aires d'Accueil de la métropole été nommé, il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP: de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

B. Partenariat

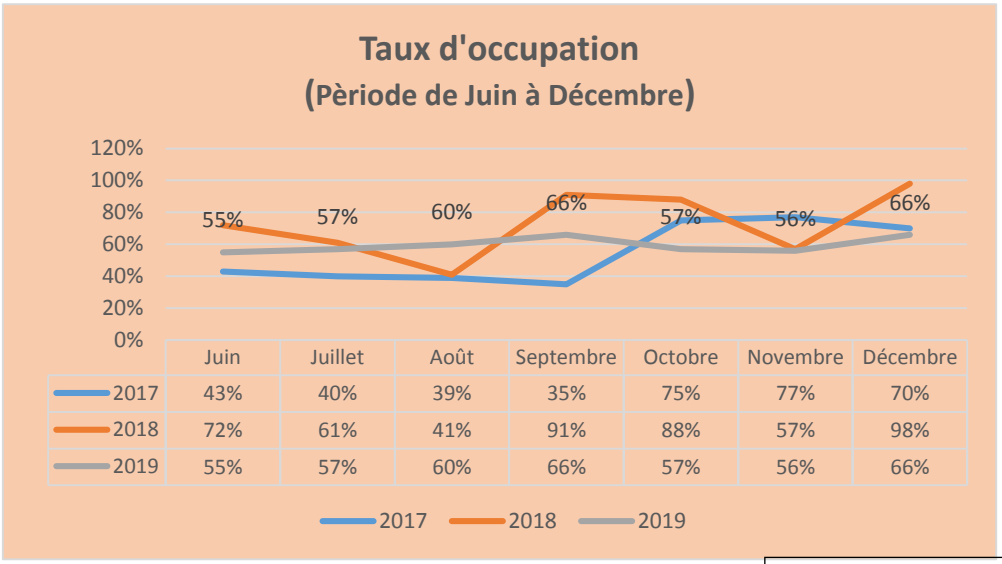
Il y a 16 partenaires institutionnels et 10 partenaires associatifs

C. Services effectifs 2019

1. **La fréquentation de l'aire**

Définitions :
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Nombre de caravanes	106	130	23
Nombre total de personnes accueillies	191	216	13
Nombre de familles accueillies	55	70	27
Taux d'occupation annuel (%)	73%	61%	-12 pts
Nombre moyen journalier de caravanes)	36	25	-31
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	59	46	-22



Commentaires :

Le taux d'occupation de juin à décembre 2019 a baissé de 12 points par rapport à la même période 2018. La durée moyenne du séjour baisse par rapport à 2018, c'est pourquoi, le nombre de personne a accueilli est plus élevé de 13 %.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

3. Perception des droits

Du 01/06 au 31/12/2019	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution %
Nombre de journées caravanes	3 884	3 269	-15
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	28 901	26 765	-7.39

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :
- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour pour cette année.

5. Services rendus

Pour la cantine, les tarifs sont :
- 1,64 € sur la commune de Salon,
- 3 € pour l'école maternelle et 3,20 € pour l'école primaire sur la commune de Lançon,
- 3,25 € sur la commune de Pelissanne.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.
Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2019* 7 mois
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …)	40
Nombre de dossiers RSA	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	40

**Le recensement des données liées à l'accompagnent social n'est recueilli que depuis le 1er juin 2019. En effet, les modalités de gestion étant uniformisées, le Pôle Social Animation (PSA) a harmonisé ses outils et pratiques, afin de répondre à l'objectif d'équité entre les aires, attendu par la MAMP.*

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2016	2017	2018	**2019**
Elèves en maternelle	38	28	20	**42**
Elèves en primaire	112	102	125	**61**
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	15	8	9	**0**
Elèves en soutien scolaire	5	10	5	**1**
Elèves inscrits au CNED par les parents	66	104	110	**30**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Au niveau de la santé et de sa prévention	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Information santé / prévention	22	24	9

Au niveau de l'accès à la culture	2018 7 mois	2019 7 mois	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	252	134	-47
Personnes en animation culture et découverte	4	5	25
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	38	36	-5

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole.

CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1er juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :
- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Garenne, en 2019, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.





013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rapport **d'activité** synthétique global 2019

Du 01/01 au 31/05/2019

AIRES **D'**ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

LE REALTOR **–** RIVES HAUTES - LA MALLE

DELEGATION SERVICE PUBLIC

Une aire d'accueil est un lieu destiné aux gens du voyage pour un séjour de durée variable et plafonnée.
La gestion de l'aire se définit par l'application stricto sensu de la délégation contractée, en application du Règlement Intérieur en vigueur, afin :

- D'assurer le bon fonctionnement au quotidien de l'aire,
- De répondre aux problématiques liées à la gestion technique et d'entretien de cet équipement,
- De veiller à la sécurité sur l'aire
- Et, enfin, d'assurer un accueil et une orientation des personnes.

En plus d'être un lieu d'accueil et de stationnement, l'aire d'accueil des gens du voyage est aussi un lieu de vie et de séjour d'une population qui a ses modes de vie et ses particularités. C'est à travers un projet local d'accueil et un mode de gestion adapté aux besoins et aux modes de vie que cet équipement est respecté.

	LE REALTOR	RIVES HAUTES	LA MALLE
Lieu (secteur de référence)	Aix en Provence	Fuveau / Meyreuil	Bouc Bel Air / Simiane-Collongue
Date d'ouverture au public	22 mars 2017	1er juillet 2013	9 décembre 2016
Type de gestion	DSP 2011-2017(avenant jusqu'au 31/05/2019)	DSP 2011-2017(avenant jusqu'au 31/05/2019)	DSP 2011-2017(avenant jusqu'au 31/05/2019)
Gestionnaire locatif et social	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA
Date prise en gestion par le délégataire	1er février 2004	15 avril 2013	26 septembre 2016
Nombre de places	80	23	30
Durée de fonctionnement	12 mois	12 mois	12 mois
Durée maximum de séjour	5 mois	5 mois	5 mois
Coût du droit d'usage	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,20 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 4 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,60 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €
Public accueilli	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

GESTION FINANCIERE - CHARGES

du 1/01/2019 au 31/05/2019	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		TOTAL TPA		Evolution 2019 Vs 2018
CHARGES	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	
60 - Achats	**40 508**	**56 669**	**19 439**	**19 998**	**28 353**	**28 425**	**88 300**	**105 091**	**19%**
1 - Achats non stockés (eau, élec)	32 177	49 452	16 318	17 215	25 581	24 005	74 076	90 672	22%
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 324	1 534	522	91	17	10	1 863	1 634	-12%
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 330	1 024	923	1 155	1 027	2 649	3 281	4 828	47%
5 - Fournitures Admin & Autres	906	1 098	119	103	86	297	1 112	1 499	35%
6 - Animations / Actions sociales	4 770	3 561	1 557	1 434	1 641	1 464	7 968	6 459	-19%
61 - Services extérieurs	**11 902**	**17 816**	**4 180**	**5 072**	**5 340**	**7 231**	**21 421**	**30 119**	**41%**
2 - Locations mobilières et immo	841	997	347	404	496	496	1 684	1 898	13%
3 - Entretien et réparation	8 077	13 839	3 085	4 098	4 132	5 959	15 294	23 896	56%
5 - Assurance	2 703	2 689	636	480	615	671	3 953	3 841	-3%
7 - Cotisations diverses	281	291	112	89	97	105	490	485	-1%
62 - Autres services extérieurs	**6 689**	**3 056**	**16 279**	**21 221**	**900**	**736**	**23 869**	**25 013**	**5%**
1 - Rémunération d'intermed & Hono	4 415	489	15 283	19 998	-	-	19 698	20 487	4%
2 - Publicité, publications...	104	-	35	-	44	-	183	-	-100%
3 - Déplt, Mission & Réception	410	823	393	610	286	151	1 089	1 584	45%
4 - Frais postaux et télécom	1 731	1 658	560	596	554	564	2 844	2 818	-1%
5 - Services bancaires	30	86	8	16	17	21	55	123	126%
63 - Impots et taxes	**6 076**	**6 353**	**940**	**1 346**	**2 342**	**2 071**	**9 358**	**9 769**	**4%**
1 - Impôts et taxes sur rém.	4 773	5 704	890	1 304	1 507	2 029	7 170	9 037	26%
2 - Autres impôts et taxes	1 303	649	50	42	835	42	2 188	732	-67%
64 - Charges de personnel	**88 692**	**82 146**	**19 220**	**18 476**	**27 506**	**28 114**	**135 417**	**128 736**	**-5%**
1 - Rémunérations du personnel	58 552	58 977	12 391	13 329	18 839	20 290	89 782	92 595	3%
2 - Charges sociales	30 139	23 170	6 829	5 147	8 666	7 824	45 635	36 141	-21%
65 - Autres charges de gestion courante	**10 899**	**14 520**	**5 172**	**5 169**	**6 232**	**6 212**	**22 302**	**25 900**	**16%**
1 - Créances Irrécouvrables	33	104	-				33	104	217%
2 - Charges de Structure	10 417	10 416	5 169	5 169	6 211	6 212	21 797	21 796	0%
Divers	450	4 000	3		21		473	4 000	746%
66 - Charges financières	**5 746**	**7 904**	**1 652**	**2 272**	**2 155**	**2 747**	**9 552**	**12 924**	**35%**
2 - Autres charges financières	5 746	7 904	1 652	2 272	2 155	2 747	9 552	12 924	35%
68 - Dotation amortissements, provisions	**43**	**-**	**375**	**-**	**-**	**-**	**418**	**-**	**-100%**
1 - Dotations aux amortissements	43	-	375	-	-	-	418	-	-100%
TOTAL DES CHARGES	**170 555**	**188 464**	**67 256**	**73 554**	**72 827**	**75 535**	**310 638**	**337 553**	**9%**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

GESTION FINANCIERE - PRODUITS

du 1/01/2019 au 31/05/2019	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		TOTAL TPA		Evolution 2019 Vs 2018
PRODUITS	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	
70 - Prestations de services	**56 336**	**69 678**	**19 365**	**21 566**	**35 291**	**34 181**	**110 992**	**125 425**	**13%**
1 - Prestations d'hébergement	21 189	24 450	6 852	7 419	12 429	12 414	40 470	44 283	9%
2 - Fluides quittancés	34 639	43 499	12 512	13 761	22 685	21 765	69 837	79 025	13%
3 - Produits annexes	508	1 730	1	386	176	2	685	2 117	209%
74 - Subventions d'exploitation	**132 416**	**132 194**	**27 561**	**28 382**	**40 933**	**41 608**	**200 910**	**202 185**	**1%**
CAF	3 333	2 095	-	-	-	-	3 333	2 095	-37%
CNAF	27 789	28 205	-	-	-	-	27 789	28 205	1%
Commune (projets spécifiques)	2 021	2 021	-	-	-	-	2 021	2 021	0%
Territoire du Pays d'Aix	10 254	**10 253**	2 948	**2 948**	3 845	**3 845**	17 046	17 046	**0%**
Département	3 239	3 239	-	-	-	-	3 239	3 239	-
Région	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etat : Aide à la Gestion des Aires d'Accueil	85 780	86 381	24 613	25 434	37 088	37 763	147 481	149 578	1%
75 - Produits divers de gestion	**51**	**-**	**2**	**4**	**2**	**-**	**54**	**4**	**-92%**
Divers	51	-	2	4	2	-	54	4	-92%
78 - Reprise sur amortissement et prov.	**-**	**104**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**104**	**-**
79 - Transfert de charges	**595**	**552**	**457**	**394**	**384**	**391**	**1 436**	**1 337**	-7%
TOTAL DES PRODUITS	**189 397**	**202 529**	**47 385**	**50 346**	**76 609**	**76 180**	**313 392**	**329 054**	**5%**

RESULTAT DE L'EXERCICE	**18 842**	**14 065**	**- 19 871**	**- 23 208**	**3 783**	**644**	**2 754**	**- 8 498**	**-409%**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ANALYSE - OCCUPATION & ACTIVITES SOCIALES

	LE REALTOR			RIVES HAUTES			LA MALLE			**AIRES D'ACCUEIL MAMP**		
	2018 5 mois	2019 5 mois	%	2018 5 mois	2019 5 mois	%	2018 5 mois	2019 5 mois	%	2018 5 mois	2019 5 mois	%
OCCUPATION												
Taux d'occupation annuel	47%	68%	+21 pts	66%	71%	+5 pts	92%	**91%**	-1 pt	68%	**77%**	+9 pts
Nombre de caravanes	185	267	44	96	94	-2	110	**116**	5	391	**477**	22
Nombre total de personnes accueillies	445	640	44	271	263	-3	254	**247**	-3	970	**1150**	18
Dont nombre d'enfants	122	238	95	120	116	-3	103	100	-3	345	454	32
Nombre de familles accueillies	129	193	50	75	70	-7	76	**85**	12	280	**348**	24
Nombre de journées caravanes	5 650	8 150	44	2 284	2 473	8	4 143	4 138	0	12 077	14 761	22
Nombre moyen journalier de caravanes	47	31	-34	24	36	50	19	**31**	63	30	**33**	9
Durée moyenne du séjour/famille (en jours)	43	44	2	30	49	63	20	**24**	20	31	**39**	26
ACTIVITES SOCIALES												
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0	0	0	0	0	0	0	80	80	0
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale…)	471	576	22	98	47	-52	105	91	-13	674	714	6
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	471	576	22	9	7	-22	15	13	-13	495	596	20
Nombre d'enfants scolarisés en établissement	82	78	-5	18	34	88	14	4	-71	114	116	2
Elèves en soutien scolaire	55	42	-23	0	0	0	0	0	0	55	42	-23
Nombre de personnes inscrites dans une démarche de soins ou de bien être	83	9	-89	22	10	-55	8	21	163	113	40	-64
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	49	9	-81	9	**0**	-	3	0	-	61	9	-85
Personnes en animation culture et découverte	154	79	-48	72	41	-43	40	20	-50	266	140	-47
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	283	379	34	120	205	70	90	49	-45	493	633	28

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Rapport **d'activité** synthétique global 2019

Du 01/06 au 31/12/2019

AIRES **D'**ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

LE REALTOR **–** RIVES HAUTES - LA MALLE **–** LA GARENNE

DELEGATION SERVICE PUBLIC

Une aire d'accueil est un lieu destiné aux gens du voyage pour un séjour de durée variable et plafonnée.
La gestion de l'aire se définit par l'application stricto sensu de la délégation contractée, en application du Règlement Intérieur en vigueur, afin :

- D'assurer le bon fonctionnement au quotidien de l'aire,
- De répondre aux problématiques liées à la gestion technique et d'entretien de cet équipement,
- De veiller à la sécurité sur l'aire
- Et, enfin, d'assurer un accueil et une orientation des personnes.

En plus d'être un lieu d'accueil et de stationnement, l'aire d'accueil des gens du voyage est aussi un lieu de vie et de séjour d'une population qui a ses modes de vie et ses particularités. C'est à travers un projet local d'accueil et un mode de gestion adapté aux besoins et aux modes de vie que cet équipement est respecté.

	LE REALTOR	RIVES HAUTES	LA MALLE	LA GARENNE
Lieu (secteur de référence)	Aix en Provence	Fuveau / Meyreuil	Bouc Bel Air / Simiane-Collongue	Salon/ Lançon/Pélissane
Date d'ouverture au public	22 mars 2017	1er juillet 2013	9 décembre 2016	10 janvier 2014
Type de gestion	DSP 2019/2026	DSP 2019/2026	DSP 2019/2026	DSP 2019/2026
Gestionnaire locatif et social	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA
Date prise en gestion par le délégataire	1er février 2004	15 avril 2013	26 septembre 2016	10 janvier 2014
Nombre de places	80	23	30	25
Durée de fonctionnement	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Durée maximum de séjour	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Coût du droit d'usage	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,20 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 4 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,60 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,50 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €
Public accueilli	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation			
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

GESTION FINANCIERE - CHARGES

du 1/06/2019 au 31/12/2019	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		La Garenne		TOTAL MAMP		Evolution 2019 Vs 2018
CHARGES	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	
60 - Achats	**72 783**	**60 385**	**21 153**	**25 306**	**31 088**	**37 658**	**23 660**	**32 562**	**148 683**	**155 911**	**5%**
1 - Achats non stockés (eau, élec)	61 120	45 156	16 783	16 206	27 207	29 459	19 204	19 306	124 314	110 128	-11%
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 853	2 147	731	226	24	642	15	365	2 623	3 380	29%
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 863	1 433	1 293	4 664	1 438	2 571	1 793	6 691	6 387	15 359	140%
5 - Fournitures Admin & Autres	1 269	1 538	167	1 128	121	1 061	500	1 453	2 056	5 179	152%
6 - Animations / Actions sociales	6 679	10 110	2 180	3 083	2 297	3 925	2 148	4 747	13 303	21 865	64%
61 - Services extérieurs	**16 663**	**24 931**	**5 851**	**9 529**	**7 475**	**15 280**	**5 685**	**8 246**	**35 675**	**56 543**	**58%**
1 - Sous traitance générale							-	1 444			
2 - Locations mobilières et immo	1 178	1 153	486	431	694	695	369	431	2 727	2 709	-1%
3 - Entretien et réparation	11 308	19 606	4 319	8 302	5 785	12 853	4 853	5 354	26 265	46 115	76%
5 - Assurance	3 784	3 765	890	672	861	1 586	216	824	5 750	6 847	19%
7 - Cotisations diverses	394	407	157	125	136	147	247	194	933	873	-6%
62 - Autres services extérieurs	**9 365**	**21 840**	**22 791**	**18 535**	**6 133**	**2 546**	**14 603**	**23 663**	**52 892**	**66 584**	**26%**
1 - Rémunération d'intermed & Hono	6 182	18 697	21 396	16 942	4 872	1 472	10 762	20 107	43 212	57 217	32%
2 - Publicité, publications...	145	13	50	13	61	13	62	13	319	52	-84%
3 - Déplt, Mission & Réception	573	753	550	752	401	172	1 552	1 515	3 076	3 192	4%
4 - Frais postaux et télécom	2 423	2 301	784	806	775	869	2 217	1 994	6 198	5 970	-4%
5 - Services bancaires	42	75	11	22	23	21	10	35	87	153	76%
63 - Impots et taxes	**8 507**	**10 483**	**1 316**	**2 582**	**3 823**	**4 308**	**2 350**	**3 982**	**15 996**	**21 355**	**34%**
1 - Impôts et taxes sur rém.	6 682	9 574	1 246	2 524	2 654	4 250	2 350	3 982	12 932	20 330	57%
2 - Autres impôts et taxes	1 825	908	70	58	1 169	58	-	-	3 063	1 025	-67%
64 - Charges de personnel	**124 169**	**126 261**	**26 907**	**45 823**	**49 209**	**62 117**	**52 777**	**60 712**	**253 062**	**294 913**	**17%**
1 - Rémunérations du personnel	81 973	88 157	17 347	34 087	33 553	43 386	36 181	43 729	169 054	209 360	24%
2 - Charges sociales	42 195	38 104	9 561	11 736	15 657	18 730	16 595	16 983	84 008	85 553	2%
65 - Autres charges de gestion courante	**15 259**	**16 306**	**7 240**	**7 155**	**8 724**	**8 298**	**11 667**	**7 992**	**42 890**	**39 751**	**-7%**
1 - Créances Irrécouvrables	46	-	-	23			-		46	23	-51%
2 - Charges de Structure	14 583	16 217	7 237	7 117	8 695	8 283	11 667	7 992	42 182	39 609	-6%
Divers	629	89	4	15	29	15	-		662	119	-82%
66 - Charges financières	**8 044**	**11 066**	**2 313**	**3 181**	**3 017**	**4 366**	**4 452**	**294**	**17 825**	**18 907**	**6%**
2 - Autres charges financières	8 044	11 066	2 313	3 181	3 017	4 366	4 452	294	17 825	18 907	6%
68 - Dotation amortissements, provisions	**60**	**1 917**	**524**	**1 320**	**-**	**1 805**	**1 464**	**1 017**	**2 048**	**6 058**	**196%**
1 - Dotations aux amortissements	60	1 917	524	1 320	-	1 805	1 464	1 017	2 048	6 058	196%
TOTAL DES CHARGES	**254 850**	**273 188**	**88 096**	**113 431**	**109 469**	**136 379**	**116 656**	**138 468**	**569 071**	**660 022**	**16%**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

GESTION FINANCIERE - PRODUITS

du 1/06/2019 au 31/12/2019	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		La Garenne		TOTAL MAMP		Evolution 2019 Vs 2018
PRODUITS	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	
70 - Prestations de services	**78 870**	**62 919**	**20 958**	**22 741**	**40 412**	**44 091**	**29 440**	**26 765**	**169 681**	**156 516**	**-8%**
1 - Prestations d'hébergement	29 664	24 400	7 596	9 715	15 564	17 721	12 429	10 787	65 253	62 623	-4%
2 - Fluides quittancés	48 495	36 697	13 361	12 770	24 601	26 188	16 472	15 979	102 929	91 634	-11%
3 - Produits annexes	711	1 821	2	256	247	182	539	-	1 498	2 259	51%
74 - Subventions d'exploitation	**185 382**	**226 576**	**38 586**	**113 817**	**57 306**	**114 763**	**108 510**	**119 050**	**389 783**	**574 206**	**47%**
CAF	4 667	2 933	-	-	-	-	-	-	4 667	2 933	-37%
CNAF	38 904	39 488	-	-	-	-	-	-	38 904	39 488	1%
Commune (projets spécifiques)	2 829	2 829	-	-	-	-	-	-	2 829	2 829	0%
Métropole AMP	14 355	**73 237**	4 127	**80 976**	5 383	**64 329**	64 020	**83 041**	87 885	**301 583**	**243%**
Département	4 535	4 535	-	-	-	-	2 917		7 452	4 535	-
Etat : DRAC	-	3 500	-	-	-	-	-	-	-	3 500	-
Etat : Aide à la Gestion des Aires d'Accueil	120 092	100 054	34 459	32 841	51 923	50 434	41 573	36 009	248 046	219 338	-12%
75 - Produits divers de gestion	**71**	**0**	**3**	**1**	**2**	**5**	**8**	**101**	**84**	**107**	**28%**
Divers	71	0	3	1	2	5	8	101	84	107	28%
78 - Reprise sur amortissement et prov.	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
79 - Transfert de charges	**833**	**883**	**639**	**512**	**538**	**756**	**276**	**-**	**2 286**	**2 152**	**-6%**
TOTAL DES PRODUITS	**265 156**	**290 378**	**60 186**	**137 071**	**98 259**	**159 615**	**138 234**	**145 916**	**561 834**	**732 981**	**30%**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**10 306**	**17 190**	**- 27 910**	**23 640**	**- 11 211**	**23 236**	**21 577**	**7 448**	**- 7 237**	**72 959**	**1108%**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

ANALYSE - OCCUPATION & ACTIVITES SOCIALES

	LE REALTOR			RIVES HAUTES			LA MALLE			LA GARENNE			**AIRES D'ACCUEIL MAMP**		
	2018 7 mois	2019 7 mois	%	2018 7 mois	2019 7 mois	%	2018 7 mois	2019 7 mois	%	2018 7 mois	2019 7 mois	%	2018 7 mois	2019 7 mois	%
OCCUPATION															
Taux d'occupation annuel	66%	43%	-23 pts	52%	60%	+8 pts	81%	**84%**	+3 pts	73%	**61%**	-12 pts	68%	**62%**	-6 pts
Nombre de caravanes	370	230	-38	107	132	23	139	**139**	0	106	**130**	23	722	**631**	-13
Nombre total de personnes accueillies	787	570	-28	303	369	22	355	**348**	-2	191	**216**	13	1 636	**1503**	-8
Dont nombre d'enfants	336	212	-37	135	165	22	143	140	-2	79	71	-10	693	**588**	-15
Nombre de familles accueillies	257	174	-32	79	98	24	107	**120**	12	55	**70**	27	498	**462**	-7
Nombre de journées caravanes	11 301	7 394	-35	2 532	2 944	16	5 188	5 370	4	3884	3269	-15	22 905	**18 977**	-17
Nombre moyen journalier de caravanes	47	31	-34	48	22	-54	37	**38**	3	36	**25**	-31	42	**29**	-31
Durée moyenne du séjour/famille (en jours)	43	44	2	37	30	-19	48	**44**	-8	59	**46**	-22	47	**41**	-12
ACTIVITES SOCIALES															
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	80	0
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale…)	679	588	-13	137	115	-16	146	91	-37	NC	40	-	NC	834	-
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	679	588	-13	12	15	25	14	23	64	NC	40	-	NC	666	-
Nombre d'enfants scolarisés en établissement	114	111	-2	23	26	13	18	3	-83	NC	15	-	NC	155	-
Elèves en soutien scolaire	76	58	-23	0	0	0	0	0	0	NC	1	-	NC	59	-
Nombre de personnes inscrites dans une démarche de soins ou de bien être	35	69	97	16	73	356	18	75	317	22	24	9	91	241	164
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	96	80	-17	11	**20**	8	5	9	8	38	36	-5	150	145	-3
Personnes en animation culture et découverte	192	183	-4	101	50	-50	54	142	162	4	5	25	351	380	8
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	381	540	42	167	291	74	126	327	159	252	134	-47	926	1292	39

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_353-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020